

Les Nouvelles Possessions

Plan de gestion 2008 – 2010

Section A: Diagnostic
Section B: Gestion
Section C : Registre des opérations



Sommaire

Introduction.....	1
-------------------	---

Section A: Diagnostic.....	2
----------------------------	---

A.1 Informations générales sur la réserve.....	2
A.1.1 La création de la réserve.....	2
A.1.2 La localisation de la réserve.....	3
A.1.3 Les limites administratives et la superficie de la réserve.....	5
A.1.4 La gestion de la réserve.....	5
A.1.5 Le cadre socio économique général.....	7
A.1.6 Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel.....	8
A.1.7 L'évolution historique de l'occupation du sol de la réserve	10
A.2 L'environnement et le patrimoine naturel de la réserve.....	13
A.2.1 Le climat.....	13
A.2.2 L'Eau.....	14
A.2.3 La Géologie.....	21
A.2.3.1 L'état des connaissances et les données disponibles.....	21
A.2.3.2 L'Histoire et les formations géologiques.....	21
A.2.3.3 Les formes du relief et leur dynamique.....	23
A.2.3.4 Les sols de la réserve.....	23
A.2.4 Les habitats naturels et les espèces.....	24
A.2.4.1 L'état des connaissances et les données disponibles.....	24
A.2.4.2 Les habitats naturels.....	24
A.2.4.2.1. Description des habitats.....	24
A.2.4.2.2. Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats naturels.....	28
A.2.4.2.3. Les facteurs limitants et la fonctionnalité des habitats	29
A.2.4.2.4. L'état de conservation des habitats.....	30
A.2.4.2.5. Synthèse sur les habitats.....	31
A.2.4.3 Les espèces animales et végétales.....	31
A.2.4.3.1 Description des espèces et de leurs populations.....	31
A.2.4.3.2 Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces	37
A.2.4.3.3 Les facteurs limitants et la fonctionnalité des populations d'espèces	38
A.2.4.3.4 L'état de conservation des populations d'espèces	40
A.2.4.3.5 Synthèse sur les espèces	41
A.3 Le cadre socio-économique et culturel de la réserve.....	41
A.3.1 Les représentations culturelles de la réserve	41
A.3.2 Le patrimoine culturel, paysager et historique de la réserve.....	41
A.3.3 Le régime foncier et les infrastructures dans la réserve.....	42
A.3.4 Les activités socio-économiques dans la réserve.....	42
A.3.4.1 L'agriculture autour de la réserve.....	42
A.3.4.2 La fréquentation et les activités touristiques.....	44

A.3.4.3 La chasse, la pêche de loisirs et les prélèvements autorisés.....	44
A.4 La vocation à accueillir et l'intérêt pédagogique de la réserve.....	46
A.4.1 Les activités pédagogiques et les équipements en vigueur.....	46
A.4.2 La capacité à accueillir du public.....	46
A.4.3 L'intérêt pédagogique de la réserve.....	47
A.4.4 La place de la réserve dans le réseau local d'éducation à l'environnement.....	47
A.5 La valeur et les enjeux de la réserve.....	49
A.5.1 La valeur du patrimoine naturel de la réserve naturelle.....	49
A.5.2 Les enjeux de la réserve.....	49
A.5.2.1 Les enjeux de conservation.....	50
A.5.2.2 Les enjeux pédagogiques, culturels et économiques.....	50
A.5.2.3 L'amélioration des connaissances.....	51

Section B: Gestion.....	52
--------------------------------	-----------

Préambule.....	52
B.1 Les Objectifs à long terme.....	53
B.2 Les Objectifs du plan.....	54
B.3 Les opérations de gestion.....	75
B.4 La programmation du plan de gestion: le Plan de travail triennal.....	82

Section C : Registre des opérations.....	96
---	-----------

Préambule.....	96
SE: Suivi, études, inventaires.....	97
SE1 Finaliser l'inventaire entomologique (2004-2008) par la remise d'un rapport	
SE2 Faire l'inventaire floristique du site	
SE3 Inventorier les peuplements piscicoles du site	
SE4 Étudier la fréquentation du site par les Reptiles	
SE5 Réaliser une étude pédologique des NPSS	
SE6 Organiser le suivi annuel de l'avifaune fréquentant le site	
SE7 Étudier la fréquentation du site par les Amphibiens	
SE8 Suivre l'évolution de l'Entomofaune	
SE9 Réaliser des relevés d'eau réguliers en différentes stations du site et suivre la qualité des eaux	
SE10 Mettre au point et respecter un calendrier de gestion des entrées et sorties d'eau dans le canal central	

- SE11 Construire le plan de pâturage du troupeau
 - SE12 Organiser des prospections anguilles à l'intérieur du site
 - SE13 Suivre l'accroissement des populations de Bernaches du Canada *Branta canadensis*
 - SE14 Organiser la régulation des Bernaches (si autorisation CNPN)
 - SE15 Suivre la population de Daims et la réguler
 - SE16 Suivre les populations de Fougères Aigle *Pteridium aquilinum* et de Phytolaque d'Amérique *Phytolacca americana*
 - SE17 Réaliser des enquêtes auprès du public (attentes, satisfaction)
 - SE18 Faire un point sur les populations d'écrevisses de Louisiane du site et envisager des méthodes de lutte
 - SE19 Saisir les observations réalisées sur la réserve depuis l'implication de l'ONCFS (transformer les carnets de Jean-Pierre Baudet en une base de données NPSS)
 - SE20 Étudier le dérangement occasionné par l'humain (distance d'envol, réactions...)
 - SE21 Relever et saisir informatiquement toutes les traces de fréquentation du site par la Loutre et le Vison d'Europe
 - SE22 Prendre contact et construire un partenariat avec le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique
 - SE23 Élaborer des partenariats avec l'ENITAB et l'Université de Bordeaux pour que le site soit un lieu d'études pour les étudiants
 - SE24 Organiser le suivi de l'impact du pâturage sur le milieu
 - SE25 Suivre et contrôler la population de pie (marquage coloré)
 - SE26 Organiser une veille sur les espèces invasives absente du site (formation du personnel à leur identification)
- Fiche Réalisation SE

RE: recherche.....123

- RE1 Réaliser le STOC ROZO
 - RE2 Réaliser le baguage des bécassines (Programme de suivi ONCFS)
 - RE3 Réaliser le baguage des Sarcelles d'hiver (Programme de recherche ONCFS)
 - RE4 Réaliser le baguage des cigognes
 - RE5 Réaliser les comptages Anatidés et foulques (Réseau ONCFS Oiseaux d'eau – Zones Humides)
- Fiche Réalisation RE

TU: Travaux uniques, équipements.....128

- TU1 Réparer les ouvrages hydrauliques non fonctionnels du site (vannes reliant le canal central à l'estuaire)
- TU2 Mettre en place des systèmes ponctuels de régulation des niveaux d'eau (clapets...)
- TU3 Réaliser le curage/reprofilage du canal central pour augmenter la capacité de stockage du canal (dépôt des remblais sur la berge)
- TU4 Mettre en place à un réseau de haies faune
- TU5 Déplacer la clôture pour inclure les acquisitions de la mairie extérieures au site (Casier 1 et Casier 8)
- TU6 Canaliser les visiteurs sur les zones qui leur sont réservées
- TU7 Mettre en place des palissades aux endroits le nécessitant
- TU8 Construire les observatoires
- TU9 Acquérir une faucheuse (opération facultative)
- TU10 Installer le troupeau bovin/équin (localisation, chargement initial pour 2007)
- TU11 Enterrer la ligne moyenne tension EDF
- TU12 Prendre contact et entreprendre des négociations avec les propriétaires des parcelles à acquérir (ASA et privés)
- TU13 Aménager le cheminement piéton
- TU14 Aménager le cheminement calèche
- TU15 Installer des bancs le long du cheminement pédestre
- TU16 Proposer plus de plates formes aux cigognes (arbres étêtés) objectif: 2 couples
- TU17 Aménager le bâtiment Accueil/billetterie
- TU18 Réhabiliter le restaurant le Maraynaud
- TU19 Rehausser le pont du casier 8
- TU20 Végétaliser le site (clôture, haies, abords des milieux humides)
- TU21 Creuser de nouveaux plans d'eau (Casier 1 et Casier 4)
- TU22 Aménager une mare pédagogique sur l'espace d'accueil
- TU23 Elargir le fossé séparant l'espace d'accueil de l'espace "réserve"

TU24 Assurer l'imperméabilité de la clôture extérieure (électrification partielle)
Fiche Réalisation TU

TE: travaux d'entretien, maintenance.....152

- TE1 Entretien des ouvrages hydrauliques
 - TE2-TE8 Appliquer un calendrier de gestion de l'eau à l'intérieur du site (gérer les entrées et sorties d'eau en cohérence avec le cycle de l'anguille et le cycle du roseau)
 - TE3 Entretien annuel des 2 îlots Est du casier 8 (fauche ou pâturage ovin)
 - TE4 Limiter la fauche et le broyage des talus
 - TE5 Assurer la surveillance et la conduite du troupeau
 - TE6 Assurer l'entretien de la clôture extérieure et de celle des parcelles pâturées
 - TE7 Raisonner la gestion des berges et des zones embroussaillées
 - TE8 Voir TE2
 - TE9 Organiser la régulation des Ragondins et des Rats musqués
 - TE10 Organiser la régulation des sangliers
 - TE11 Réaliser la casse mécanique annuelle des fougères aigle
 - TE12 Organiser la destruction des Phytolacca
 - TE13 Entretien des cheminements et des observatoires
 - TE14 Entretien du réseau de haies du site
 - TE15 Entretien des prairies (fauche, broyage)
 - TE16 Entretien de la roselière par fauche annuelle partielle (avec export des roseaux)
 - TE17 Effaroucher les goélands sur le casier 8 au début du printemps (fusil laser)
 - TE18 Éliminer les pins de moins d'1,50 mètres, situés hors du périmètre actuel des boisements
 - TE19 Éliminer sur pied certains grands résineux (dévitalisation)
 - TE20 Éliminer les feuillus des roselières
 - TE21 Surveiller l'état des 2 îlots Est du casier 8 et prévoir leur réapprovisionnement en cailloux et coquillages si nécessaire
 - TE22 Aménager en partie le boisement du casier 5 pour l'accueil d'une colonie d'Ardéidés
- Fiche réalisation TE

PI: pédagogie, informations, animations, éditions.....174

- PI1 Définir des potentiels d'interprétation (fond) et des supports (forme) pour les animations
 - PI2 Installer une caméra retransmettant des images de la réserve dans le bâtiment d'accueil
 - PI3 Organiser des journées d'informations et de visites pour les associations
 - PI4 Organiser des réunions pour valider scientifiquement le discours des différents intervenants
 - PI5 Organiser des réunions de concertation pour définir les objectifs du réseau Nature et les sites potentiels pouvant en faire partie
 - PI6 Faire figurer les Nouvelles Possessions sur les sites Internet de la CCE, Communes, Office de Tourisme...
 - PI7 Organiser des visites pour la presse et les hébergeurs
 - PI8 Prévoir une signalétique pour le site
 - PI9 Déterminer les tarifs des différentes offres du site pour chacun des publics (enfants, tarifs réduits, tarifs groupes...)
 - PI10 Définir l'offre de la boutique (cartes postales, livres et autres outils pédagogiques...)
 - PI11 Organisation et Participation aux "Estuariennes"
 - PI12 Adapter le fonctionnement du restaurant et de la cafétéria à la politique de la réserve (respect de l'environnement, utilisation de produits issus d'une agriculture raisonnée...)
 - PI13 Collaborer avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels du Blayais pour une mise en cohérence des politiques de gestion (ASA, FDC 33, LPO 33, FDC 17...)
 - PI14 Prendre contact avec le CNPE du Blayais et la FDC 33 pour organiser la gestion et la valorisation de la réserve de la Centrale
 - PI15 Rédiger des plans de gestion (2008- 2010 et 2010-2012) simplifiés, à destination d'un plus large public
 - PI16 Installer des zones d'observation dans la roselière (zone plus ouverte avec perchoir et glace sans tain)
 - PI17 Diffuser le plan de gestion et sa version résumée
- Fiche réalisation PI

PO: Police de la nature	190
PO1 Surveiller le site et faire appliquer le règlement	
PO2 Surveiller et entretenir la clôture	
PO3 Contrôler les sorties des visiteurs	
Fiche réalisation PO	

AD: gestion administrative	191
AD1 Appliquer le plan de travail prévu par le plan de gestion et suivre sa mise en oeuvre	
AD2 Recruter, former et encadrer du personnel	
AD3 Encadrer des étudiants stagiaires	
AD4 Entretien du matériel	
AD5 Entretien des locaux	
AD6 Assurer le secrétariat courant	
AD7 Rédiger les comptes-rendus de réunion	
AD8 Rédiger le bilan annuel d'activités	
AD9 Préparer et suivre le budget	
AD10 Rechercher de partenaires financiers	
AD11 Évaluer le plan de gestion 2008-2010	
AD12 Organiser des réunions de consultation pour les plans de gestion	
AD13 Rédiger le prochain plan de gestion (2011-?)	
AD14 Se mettre en conformité réglementaire pour l'accueil du public aux Nouvelles Possessions	
AD15 Évaluer la pertinence d'une évolution du statut de la réserve en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)	
Fiche réalisation AD	

Fiche opération vierge (éventuelles opérations supplémentaires)	206
--	-----

Bibliographie	207
----------------------------	-----

Annexes des Sections A et B

Section A : Liste des figures

- Fig 1. Localisation de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Nouvelles Possessions au niveau national et régional (www.surfreport.com, www.viamichelin.fr)
- Fig 2 : Localisation départementale de la RCFS des Nouvelles Possessions – carte au 1/140 000e (source : IGN)
- Fig 3 : Profil topographique des marais de Braud-et-Saint-Louis (source : Salomon, 2002)
- Fig 4 : Carte de délimitation de la réserve des Nouvelles Possessions ; les différents casiers qui la composent sont figurés par les numéros de 1 à 8 (source : Photo aérienne IGN, 2003)
- Fig 5 : Localisation de la Communauté de Communes de l'Estuaire (l'étoile rouge situe les Nouvelles Possessions) (source : www.cc-estuaire.fr)
- Fig 6 : Taux démographiques en moyennes annuelles entre recensement pour le canton de Saint-Ciers-sur-Gironde (source : INSEE)
- Fig 7 : Pyramide des âges aux recensements de 1990 et de 1999 pour le canton de Saint-Ciers-sur-Gironde (source : INSEE)
- Fig 8 : Population active totale en 1999 (source : INSEE)
- Fig 9 : Carte synthétique de toutes les zones protégées de l'estuaire de la Gironde (source : ONCFS, 2007)
- Fig 10 : "La rivière de la Garonne et la Dordogne, et le Pays aux environs de Bourdeaux" (XVIe s.) (source: Conservatoire de l'Estuaire)
- Fig 11 : Évolution du territoire des Nouvelles Possessions (source: IGN)
- Fig 12 : Diagramme ombro-thermique (gauche) et bilan hydrique (droite) de la région de Bordeaux sur la période 1971-2000 (d'après les données de Météo France, station de Bordeaux-Mérignac)
- Fig 13 : Fréquence et vitesse des vents en fonction de leur provenance en % pour la station de Mérignac sur la période 1995 à 2005 (source: Météo France) - Est : 90° ; Sud : 180° ; Ouest : 270° ; Nord : 360°.
- Fig 14 : Fonctionnement hydraulique des marais girondins (source : Forum des marais atlantiques)
- Fig 15 : Réseau hydrographique autour du site des Nouvelles Possessions (NPSS) (source : SMIDDEST)
- Fig 16 : Stations de prélèvements utilisées pour étudier la qualité de l'eau autour de la centrale de Blayais ; l'étoile situe les Nouvelles Possessions (source: Ifremer)
- Fig 17 : Débits mensuels moyens de la Gironde en 2005 et sur la période 1982-2004 (source : Ifremer)
- Fig 18 : Évolution relative des températures moyennes de l'air et de l'eau près du fond au point E PK 52 au cours de la période 1978-2005 (de mai à novembre) (source : Ifremer)
- Fig 19 : Ouvrages hydrauliques des Nouvelles Possessions (d'après Péré, 2006)
- Fig 20 : Répartition des plans d'eau et canaux permanents et temporaires actuels sur le site des Nouvelles Possessions (Photographie aérienne: IGN,2003; ONCFS, 2007)
- Fig 21 : Carte géologique détaillée de Lesparre (2^e édition) 1/80 000^e (Jean Goguel – 1964) (source : DIREN Aquitaine)
- Fig 22 : Coupe géomorphologique à hauteur de la centrale du Blayais (document BRGM pour EDF)
- Fig 23 : Carte topographique des Nouvelles Possessions (source : relevés topographiques: Mairie de Braud et St Louis; cartographie: ONCFS, 2007)
- Fig 24 : Cartographie sommaire des habitats observés aux Nouvelles Possessions (ONCFS, 2007)
- Fig 25 : Localisation de *Phytolacca americana* aux Nouvelles Possessions (photographie aérienne: IGN, 2003; cartographie: ONCFS, 2007)
- Fig 26 : Fonctionnalité des Nouvelles Possessions pour l'avifaune (source : BKM, Biotope, 2003)
- Fig 27 : Surface agricole utilisée par les exploitations de Braud-et-Saint-Louis (? = les données pour le maïs fourrage et ensilage sont confidentielles) (source : Agreste)
- Fig 28 : Occupation du sol du marais du Blayais en 1993 (source : ONCFS- FDC 33)
- Fig 29 : Localisation des territoires acquis et/ou gérés par la FDC33 et la FNPHFFS dans le marais du Blayais (source: FDC 33, 2007)
- Fig 30 : Offre de sites et de parcours touristiques pouvant constituer un réseau d'espaces naturels autour des Nouvelles Possessions (source fond de carte : www.estuaire-gironde.fr)

Section A: Liste tableaux

Tab I : Réglementation des Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) (source : ONCFS)

Tab II : Objectifs de l'ONCFS et missions correspondantes prévues par la convention de gestion pour le site des Nouvelles Possessions

Tab III : Caractéristiques des principaux éléments hydrologiques des Nouvelles Possessions (nc : non calculé) (complété, d'après : Guibert, 2005)

Tab IV : Données concernant les espèces disponibles sur le site des Nouvelles Possessions

Tab V : Habitats recensés dans chaque casier des Nouvelles Possessions (leur code corine et Eur 15 sont précisés lorsqu'ils existent)

Tab VI : Effets de différents facteurs écologiques sur les roselières (d'après Sinnassamy & Mauchamp, 2001)

Tab VII : Inventaire et statut des espèces d'oiseaux emblématiques des zones humides présentes sur le site des Nouvelles Possessions (x : effectifs non comptabilisés) (source : ONCFS)

Tab VIII : Espèces d'amphibiens présentes sur le site des Nouvelles Possessions (source : Guibert, 2005)

Tab IX : Espèces de poissons d'intérêt patrimonial circulant dans l'estuaire (espèces prioritaires) (source : DIREN Aquitaine)

Tab X : Liste et statuts des espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux contactées aux Nouvelles Possessions (source : ONCFS)

Tab XI : Statut des espèces d'amphibiens trouvées sur la RCFS des Nouvelles Possessions

Tab XII : Effectifs des principales espèces hivernant aux Nouvelles Possessions (source : ONCFS)

Tab XIII : Espèces à valeur patrimoniale particulière fréquentant le site des Nouvelles Possessions

Tab XIV : Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de leur surface moyenne pour la commune de Braud-et-Saint-Louis (données Agreste, 2000)

Tab XV : Thèmes pédagogiques envisageables pour la RCFS des Nouvelles Possessions

Tab XVI : Tableau récapitulatif des espèces et des habitats d'importance pour le site des Nouvelles Possessions (Statuts: N: Nicheur; M: Migrateur; O: Occasionnel; ?: non étudié. Classe de conservation: 1: très bonne; 2: bonne; 3: moyenne ; 4: mauvaise; ?: inconnue)

Section B: Liste des figures

Fig 31: Organisation du pâturage aux Nouvelles Possessions

Fig 32 : Configuration actuelle et future du site des Nouvelles Possessions (photo aérienne: IGN, 2003; ONCFS, 2007)

Fig 33 : Surfaces occupées par la Fougère Aigle (en vert) et le Phytolacca (en rose) aux Nouvelles Possessions (photographie aérienne: IGN, 2003; ONCFS, 2007)

Fig 34 : Aménagements des Nouvelles Possessions et objectifs Oiseaux pour chaque casier (photographie aérienne: IGN, 2003; cartographie: ONCFS, 2007)

Fig 35 : Document de travail : bilan des aménagements prévus pour l'espace gratuit (haut) et l'espace payant (bas) (Calorivert, 2007)

Fig 36: Observatoire de la réserve de la centrale de Braud (source: Rivière-Environnement)

Fig 37: Restaurant panoramique (Cabinet Cordier, 2007)

Section B: Liste des tableaux

Tab XVII : Programme d'action prévisionnel Année 1 (2007) pour le site des Nouvelles Possessions (extrait du dossier de candidature Contrat Nature Aquitaine)

Tab XVIII : Enjeux de la RCFS des Nouvelles Possessions et Objectif à long terme correspondant (les objectifs en **gras** sont prioritaires)

Tab XIX: Besoins et contraintes des roselières liés à l'eau

Tab XX : Atouts et contraintes des différents casiers pour le bétail

Tab XXI: Cycle de l'anguille dans l'estuaire de la Gironde

Tab XXII : Calendrier des manipulations de vannes

Tab XXIII : Récapitulatif des objectifs du plan de gestion de la RCFS des Nouvelles Possessions (les objectifs prioritaires sont figurés en **gras**)

Tab XXIV: Tableau des opérations correspondant à chaque Objectif du plan et indicateurs permettant l'évaluation de ces derniers

Tab XXV: Plan de travail triennal

Introduction

La préparation et la rédaction du présent document ont été confiées par la Délégation Régionale Sud-Ouest de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage à Amélie Boué, élève ingénieure à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes, dans le cadre du stage de fin d'études de six mois validant le Diplôme d'Agronomie Approfondie "Génie de l'Environnement" et la spécialisation "Préservation et Aménagement des Milieux et Ecologie Quantitative".

Son encadrement a été assuré par Julien Steinmetz, de la Cellule Technique de l'ONCFS, et par Jean-Pierre Baudet, Agent Technique de l'Environnement de l'ONCFS (Service départemental de la Gironde).

Le premier plan de gestion de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Nouvelles Possessions est le fruit d'un travail conjoint de l'ONCFS, du Bureau d'études Rivière-Environnement, du cabinet de paysagistes Calorivert, de la commune de Braud-et-Saint-Louis et de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Issu d'une démarche volontaire des élus du Blayais, il constitue le premier pas vers une gestion plus cohérente des 5 200 ha du Marais de St-Louis-St-Simon, et vers une valorisation écotouristique de la rive droite de l'estuaire. Après une période de 3 ans pendant laquelle le projet de valorisation touristique a relativement peu avancé, la rédaction du plan de gestion est un des éléments qui doit contribuer à la dynamisation et au bon déroulement du projet de développement global de ce site ornithologique voué à l'accueil du public

Ce plan de gestion, rédigé sur le modèle des plans de gestion des Réserves Naturelles Nationales, rassemble le diagnostic du site qui permet d'identifier les atouts et les contraintes de la réserve, puis les orientations de gestion définies à partir de l'état des lieux. Elles sont déclinées en objectifs et en opérations concrètes.

Le registre des opérations constitue le dernier volet du plan de gestion. Il rassemble le descriptif de l'ensemble des opérations et les fiches à compléter lors de leur réalisation: se voulant pratique, il doit être utilisé au jour le jour par les gestionnaires et il garantit une évaluation efficace du plan en 2010.

Section A: Diagnostic

A.1 Informations générales sur la réserve

A.1.1 La création de la réserve

Historique de la création de la réserve :

- 1976 : Construction de la Centrale Nucléaire du Blayais, sur la commune de Braud-et-St-Louis, à environ 2 km au Nord du site. Les remblais de boues issus de cette construction sont accumulés sur les Nouvelles Possessions. Aménagement des casiers endigués.
- Au début des années 80 : un particulier achète le site, l'assèche et l'aménage (clôture imperméable, installation de tonnes, de palombières et d'une volière) pour en faire une chasse commerciale au petit gibier (caille et faisan). Introduction de daims et de bernaches du Canada.
- 2002 : La commune de Braud-et-Saint-Louis devient propriétaire du site des Nouvelles Possessions.
- 2003 : Signature d'une convention de gestion entre la commune propriétaire et l'ONCFS : réalisation des premiers aménagements pour l'accueil de l'avifaune.
- 2005 : Début de l'exploitation écotouristique du site (groupes scolaires puis grand public), mise en place du projet de développement du site, avec réhabilitation du restaurant et des bâtiments présents.
- 2007 : Demande de classement du site en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS).
- 2007 : Signature de la convention tripartite en la commune, la CCE et l'ONCFS (fournie en annexe); Poursuite de l'ouverture au public (sentier pédestre et balade en calèche).

L'acte de création de la réserve avec la date:

Classement en cours au moment de la rédaction de ce plan de gestion.

Le patrimoine visé:

Au coeur de la vaste zone humide du marais du Blayais, le projet de développement du site est à la fois d'ordre conservatoire (restauration des habitats et conservation des espèces) et d'ordre pédagogique (les visiteurs y découvriront le fonctionnement d'une zone humide et seront sensibilisés aux problématiques environnementales qui s'y rapportent). Le site a en effet un potentiel intéressant, notamment en termes d'accueil de l'avifaune (il est situé sur l'axe migratoire atlantique).

Le contexte réglementaire

Le site des Nouvelles Possessions se situe en bordure de l'Estuaire de la Gironde, et est donc soumis à différentes contraintes réglementaires liées au PPRI¹ d'une part (il est en zone rouge du PPRI Estuaire-Blayais, cf Annexe 1), et à la loi Littoral d'autre part .

¹ PPRI: Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Les grandes lignes de la réglementation des Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS)

Qui propose le classement ?	Le détenteur du droit de chasse
Classement	Accordé par le préfet, sur avis de la DDAF ² et de la FDC ³
Fonctionnement	<p>Tout acte de chasse y est interdit</p> <p>Un plan de chasse ou un plan de gestion peut être mis en place lorsqu'ils sont nécessaires au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvo-cynégétiques</p> <p>Des captures de gibier (à des fins scientifiques ou de repeuplement) peuvent être autorisées</p> <p>La destruction des animaux nuisibles peut être autorisée</p> <p>L'accès des véhicules et l'introduction d'animaux domestiques y sont réglementés</p> <p>Des mesures permettant la conservation des milieux nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, à la tranquillité ou à la survie du gibier peuvent être prises</p> <p>Les pratiques d'entretien de la végétation y sont réglementées (écobuage, broyage...)</p>
Qui peut y mettre fin ?	Le détenteur du droit de chasse, à tout moment

Tab I : Réglementation des Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) (source : ONCFS)

Les réserves de chasse que les ACCA⁴ sont tenues de constituer, et qui doivent couvrir au moins un dixième de la superficie du territoire de l'association, ne se confondent pas avec les réserves de chasse et de faune sauvage.

Le statut de RCFS permet au gestionnaire de contrôler l'accès des personnes et véhicules et donc d'y gérer la fréquentation touristique.

A.1.2 La localisation de la réserve

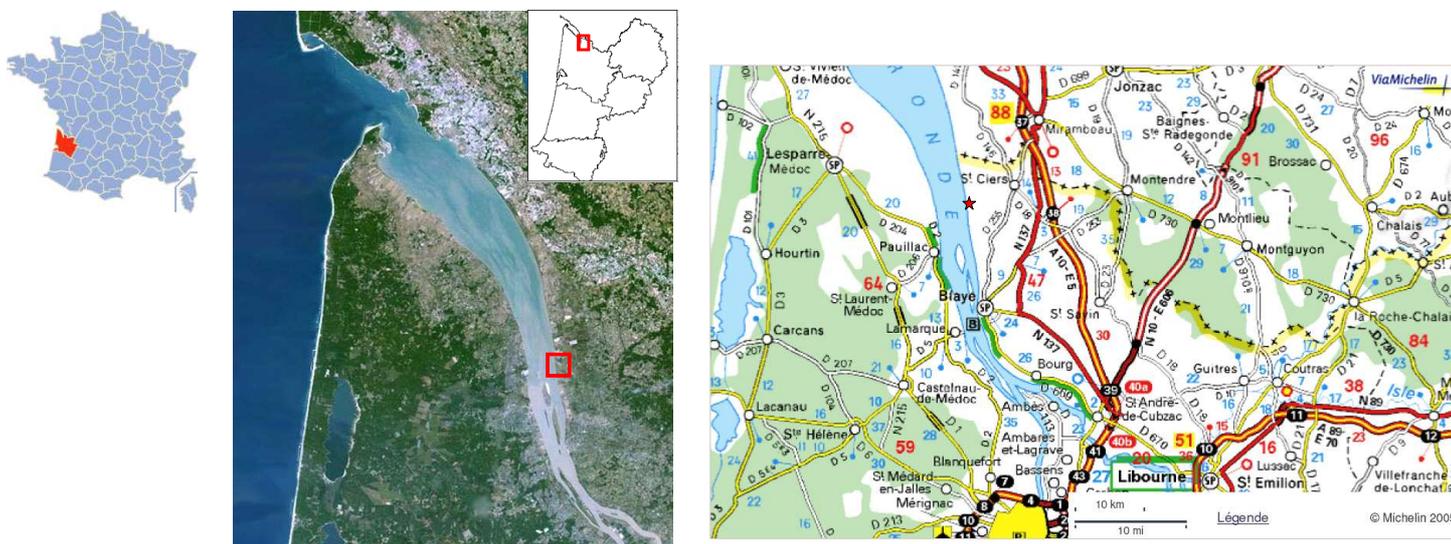


Fig 1. Localisation de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Nouvelles Possessions au niveau national et régional (www.surfreport.com, www.viamichelin.fr)

² DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

³ FDC : Fédération Départementale des Chasseurs

⁴ ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

La réserve est située en rive droite de l'estuaire de la Gironde, sur la commune de Braud-et-Saint-Louis, appartenant au canton de Saint-Ciers sur Gironde, dans le Nord du département de la Gironde.

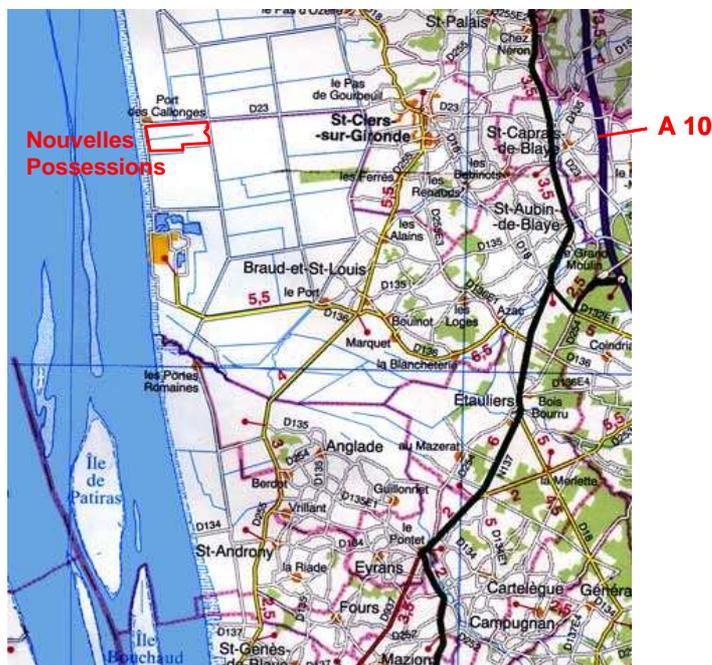


Fig 2 : Localisation départementale de la RCFS des Nouvelles Possessions – carte au 1/140 000e (source : IGN)

Isolée des communes environnantes, la réserve est cependant facilement accessible grâce notamment à la proximité de l'Autoroute A10 (10 km de Braud-et-Saint-Louis) qui la place à moins d'une heure de l'agglomération bordelaise.

Le contexte géographique:

Le marais du Blayais est une vaste zone humide poldérisée à trois types de marais: marais mouillé boisé bocager, marais à prairies humides et marais drainé, auquel appartient le site.

La coupe topographique ci-dessous décrit le relief, de l'estuaire jusqu'au coteau du Blayais, sur une ligne située à 500 m au Sud des Nouvelles Possessions.

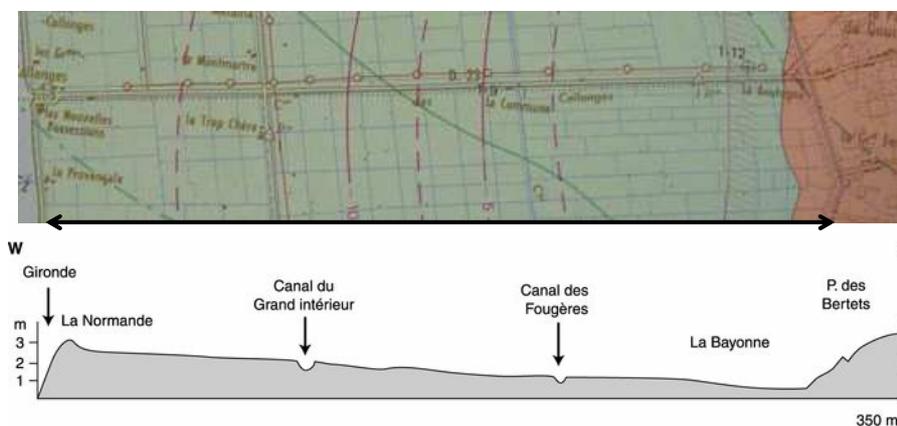


Fig 3 : Profil topographique des marais de Braud-et-Saint-Louis (source : Salomon, 2002)

Sur la frange littorale de ce marais, le site des Nouvelles Possessions est une zone humide complètement remaniée par l'homme. Des remblais issus de la construction de la centrale ayant été déposés à l'endroit même du site, la zone est légèrement surélevée par rapport au reste du marais.

A.1.3 Les limites administratives et la superficie de la réserve

Les Nouvelles Possessions ont une superficie de 115,92 ha (données cadastrales). La superficie classée en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage est environ 116 ha.

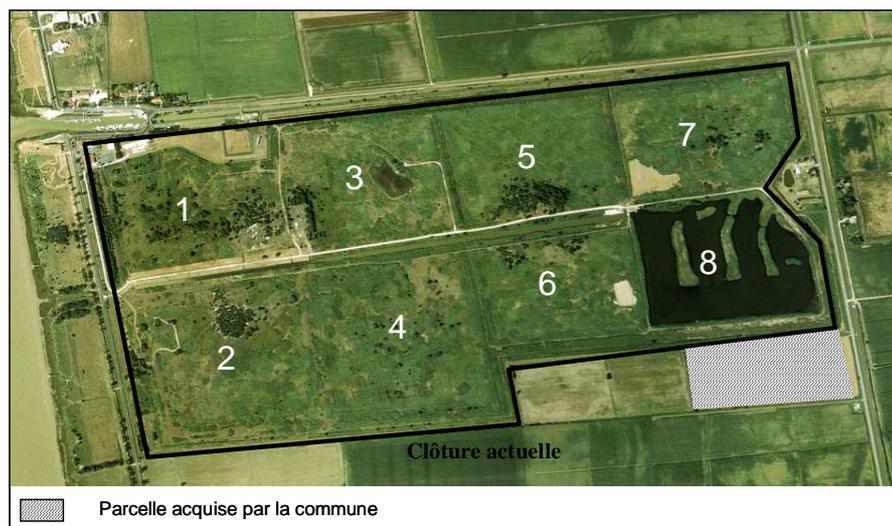


Fig 4 : Carte de délimitation de la réserve des Nouvelles Possessions ; les différents casiers qui la composent sont figurés par les numéros de 1 à 8 (source : Photo aérienne IGN, 2003)

La zone hachurée n'est pas incluse dans la partie clôturée du site mais est également propriété de la commune de Braud-et-Saint-Louis. Cette surface de 5,3 ha sera prise en compte dans le plan de gestion et pourra être éventuellement rattachée au site par un déplacement de la clôture, si la commune peut se porter acquéreuse de la parcelle qui la jouxte dans les années à venir.

A.1.4 La gestion de la réserve

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage apporte un appui technique à la commune de Braud-et-Saint-Louis pour la gestion du site des Nouvelles Possessions, et ce depuis son acquisition en 2002. Les agents de l'ONCFS collaborent donc avec les services techniques pour organiser les travaux d'aménagement du site.

L'ONCFS est un établissement public national, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable. Il est organisé en Directions Nationales (Police, Etudes et Recherche,...), en Délégations Régionales et en Services Départementaux pour remplir des missions de police, de communication mais aussi de suivis scientifiques (habitats, espèces) et de gestion des espaces. La Convention de gestion signée en 2007 entre l'ONCFS, la commune de Braud-et-Saint-Louis et la Communauté de Communes de l'Estuaire (fournie en Annexe 2 de ce document) précise les engagements de l'organisme gestionnaire.

Les missions de l'ONCFS (expertise technique pour la gestion et la valorisation du site) répondent au contrat d'objectifs rédigé au niveau national pour la période 2006-2008. Elles sont précisées dans le tableau II ci-dessous.

Objectif de l'ONCFS	Missions aux Nouvelles Possessions
D.1.2 : Appui aux services publics départementaux et aux collectivités territoriales : commissions départementales (plan de chasse, dégâts de gibier, site, protection animale...) D.1.3 : Expertise auprès des gestionnaires et aménageurs – Etudes d'impact et de faisabilité	- propositions de mesures de gestion et d'aménagement du milieu visant à un accueil qualitatif de la faune sauvage en équilibre avec les ressources spatiales et alimentaires
D.3.4 : Favoriser, à partir d'un réseau de territoires de référence, la mise en pratique et l'utilisation des savoir-faire de gestion (des habitats et de la faune chassable et non chassable)	- suivi de la fréquentation du site par la faune sauvage - mise au point d'un plan de gestion du niveau d'eau annuel sur le site - diffusion des connaissances sur l'impact de l'activité touristique sur le site et sa fréquentation par l'avifaune - faire connaître au personnel travaillant sur le site les informations sur la faune sauvage qui permettent de qualifier leurs prestations - fournir un bilan d'activité annuel des activités techniques menées, à la commune
D.3.5 : Construire et valoriser des programmes de vulgarisation et de formation	- mise à disposition des informations dont il dispose au bénéfice de la valorisation et de la communication relatives au site - mise à disposition des informations sur la faune sauvage pour l'animateur de la communauté de commune de l'estuaire
P.1.1 : Surveillance générale des territoires P.1.2 : Relations avec les usagers	- veille régulière sur le site pour contribuer au maintien de la capacité d'accueil du site pour la faune sauvage et pour la compréhension des actions par la population locale et le grand public
R.1.3 : Mise en œuvre du programme d'études et de recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides et accompagner l'Etat dans les réunions internationales et le suivi des accords internationaux	- faciliter la réalisation des études sur la faune sauvage qui devront être validées et encadrées par l'ONCFS.

Tab II : Objectifs de l'ONCFS et missions correspondantes prévues par la convention de gestion pour le site des Nouvelles Possessions

Moyens en personnel et en équipement :

ONCFS : - un agent technique de l'environnement présent partiellement sur le site (0,5 ETP⁵ en moyenne sur l'année)

- un ingénieur chargé de mission chargé entre autres de la gestion et du développement des réserves dont l'ONCFS assure la gestion en Aquitaine
- une stagiaire chargée de la rédaction du plan de gestion

Commune de Braud : - Services techniques de la commune (charge de travail estimée à 1 ETP) pour la réalisation des travaux de restauration (ouvrages hydrauliques notamment), d'aménagement et d'entretien.

Communauté de communes de l'Estuaire : - Une employée (1 ETP en 2007) pour la réalisation d'animations sur le site et pour les soins des animaux déjà présents (moutons).

Un comité technique informel a été constitué pour suivre le projet de développement du site des Nouvelles Possessions. Il rassemble de façon permanente des élus et des employés des services techniques de la commune de Braud-et-Saint Louis, des membres de la Communauté de Communes de l'Estuaire, des agents de l'ONCFS et à titre temporaire le bureau d'études Rivière-Environnement, chargé

⁵ ETP: Equivalent Temps Plein

de l'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage, et le Conservatoire des Races d'Aquitaine. Ce comité se réunit chaque mois pour faire un point sur l'avancement du projet d'aménagement et de la rédaction du plan de gestion.

Rem : Le statut de Réserve de Chasse et de Faune Sauvage n'implique pas la constitution d'un comité scientifique comme c'est le cas pour les Réserves Naturelles.

A.1.5 Le cadre socio économique général

La commune de Braud-et-Saint-Louis appartient au canton de Saint-Ciers-sur-Gironde, territoire sur lequel se superpose la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE).

Ce canton rassemble onze communes, ce qui représente une population de 11 040 personnes (recensement 1999) sur une superficie de 219 km², soit une densité de 50,4 habitants/km².



Fig 5 : Localisation de la Communauté de Communes de l'Estuaire (l'étoile rouge situe les Nouvelles Possessions) (source : www.cc-estuaire.fr)

	1982-1990	1990-1999
Taux d'évolution global en %	-0,73	0,26
- dû au solde naturel en %	0,19	-0,14
- dû au solde migratoire en %	-0,92	0,40
Taux de natalité en ‰	13,6	11,0
Taux de mortalité en ‰	11,6	12,4

Fig 6 : Taux démographiques en moyennes annuelles entre recensement pour le canton de Saint-Ciers-sur-Gironde (source : INSEE)

La population du canton a recommencé à augmenter entre 1990 et 1999, après un exode rural massif entre 1982 et 1990. L'augmentation récente est principalement due à la venue de nouveaux habitants, dont la majorité sont des néoruraux.

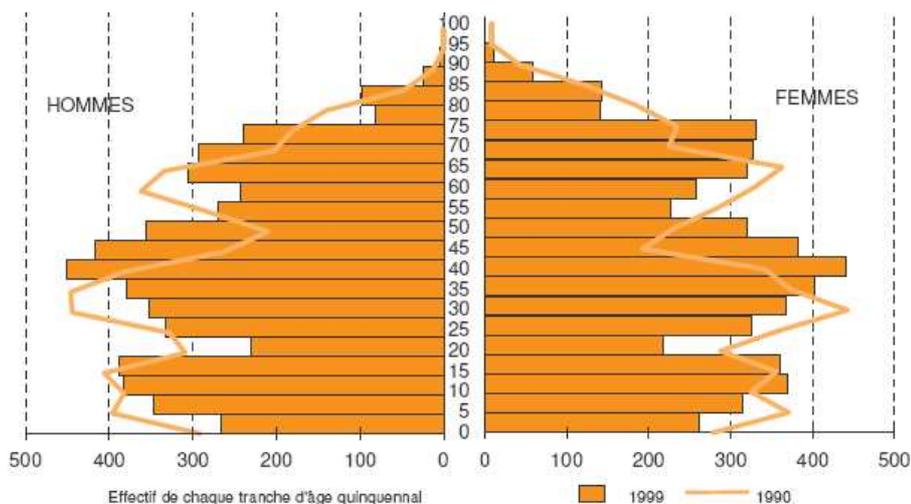


Fig 7 : Pyramide des âges aux recensements de 1990 et de 1999 pour le canton de Saint-Ciers-sur-Gironde (source : INSEE)

La structure de la population du canton en 1999 révèle un déficit important pour la tranche des 20-25 ans ce qui correspond aux jeunes partis étudier dans des grandes villes universitaires voisines (Bordeaux, La Rochelle), et aux jeunes actifs ne trouvant pas d'emploi dans le canton. La population des 30-50 ans est assez importante : elle correspond à des personnes revenues vivre dans cette zone rurale, probablement pour y retrouver une certaine qualité de vie.

	1999			Evolution 1990 - 1999 en %		
	Ensemble	Ayant un emploi (%)	Chômeurs (%)	Ensemble	Ayant un emploi	Chômeurs
Ensemble	4 627	85,3	14,4	8,2	8,2	18,4
De 15 à 24 ans	430	68,6	29,1	-28,7	-22,8	-19,9
De 25 à 49 ans	3 242	86,0	13,9	15,1	11,8	39,9
De 50 ans ou plus	955	90,5	9,5	11,4	11,9	7,1
Hommes	2 629	89,2	10,4	-1,5	-0,8	14,2
Femmes	1 998	80,2	19,8	24,2	24,8	21,5

Fig 8 : Population active totale en 1999 (source : INSEE)

Le taux de chômage dans ce canton en majorité rural était de 14,4 % en 1999 ce qui est supérieur à la moyenne nationale d'alors (12,4%). La catégorie des 15-24 ans était la plus touchée mais c'est pour les 25-49 ans que ce taux a le plus augmenté entre 1990 et 1999 avec près de 40% de chômeurs en plus. Le canton connaissait en 1999 un problème d'emploi majeur. Depuis, les collectivités locales ont œuvré pour dynamiser le canton, et l'on peut penser que la situation s'est améliorée même si les chiffres précis ne sont pas disponibles. Au niveau départemental le taux de chômage est passé de 14,36 en 1999 à 8,9% en décembre 2006 (chiffres INSEE). Le projet de développement du site des Nouvelles Possessions s'inscrit dans cette démarche de dynamisation de l'activité économique de la communauté de communes.

A.1.6 Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel

Le site des Nouvelles Possessions se situe à proximité de deux grandes zone Natura 2000 (Marais du Blayais pour la directive Oiseaux (ZPS⁶ n° FR72120014), Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde pour la directive Habitats (SIC⁷ n° 72000684)) avec des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Marais de la Vergne : ZNIEFF⁸ de type 1, Marais de Braud-et-

⁶ ZPS: Zone de Protection Spéciale

⁷ SIC: Site d'Intérêt Communautaire

⁸ Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique

Saint-Louis et de la Vergne et Estuaire de la Gironde : ZNIEFF de type 2) (voir Fig 9 ci-dessous). Certaines de ces zones sont à proximité immédiate des Nouvelles Possessions et le site devrait donc intégrer le réseau Natura 2000 assez rapidement (les DOCOB⁹ rédigés dans les 2 années à venir devraient prévoir son inclusion).

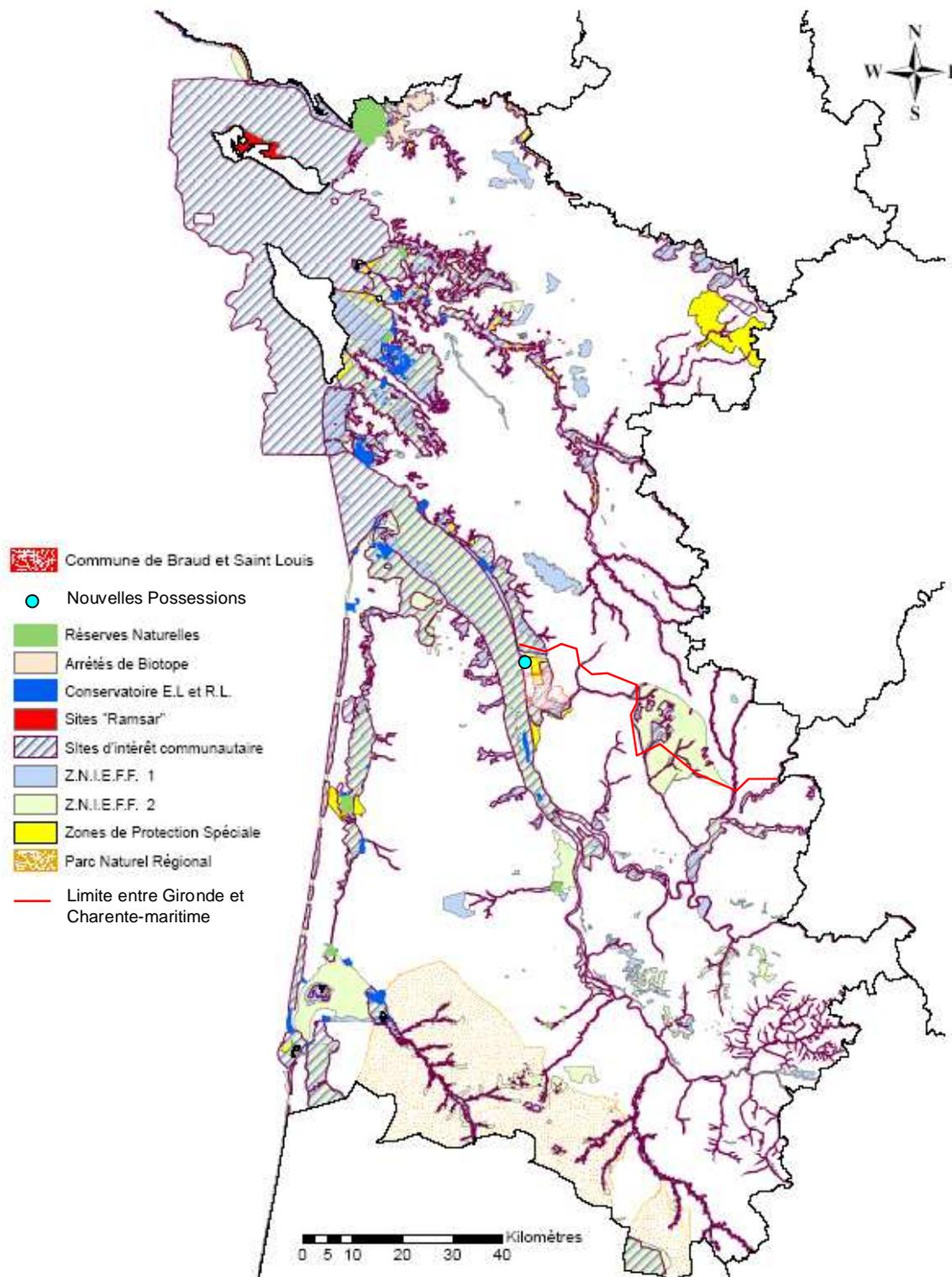


Fig 9 : Carte synthétique de toutes les zones protégées de l'estuaire de la Gironde (source : ONCFS, 2007)

⁹ DOCOB: le DOCUMENT d'Objectifs correspond à un plan d'objectifs et d'actions du site Natura 2000, visant à préserver les habitats et espèces pour lequel le site a été désigné en associant fortement les activités humaines.

A.1.7 L'évolution historique de l'occupation du sol de la réserve

L'histoire du marais du Blayais

Les premières traces concrètes d'une occupation humaine des rivages de l'estuaire de la Gironde datent du Néolithique (fin de la Préhistoire). À ce moment, un chapelet d'îles, de bancs de sable et de vases s'est agrégé en une ligne continue qui séparait l'estuaire de la rive droite. Les actuels marais côtiers de la rive droite étaient alors submergés par une mer intérieure, un bras mort de l'estuaire. Ces conditions de vie étaient particulièrement attrayantes pour l'Homme. Des zones de communication existaient avec l'océan (il s'agit de ports actuels tel que le port des Callonges par exemple) et les cours d'eau de l'arrière pays s'évacuaient dans cette lagune : le Marais du Blayais s'est progressivement transformé en tourbière sur toute sa superficie entre 3500 et 2000 ans av. J.C. Il connaît ensuite une nouvelle submersion après le Néolithique.

À l'âge de fer (VIe-Ier s. av. J.C), les traces d'activité humaine et notamment d'exploitation du sel sont très nombreuses. Avec l'Antiquité, l'habitat humain s'étend tant sur le rivage qu'en plein marais. L'homme gagne sur des terres nouvelles et encore humides. Les exploitations de sel subsistent au moins jusqu'à la fin du Ier s. apr. J.C. et des traces d'intense activité portuaire ont été retrouvées. Mais les niveaux d'eau ne cessent de baisser, et la mer intérieure ne devient qu'un unique chenal. Il existe ensuite une lacune des enregistrements géo-archéologiques de près de 7 siècles (entre le IIIe et le Xe s.).

Au XIe s., la mainmise de nombreuses abbayes sur le secteur du marais prouve l'intérêt suscité par ces terres, mais les documents disponibles ne permettent pas de décrire le paysage. Un ensemble de textes du XVe s. décrit un milieu que se disputent l'eau et la terre. Au XVIe s., une importante population vit du marais. La pêche, la circulation sur les voies d'eau et les activités portuaires (le port de Braud était un port très important) n'étaient pas les seules ressources des gens du pays. La faune et la flore luxuriante de ces zones humides constituaient des revenus non négligeables (exploitation de la salicorne pour la fabrication de la soude, par exemple).

Ce n'est qu'au XVI^e siècle qu'Henry IV publia un édit ordonnant l'assèchement des marais et la stabilisation des rivages de l'estuaire de la Gironde. Dans ces zones basses, il s'agit d'une part, de se protéger de l'arrivée de l'eau et, d'autre part, d'évacuer celle qui s'y trouve. Du côté de l'estuaire, pour se protéger des plus fortes marées, une levée est dressée (haute de 2,60m).

Le paysage estuarien est donc le résultat d'une mise en valeur récente : long réseau d'endiguement sur les berges de la Gironde et de ses affluents, drainage et assèchement des zones marécageuses. Pendant plus de 3 siècles, les terres conquises sur l'estuaire sont vouées à l'élevage ou à la culture (seigle, blé, jonc).

Depuis la construction de la centrale du Blayais dans les années 1970, qui coïncide avec la fin de l'agriculture traditionnelle dans le marais, l'élevage est peu à peu abandonné pour être remplacé par des cultures (surtout de maïs), et par des zones dédiées uniquement à la chasse (création de nombreux plans d'eau pour la chasse à la tonne). Les canaux sont de moins en moins entretenus et un phénomène d'érosion des berges se fait de plus en plus ressentir.

Les Nouvelles Possessions



Les cartes anciennes (cf Fig 10) permettent de repositionner le site des Nouvelles Possessions dans la grande zone marécageuse baptisée la Pallu (signifiant "le marais" en romain).

Le quadrillage de la pallu représenté sur la carte, correspond aux canaux construits pour drainer des terres humides et les exploiter.

Fig 10 : "La rivière de la Garonne et la Dordogne, et le Pays aux environs de Bourdeaux" (XVIe s.) (source: Conservatoire de l'Estuaire)



Fig 11 : Évolution du territoire des Nouvelles Possessions (source: IGN)

1950: Á l'instar de l'ensemble du marais Blayais de la première moitié du XXe s., le territoire occupé actuellement par les Nouvelles Possessions était constitué de petites parcelles drainées sur lesquelles étaient pratiquée l'agriculture (pâturage, cultures) (cf Fig 11 ci-dessus). Les canaux creusés pour évacuer l'eau de ces terres sont bien visibles sur la photo. Les bâtiments de l'extrémité Nord-Ouest du site sont déjà présents.

Le canal central et l'organisation du site en 8 zones n'existaient pas encore en 1950. Ce n'est que dans les années 70 que le territoire a été entièrement remanié par l'homme.

1978: Le site a reçu en 1976 des remblais issus de la construction de la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis. Les boues extraites des fondations ont été acheminées à l'aide d'une pompe jusque sur le site. Des digues ont été dressées pour former 8 casiers à l'intérieur desquels ont été déposées les boues. La photographie de la Fig.11 présente le territoire des Nouvelles Possessions en 1978, peu après ces opérations.

C'est en grande partie de cette époque que le site actuel a hérité sa configuration actuelle. Les 8 casiers ont été créés, le canal central a été creusé (certainement pour drainer le site). La zone abritant actuellement les bâtiments est également visible dès cette époque. Des connexions avec un fossé entourant le site ont été installées sur tout son pourtour pour évacuer l'eau au fur et à mesure du dépôt.

1991: Le site a été acquis par un particulier pour en faire une chasse commerciale. Il a modifié fortement l'occupation du sol, en creusant un grand plan d'eau (casier 8 situé au Sud-Est du site) ainsi que 2 étangs de taille plus petits (casiers 3 et 6 : zones claires bien visibles sur la photo).

2000: Il est intéressant de noter que les boisements de pins et de feuillus, très bien visibles sur la photo de 2000 (cf. Fig 11 ci-dessus), semblent absents en 1991. Sur le casier 8, un îlot et 2 presqu'îles sont visibles. Les sentiers utilisés lors des chasses sont bien visibles sur la photo de 2000 : ils forment un quadrillage dans les roselières.

2003: Depuis l'acquisition par la mairie de Braud-et-Saint-Louis, le site a été relativement peu modifié : seules les presqu'îles présentes sur le casier 8 ont été transformées en îlots, pour garantir la tranquillité de l'avifaune vis-à-vis des prédateurs. Certaines espèces végétales assez dynamiques telles que les roseaux ou les fougères, ont vu leur surface s'agrandir (cela a pu être constaté in situ, même si ce n'est pas évident sur les photographies aériennes). Enfin les anciennes voies de circulation dans les roselières ont été recolonisées par la végétation.

A.2 L'environnement et le patrimoine naturel de la réserve

A.2.1 Le climat

Le climat de la Gironde est de type océanique. Il se caractérise par des hivers doux et des températures estivales plutôt chaudes. Les températures moyennes en Gironde varient de 5 à 7 °C en janvier et de 19 à 21°C en été. On distingue 3 zones climatiques dans le département : la forêt landaise, où l'on enregistre de fortes amplitudes journalières, l'arrière pays tempéré, et la frange littorale, très douce avec des amplitudes moindres. C'est dans cette dernière zone que se situe la réserve des Nouvelles Possessions.

Sur la côte on relève une dizaine de jours où la température dépasse les 30°C (cf. Fiches météorologiques des stations de Bordeaux-Mérignac et Pauillac, fournies en Annexe 3 de ce document). Les gelées, sous abri, sont peu nombreuses : une douzaine de jours sur les zones côtières.

Les pluies sont relativement fréquentes et plus abondantes en hiver et en automne. Par contre l'été et souvent aussi le début de l'automne sont plus secs : 50 mm pour juillet, 100 mm pour le mois de janvier. Le cumul annuel des précipitations oscille entre environ 930 mm pour Pauillac (située sur l'estuaire de la Gironde) contre 984 mm pour Mérignac. En toute saison, la bande littorale est peu pluvieuse et très tempérée alors que l'intérieur forestier connaît la pluviométrie la plus abondante. Les brises diurnes pourraient repousser les nuages et les averses vers l'intérieur des terres.

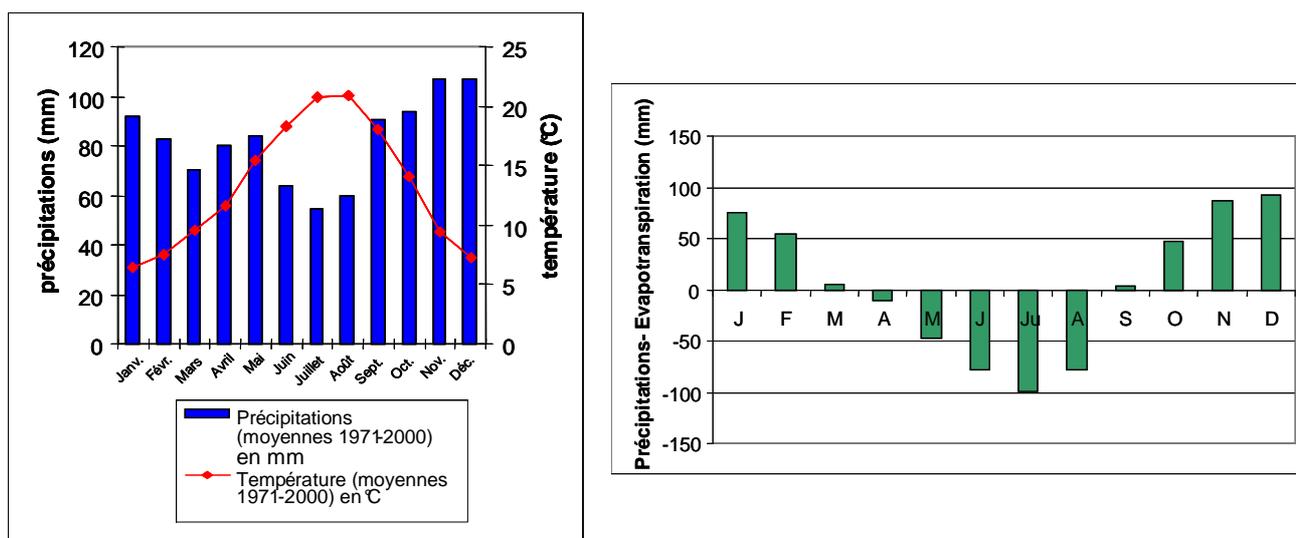


Fig 12 : Diagramme ombro-thermique (gauche) et bilan hydrique (droite) de la région de Bordeaux sur la période 1971-2000 (d'après les données de Météo France, station de Bordeaux-Mérignac)

L'ensoleillement, de l'ordre de 2 000 heures à Bordeaux, est particulièrement important sur le Bassin d'Arcachon et le littoral (autour de 2 200 heures).

Le rayonnement important et les températures douces contribuent à produire une évapotranspiration (ETP) du sol importante (l'ETP caractérise la demande climatique d'un couvert végétal bien alimenté en eau et en phase active de croissance). Un déficit hydrique apparaît dès le mois d'avril, s'accroît pendant la période estivale et disparaît en septembre.

Rem : Les données de température et de pluviométrie de la station météorologique de Mérignac diffèrent assez peu de celles des stations plus proches de notre zone d'étude, qui sont par ailleurs incomplètes. Il convient simplement de noter que les amplitudes de température de même que les précipitations y sont

légèrement moins importantes, comme c'est le cas de manière générale sur les zones côtières de la façade atlantique.

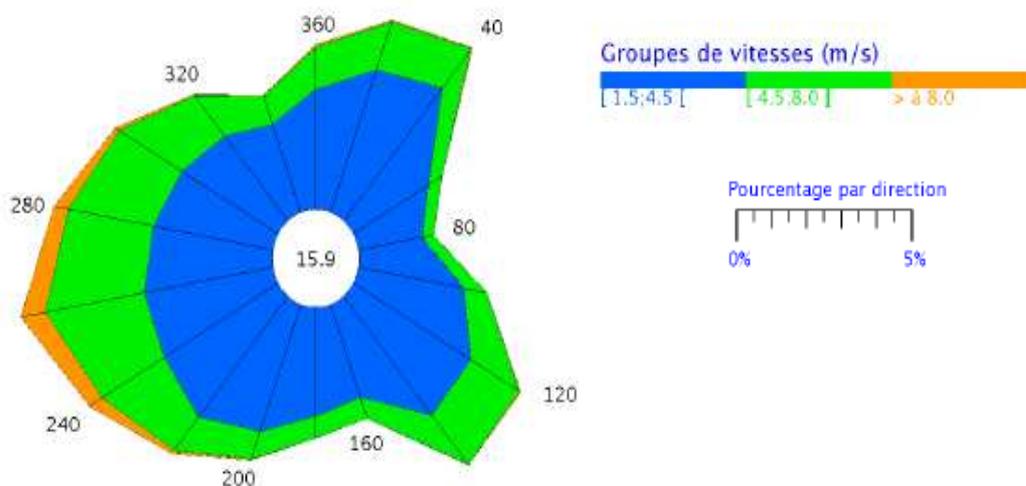


Fig 13 : Fréquence et vitesse des vents en fonction de leur provenance en % pour la station de Mérignac sur la période 1995 à 2005 (source: Météo France) - Est : 90° ; Sud : 180° ; Ouest : 270° ; Nord : 360°.

Les vents principaux sont de secteur Ouest/Sud-Ouest et 3,7 % des observations dépassent les 8m/s (29km/h). Pour 15,9 % des jours étudiés, aucun vent n'a été relevé. Les directions de vents dans l'estuaire de la Gironde sont à peu près identiques ; cependant les vents venant du Nord-Ouest sont à priori plus influents, du fait de la configuration spatiale de l'estuaire.

Il faut noter que le site des Nouvelles Possessions a subi comme le reste du territoire français la tempête de décembre 1999. Les vents violents avaient alors provoqué la submersion des digues protégeant les marais de l'estuaire, et l'inondation du site et des alentours.

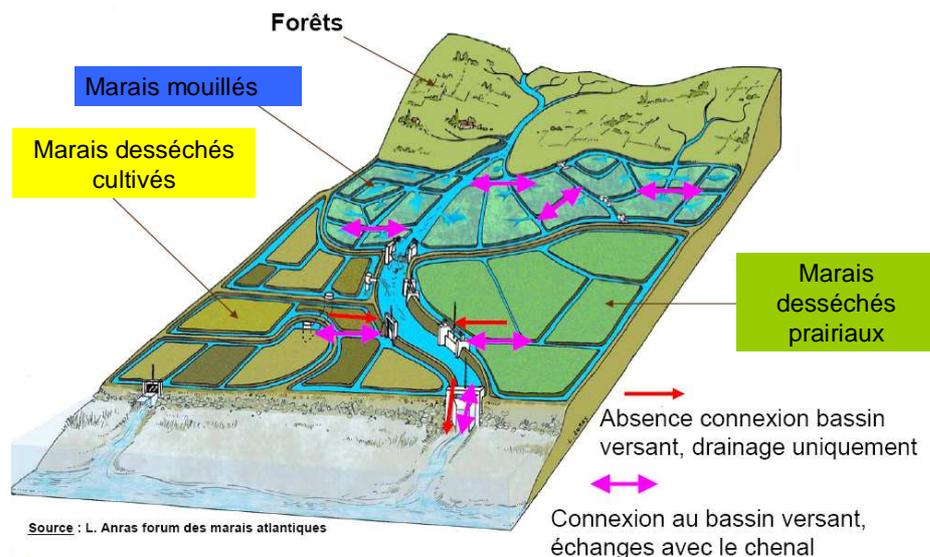
A.2.2 L'Eau

Les marais girondins

Les marais de l'estuaire constituent des espaces de transition entre les bassins versants affluents et leur exutoire : l'estuaire de la Gironde.

On distingue différents types de marais, en fonction de la densité d'aménagements, du type de sol et du niveau de salinité : marais desséchés, marais mouillés et marais maritimes. On parle de marais maritime lorsque les eaux salées de l'estuaire pénètrent librement dans le marais (ils sont rares). Les marais mouillés sont connectés au bassin versant. Les marais desséchés sont situés sur le haut marais et sont fortement drainés et cultivés: le site des Nouvelles Possessions en fait partie.

Fig 14 : Fonctionnement hydraulique des marais girondins (source : Forum des marais atlantiques)



Le réseau hydrographique

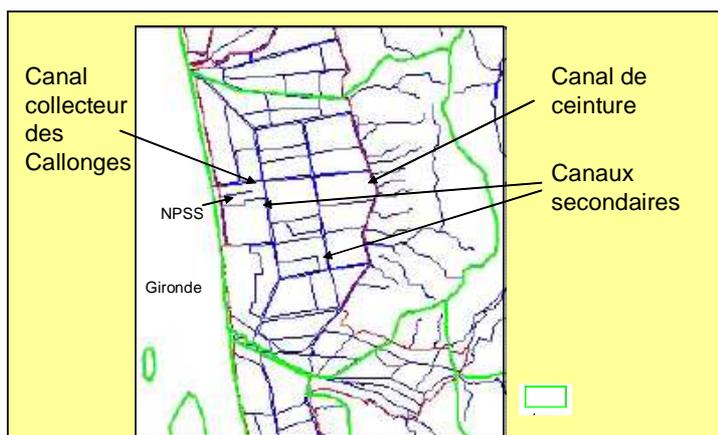


Fig 15: Réseau hydrographique autour du site des Nouvelles Possessions (NPSS) (source : SMIDDEST)

Canalisées dans le canal des Callonges, les eaux du sous bassin versant du marais de St Louis St Simon, auquel appartient le site des Nouvelles Possessions sont évacuées dans l'estuaire sans circuler dans le marais ou presque. Le marais est donc isolé du bassin versant ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des marais estuariens.

Le SAGE¹⁰ de l'estuaire est en cours de réalisation, la phase de diagnostic est achevée et la mise en œuvre est prévue dans les 2 années à venir. Il concerne 185 communes dont 142 en Gironde, organisées en 5 commissions géographiques ayant pour rôle d'élargir la concertation et de faire émerger les enjeux locaux.

Les objectifs du SAGE sont les suivants :

- Qualité des eaux et des écosystèmes
- Sécurité des Biens et des personnes
- Gestion durable des milieux naturels et des activités humaines
- Concertation et participation renforcée des populations aux politiques estuariennes

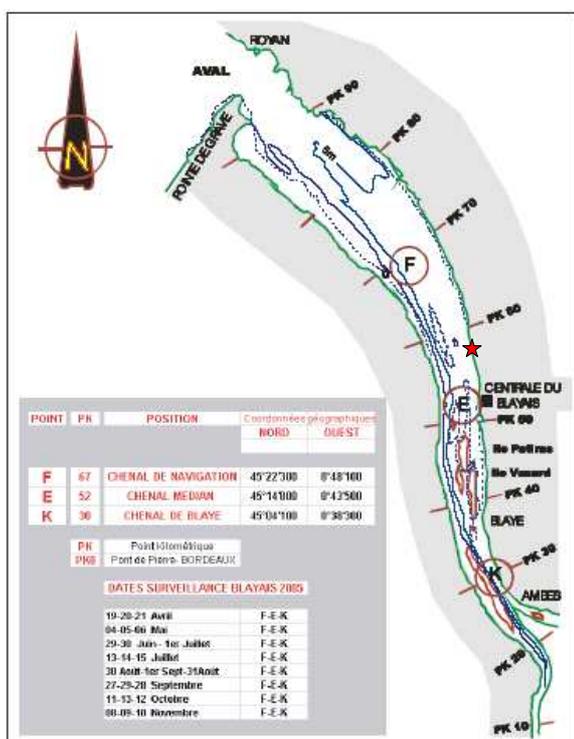
¹⁰ SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Dans le cadre du SAGE, une étude des ouvrages hydrauliques et des peuplements piscicoles des marais devrait être engagée courant 2008.

Le SAGE sera par ailleurs opposable aux Associations Syndicales Agréées de marais, qui gèrent les niveaux d'eau et dont la vocation historique (précisée dans leur statut) est de drainer au maximum les terres. L'application du SAGE devrait permettre d'orienter la gestion hydraulique des marais vers une meilleure prise en compte des milieux aquatiques.

Une source d'eau principale : l'Estuaire de la Gironde

Le site des Nouvelles Possessions est alimenté, par ordre d'importance par l'estuaire, puis par les précipitations et enfin par deux prélèvements effectués dans la nappe phréatique. Il est connecté au secteur mésohalin de l'estuaire, dans laquelle la salinité oscille entre 5 et 18 Unité Pratique de Salinité (PSU).



Les eaux de l'estuaire font l'objet d'une surveillance annuelle, notamment du fait de la présence de la Centrale Nucléaire du Blayais, située à environ 2 km au Sud de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Nouvelles Possessions. Un des points de prélèvement : le point E (voir carte ci-contre), se situe légèrement en amont des Nouvelles Possessions et l'eau qui y circule a certainement une composition très proche de l'eau qui alimente le site. Les stations de prélèvements sont positionnées en PK (points kilométriques) avec une origine PK0 située au niveau du pont de pierre de Bordeaux.

De nombreux paramètres physico chimiques sont étudiés de même que la qualité biologique de l'eau et les concentrations en différents contaminants.

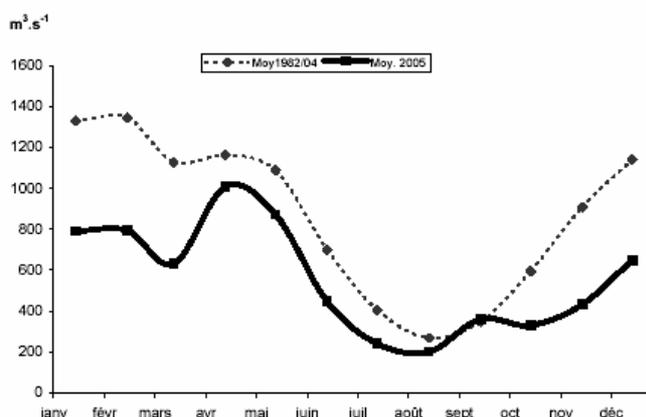
Les résultats présentés sont extraits des rapports 2005 et 2006.

Fig 16 : Stations de prélèvements utilisées pour étudier la qualité de l'eau autour de la centrale de Blayais ; l'étoile situe les Nouvelles Possessions (source: Ifremer)

-Débit :

Le débit est maximal en période hivernale (période de hautes eaux des fleuves) et minimale l'été (période d'étiage des fleuves). Depuis 2003, les années de sécheresse se succèdent et les débits sont anormalement bas (cf Fig 17 ci-dessous).

Fig 17 : Débits mensuels moyens de la Gironde en 2005 et sur la période 1982-2004 (source : Ifremer)



- Température :

La température moyenne des eaux en 2005 était supérieure à celle observée sur la période 1976-2003, et ce quel que soit le moment de l'année.

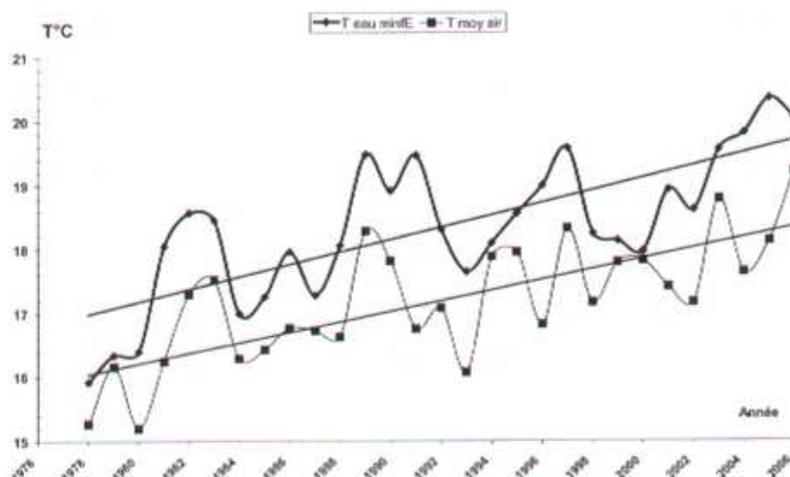


Fig 18 : Évolution relative des températures moyennes de l'air et de l'eau près du fond au point E PK 52 au cours de la période 1978-2005 (de mai à novembre) (source : Ifremer)

Il est à noter que les températures de l'eau et de l'air de l'estuaire ont augmenté en moyenne d'1°C chacune ces 30 dernières années (cf Fig 18 ci-dessus).

- Salinité :

Dans l'estuaire, la salinité suit un gradient longitudinal (l'eau est plus salée près de l'embouchure), vertical (les strates profondes sont plus salées que celles de surface) et transversal (la rive droite est moins salée que la rive médocaine).

La salinité des eaux est liée au débit des affluents de la Gironde et aux marées.

- Turbidité :

La turbidité correspond aux matières en suspension présentes dans l'eau (en g/L). Elle varie énormément, au cours de la marée, entre le fond et la surface de l'eau (elle est plus élevée au fond) et en fonction de la saison. Dans l'estuaire de la Gironde, la turbidité des eaux est liée à la position du bouchon vaseux, source principale de matières. Or depuis 2004, ce bouchon est remonté très en amont du fait de la faiblesse des débits fluviaux, et les turbidités observées dans l'estuaire sont par conséquent plus faibles. Les moyennes par marée varient entre 0,173 et 1,328 g/L.

- pH :

Ce paramètre montre de très légères fluctuations spatiotemporelles (entre 7,71 et 8,19).

- Nitrates-Nitrites :

En raison de l'intrusion des eaux halines, due à la faiblesse des débits fluviaux, les teneurs en Nitrates et Nitrites sont restées très faibles ces dernières années (<150 µmol/L).

- Amines

Quelle que soit la station de relevés et la période de l'année, aucun résidu de traitement des circuits secondaires de la Centrale Nucléaire de Braud-et-Saint-Louis (éthanolamine, morpholine et hydrazine) n'a été détecté dans les eaux de l'estuaire lors du suivi écologique réalisé par Ifremer en 2005 et 2006.

Les connaissances sur l'eau de l'estuaire fournies par le suivi écologique de la centrale du Blayais permettent d'appréhender la composition de l'eau circulant dans la Réserve des Nouvelles Possessions.

Le fonctionnement hydraulique des Nouvelles Possessions

Le site des Nouvelles Possessions a un fonctionnement hydraulique particulier qui peut être entièrement contrôlé par les gestionnaires. Les 8 casiers formant cette zone humide sont d'origine anthropique et sont équipés de systèmes permettant la régulation du niveau d'eau. L'alimentation de ces casiers se fait par un canal relié directement à l'estuaire (cf Fig 19 page suivante)

Un prélèvement dans la nappe est par ailleurs effectué au niveau du casier 2 par une éolienne. L'eau douce prélevée dans la nappe alimente le canal entourant le site au niveau du casier 2. À l'avenir, il pourra être envisagé d'utiliser cette eau douce pour abreuver le bétail qui pâturera sur cette zone. Un second prélèvement est fait au niveau du casier 1 (bergerie), là encore pour l'alimentation en eau des animaux.

La qualité de l'eau dans le site

Au sein de la réserve, les données disponibles sont limitées car peu d'études ont portées sur le site en lui-même. Néanmoins son fonctionnement hydraulique en période estivale ainsi que les caractéristiques de l'eau qui y circule ont été étudiés récemment (température, pH, conductivité, salinité), en prévision de la rédaction du plan de gestion (résultats détaillés fournis en Annexe 4 de ce document).

- pH :

Les valeurs de pH sont étonnamment disparates en fonction des stations de prélèvements. Elles sont neutres voire légèrement basiques dans le canal central et les lacs de tonnes des casiers 3 et 8. En revanche le casier 7 présente des valeurs très faibles de pH (entre 3 et 5). Cette acidité provient probablement d'une abondance d'acides minéraux ou organiques dans l'eau mais leur origine n'est pas connue (nature des remblais amenés sur le casier 7 au moment de la construction de la centrale, nature du substrat géologique).

- Salinité :

Les valeurs de salinité relevés durant les mois de juillet et août constituent des maxima sur l'année car c'est durant ces périodes d'étiage que la salinité est la plus forte dans l'eau de l'estuaire et au sein du site. Les valeurs les plus faibles (7,3 et 8,16 PSU) ont été relevées dans le fossé de ceinture, à proximité du casier 8 d'une part et du casier 7 d'autre part. Les valeurs les plus élevées (11,94 et 11,68) ont été relevées dans les plans d'eau des casiers 3 et 7, dont les profondeurs sont particulièrement faibles en été.

- Température :

La température des eaux est élevée et très proche de la température atmosphérique durant l'été. En effet les niveaux d'eau sont au plus bas durant cette période et l'eau chauffe donc très facilement.

- Conductivité :

Ce paramètre permet d'apprécier la capacité de l'eau à conduire le courant électrique. La conductivité est d'autant plus élevée que les matières en solution dans l'eau se sont solubilisées. Sa mesure permet de calculer facilement la salinité de l'eau, par relation (Péré, 2006).

La gestion hydraulique actuelle :

Des systèmes d'alimentation et d'évacuation de l'eau sont installés entre certains casiers et le canal central ou le fossé entourant le site, ainsi qu'entre le canal central et l'estuaire.

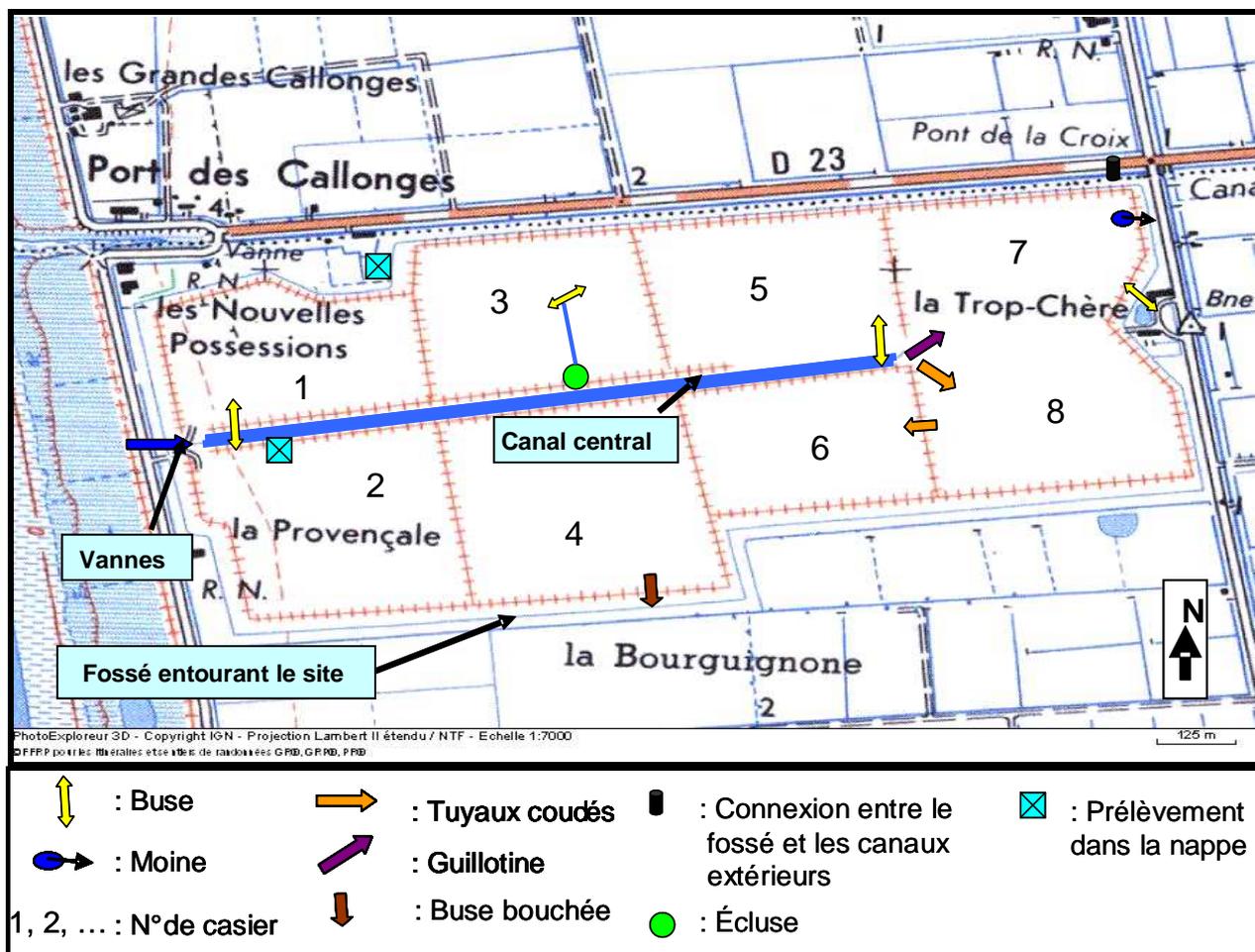


Fig 19 : Ouvrages hydrauliques des Nouvelles Possessions (d'après Péré, 2006)

L'alimentation du site en eau se fait principalement par l'estuaire de la Gironde. Le système de buses et de vannes la permettant a été restauré en 2007. L'eau de l'estuaire entre dans la réserve via le canal central. Tous les casiers (excepté le casier 4) sont ensuite irrigués par différents ouvrages hydrauliques de type écluse, clapet, buse, guillotine ou tuyaux coudés.

L'eau peut s'évacuer au niveau des casiers 4, 7 et 8 vers le fossé de ceinture qui est lui-même en communication avec les canaux extérieurs (canal des Callonges), à l'extrémité Nord-Est du site.



Fig 20 : Répartition des plans d'eau et canaux permanents et temporaires actuels sur le site des Nouvelles Possessions (Photographie aérienne: IGN, 2003; ONCFS, 2007)

Le réseau hydrographique représente environ 17 ha, répartis en plan d'eau, mares temporaires, canaux et fossés (cf. Fig 20 ci-dessus). Le tableau III suivant résume les caractéristiques des différentes entités hydrologiques du site.

Entité hydrologique	Profondeur (cm)	Surface (m ²)	pH
Canal central	60	12 440	8,96
Plan d'eau du casier 3	25	3 400	8,27
Zone inondée du casier 7	35	50 000	3,72
Plan d'eau du casier 8	60	94 400	8,00
Fossé entourant le site	45	nc	4,58

Tab III : Caractéristiques des principaux éléments hydrologiques des Nouvelles Possessions (nc : non calculé) (complété, d'après : Guibert, 2005)

Les plans d'eau sont tous d'origine artificielle. L'étang du casier 8 est le plus vaste et également un des plus intéressants pour l'accueil de l'avifaune, avec la prairie inondable du casier 7.

La gestion actuelle est adaptée aux besoins des roseaux : l'eau de l'estuaire entre dans le canal central en mars/avril, moment où l'eau est assez douce. Cette entrée devait se faire jusqu'à maintenant sur 3 marées, car une seule des 3 vannes était fonctionnelle et le débit entrant était donc faible.

À l'intérieur du site, les clapets et buses étaient bouchés ou ouverts en fonction des besoins de chacun des casiers, au vu des précipitations de l'année.

A.2.3 La Géologie

A.2.3.1 L'état des connaissances et les données disponibles

Les analyses de sol du site des Nouvelles Possessions sont inexistantes. On sait simplement que depuis 1976, ce sol est composé dans sa partie supérieure des boues issues de la construction de la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis.

Des séries de sondages et analyses avaient été réalisées en différents points du marais du Blayais (et à l'emplacement de la centrale) durant les années précédant la construction. Elles permettent d'avoir une bonne idée de la composition des sols et du substrat géologique.

Au niveau régional, les grands phénomènes géologiques à l'origine du paysage estuarien actuel sont en revanche bien décrits.

A.2.3.2 L'Histoire et les formations géologiques

De nombreuses études géologiques ont été menées dans l'estuaire de la Gironde, et permettent de reconstituer l'histoire de l'estuaire et des marais de la rive droite en particulier. Sa formation date de 20000 ans, après les alternances de glaciations et de réchauffement du Quaternaire. Les Garonne et Dordogne primitives creusent un lit profond dans le soubassement calcaire du Tertiaire, apportant avec eux de grandes quantités de galets et de sables provenant du Massif Central et des Pyrénées.

Avec la fonte des glaces, les niveaux marins, qui étaient de 50 à 120 m sous le niveau actuel, commencent à remonter, le rivage étant alors situé à environ 100 km de la côte actuelle. À cette époque, la vallée se remplit de sédiments grossiers, caractéristiques du matériel charrié par les fleuves de déglaciation.

Entre -10 000 et -6 000 ans, le niveau de la mer continue de remonter, passant de -50 à -10 m. Cela a pour conséquence de ralentir les fleuves qui charrient alors un matériau plus fin (sables, sables argileux, argiles). Vers -5 000 ans, le niveau de la mer atteint à peu près celui que l'on connaît actuellement, et la vallée se remplit d'eau de mer, qui s'engouffre profondément à l'intérieur des terres dans les petites vallées adjacentes, formant une "ria". Durant cette période s'accumulent les sédiments fins dans toutes les irrégularités et les fonds, ce qui régularise les berges et explique aussi pourquoi les roches de cette période présentent un caractère plus " marin " que les autres.

Vers l'an 1 000 de notre ère, les creux des rives de l'estuaire sont quasiment remplis. D'autre part le travail de défrichement des populations du Moyen-Âge facilite l'érosion dans les bassins versants de la Garonne et de la Dordogne, ce qui accroît la quantité de sédiments charriés par les fleuves.

C'est à ce moment que l'estuaire entame le mode de fonctionnement qu'on lui connaît désormais, avec l'évacuation périodique du bouchon vaseux et la formation de bancs et d'îles par accumulation de sédiments.

La rive droite de l'estuaire est donc aujourd'hui constituée de zones marécageuses et de falaises de calcaire.

Le site des Nouvelles Possessions repose sur des alluvions subactuelles, c'est-à-dire qui se sont déposées durant la dernière période de montée des eaux dans l'estuaire.

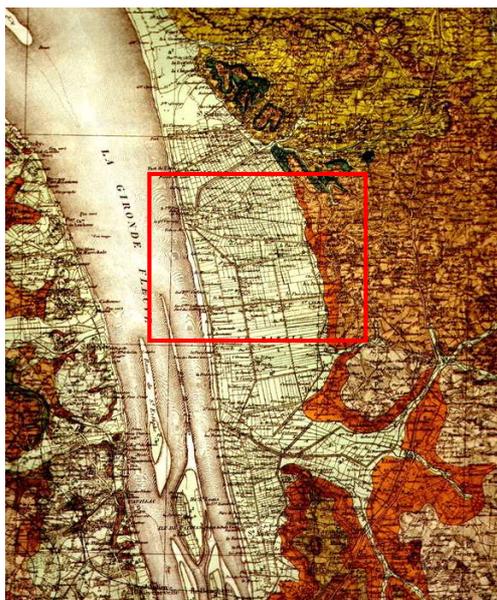


Fig 21 : Carte géologique détaillée de Lesparre (2^e édition) 1/80 000^e (Jean Goguel – 1964) (source : DIREN Aquitaine)

Le site des Nouvelles Possessions repose sur des alluvions subactuelles argileuses (cf. Fig 21 ci-dessus). Leur nature pétrographique est très constante. Il s'agit d'argiles silteuses (les silts sont par définition des sédiments détritiques dont le grain est compris entre 2 µm et 62 µm) plus ou moins oxydées en surface, riches en débris organiques, contenant localement des morceaux de bois flottés et de petits galets de calcaires du Crétacé supérieur et de l'Eocène. Leur épaisseur peut atteindre une vingtaine de mètres.

Les aquifères

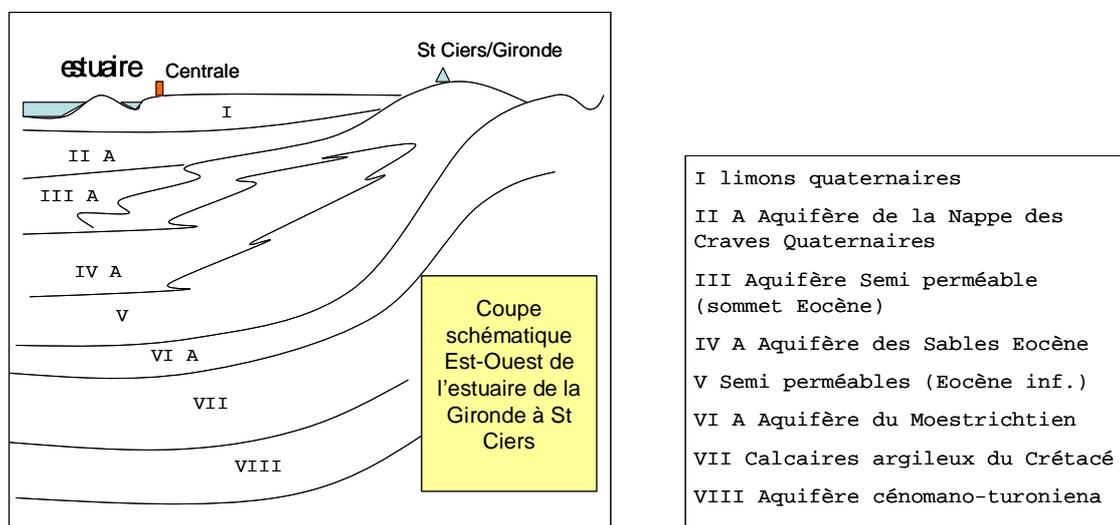


Fig 22 : Coupe géomorphologique à hauteur de la centrale du Blayais (document BRGM pour EDF)

A.2.3.3 Les formes du relief et leur dynamique

La Topographie

L'altitude du site varie entre 0,5 et 5,90 m (source : relevés topographiques réalisés en 2007)

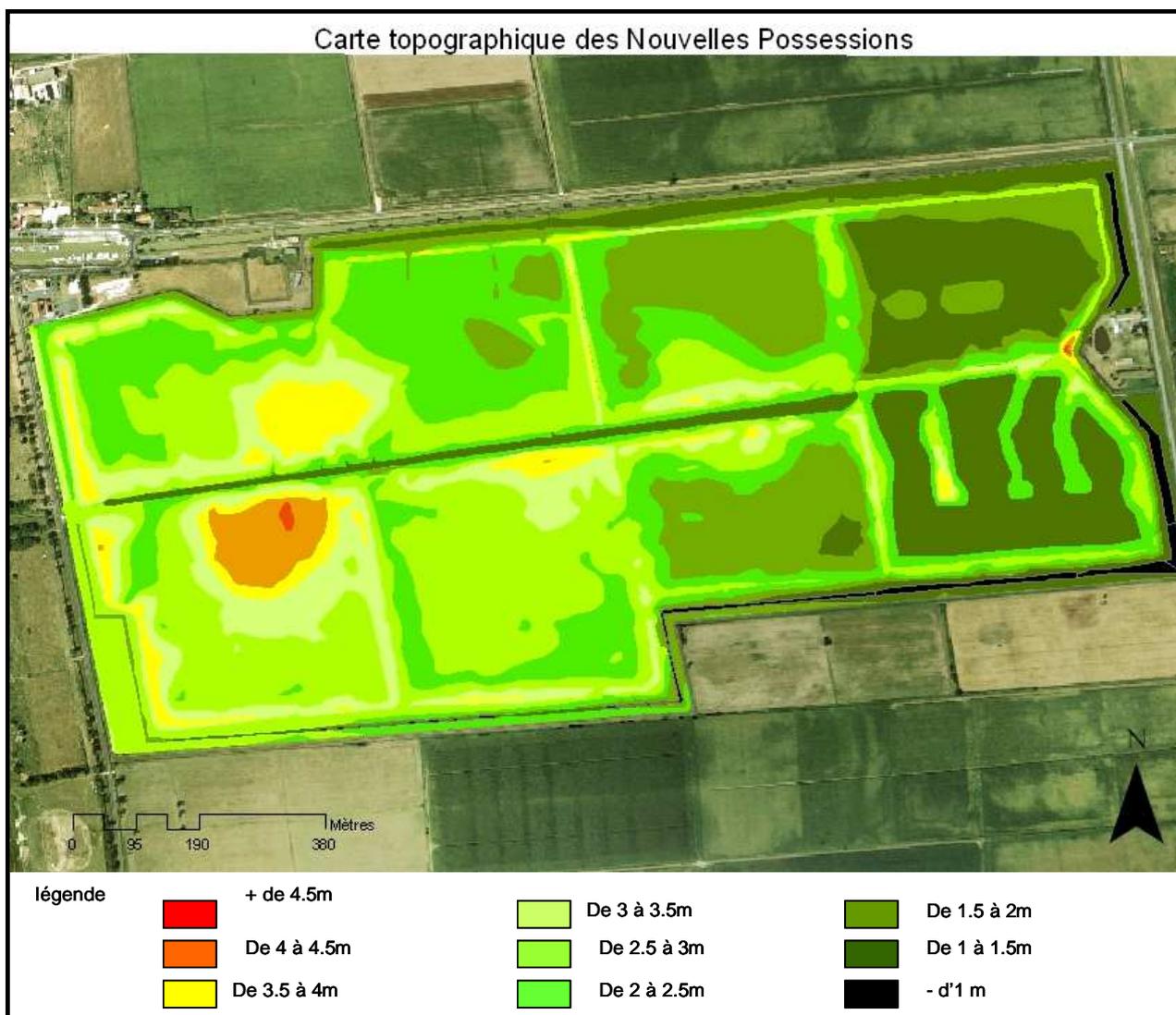


Fig 23 : Carte topographique des Nouvelles Possessions (source : relevés topographiques: Mairie de Braud et St Louis; cartographie: ONCFS, 2007)

Cette topographie correspond en partie à celle du marais dans son état naturel : la partie Ouest est plus haute (bourrelet alluvial) alors que la partie Est, plus basse, annonce le début du moyen marais. Cependant le site est globalement surélevé par rapport au reste du marais.

A.2.3.4 Les sols de la réserve

Les sols des Nouvelles Possessions sont constitués de boues issues de la construction de la Centrale Nucléaire de Braud-et-Saint-Louis. Ces dernières étaient composées d'argile plastique légèrement sableuse du Flandrien avec des passées tourbeuses (source: documents CNPE du Blayais).

A.2.4 Les habitats naturels et les espèces

A.2.4.1 L'état des connaissances et les données disponibles

Habitats

Les différentes études ayant été menées sur le site ont donné lieu à une description succincte des habitats. Les grands ensembles de prairies et de roselières ont été délimités et partiellement décrits, notamment en ce qui concerne les roselières, en 2006 lors de l'étude portant sur les oiseaux paludicoles (niveau d'immersion, densité de roseaux, hauteur, diamètre des tiges...).

Espèces :

On dispose d'inventaires fiables pour l'avifaune, les amphibiens et l'entomofaune. En effet, un stagiaire avait eu la mission en 2005 de faire l'inventaire des amphibiens présents sur le site des Nouvelles Possessions. L'avifaune de manière générale fait quant à elle l'objet de suivis réguliers effectués par un agent de l'ONCFS (écoute et observations) et d'études plus particulières (STOC ROZO, baguage des bécassines, comptages hivernaux, utilisation de l'espace et de la végétation par les passereaux paludicoles).

L'inventaire entomologique est en cours (il a débuté en 2003) et les conclusions qu'il fournit ne sont que provisoires. Le tableau suivant résume les données disponibles et leur fiabilité.

Études réalisées	Auteurs	Date	Forme	Degré de Fiabilité
Inventaire Oiseaux	J.P. Baudet, (ONCFS)	Suivi annuel, réactualisé	Tableau structuré	☺
Inventaire Insectes	D. Potel (Association Cicendèle)	2003-2007	Rapport préliminaire incomplet	☺
Inventaires Amphibiens	A. Guibert (stagiaire ONCFS)	2005	Rapport	☺
Utilisation de la roselière par les oiseaux paludicoles	M. Melin (stagiaire ONCFS)	2006	Rapport	☺

Tab IV: Données concernant les espèces disponibles sur le site des Nouvelles Possessions (☺ : satisfaisant)

A.2.4.2 Les habitats naturels

Le site des Nouvelles Possessions est très récent (les sol ont été amenés il y a seulement trente ans) et a été entièrement remanié par l'homme. La flore qui s'y est développée est relativement banale. Cependant les habitats présents attirent de nombreuses espèces animales intéressantes.

A.2.4.2.1. Description des habitats

Les grands ensembles de végétation que l'on rencontre sur le site sont :

- les roselières : de qualité variable, elles concernent surtout les casiers 4, 5 ,6 et 7 et couvrent environ 40 ha.
- les prairies humides : mésophiles à hygrophiles, on les trouve sur les casiers 1,2 et 3 (35 ha environ)

- les milieux aquatiques (plan d'eau et canaux) recouvrent environ 17 ha,
- les boisements couvrent environ 6 ha,
- les talus, digues et bordures de chemins couvrent environ 20 ha

Une cartographie sommaire des habitats a été réalisée en 2007 : les grands ensembles de végétation ont été délimités à l'aide de photos aériennes récentes (2003) et des prospections de terrain.

Les habitats observés sont décrits ci-dessous avec le code Corine qui leur correspond, et ils sont localisés sur la fig24 (p 27).

Roselières

Sur le site des Nouvelles Possessions, elles correspondent :

- à des formations monospécifiques de Roseau commun *Phragmites australis* (casier 7 et 8), situées sur les zones les plus basses. Elles varient en hauteur et en densité de roseau.
→ Phragmitaie : 53.111
- à des formations colonisées en très grande partie par le Roseau commun (casier 6) : roselières sèches de talus.
→ Phragmitaie : 53.112

Prairies humides

Les zones concernées sont les Casier 1, 2 et 3 ainsi que la parcelle située en dehors de la clôture au Sud du site. Ces prairies sont de différents types :

- prairie pâturée : zone du casier 1 pâturée par les moutons
→ Prairies pâturées xéroclines à hydroclines : 38.1
Cette zone, située sur le casier 1, est soumise à une pression de pâturage assez forte
- prairie de fauche : à l'extérieur de la clôture
→ Prairies fauchées xéroclines à hygroclines : 38.2
C'est sur ces zones que l'on retrouve une diversité floristique plus importante. Les graminées dominent (*Holcus lanatus*, *Agrostis sp.*, *Poa sp.* ...) mais on trouve également des plantes à fleurs telles que le Lotier corniculé *Lotus corniculatus*, le Mille pertuis perforé *Hypericum perforatum*, ou le petit trèfle jaune *Trifolium dubium*.
- prairie à Jonc diffus *Juncus effusus* (plus ou moins colonisée par le roseau commun) : elles sont situées sur les zones où l'hydromorphie est moyenne.
→ Prairies mésohygrophiles à jonc diffus : 37.21
- prairie aquatique couverte à communautés amphibies : ces zones sont inondées une grande partie de l'année (casier 7)
→ Communauté amphibie : 22.3

Milieux aquatiques

Les fossés et plans d'eau ont une végétation aquatique très limitée (des algues sont présentes dans les fossés et mares où l'eau est la plus stagnante). La prairie aquatique du casier 7 présente un gazon amphibie (les espèces le constituant n'ont pu être déterminées).

→ Eaux saumâtres stagnantes : 11.4

→ Communauté amphibie : 22.3

Boisements

Les boisements des casiers 2, 3, 5 et 6 sont en majorité composés de résineux (Pin taeda *Pinus taeda*, Pin maritime *Pinus pinaster*, pin noir *Pinus negra*), de Bouleau blanc *Betula pebuscens*, de Saules *Salix sp.* et

de Frêne commun *Fraxinus excelsior*. Quelques trembles sont également présents (*Populus tremula*), de même que quelques peupliers (*Populus alba*).

Les boisements de résineux ont été plantés sur les zones les plus hautes du site, et les sous bois et lisières sont le lieu de développement d'une flore différente de celle rencontrée sur les parties plus basses et par conséquent plus humides. Des zones à Fougère Aigle *Pteridium aquilinum* entourent souvent ces boisements.

- Pîneraie : 83.31
- Peuplement de frênes : 41.3
- Saulaies marécageuses : 44.92
- Boulaies marécageuses : 44.91
- Peuplement de Trembles et Peupliers : 41.D
- Ourlets acidiphiles mésophiles à Fougère Aigle : 31.6

Pelouses sablonneuses sèches

Les zones sèches et sableuses entourant les boisements ont une composition floristique différente, avec des scabieuses, des plantes de milieu sec (*Tuberaria guttata*), voire dunaire (*Filago maritima*). Elles correspondent à des pelouses pionnières sableuses, qui risque d'évoluer vers une colonisation des résineux, mais qui est pour le moment maintenu par l'action des animaux (cervidés et lapins).

Ces zones de caractérisent également par une couverture assez importante du sol par les bryophytes et lichens (dont *Brachythecium albicans*, *Rhacomitrium canescens* et *Cladonia arbuscula* (Guibert, 2005)).

- Pelouses pionnières sableuses (prairies siliceuses à annuelles naines) : 35.21

Autres milieux

Les zones où *Rubus fruticosus* domine largement ont été classées en roncier.

- Roncier : 31.831

Certaines zones non gérées ont été classées en friches. Celles où les graminées étaient présentes, avec un embroussaillage plus ou moins marqué, ont été classées en Friches graminéennes non littorales, du fait de leur composition floristique. D'autres ne comptaient aucune graminées ou presque et étaient dominées par des plantes telles que l'Erigeron du Canada (*Erigeron canadensis*), les chardons (*Cirsium sp.*), ou le lilas d'Espagne (*Galega officinalis*). Elles ont été classées en friches vivaces mésothermes à psychrophiles.

- Friches graminéennes non littorales : /
- Friches vivaces mésothermes à psychrophiles : 87.1

Les habitats recensés aux Nouvelles Possessions sont localisés sur la carte de la figure 24 ci-après.



Fig 24 : Cartographie sommaire des habitats observés aux Nouvelles Possessions (ONCFS, 2007)

A.2.4.2.2. Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats naturels

Les roselières présentent un intérêt patrimonial important pour les espèces d'oiseaux qu'elles peuvent abriter (Gorge Bleue, Butor étoilé, Héron pourpré...). Ce type de formation végétale est en régression constante en Europe du Nord et ce déclin a des causes multiples : assèchement des zones humides, eutrophisation des milieux aquatiques (Sinnassamy & Mauchamp, 2001). L'habitat en tant que tel n'est cependant pas classé parmi les habitats d'intérêt communautaire.

Les prairies humides présentent également un fort intérêt pour l'avifaune qu'elles peuvent attirer (limicoles, passereaux...). Elles pourront évoluer vers des habitats d'intérêt.

Habitat	Espèce(s) caractéristique(s)	Description, localisation (surface)	% de surface	Code Corine	Code eur15
Pineraie de pins taeda	<i>Pinus taeda</i> , <i>Pinus nigra</i> , <i>Pinus pinaster</i>	Boisement plantés des casiers 1, 2, 3, 6	2	83.31	/
Boisement de frênes	<i>Fraxinus excelsior</i>	Le long du fossé et de la clôture côté Ouest	1	41.3	/
Saulaies marécageuses	<i>Salix sp.</i>	Disséminés, autour des fossés	1	44.92	/
Boulaies marécageuses	<i>Betula pubescens</i>	Un peu partout	2	44.91	/
Peuplement de Trembles et Peupliers	<i>Populus tremula</i> <i>Populus alba</i>	Casier 4 essentiellement	< 1	41.D	/
Ourlets acidiphiles mésophiles à Fougère Aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	Autour des boisements de résineux	2	31.86	/
Ronciers	<i>Rubus sp.</i>	Talus et à l'intérieur des prairies	1	31.831	/
Prairies mésohygrophiles à jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	Casier 1,2 et 3 principalement	15	37.21	/
Prairies pâturées xéroclines à hydroclines	<i>Plantago sp.</i> , <i>Cynosurus cristatus</i> , <i>agrostis sp.</i> , <i>Holcus lanatus</i>	Zones où pâturent actuellement les moutons	1	38.1	/
Pelouses pionnières sableuses (prairies siliceuses à annuelles naines)	<i>Scabiosa</i> , <i>Filago minima</i> , <i>Tuberaria guttaa</i>	Sur les zones hautes, autour des boisements	2	35.21	23.30-1
Plans d'eau permanents	/	Casier 3, 8	11		
Eaux saumâtres stagnantes	Algues indéterminées	Casier 1 et 2	< 1	11.4	à préciser
Communauté amphibie	indéterminé	Casier 7	4	22.3	31.70
Roselières inondées	<i>Phragmites australis</i>	Casiers 7, 6, 4, 5 principalement	25	53.111	/
Roselières sèches	<i>Phragmites australis</i> <i>Holcus lanatus</i>	Talus	17	53.112	/
Prairies mésophiles xéroclines à hygroclines	<i>Poa trivialis</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>Cynosurus cristatus</i> , <i>Bromus sp</i>	Prairie extérieure, zone de prairie à graminées intérieures	7	38.2	65.10 ?
Cariçaies	<i>Carex spicata</i> <i>Scirpus triqueter</i>	Sous formes résiduelles, dans les prairies de joncs	< 1	53.2	/
Friches graminéennes	<i>Holcus lanatus</i> , <i>Agrostis sp.</i> , <i>Avena</i> ,	Casier 1	7	/	/
Friches vivaces mésothermes à psychrophiles	<i>Erygeron canadensis</i> <i>Galega officinalis</i> <i>Cirsium sp.</i>	Casier 1	< 1	87.1	/

Tab V: Habitats recensés dans chaque casier des Nouvelles Possessions (leur code corine et Eur 15 sont précisés lorsqu'ils existent)

La correspondance entre les habitats décrits aux Nouvelles Possessions et des habitats d'intérêt communautaire devra être précisée lors de l'intégration du site au Réseau Natura 2000 et la rédaction du document d'objectifs.

A.2.4.2.3. Les facteurs limitants et la fonctionnalité des habitats

Les facteurs humains

Les activités humaines sur la réserve sont de différents types et vont aboutir à une modification de facteurs écologiques. Ainsi la gestion hydraulique influencera les niveaux d'eau, la gestion des troupeaux influencera la pression de pâturage...

La fréquentation humaine sera canalisée par les sentiers aménagés prévus à cet effet et le piétinement sera donc limité en dehors de ces zones.

Les facteurs écologiques

Les milieux variés que sont les prairies humides, les roselières et les milieux aquatiques, ont des exigences écologiques très différentes :

- Les prairies doivent être protégées du boisement spontané dont elles sont victimes sans mesures de gestion efficaces. Les espèces végétales prairiales ont besoin d'un ensoleillement important qui est compromis lorsque la prairie se boise. Le niveau de l'eau, sa salinité ainsi que la pression qu'elles subissent par le bétail (piétinement et alimentation) influencent leur composition floristique.
- Pour les milieux aquatiques, la qualité (pollution, salinité) de l'eau détermine les espèces présentes.
- Pour les roselières, des paramètres aussi variés que le taux de salinité, la luminosité ou le pH jouent un rôle majeur dans leur développement. L'impact de ces différents facteurs est résumé dans le Tab VI ci-dessous.

Compartiment	Facteurs	Effets positifs	Effets négatifs
Sol	Accumulation de matière organique	- Protection des rhizomes et des bourgeons - Transport d'oxygène favorisé par les tiges sèches - Stockage de l'eau - Stockage du carbone	- Baisse de la production de tiges au printemps - Baisse de la diversité floristique
Faune	Surpâturage (bovins, équins et oies)		- Epuisement des réserves (rhizomes) et baisse de la production de biomasse - Arrêt de la croissance - Asphyxie et pourrissement des plantes - Destruction des tiges
	Invertébrés	- Décomposition de la matière organique - Importance pour les oiseaux paludicoles	
Hydrologie	Augmentation prolongée du niveau d'eau	- Augmentation du diamètre des tiges et de leur croissance	- Baisse de la croissance des rhizomes - Augmentation de la longueur des feuilles - Formation de racines adventices - Sensibilité accrue aux autres stress (eutrophisation, dommages dû aux débris flottants)
	Stress halin		- Arrêt de la croissance
	Eutrophisation	- Augmentation de la hauteur des tiges	- Fragilisation des tiges

Tab VI : Effets de différents facteurs écologiques sur les roselières (d'après Sinnassamy & Mauchamp, 2001)

→ Comment fonctionne la roselière ?

- Les besoins en eau du roseau varient en fonction de son stade de développement. Pour germer dans de bonnes conditions, la pousse de roseau ne doit pas être submergée (dépense d'énergie supplémentaire pour franchir le film d'eau). En revanche, une fois la croissance enclenchée (fin de printemps, début d'été), il nécessite une submersion des racines rhizomateuses, pour que la croissance soit importante, et ce jusqu'à la germination suivante c'est-à-dire jusqu'au printemps suivant.
- Un autre paramètre important à considérer est la salinité des eaux : le développement du roseau est altéré au dessus de 5g/L de sel et au-delà de 30g/l, il est impossible.

La gestion actuelle

Jusqu'à présent, la gestion des milieux répondait à des besoins pratiques d'utilisation du site, plus qu'à une volonté de restauration et conservation d'habitats ou d'espèces.

Le casier 3 (prairie humide à jonc diffus colonisée en grande partie par le roseau commun) était jusqu'à maintenant entretenu par fauche annuelle, réalisée par l'association AGERAD, qui possédait l'équipement nécessaire et exportait les végétaux fauchés. Les autres mesures de gestion étaient ponctuelles : broyage des ronciers, broyage de la végétation des digues, des bords de chemins et des bords de clôture, pour garantir l'accès aux piétons, aux véhicules de service et à la calèche, et pour faciliter les travaux de comptage et de suivi temporel des oiseaux.

Les îlots du casier 8 et la bande centrale du casier 7 étaient eux aussi fauchés annuellement pour garantir un milieu propice à la nidification des oiseaux limicoles.

La dynamique végétale

Sur le site, la végétation tend à se banaliser : toutes les zones favorables (en termes d'hydromorphie) ont été colonisées par le phragmite commun. Par conséquent, seules les zones les plus élevées (exceptés les talus), sont épargnées: on y trouve des boisements, des pelouses sèches ou des prairies mésophiles, et les ronces s'y développent. La dynamique en place, si elle n'est pas contrée, va mener à une disparition totale des zones à jonc et à graminées.

À terme, c'est un très large pourcentage de la surface du site qui pourraient être composé d'un peuplement monospécifique ou presque de roseau commun, présentant néanmoins des variations qualitatives.

L'objectif des mesures de gestion décrites en section B sera de contrer cette évolution spontanée de la végétation pour conserver des habitats riches et divers.

A.2.4.2.4. L'état de conservation des habitats

L'évaluation de l'état de conservation des habitats est difficile à mettre en œuvre lors du premier plan, qui vise plutôt à établir un point 0 de l'état du patrimoine naturel. Or les milieux présents sur le site sont très jeunes (30 ans) et évoluent vite. Dans ces conditions, il est difficile de trouver un référentiel qui permette cette évaluation.

L'habitat le plus dégradé et menacé sur le site est certainement la prairie : les plantes à fleurs y sont rares et le milieu se ferme complètement (roseau, ronces). La diversité floristique est assez faible par rapport à ce qu'elle pourrait être.

Les roselières sont de qualité moyenne, et la mise en place d'une gestion hydraulique adaptée (eau de bonne qualité au bon moment) devrait améliorer cette qualité.

A.2.4.2.5. Synthèse sur les habitats

La priorité du plan de gestion sera d'améliorer la qualité des roselières d'une part, pour améliorer leur capacité d'accueil pour les oiseaux, et de contrer la dynamique spontanée de fermeture des prairies mésophiles, des pelouses sèches et des prairies à joncs (via colonisation par les ligneux, les ronces et le roseau commun).

A.2.4.3 Les espèces animales et végétales

A.2.4.3.1 Description des espèces et de leurs populations

Espèces animales

C'est principalement pour les espèces animales, et plus particulièrement les Oiseaux qui le fréquentent et qui pourraient le fréquenter, que le site des Nouvelles Possessions a été classé en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage, et qu'il fait l'objet d'un projet de développement écotouristique.

Concernant la fréquentation des Nouvelles Possessions, seules les classes inventoriées peuvent être traitées dans ce premier plan de gestion c'est-à-dire : Oiseaux, Amphibiens et Insectes. Les peuplements de mammifères peuvent également être partiellement décrits même s'ils n'ont pas fait l'objet d'inventaires exhaustifs.

122 espèces d'oiseaux ont été contactées ou capturées sur le site des Nouvelles Possessions depuis que le suivi est mis en place (2003). En ce qui concerne les Insectes, l'inventaire en cours (période 2004/2008) a pour le moment mis en évidence la présence de plus de 250 espèces. Pour le groupe des Amphibiens, 4 espèces ont été observées ou entendues.

Les tableaux suivants rassemblent les espèces caractéristiques de chaque groupe. Pour les amphibiens, les 4 espèces observées y figurent. Pour les oiseaux, seules les espèces les plus emblématiques du site, inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux, sont citées.

Avifaune

Espèce	Nicheur	Hivernant	Migrateur	Occasionnel
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>			x	
Phragmite Aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i>			1	
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>		x		
Grande aigrette <i>Ardea alba</i>			8	
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>			x	
Pie grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	x		x	
Gorge bleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	x		x	
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	x		x	

Tab VII : Inventaire et statut des espèces d'oiseaux emblématiques des zones humides présentes sur le site des Nouvelles Possessions (x : effectifs non comptabilisés) (source : ONCFS)

L'un des atouts principaux du site des Nouvelles Possessions est d'être un lieu de nidification pour la Gorge bleue à miroir blanc (sous espèce *namnetum* endémique du littoral atlantique). La liste complète des oiseaux contactés sur le site et de leur statut, est fournie en Annexe 5 de ce document.

Amphibiens

Espèce	Nature et période du contact	Localisation	Effectifs
Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)	Chant (début mars)	Casier 3 (mare de tonne et zone inondable)	15 ♂
		Fossés Sud-Ouest	8 ♂
		Proximité NPSS	6 ♂
Grenouille de Pérez (<i>Rana perezii</i>)	Chant et capture	Casier 3 (mare de tonne)	?
		Boisements de pins et	
Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	Hivernage	Bergerie	+/- 50 ♂
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	Hivernage	Casier 3	1 ♂

Tab VIII : Espèces d'amphibiens présentes sur le site des Nouvelles Possessions (source : Guibert, 2005)

Insectes

Les ordres les plus représentés aux Nouvelles Possessions sont les Orthoptères, les Diptères et les Hémiptères. Ils constituent une source de nourriture importante pour les nombreuses espèces d'oiseaux fréquentant le site.

Les orthoptères caelifères (criquets) ont majoritairement été observés dans les zones sèches de la réserve (prairies et sous bois plus élevés en altitude).

La faiblesse du nombre d'espèces d'Odonates dans le rapport provisoire est certainement à mettre en relation avec la salinité des eaux circulant dans le site. Une des espèces déterminée est une espèce pionnière qui occupent les milieux aquatiques saumâtres nouvellement créés. Sa présence est à mettre en relation avec la jeunesse du site et des milieux qui le constituent (plan d'eau et canaux creusés dans les années 80). La liste préliminaire des insectes capturés sur le site est fournie en Annexe 6 de ce document.

Rem : le site des Nouvelles Possessions est jeune et évolue très rapidement. Depuis le début des prospections entomologiques en 2003, les populations d'insectes ont elles aussi évoluées. Les dernières prospections réalisées durant l'été 2007 ont mis en évidence une augmentation importante de l'entomofaune (en qualité et en quantité d'individus).

Le tableau fournie en Annexe 6 rassemble les données disponibles sur les d'espèces d'insectes (noms ou seulement nombres) des ordres suivants : Hémiptères, Coléoptères, Hyménoptères, Diptères, Lépidoptères, Orthoptères, Odonates, Mantoptères, Planipennes, Dermaptères, Ixodes.

Poissons

Aucune étude n'a porté sur les peuplements piscicoles des Nouvelles Possessions. Les observations ponctuelles permettent simplement d'attester de la présence d'anguilles et de sandres. Ce domaine mériterait de faire l'objet d'un suivi scientifique solide.

Les espèces d'intérêt patrimonial circulant dans l'estuaire sont rassemblées dans le tableau suivant.

Espèces	Niveau d'importance
Alose feinte <i>Alosa fallax</i>	Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%)
Grande Alose <i>Alosa alosa</i>	Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%)
Lamproie de rivière <i>Lampetra fluviatilis</i>	Site important pour cette espèce (< 2%)
Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i>	Site important pour cette espèce (< 2%)
Saumon Atlantique <i>Salmo salar</i>	Site important pour cette espèce (< 2%)
Esturgeon <i>Acipenser sturio</i> (en halte migratoire)	Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%)

Tab IX : Espèces de poissons d'intérêt patrimonial circulant dans l'estuaire (espèces prioritaires) (source : DIREN Aquitaine)

Dans la zone de salinité moyenne où se situe la connexion de l'estuaire à la réserve, les poissons rencontrés sont le Barbeau, le Poisson Chat, le Rotengle, la Brème, la Vandoise, la Tanche, l'ablette, la Carpe, le Carassin, le Chevaîne, l'Épinoche, le Flet, le Silure, le Maigre, la Sole, le Mulet, le Merlan, l'Anguille et le Tcaud (source : CEMAGREF).

L'anguille européenne *Anguilla anguilla* est au centre des préoccupations locales, régionales, et européennes, du fait de l'intérêt halieutique, socio-économique et patrimonial qu'elle représente et de la situation alarmante de ses populations. L'union européenne a élaboré un plan d'action communautaire de préservation, dans lequel les comités consultatifs locaux sont largement impliqués, pour assurer la pertinence des mesures mises en œuvre.

Le programme INDICANG a pour objectif l'élaboration et la mise en place d'indicateurs d'abondance et de colonisation de l'anguille européenne dans la partie centrale de son aire de répartition. Il implique 13 bassins versants européens dont 5 français.

Depuis juin 2007, l'anguille européenne est inscrite à l'Annexe II de la Convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore en voie d'extinction). L'Annexe II est la liste des espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé.

Dans le marais Blayais, l'anguille peut être pêchée toute l'année. Seule la pêche de la civelle (stade juvénile de l'anguille) est plus strictement réglementée mais difficile à contrôler, car la moitié des prélèvements serait due aux pêcheurs amateurs, qui agissent sur des zones privées.

Crustacés

L'écrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii* est présente sur le site (fossé périphérique). Des observations le prouvent mais aucune étude précise n'a été menée. L'expansion de cette espèce s'explique par sa grande fécondité et l'importance de sa niche écologique. Elle a régime alimentaire opportuniste (végétaux, invertébrés morts ou vivants) et tolère parfaitement les eaux polluées. Elle est par ailleurs à la base de l'alimentation des cigognes blanches du marais du Blayais, dont les populations ne cessent d'augmenter depuis quelques années, certainement en lien avec la profusion de proies. L'écrevisse donne une couleur rouge vif caractéristique aux pelotes de rejection des cigognes (cf photo ci-contre). La forte densité de ces animaux, reconnus nuisibles, est pénalisante pour les populations d'insectes et d'amphibiens. Elle conduit également à une destruction des berges (creusement de trous) et des hydrophytes fixés (animal fouisseur). Au final, c'est la qualité globale de l'écosystème aquatique (eau et biocénose) qui se trouve altérée par la présence de ce crustacé. À l'heure actuelle, les écrevisses de Louisiane ne sont l'objet d'aucun prélèvement aux Nouvelles Possessions.



Pelote de rejection de cigogne blanche. A.Boué

Un crabe est également présent sur les lacs de tonne et certains fossés du site : *Carcinus aestuarii* (Guibert, 2005).

Reptiles

Les observations ponctuelles de reptiles attestent de la présence sur le site de la couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus*, de la couleuvre à collier *Natrix natrix*, de la couleuvre vipérine *Natrix maura*, du Lézard vert *Lacerta viridis*, du Lézard des murailles *Podarcis muralis* et de l'Orvet *Anguis fragilis*, 6 espèces protégées au niveau national. Sur ce groupe également, aucune étude n'a été réalisée.

La Cistude d'Europe a fait l'objet d'une prospection en 2005, mais aucun individu n'avait alors été capturé. Etant donné les milieux favorables rencontrés sur le site, cette étude mériterait d'être complétée pour avoir la certitude que cette espèce n'est pas présente.

Rem : la présence de Lézard des Souches a été suspectée (sur la pelouse sèche du casier 1) mais le site ne se situe pas dans son aire de répartition officielle, et sa présence devra être confirmée.

Mammifères

Même si aucun inventaire exhaustif n'a été mené sur le site des Nouvelles Possessions, les observations de mammifères sont relevées. Des espèces d'importance patrimoniale telles que la Loutre fréquente occasionnellement le site pour se nourrir (des restes de repas et des épreintes ont été retrouvés). Les populations de Loutres se portent relativement bien dans le marais Blayais grâce à la préservation de milieux tels que ceux rencontrés au Marais de la Vergne (situé sur commune de Braud et Saint Louis, à quelques kms des Nouvelles Possessions).



Vison d'Europe – P.Fournier

Le Vison d'Europe est encore plus menacé puisque son aire de répartition en France est de plus en plus restreinte (Charentes et région Aquitaine). L'Union Mondiale pour la Nature l'a classé parmi les espèces menacées d'extinction au niveau mondial. C'est une espèce d'intérêt communautaire prioritaire. Au niveau national, il est classé parmi les espèces en danger et fait l'objet d'un plan national de restauration depuis 1999. Or il a été capturé à proximité des Nouvelles Possessions en 2002, en 2003 et en Août 2007 au marais de la Vergne.

D'autres espèces de mammifères fréquentent le site : la Belette *Mustela nivalis*, le Renard *Vulpes vulpes*, la Genette *Genetta genetta*, le Blaireau *Meles meles*, le Chevreuil *Capreolus capreolus*, le Daim *Dama dama*, le Sanglier *Sus scrofa*, le Lièvre *Lepus capensis*, la Fouine *Martes foina* et le Lapin de Garenne *Oryctolagus cuniculus* sont observés régulièrement. Un cerf *Cervus elaphus* est également présent dans la réserve de même que de nombreuses espèces de micromammifères.

Le ragondin (*Myocastor coypus*) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) sont présents sur le site et y posent des problèmes similaires : le creusement de terriers qu'ils effectuent dans les berges rend celles-ci instables et peut conduire à des effondrements, ce qui accélère l'envasement des fossés et des canaux, et implique donc un entretien par curage plus fréquent.

Ces deux espèces classées nuisibles sont donc piégées régulièrement par l'Association pour la Gestion Ecologique des Ressources de l'Agriculture et ses Dérivés (AGERAD) sur le site (une campagne de piégeage en 2003 et une seconde depuis novembre 2006). Cette association capture un millier de ragondins par an sur les 20km de linéaire de canaux et fossés qu'elle piège. Á titre indicatif, 150 animaux

ont été capturés entre décembre 2006 et avril 2007 aux Nouvelles Possessions, à l'aide d'une trentaine de cages à trous (permettant à des animaux capturés accidentellement, tels que le Vison, de s'échapper).

Espèces introduites

Deux espèces ont été introduites volontairement sur les site des Nouvelles Possessions par l'ancien propriétaire : le Daim (*Dama dama*) et la Bernache du Canada (*Branta canadensis*). Ces deux espèces étaient régulées par l'activité de chasse pratiquée sur le site mais depuis 2003, elles ne sont plus chassées et leur croissance est importante.

Pour inverser cette tendance, les daims ont été en partie capturés et vendus. Les effectifs étaient en juillet 2007 d'une petite dizaine d'individus (et certaines femelles étaient suitées). Les mâles vont être éliminés (l'autorisation de capture et de vente des animaux vivants n'a pas été renouvelée) et la petite population de femelles restantes sera conservée. Les daims peuvent poser des problèmes d'ordre sanitaire vis-à-vis du bétail (transmission de parasites ou de virus) en cas de prolifération mais si leur effectif est maintenu assez bas, les contacts avec les animaux domestiques seront réduits et les risques le seront pas conséquent également.



Bernaches du Canada - J.P.Baudet

En ce qui concerne les Bernaches, la situation est problématique, du fait du statut de protection des espèces du genre *Branta*. Un couple éjointé avait été introduit sur le site il y a quelques années et ce sont aujourd'hui une trentaine d'individus, dont plusieurs couples de reproducteurs qui y sont installés. Or cette espèce est susceptible de poser de graves problèmes si sa densité devient importante (compétition avec les espèces autochtones, altération de la qualité des eaux par les fientes, destruction de l'habitat). Des autorisations de régulation ont déjà émané du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN), seule autorité apte à autoriser la destruction d'une espèce protégée. C'est pourquoi l'ONCFS a fait parvenir au CNPN en 2007 une demande d'autorisation de régulation pour pouvoir contrôler les effectifs de ces oiseaux.

Espèces Végétales

La cartographie des habitats réalisée en 2007 n'a pas eu pour rôle de faire l'inventaire floristique des Nouvelles Possessions. Les habitats présents ont été caractérisés mais l'ensemble du site n'a pas été visité et certaines espèces d'importance ont pu passer au travers de l'étude.



Ophrys abeille - A.Boué

Il est intéressant de noter qu'une station d'Ophrys abeille *Ophrys apifera* a été repérée depuis plusieurs années, au bord du chemin de calcaire, sur le casier 1. Cette espèce n'est cependant soumise à aucune forme de protection au niveau national et régional.

Les observations de terrain ont mis en évidence la présence relativement importante d'une plante d'origine exogène : le Raisin d'Amérique *Phytolacca americana*. Cette plante invasive est classée dans les espèces à surveiller au niveau national depuis 1998. Son apparition sur le site semble assez récente et sa progression est donc à surveiller de près (cf Fig 25 ci-dessous).

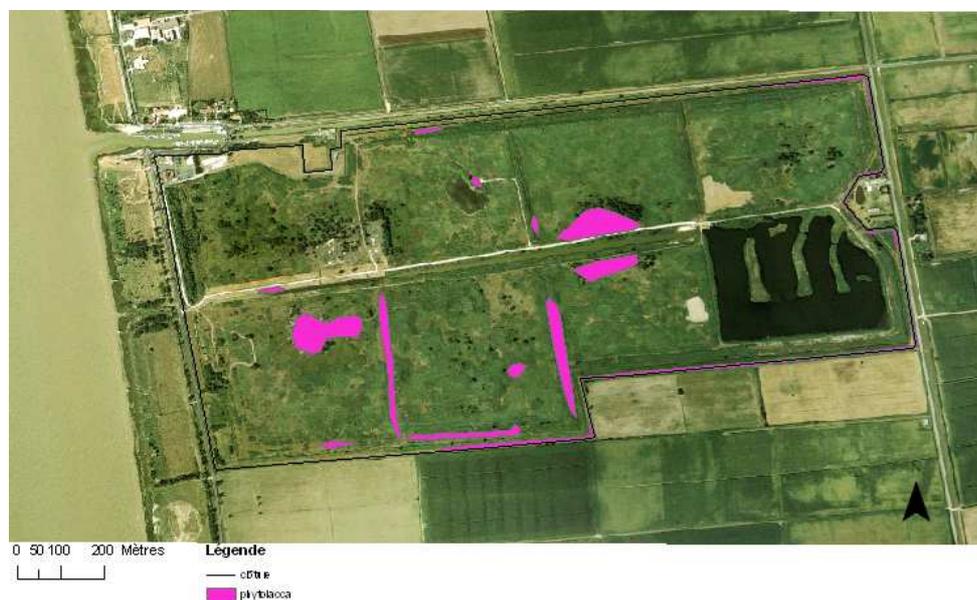


Fig 25 : Localisation de *Phytolacca americana* aux Nouvelles Possessions (photographie aérienne: IGN, 2003; cartographie: ONCFS, 2007)

Rem : *Baccharis hamifolia* appelé également Sénéçon en arbre ou Faux-cotonnier, autre espèce invasive très répandue en Gironde et dans le marais Blayais, n'est quant à lui pas encore présent aux Nouvelles Possessions.

A.2.4.3.2 Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces

Espèces Animales

Avifaune

Les espèces d'oiseaux à l'Annexe I de la directive Oiseaux (devant faire l'objet de mesures de conservation) sont rassemblées dans le tableau X ci-dessous (la liste exhaustive des espèces d'oiseaux contactées est fournie en Annexe 5 de ce document).

Espèce	Nicheur	Hivernant	Migrateur	Occasionnel
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>			x	
Phragmite Aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i>			x	
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>		x		
Grande aigrette <i>Ardea alba</i>			8	
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>			x	
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>			x	
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	x		x	
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>			x	
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	?		x	
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	x	x	x	
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>				x
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>			x	x
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>			x	
Grue cendrée <i>Grus grus</i>				7
Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i>			x	
Guifette moustac <i>Chlidonias hybrida</i>			x	
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>			x	
Martin Pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>		x	x	
Pie grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	x		x	
Gorge bleue à miroir blanc <i>Luscinia svecica namnetum</i>	x		x	
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	?		x	
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>			x	
Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>			7	
Mouette pygmée <i>Larus minutus</i>			x	

Tab X : Liste et statuts des espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux contactées aux Nouvelles Possessions (source : ONCFS)

Le site des Nouvelles Possessions accueille déjà un grand nombre d'espèces d'intérêt et les mesures de gestion prévues par ce plan de gestion visent à voir ce nombre encore augmenter.

- Les espèces de limicoles telles que le Bécasseau variable, la Bécassine des marais, ou l'Échasse blanche, viennent se nourrir sur le plan d'eau et la vaste zone inondable du casier 7. L'Échasse, le Petit Gravelot et le Vanneau huppé nichent d'ailleurs sur ce même casier.
- Les grands échassiers (Aigrettes, Hérons, Cigognes) se nourrissent sur les plans d'eau peu profonds et les prairies humides des casiers 3 et 7, de même qu'aux abords des roselières. Une des deux plates formes installées pour les cigognes est occupée chaque année par un couple.

- Les rapaces diurnes chassent selon leurs affinités sur les prairies et roselières (Busards, Circaète) ou sur les plans d'eau (Balbuzard pêcheur).
- Les oiseaux paludicoles nichent et se nourrissent au cœur des roselières des casiers 4, 5, 6 et 7 de même que le Butor étoilé, contacté sur le site en période de migration. Parmi les oiseaux inféodés aux roselières, la Gorge bleue à miroir blanc est une sous espèce endémique de l'arc atlantique.

En plus de ces espèces, il faut noter que le site revêt une importance pour d'autres espèces, au niveau régional. Ainsi, 37 Spatules Blanches ont été observées en juillet 2007 sur le plan d'eau du casier 8.

Amphibiens

Espèce	Statut de protection
Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)	Niveau européen : annexe III de la convention de Bern Liste rouge française : espèce vulnérable
Grenouille de Pérez (<i>Rana perezii</i>)	Niveau européen : annexe 5 de la directive habitats et annexe III de la convention de Bern Liste rouge française : espèce à surveiller
Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	Niveau européen : annexe IV de la directive habitats et annexe II de la convention de Bern Liste rouge française : espèce à surveiller
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	Niveau européen : annexe III de la convention de Bern Liste rouge française : espèce à surveiller

Tab XI : Statut des espèces d'amphibiens trouvées sur la RCFS des Nouvelles Possessions

Reptiles

L'orvet, le lézard vert, le lézard des murailles, la couleuvre verte et jaune et la couleuvre à collier, ont toutes le même statut de protection :

Liste rouge nationale : à surveiller; Directive habitats : annexe IV; Convention de Berne : Annexe II.

La couleuvre vipérine est à surveiller au niveau national, et est classée à l'Annexe III de la convention de Berne.

Insectes

L'inventaire entomologique n'a pas été finalisé mais le sera prochainement. Les conclusions sur la valeur patrimoniale des espèces d'insectes trouvés sur le site ne peuvent donc être que provisoires.

En l'état actuel des connaissances, aucune des espèces d'Odonates, d'Orthoptères ou de Lépidoptères déterminées, ne fait l'objet d'une protection, que ce soit au niveau national ou régional.

Ces conclusions préliminaires devront être réétudiées lors du rendu final de l'inventaire entomologique (prévu début 2008).

Espèces végétales

Aucune espèce végétale d'importance n'a été repérée durant les prospections effectuées pour la réalisation de la cartographie des habitats. L'inventaire floristique devra compléter cette première approche de la flore et mettra peut-être en évidence la présence d'une plante d'intérêt patrimoniale (l'absence de l'Angélique des estuaires *Angelica heterocarpa* devra notamment être confirmée).

A.2.4.3.3 Les facteurs limitants et la fonctionnalité des populations d'espèces

Une mosaïque de milieux

Les espèces animales ont des besoins spécifiques, pour se nourrir et se reproduire. Même en se limitant à la Classe des Oiseaux, il apparaît vite des différences majeures dans l'utilisation de l'espace par les espèces, et la nécessité de maintenir une mosaïque d'habitats devient évidente. Certaines espèces sont inféodées aux roselières (Gorge bleue à miroir, Rousserolle turdoïde), d'autres ont besoin de milieux ouverts prairiaux (Cigogne blanche).

Les amphibiens ont quant à eux besoins de milieux de différentes natures (milieux aquatiques et boisements) pour mener à bien leur cycle de reproduction.

D'une manière plus générale, une mosaïque de milieux est favorable à un accroissement de la biodiversité et à la restauration écologique du site des Nouvelles Possessions.

La composante hydrologique

Pour ce qui est des amphibiens, c'est la qualité de l'eau qui détermine la colonisation d'un territoire. La plupart d'entre eux sont peu tolérants à la salinité et ont besoin de plantes aquatiques pour que le développement des têtards soit optimal.

Les espèces invasives

La prolifération d'espèces exogènes (végétales et animales) peut perturber fortement les autres populations. Ainsi, les fortes densités d'écrevisses de Louisiane observables sur le site perturbent les populations d'insectes et d'amphibiens en se nourrissant de larves et de têtards et en dégradant leur habitat.

Les perturbations

Le dérangement est un facteur universellement pénalisant pour les animaux, qu'ils soient mammifères ou oiseaux. Pour concilier les deux objectifs du site, de développement local via l'ouverture au public d'une part, et de conservation des milieux et des espèces d'autre part, sa gestion devra impliquer des mesures pour limiter les impacts de l'être humain sur le milieu. Les populations d'oiseaux et leur comportement devront être suivis pour adapter au mieux les flux de visiteurs.

Les flux d'espèces

De nombreuses espèces d'oiseaux (les canards de surface notamment) viennent se reposer dans la journée sur le site des Nouvelles Possessions avant de se rendre vers les zones de gagnage alentour le soir venu. D'autres espèces viennent au contraire se nourrir sur le site (Bécassines des marais) ou s'y reproduire (oiseaux paludicoles, Cigogne blanche).

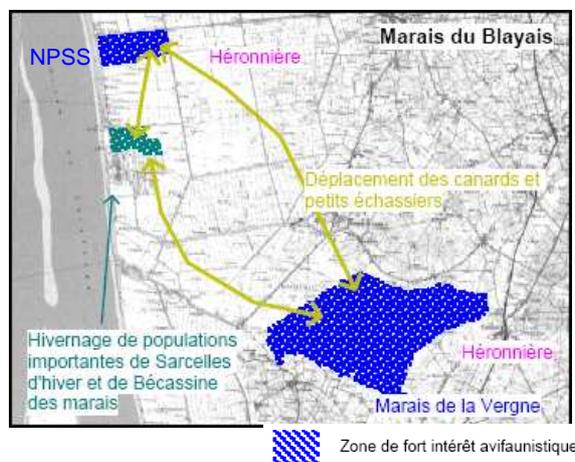


Fig 26 : Fonctionnalité des Nouvelles Possessions pour l'avifaune (source : BKM, Biotope, 2003)

Les amphibiens peuvent réaliser la totalité de leur cycle biologique sur le site. La clôture entourant les Nouvelles Possessions permet néanmoins le passage de ces animaux qui peuvent gagner les milieux à proximité. D'une manière plus générale la clôture bloque simplement le passage aux animaux de grande taille (avec plus ou moins d'efficacité), qui pourraient prospérer dans la réserve. Les petits carnivores, les amphibiens et les insectes circulent librement en creusant des passages sous la clôture (ou en profitant de passages déjà creusés), ou en la traversant.

En ce qui concerne les insectes, certains utilisent le site pour accomplir la totalité de leur cycle biologique, d'autres ne font qu'y circuler.

Il faut souligner que les flux d'espèces sont largement limités par les zones entourant le site, majoritairement constituées d'immenses parcelles de maïs. Elles constituent des barrières difficilement franchissables pour les espèces autres que les Oiseaux (Insectes, Amphibiens, Reptiles, Mammifères)

A.2.4.3.4 L'état de conservation des populations d'espèces

Étant données la taille du site, et la date récente de sa prise en main par l'organisme gestionnaire, il est difficile d'évaluer l'état de conservation des populations d'espèces qui le fréquentent.

De nombreuses espèces animales n'y sont pas, à proprement parlé établies, mais le fréquentent pour se nourrir et se reposer. C'est le cas notamment des oiseaux venant hiverner sur le site, pour lesquels on dispose de comptages pour les 4 années passées.

	19/01/04	15/01/05	12/01/06	16/01/07
Colverts	81	82	60	72
Sarcelles d'hiver	-	75	73	4
Bécassines	10	60	50	55
Vanneaux	40	40	830	2200

Tab XII : Effectifs des principales espèces hivernant aux Nouvelles Possessions (source : ONCFS)

Ces chiffres sont ponctuels et ne permettent pas de décrire l'évolution des populations ni même leur état de conservation. De la même manière, peu de chiffres sont disponibles pour les espèces nicheuses. Seules les populations de passereaux paludicoles ont été estimées mais ces chiffres ne pourront servir que de référence pour les suivis futurs qui donneront, eux, une idée de la tendance évolutive des populations.

Pour les espèces végétales, le problème est sensiblement le même. Elles n'ont fait l'objet d'aucun suivi aux Nouvelles Possessions. Par contre, la comparaison avec d'autres sites du marais du Blayais pourrait permettre d'estimer l'état des populations. Les inventaires ZNIEFF réalisés dans ces zones donnent une idée des espèces végétales et de leur abondance. Ils ont été réalisés en 1984 et réactualisés récemment (2004). Les espèces susceptibles de coloniser les NPSS pourraient être identifiées par comparaison avec des milieux similaires.

A.2.4.3.5 Synthèse sur les espèces

Groupe	Espèce	Valeur patrimoniale	État des populations (niveau national)	Facteurs déterminants
Oiseaux	Gorge bleue à miroir	DO : Annexe I	Régression	Niveau d'eau, Qualité des roselières Prairies humides et zones de nidification Zones de nidification et proies Zones de nidification et proies Grands arbres pour nidifier et proies Présence de buissons épineux
	Cigogne blanche	DO : Annexe I	Augmentation récente	
	Busard cendré	DO : Annexe I	Régression nette	
	Busard des roseaux	DO : Annexe I	Régression nette	
	Milan noir	DO : Annexe I	Stable	
	Pie grièche écorcheur	DO : Annexe I	Régression nette	
Mammifères	Vison d'Europe	Intérêt prioritaire	Régression nette	Milieux aquatiques favorables
	Loutre d'Europe	Intérêt communautaire	Augmentation récente	
Poissons	Anguille européenne	Espèce CITES	Régression nette	Surpêche et destruction de l'habitat

Tab XIII : Espèces à valeur patrimoniale particulière fréquentant le site des Nouvelles Possessions

A.3 Le cadre socio-économique et culturel de la réserve

A.3.1 Les représentations culturelles de la réserve

Le Nord de la Gironde est un territoire de tradition où l'on pratique encore abondamment la chasse. Dans le marais du Blayais, une partie importante de la population est attachée à l'époque où leurs familles pouvaient vivre du marais grâce à la chasse (à la tonne principalement : plus de 2000 installations en Gironde), la pêche, l'exploitation de la tourbe... Le statut de Réserve de Chasse et de Faune Sauvage permet à la population d'identifier le site, d'une part comme un espace protégé qui va permettre à la faune chassée d'augmenter ses effectifs, et d'autre part comme un lieu touristique important pour le développement économique du canton.

Il conviendra d'amener la population locale à s'approprier la réserve (communication, visites...).

A.3.2 Le patrimoine culturel, paysager et historique de la réserve

Le site des Nouvelles Possessions, légèrement surélevé par rapport au reste du marais, présente un intérêt paysager majeur. Lorsque que l'on se trouve sur le site, un simple panorama permet de découvrir les coteaux du Blayais et leurs vignes à l'Est, la centrale nucléaire et l'immensité du marais caractérisé par l'alternance de roselières, de parcelles cultivées et de prairies humides. Il est également situé en bordure de l'estuaire et en sortant du site, on peut avoir une vue sur le Médoc situé sur la rive opposée. La

présence de bosquets, d'arbres isolés et de plans d'eau donne à l'ensemble l'allure d'une mosaïque, aussi bien de forme que de couleur ou de hauteur de végétation.

Au-delà de cet intérêt paysager, les marais appartiennent au patrimoine culturel de la région. Habités et aménagés depuis des siècles par ses habitants, ils permettent de comprendre leur histoire et leur mode de vie. Le site des Nouvelles Possessions pourra servir de support à des animations, informations ou démonstrations, sur l'histoire de ces marais, les techniques d'assèchement utilisées au XVIe s., les produits du marais qui étaient alors exploités et ceux qui le sont aujourd'hui...

A.3.3 Le régime foncier et les infrastructures dans la réserve

La commune de Braud-et-Saint-Louis est propriétaire de la totalité du terrain des Nouvelles Possessions, et même d'une partie non incluse dans la clôture imperméable, qu'il pourra être envisagée d'inclure dans le site dans un futur proche. Cette configuration foncière simple est une chance et devrait permettre des prises de décision assez rapides et par conséquent une gestion efficace du site.

A.3.4 Les activités socio-économiques dans la réserve

A.3.4.1 L'agriculture autour de la réserve

Agriculture

La commune de Braud-et-St-Louis compte 2 152 ha de surface agricole dont 1 223 ha de surface agricole utilisée par des exploitations (données Agreste, 2000). Le nombre d'exploitations agricoles était de 64 en 2000 avec seulement 17 exploitations dont la SAU excédait 30 ha. Les exploitations sont donc majoritairement de petite taille (en moyenne 19 ha/exploitation).

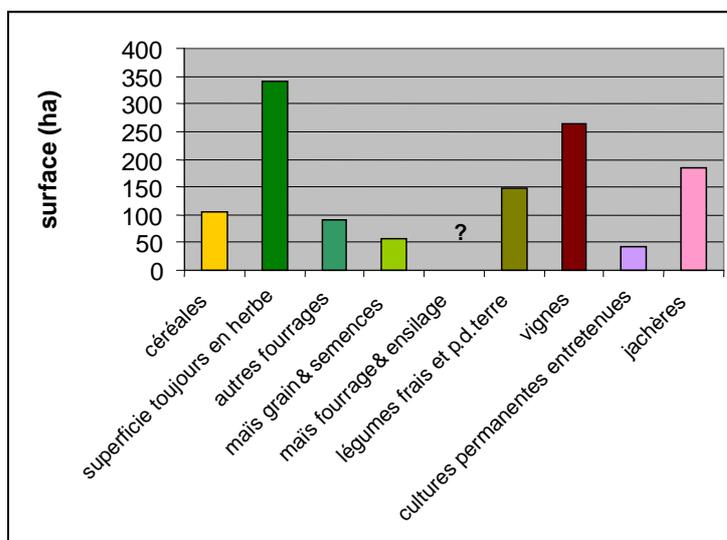


Fig 27 : Surface agricole utilisée par les exploitations de Braud-et-Saint-Louis (? = les données pour le maïs fourrage et ensilage sont confidentielles) (source : Agreste)

Les surfaces en maïs fourrage et ensilage n'ont pas été rendues publiques mais elles sont de toute évidence très importantes (par différence on obtient environ 300 ha). 340 ha sont enherbés en permanence et l'autre majorité des terres de la commune est occupée par les vignes (265 ha).

Sur les 560 ha de terres labourables que compte la commune, plus de 300 sont cultivés en maïs. Les vignes concernent moins la zone de marais car elles sont localisés sur les coteaux calcaires de la commune.

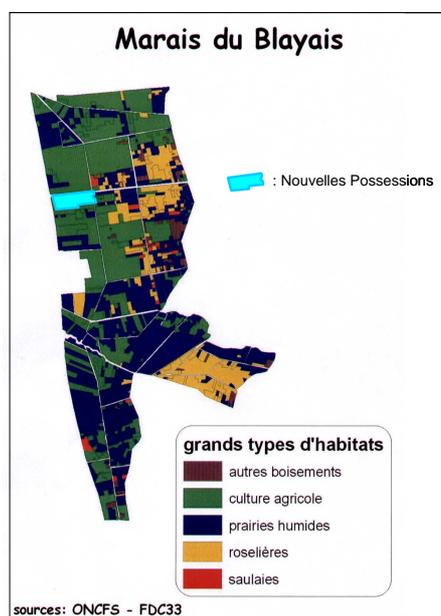
La totalité des surfaces irrigables est irriguée (137 ha) et 110 ha sont drainés par des drains enterrés.

Les terres de marais situés en bordure d'estuaire (haut marais) sont cultivées en maïs (très demandeur en eau) ou laissées en prairies où pâture du bétail lorsque l'hydromorphie du milieu le permet.

Année	Nombre d'exploitations			SAU moyenne (en ha)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles	55	49	35	24	26	27
Toutes exploitations	143	108	64	14	16	19
Exploitations > 30 ha	15	17	14	54	52	51

Tab XIV : Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de leur surface moyenne pour la commune de Braud-et-Saint-Louis (données Agreste, 2000)

En 20 ans environ, le nombre d'exploitations agricoles de la commune a été divisé largement par 2. Les exploitations non professionnelles ont le plus régressé, de même que les structures professionnelles de SAU inférieure à 30 ha.



Les surfaces de cultures agricoles correspondent en majorité à d'immenses parcelles en culture intensive de maïs.

Certaines prairies humides sont pâturées et/ou utilisées pour l'exploitation du jonc.

Fig 28 : Occupation du sol du marais du Blayais en 1993
(source : ONCFS- FDC 33)

L'intensification de l'agriculture est encore plus marquée sur la commune de Saint-Ciers-sur-Gironde, limitrophe de Braud-et-Saint-Louis et des Nouvelles Possessions. La maïsiculture y est encore plus développée (1168 des 1985 ha de terres labourables)

En 1993, la culture du maïs occupait déjà 50% du marais haut du Blayais (marais de Braud et de Saint-Ciers) (source : FDC33).

Un des projets de valorisation du site des Nouvelles Possessions prévoit d'y faire pâturer des races de bétail rustiques (vaches Bordelaises et Poneys Landais) pour contrôler le développement de la végétation (casiers 1,2 et 3). Après une description fine de la végétation en place, un plan de pâturage sera défini (cf. section B)

A.3.4.2 La fréquentation et les activités touristiques

Le site des Nouvelles Possessions fait l'objet d'un projet de valorisation touristique, construit en partenariat avec la CCE, la Commune de Braud et l'ONCFS.

Depuis 2003, le site des Nouvelles Possessions est utilisé pour des animations, réalisées par la Communauté de Communes de l'Estuaire. Une animatrice de l'office de tourisme cantonal accueille des groupes scolaires et propose des interventions et des ateliers autour de thèmes liés à l'environnement.

Pendant l'été 2006, des balades en calèche ont permis au public de découvrir le site des Nouvelles Possessions. Le circuit emprunté alors par la calèche a été réétudié en 2007 pour minimiser le dérangement occasionné et cette animation, permettant à un large public de découvrir le marais, sera conservée. Les élus souhaitent également ouvrir un sentier pédestre de visite sur le site, qui permettra à un large public d'observer des oiseaux sauvages dans une nature à peine aménagée.

Les aménagements prévus visent à diversifier la clientèle, pour attirer aussi bien un public d'ornithologues, de naturalistes amateurs ou de vacanciers qui viendront découvrir le Blayais.

A.3.4.3 La chasse, la pêche de loisirs et les prélèvements autorisés

La pêche

Activité traditionnelle de l'estuaire de la Gironde, la pêche est encore pratiquée aujourd'hui, à titre professionnel ou comme loisir. Les civelles (appelées "pibales" dans le Sud-Ouest) sont les poissons les plus recherchés mais leur pêche n'est autorisée que de décembre à avril et le nombre de licence accordant le droit de pêche ne cesse de diminuer, car la surexploitation a considérablement affecté les populations d'anguilles. La lamproie et l'alose sont également recherchées. Comme la majorité des poissons consommés, leurs stocks sont en chute libre en Gironde (source: CEMAGREF).

La chasse

Très pratiquée en Gironde, la chasse est majoritairement dirigée vers le gibier d'eau (10 000 timbres gibiers d'eau vendus en 2000) dans le marais du Blayais. L'Association des Sauvaginiers de l'Arrondissement de Blaye (ASAB) et la Fédération des Chasseurs de Gironde ont donné priorité à l'acquisition des terrains destinés à être drainés pour la culture de maïs, afin de protéger et restaurer ces 70 km² de zones humides d'exception. Les surfaces acquises par la FDC ou par la Fondation Nationale de Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage (FNPHFFS) sont gérées par la Fédération de chasse en collaboration ou non avec l'ONCFS. Ainsi, les acteurs cynégétiques (ONCFS, FDC33, FNPHFFS) ont acquis 170 ha de territoires et en gère 3 (soit 210ha) : La RCFS de la centrale de Braud (FDC33), la RCFS des Nouvelles Possessions (ONCFS) et l'étang du Montalipan (FDC33).

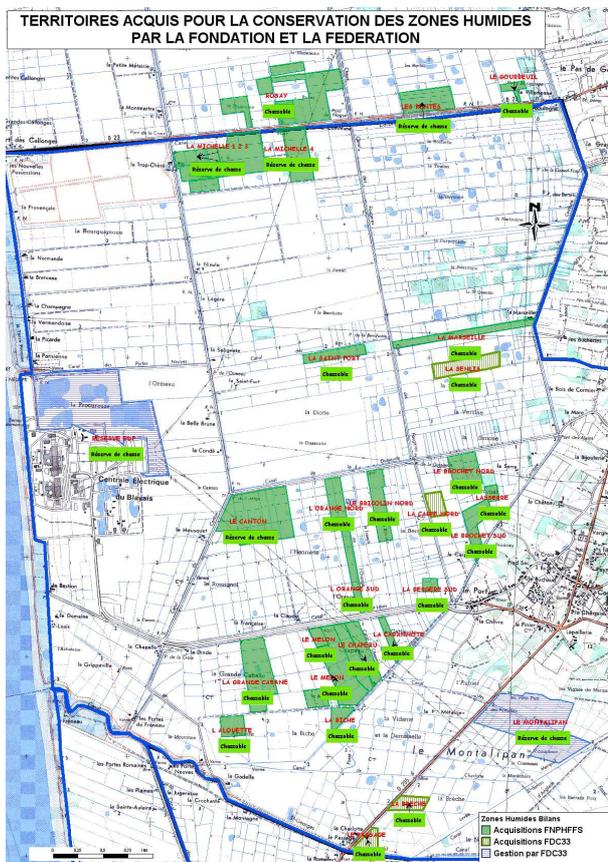


Fig 29 : Localisation des territoires acquis et/ou gérés par la FDC33 et la FNPFHFFS dans le marais du Blayais (source: FDC 33, 2007)

Les Nouvelles Possessions

Le site étant entièrement clôturé, les activités à l'intérieur de la réserve sont contrôlées via le contrôle de l'accès. Les agents de l'ONCFS assurent également une veille permanente du site. Tout acte de chasse y est pros crit. Les tonnes (huttes) de chasse présentes sur le site, servent maintenant d'abri lors des comptages d'oiseaux. Aucun prélèvement piscicole n'est effectué. Seules les populations d'espèces exogènes qui causent des dégâts sont régulées. Ainsi, les Ragondins *Myocastor coypus* et les Rats musqués *Ondatra zibethicus* sont piégés. L'association AGERAD (Association pour la Gestion Ecologique des Ressources Agricoles et ses Dérivés) est chargée de limiter la croissance de leurs populations et utilisent une trentaine de cages pièges (catégorie 1) pour capturer des individus. Les captures effectuées sont notées (150 captures entre décembre 2006 et avril 2007). Ces deux espèces ont un effet très destructeur sur les milieux humides et sur les roselières en particulier.

De la même façon, les daims ayant été introduits par l'ancien propriétaire du site font l'objet d'une régulation, effectué par les agents de l'ONCFS. Une demande d'autorisation de régulation a par ailleurs été faite en 2007 pour pouvoir contrôler la croissance de la population de Bernaches du Canada *Branta canadensis*, en pleine expansion sur le site.

A.4 La vocation à accueillir et l'intérêt pédagogique de la réserve

A.4.1 Les activités pédagogiques et les équipements en vigueur

L'animation est prise en charge par la Communauté de Communes de l'Estuaire. Depuis 2003, de nombreux groupes scolaires du canton ont été accueillis aux Nouvelles Possessions où une employée de la CCE réalise des interventions autour de différents thèmes naturalistes.

Le site a par ailleurs été ouvert au public durant l'été 2006 et a proposé des visites pédestres et en calèche, toutes accompagnées par un animateur. La calèche a attiré 700 personnes dont environ 10% étaient venus pour le potentiel ornithologique du site (estimation de l'office de tourisme de St-Ciers-sur-Gironde). Deux animateurs avaient été recrutés pour la saison estivale, expérience renouvelée durant l'été 2007.

Des sorties ponctuelles d'information ont été réalisées par l'ONCFS pour un public d'habitants, de scolaires, d'élus, d'acteurs locaux (agriculteurs), d'institutions partenaires (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Conservatoire des Races d'Aquitaine, Association Cistude Nature...), ou autres (Ecole Nationale de la Magistrature, ENITA de Bordeaux).

Plusieurs modes de communication ont été mis en place (articles dans Sud-Ouest, dans le magazine l'Estuarien, page d'information sur le site Internet de l'estuaire de la Gironde) ; d'autres moyens devront être utilisés, et la signalétique pour accéder au site devra également être largement développée.

A.4.2 La capacité à accueillir du public

Étant donnée la surface assez réduite du site des Nouvelles Possessions (environ 116 ha), la capacité de charge semble limitée. Cependant le projet d'aménagement d'un circuit pédestre en circulation unidirectionnelle, qui évite les zones les plus sensibles du site, et l'installation de points d'observation et d'information, devrait permettre de satisfaire le public susceptible de fréquenter les lieux, tout en assurant un revenu suffisant pour amortir les investissements consentis.

Pour le moment, un parking bitumé d'une vingtaine de places existe : il est utilisé pour garer des véhicules communaux.

Cependant, le projet d'aménagement touristique de la zone bâtie devrait voir une réorganisation des zones de parking (en grande partie à l'extérieur du site). La capacité d'accueil du parking du site devrait être d'environ 50 voitures auxquelles il faudra ajouter les visiteurs cyclistes qui feront un arrêt aux Nouvelles Possessions lors de leur promenade dans le marais du Blayais.

L'ouverture du site au public (avec un circuit pédestre gratuit, un circuit payant et une balade en calèche) va nécessiter une réhabilitation des bâtiments (accueil/billetterie, restaurant), de nombreux aménagements (cheminement sur caillebotis, construction de points d'information et d'observatoires ornithologiques) et le recrutement de personnel qualifié (animation, accueil, secrétariat). Toutes ces opérations seront décrites plus en détail dans les sections B et C du présent plan de gestion.

A.4.3 L'intérêt pédagogique de la réserve

Les thèmes pédagogiques exploitables sur le site des Nouvelles Possessions sont de différents ordres : conservatoires, culturels, environnementaux. Le tableau XV ci-dessous rassemble les thèmes qui pourront être abordés, le type de public concerné et leur localisation potentielle.

Secteur	Type de public	Potentiel d'interprétation	Support
Casier 5	Tout public	Interprétation du paysage et du relief	Table d'orientation
Casier 1 (circuit gratuit)	Touristes, promeneurs	Végétation des zones humides, Fonctionnement des plans d'eau Gestion de la végétation par le pâturage Interprétation du paysage Observation des limicoles, ardéidés et oiseaux prairiaux	Mares pédagogiques Bergerie Observatoire
Casier 8 (observatoire)	Ornithologues, naturalistes amateurs	Observations des limicoles et canards de surface Fonctionnement des roselières	Observatoire, panneaux
Casiers 5 et 6	Tout public	Oiseaux paludicoles, Fonctionnement des roselières	Observatoire, panneaux
À définir	Tout public	Histoire du marais Blayais Les produits du marais Les nouvelles activités du marais Gestion hydraulique des Nouvelles Possessions	Panneaux, photos

Tab XV : Thèmes pédagogiques envisageables pour la RCFS des Nouvelles Possessions

A.4.4 La place de la réserve dans le réseau local d'éducation à l'environnement

La réserve des Nouvelles Possessions n'est pas le seul site touristique de la rive droite de l'estuaire de la Gironde: à 7 km au nord se trouve le pôle Nature de Vitrezay, qui offre au public des sorties de découverte de l'estuaire et des locations de matériel de pêche. Plus au Nord encore s'est installé le Parc de l'Estuaire, à St Georges de Didonne (promenade, conférences, journées à thèmes).

La réserve de chasse propriété de la centrale nucléaire est elle aussi un lieu d'accueil et de sensibilisation pour le public et les groupes scolaires en particulier. L'ONCFS travaillait jusqu'à récemment en collaboration avec la Fédération départementale des Chasseurs, gestionnaire de cette réserve. À ce titre, l'agent technique de l'ONCFS assurant le suivi de l'avifaune et les animations sur le site des Nouvelles Possessions est également sollicité pour accueillir le public sur la réserve EDF.

Rem : la réserve de la centrale est aujourd'hui dans un état préoccupant, avec un embroussaillage généralisé et une colonisation importante de l'un des plans d'eau par la Jussie. En l'état actuel, les touristes visitant la région ne sont plus orientés vers l'observatoire gratuit situé à l'extérieur, car il a été pillé et car les possibilités d'observation d'oiseaux sont très limitées (vue obstruée par des ligneux, milieux dégradés).

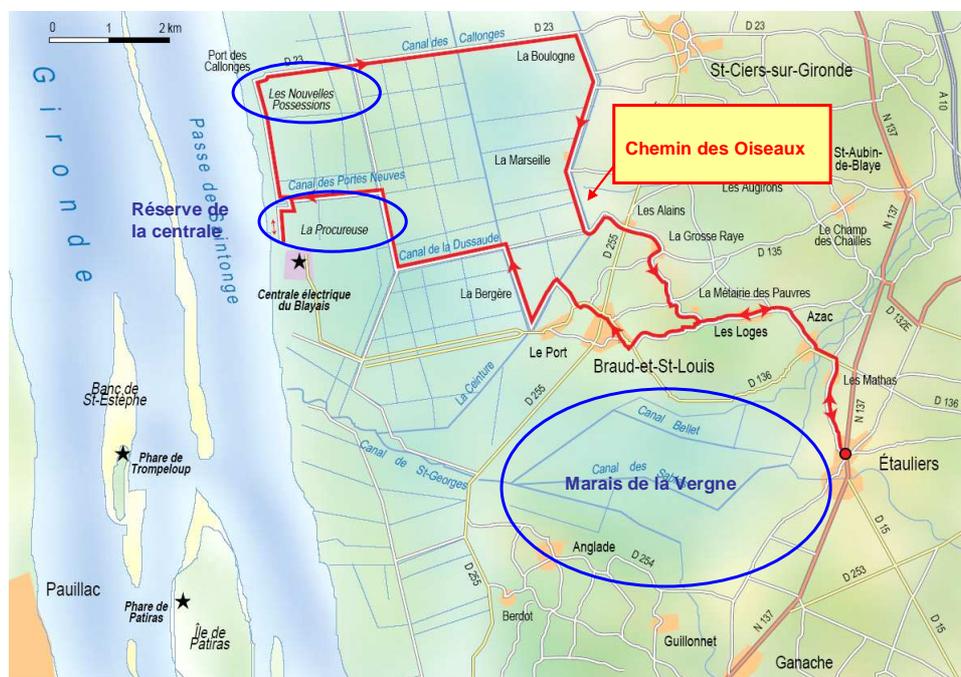


Fig 30 : Offre de sites et de parcours touristiques pouvant constituer un réseau d'espaces naturels autour des Nouvelles Possessions (source fond de carte www.estuaire-gironde.fr)

Le site des Nouvelles Possessions se situe également sur l'un des circuits du Chemin des Oiseaux : réseau de sentiers de découverte ornithologique mis en place par le Syndicat MIXte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST), en partenariat avec les Fédérations Départementales de Chasseurs de Gironde et de Charente-Maritime, la Ligue de Protection des Oiseaux Aquitaine et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Des structures associatives proposent quant à elles des activités dans le marais du Blayais: le conservatoire du littoral, l'association Communimages et la LPO organisent par exemple des sorties naturalistes.

Même si aucun réseau n'existe à proprement parler, il pourrait être intéressant pour chacun des sites qu'un tel projet se concrétise afin d'offrir au public une vision globale du territoire en utilisant les particularités de chacun pour proposer aux visiteurs des activités aussi diverses qu'enrichissantes.

A.5 La valeur et les enjeux de la réserve

A.5.1 La valeur du patrimoine naturel de la réserve naturelle

Habitat, espèce	Statut	Code	Valeur patrimoniale	Classe d'état de conservation (sur le site)	Facteurs	Tendance évolutive
Phragmitaie		53.11 (cori ne)	Intérêt en tant qu'habitat d'espèces	2	Niveau d'eau Qualité des eaux	↑
Pelouses sèches sableuse		23.30	Annexe I Directive Habitats	3	Colonisation ligneuse	↓
Gorge bleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	N	A272	Annexe I de la Directive Oiseaux	2	Niveau de l'eau Densité de roseau vert	↑
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	M	A021	Annexe I de la Directive Oiseaux	3	Qualité et Étendue des roselières	
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	N	A081	Annexe I de la Directive Oiseaux	2	Habitats	↓
Cigogne Blanche <i>Ciconia ciconia</i>	N	A031	Annexe I de la Directive Oiseaux	2	Nourriture et plates formes	↑
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	O	1355	Espèces d'intérêt communautaire	3	Quiétude	↑
Vison d'Europe <i>Musteola lutreola</i>	?	1356	Espèces d'intérêt prioritaire	4	Taille et fonctionnalité de territoire	↓
Anguille d'Europe <i>Anguilla anguilla</i>	?	/	Convention CITES Annexe 2	?	Pêche, destruction des habitats	↓

Tab XVI: Tableau récapitulatif des espèces et des habitats d'importance pour le site des Nouvelles Possessions (Statuts: N: Nicheur; M: Migrateur; O: Occasionnel; ?: non étudié. Classe de conservation: 1: très bonne; 2: bonne; 3: moyenne ; 4: mauvaise; ?: inconnue; ↓: effectifs ou surface en régression; ↑: effectifs ou surface en progression)

A.5.2 Les enjeux de la réserve

Les enjeux de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage concernent 3 domaines:

- Restauration des habitats et conservation des espèces
- Valorisation du site (pédagogique, culturelle et économique)
- Amélioration des connaissances du patrimoine

Ces différents domaines sont liés. En effet la valorisation du site en tant que réserve ornithologique implique que sa fréquentation par l'avifaune soit maintenue, voire améliorée.

A.5.2.1 Les enjeux de conservation

Que ce soit pour les espèces animales ou pour les habitats, un des enjeux principaux pour le site des Nouvelles Possessions réside dans la mise en place de mesures de conservation prioritaires.

- La conservation des espèces d'oiseaux à très forte valeur patrimoniale inféodées à la roselière nécessite que la qualité des roselières soit améliorée (gestion hydraulique précise, limitation de la fragmentation)
- Les plans d'eau aménagés pour la nidification doivent faire l'objet d'une gestion hydraulique efficace pour limiter les périodes de sécheresse qui favorisent la prédation des œufs et des jeunes par les mammifères présents sur le site (Renard, Genette, Belette)
- Le site des Nouvelles Possessions a un fort potentiel d'accueil de l'avifaune et en particulier de l'avifaune migratrice. Situé sur l'axe migratoire atlantique, il constitue un lieu privilégié pour les haltes migratoires et l'hivernage. Des espèces de fort intérêt communautaire y ont été observées.
- La conservation des milieux ouverts tels que les prairies humides passe par une gestion raisonnée de la végétation qui peut être réalisée par du pâturage
- Les Nouvelles Possessions sont situées sur l'aire de répartition résiduelle du Vison d'Europe *Mustela lutreola*. Des individus ont d'ailleurs été capturés à proximité du site. La loutre *Lutra lutra*, espèce clé de voûte en cours de recolonisation de son habitat, fréquente quant à elle le site de manière occasionnelle. Ces deux espèces sont inscrites au cahier d'espèces de la Directive Habitat Faune/Flore et sont donc d'intérêt communautaire.
- Le site est en communication avec l'estuaire d'une part et avec les canaux des marais adjacents d'autre part : il constitue par conséquent un milieu favorable à l'anguille européenne *Anguilla anguilla*.
- Qu'elles soient végétales ou animales, les espèces introduites sont l'une des principales causes de la perte de biodiversité au niveau planétaire. Les zones humides n'échappent pas à ce phénomène et elles sont le lieu de prolifération d'espèces telles que le Sénéçon en arbre *Baccharis halimifolia*, la Jussie (la Jussie faux-pourpier *Ludwigia peploides*, la Jussie à grandes fleurs *Ludwigia uruguayensis* sont les deux espèces envahissantes de ce genre), le Phytolaque d'Amérique *Phytolacca americana* ou le vison d'Amérique *Mustela vison*. Le développement des espèces introduites aux Nouvelles Possessions doit faire l'objet d'un suivi.

→ Enjeu Gestion des espèces et des habitats

A.5.2.2 Les enjeux pédagogiques, culturels et économiques

Le projet d'ouverture du site des Nouvelles Possessions a pour grands objectifs de :

- faire découvrir au public une zone humide, sa richesse et son mode de gestion,
- sensibiliser les visiteurs à la conservation de la biodiversité, même ordinaire,
- faire connaître le marais du Blayais et les activités traditionnelles et actuelles qui y sont pratiquées,
- dynamiser économiquement la rive droite de l'estuaire de la Gironde.

→ Enjeu Valorisation du site

A.5.2.3 L'amélioration des connaissances

Les lacunes identifiées par ce plan de gestion devront être comblées le plus largement possible dans les 3 années à venir. Parmi elles, un suivi précis des populations d'espèces d'intérêt communautaire telles que la Loutre ou le Vison d'Europe devra être mis en place pour mieux connaître la fréquentation des Nouvelles Possessions par ces animaux. Les groupes n'ayant pas encore fait l'objet d'inventaire précis (Micromammifères et Mammifères, Poissons, Crustacés, Mollusques, Reptiles...) devront être étudiés.

Au niveau pédologique, les connaissances devront également être améliorées. Des analyses du sol des différents casiers permettront de mieux comprendre le fonctionnement biologique et hydrologique du site et peut-être d'expliquer certains phénomènes observés actuellement (tel que le pH très acide relevé en période estivale dans le casier 7).

D'autre part, les Nouvelles Possessions peuvent participer à l'amélioration générales des connaissances sur les zones humides atlantiques, et sur leur fonctionnalité pour l'avifaune.

→ Enjeu Connaissance du site et de son patrimoine naturel

Section B: Gestion du site

Préambule

La gestion du site des Nouvelles Possessions a été confiée à l'ONCFS en 2004, qui souhaitait aménager les lieux de façon légère et raisonnée, avec pour objectif principal d'y augmenter la capacité d'accueil pour l'avifaune, aussi bien qualitativement que quantitativement. Quelques opérations de gestion légères ont été menées depuis lors.

Le projet de mise en valeur touristique du site des Nouvelles Possessions a fait l'objet de demandes de financement au Conseil Régional, d'une part (Contrat Aquitaine Nature) et à l'Etat d'autre part dans le cadre de la labellisation des Pôles d'Excellence Rurale.

Pour pouvoir prétendre à ces aides publiques, les maîtres d'ouvrages du projet (Commune de Braud-et-Saint-Louis, CCE et ONCFS) ont présenté des dossiers contenant un programme d'action général (cf tableau XVII ci-dessous).

Objectif	Maître d'ouvrage	Coût	Date de réalisation
<u>Axe 1 : Restauration/Gestion des milieux et des espèces</u>			
Action 1 : Rédaction d'un plan de gestion	ONCFS	?	2007-2010
Action 2 : Mise en place d'une gestion de la végétation par pâturage extensif	ONCFS et Conservatoire des races d'Aquitaine	?	?
Action 3 : Restauration des ouvrages hydrauliques	Commune de Braud et St Louis	?	?
<u>Axe 2 : Démarche environnementale</u>			
Action 1 : Mise en place d'un parcours ornithologique	Commune de Braud et St Louis	220000€	?
Action 2 : Création d'un bâtiment d'accueil et de billetterie	Commune de Braud et St Louis	280000€	?
<u>Axe 3 : Projet d'accueil des familles</u>			
Action 1 : Programme d'animation	CCE et Commune de Braud et St Louis	15000€	?
Action 2 : Mise en place d'un CPIE	CCE		2008

Tab XVII : Programme d'action prévisionnel Année I (2007) pour le site des Nouvelles Possessions (extrait du dossier de candidature Contrat Nature Aquitaine)

Les objectifs et les opérations cités dans le Tab XVII ci-dessus sont importants à intégrer dans le plan de gestion, mais ne sont pas à l'origine de la démarche suivie dans la rédaction du présent document.

B.1 Les objectifs à long terme

Ils correspondent aux enjeux identifiés au terme du diagnostic, c'est à dire la **restauration des habitats et la conservation des espèces** (qui comprend la gestion hydraulique du site), **l'amélioration des connaissances sur le patrimoine** et la **valorisation pédagogique, culturelle et économique du site**.

Enjeu		Objectif à long terme
Connaissance du site		1. Connaître le patrimoine naturel (eau, sol, faune, flore)
		2. Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques
Gestion des milieux et des espèces	Gérer les habitats et les espèces du site à des fins de conservation	3. Améliorer la fonctionnalité des roselières pour les oiseaux paludicoles (qualité de roseau, surface)
		4. Restaurer les habitats prairiaux du site
		5. Augmenter la capacité d'accueil du site pour la faune d'intérêt patrimonial fort
		6. Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes
	Gérer les habitats et les espèces du site à des fins de valorisation	7. Contrôler les boisements
		8. Restaurer et suivre la qualité des eaux
Valorisation du site		9. Favoriser la fréquentation du site par des populations d'oiseaux d'intérêt
Valorisation du site		10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides et de sensibilisation à la nature et à sa gestion
		11. Faire de la réserve une structure économiquement viable

Tab XVIII : Enjeux de la RCFS des Nouvelles Possessions et Objectif à long terme correspondant (les objectifs en gras sont prioritaires)

B.2 Les objectifs du plan

Chacun des objectifs à long terme pour les Nouvelles Possessions se décline en objectifs qu'il est souhaitable d'atteindre au terme du plan de gestion. Cette partie reprend pour chacun des objectifs à long terme les objectifs du plan qui lui sont associés pour les 3 ans à venir ainsi que les indicateurs qui permettront leur évaluation.

Connaissance du patrimoine naturel du site

→ Objectif à long terme n°1 : Connaître le patrimoine naturel du site (eau, sol, faune, flore)

Cet objectif est primordial, en particulier pour le premier plan de gestion. Le diagnostic a permis de mettre en évidence des lacunes importantes qui devront être comblées au plus vite. Un objectif important du plan sera de prévoir la réalisation des inventaires faunistiques manquants (Poissons, Mollusques, Reptiles...) et de faire un suivi des inventaires déjà réalisés (Flore, Oiseaux, Amphibiens, Insectes). Un autre objectif du plan concerne les sols de la réserve. Étant donné l'historique du site et la provenance extérieure des sols, des analyses pédologiques sont indispensables. La gestion du site au niveau hydraulique pourra être influencée par les résultats qu'elles donneront.

- ❖ Objectif 1.1 : Réaliser les inventaires manquants (Poissons, Mollusques, Reptiles...)
- ❖ Objectif 1.2 : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité du site et sa fréquentation par des espèces locales d'intérêt patrimonial fort (Anguille, Loutre, Vison)
- ❖ Objectif 1.3 : Connaître la nature pédologique du site
- ❖ Objectif 1.4 : Assurer le suivi des groupes déjà inventoriés (impact de la fréquentation)

- ❖ Objectif 1.1 : Réaliser les inventaires manquants (faune, flore)

La réserve des Nouvelles Possessions est depuis quelques années propriété de la commune de Braud-et-Saint-Louis, et seules quelques études ont porté sur le patrimoine naturel jusqu'à présent. Or, étant donné les aménagements qui vont être réalisés sur le site, il est important de connaître assez rapidement l'importance qu'il peut avoir pour certaines espèces, qu'elles soient végétales ou animales. Cet objectif devra être atteint au terme des 3 années de mise en œuvre du plan. Ainsi, après la cartographie des habitats réalisée en 2007, un inventaire floristique sera à prévoir, de même qu'un inventaire des Poissons, des Reptiles, des Mollusques, et des Mammifères présents sur la réserve.

Indicateur : - par taxon : réalisé, réalisé partiellement (localisation), non réalisé
- degré de fiabilité associé à l'opérateur qui l'aura pris en charge (étudiant ou spécialiste expérimenté).

- ❖ Objectif 1.2 : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité du site et sa fréquentation par des espèces locales d'intérêt patrimonial fort (Anguille, Loutre, Vison)

Ces trois espèces sont d'intérêt européen. Des prospections devront préciser leur présence sur le site.

Indicateur : - nombre de traces trouvées
- nombre de captures accidentelles sur le site ou à proximité immédiate

❖ Objectif 1.3 : Connaître la nature pédologique du site

Les sols de la réserve ont été amenés en 1978 sur le site, depuis le lieu de construction de la centrale nucléaire toute proche. La nature des sols est donc mal connue sur cette zone, de même que son fonctionnement et son évolution.

Une caractérisation précise de la nature pédologique des différents casiers est à prévoir.

Indicateur : - réalisé, réalisé partiellement (localisation), non réalisé,
- degré de fiabilité associé à l'opérateur qui l'aura pris en charge (étudiant ou spécialiste expérimenté).

❖ Objectif 1.4 : Organiser le suivi des groupes taxonomiques déjà inventoriés

Les groupes déjà inventoriés tels que les Oiseaux, les Insectes et les Amphibiens doivent être suivis pour évaluer d'une part l'efficacité des aménagements réalisés, et d'autre part l'impact de l'ouverture au public et l'évolution spontanée des populations.

La végétation devra elle aussi faire l'objet d'un suivi (apparition de plantes à fleurs sur les zones pâturées...)

Indicateur : - par taxon : degré de réalisation (en % de surface inventoriée)
- degré de fiabilité associé à l'opérateur qui l'aura pris en charge (étudiant ou spécialiste expérimenté).

→ **Objectif à long terme n°2. Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales des zones humides atlantiques**

Plusieurs programmes de recherche sont menés aux Nouvelles Possessions. Ils doivent être poursuivis et même développés en partenariat avec de nouveaux partenaires.

❖ Objectif 2.1 : Participer à des programmes de recherches nationaux sur l'avifaune

❖ Objectif 2.2 : Favoriser les collaborations scientifiques sur le site

❖ Objectif 2.1 : Participer à des programmes de recherches nationaux sur l'avifaune

Depuis que l'ONCFS est en charge de la gestion des Nouvelles Possessions, des programmes de suivi de l'avifaune sont mis en œuvre par un agent technique de l'environnement, présent à 50% sur le site. Ils portent sur l'ensemble du marais Blayais et le site des Nouvelles Possessions est l'une des zones privilégiées pour leur mise en œuvre. Le baguage (Cigognes, Bécassine des marais, Sarcelles d'hiver), les comptages et le STOC ROZO constituent l'essentiel de ces opérations, indispensables à l'amélioration des connaissances générales sur l'avifaune.

Indicateur : - nombre de cessions de baguage et de comptages réalisé

❖ Objectif 2.2 : Favoriser les collaborations scientifiques sur le site

Le site pourrait servir de lieu d'expérimentation à différentes équipes de recherche (Université de Bordeaux, ENITA, Conservatoire Botanique), ou à des groupes d'étudiants. Cela permettrait d'acquérir plus rapidement des données sur le patrimoine des Nouvelles Possessions

Indicateur : - nombre de rencontres de l'ONCFS avec les partenaires potentiels
- nombre de projets montés en partenariat

Gestion des habitats et des espèces du site à des fins de conservation

→ Objectif à long terme n°3. Améliorer la fonctionnalité des roselières pour les oiseaux paludicoles

Ces milieux constituent l'une des principales richesses du site des Nouvelles Possessions. Les différentes roselières du site ne sont pas soumises aux mêmes conditions hydromorphiques et n'ont donc pas toutes un peuplement de phragmites homogène (hauteur, densité de roseau). L'objectif est d'adapter la gestion hydraulique pour que la qualité des roselières s'améliore globalement et que leur capacité d'accueil pour l'avifaune soit augmentée. Des oiseaux tels que le Butor étoilé, le Blongios nain ou le Héron pourpré seraient favorisés par l'amélioration qualitative de ces milieux. Avoir des roselières de hauteur, de densité et de diversité floristique variées permettra d'attirer un panel d'espèces d'autant plus large.

Certaines espèces, telles que le Butor, nécessitent par ailleurs des roselières de surfaces importantes et continues. Il sera donc intéressant de préserver la continuité des unités de roselières du site.

- ❖ Objectif 3.1 : Adapter la gestion hydraulique des différents compartiments (qualité et niveau d'eau) pour améliorer la qualité des roselières
- ❖ Objectif 3.2 : Préserver l'unité et la qualité des différentes roselières du site

- ❖ Objectif 3.1 : Adapter la gestion hydraulique des différents casiers (qualité et niveau d'eau) pour améliorer la qualité des roselières

En quantité: Les roselières sont des formations végétales dont le développement dépend quasi-intégralement de la disponibilité en eau. Le roseau ne doit pas être inondé au moment de la pousse au printemps mais nécessite ensuite une plus forte disponibilité en eau. Les ouvrages hydrauliques doivent permettre une gestion efficace à l'année des niveaux d'eau, tout en tenant compte des précipitations. Les besoins annuels du roseau commun sont rappelés dans le tabXIX ci-dessous.

En qualité: Le roseau commun a une bonne tolérance au sel mais son développement peut rapidement être pénalisé si la salinité dépasse les 5g/L ce qui est systématiquement le cas en période de basses eaux à l'intérieur du site. Pour garantir aux roselières du site une eau raisonnablement salée tout au long de l'année, les entrées d'eau de l'estuaire dans le canal doivent se faire massivement au moment où elle est la plus douce et les sorties d'eau doivent être contrôlées. L'étude menée en 2006 sur le fonctionnement hydraulique des Nouvelles Possessions avait mis en évidence le rôle potentiel de réservoir du canal central. Sa capacité de stockage devra être augmentée pour que l'eau stockée suffise à subvenir aux besoins des différentes roselières. Les ouvrages hydrauliques devront être utilisés pour garantir aux roselières du site une eau convenable, en qualité, en quantité, et au bon moment.

Indicateurs : - salinité de l'eau du canal central au printemps,
- densité et hauteur des roseaux verts et secs

Mois	Besoins intrinsèques du roseau	Contraintes liées à la gestion des roselières
Janvier	Niveau d'eau haut nécessaire à la croissance du roseau	
Février		
Mars	Niveau d'eau bas nécessaires à l'émergence des pousses (jusqu'à une hauteur de 20cm)	
Avril		
Mai	Niveau d'eau haut nécessaire à la croissance du roseau	
Juin		
Juillet		
Août		Niveau d'eau bas pour permettre l'intervention des engins de fauche
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		

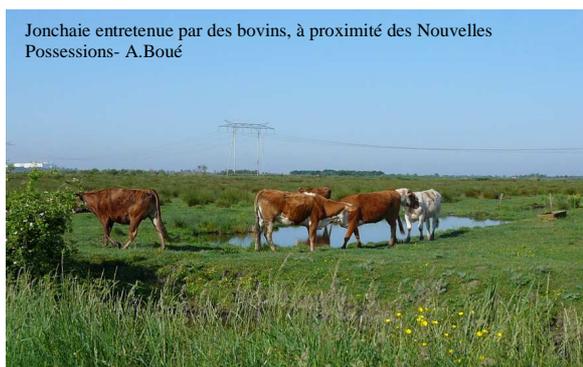
Tab XIX: Besoins et contraintes des roselières liés à l'eau

❖ Objectif 3.2 : Préserver l'unité et la qualité des différentes roselières du site

Les roselières ont un intérêt d'autant plus grand pour l'avifaune que leur surface est importante. En limitant la fragmentation des roselières des Nouvelles Possessions, on augmenterait le potentiel d'accueil d'espèces très intéressantes telles que le Héron pourpré ou le Butor étoilé, qui sont des espèces farouches. Cela passe par une modération de la fauche des digues (gestion différenciée) séparant les casiers 5 et 7, et par une limitation de la fréquentation à la périphérie des roselières. La qualité des roselières peut également être améliorée par une fauche partielle (avec export des roseaux) réalisée en fin de saison estivale. Elle permet de limiter l'accumulation de débris végétaux au sol, qui handicape la croissance des jeunes pousses au printemps.

Indicateur : - nombre de zones ouvertes de plus de 6m de large dans les casiers 5 et 6
- surface de talus et digues non fauchée

→ Objectif à long terme n°4. Restaurer les habitats prairiaux du site



Les prairies humides constituent un milieu caractéristique des marais endigués, qui se raréfie (comme les roselières) au profit de la maïsiculture. Sur le site, elles sont variées et doivent être restaurées et protégées de la colonisation par les ligneux et par le roseau commun. L'un des objectifs opérationnels consiste donc à établir une gestion précise du pâturage de ces prairies avec mise en place d'un plan de pâturage dès le début de l'application du plan de gestion. Le choix de races

de bovins et d'équins rustiques (vaches bordelaises et poneys barthais) présente un intérêt pratique (animaux résistants et adaptés au milieu) mais aussi culturel et pédagogique (conservation de races en voie d'extinction). Le suivi de la qualité des prairies (composition floristique, piétinement) devra permettre une modulation du plan de pâturage. Les possibilités d'extension du site (prairies extérieures) devront être réalisées (déplacement de la clôture) lorsque ce sera possible (acquisition des parcelles concernées).

❖ Objectif 4.1 : Restaurer les prairies humides à joncs par le pâturage extensif et la fauche

❖ Objectif 4.2 : Augmenter la surface de prairies humides par acquisition de prairies extérieures

❖ Objectif 4.1 : Restaurer les prairies humides à joncs par le pâturage extensif et la fauche

Les prairies des casiers 1, 2 et 3 sont en cours de colonisation par le roseau, d'une part, et par les ligneux d'autre part. Le pâturage extensif permettra de limiter cette colonisation.

Localisation :

- casiers 1, 2 et 3
- surface disponible : \approx 26 ha (exclus déduits)
- prairies humides à joncs et graminées, en cours de colonisation par des ligneux, des roseaux, des ronces et des fougères.

Les clôtures sont électrifiées par trois fils métalliques lisses.

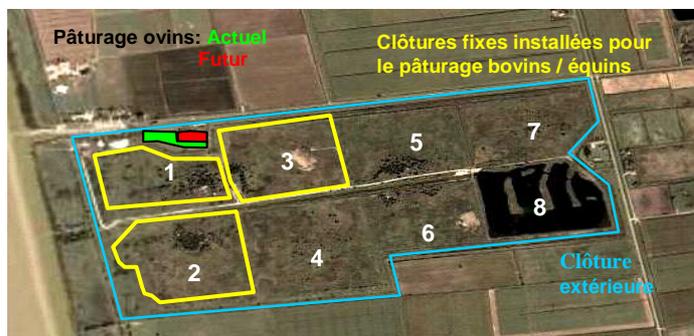


Fig 31: organisation du pâturage aux Nouvelles Possessions

À l'intérieur des casiers clôturés, des clôtures mobiles pourront être installées pour que la pression de pâturage soit suffisante et pour tester différents chargements. Des zones de replis seront conservées de même que des zones d'exclus, pour effectuer un suivi de la végétation et des cortèges faunistiques.

Les animaux :

- 5 vaches bordelaises (accompagnées de leurs veaux), 5 poneys landais et 8 moutons landais déjà présents sur le site. Tous les animaux sont prêtés gratuitement par le Conservatoire des races d'Aquitaine
- Les bovins et équins seront placés ensemble sur les casiers à pâturer. Le chargement initial sera fixé à 0,5 UGB/ha/an, soit 2ha/vache et par poney adulte par an. Il pourra être ajusté en fonction des objectifs de gestion des différentes zones soumises au pâturage.
- Les moutons seront mis à pâturer :
 - dans un premier temps sur la parcelle qu'ils occupent actuellement sur le casier 1 (0,8 ha) ;
 - après les travaux et aménagements de l'espace didactique, sur une petite parcelle située autour de la bergerie du casier 1 (environ 0,5 ha), en cours d'acquisition par la commune de Braud-et-Saint-Louis. Ils devront être ponctuellement déplacés sur le site, notamment pour entretenir les abords des sentiers réservés aux visiteurs et à la calèche, et pour ne pas surpâturer l'espace qui leur est réservé près de la bergerie.

L'action sur la végétation :

Les bovins comme les équins devraient limiter la progression du roseau sur ces casiers de prairies, en broutant les jeunes pousses tendres de roseaux au printemps, et les roseaux verts en été.

Les fougères peuvent se révéler très nocives pour le bétail s'il les consomme en trop grande quantité. Il faudra trouver un moyen de faire régresser les peuplements de fougères en pleine expansion autour des boisements des casiers 2 et 3 (par casse annuelle) et surveiller leur consommation par les animaux.

Rem : en fonction des dégâts observés sur les berges du lac de tonne du casier 3, il pourra être envisagé d'en limiter l'accès et de le mettre en défens (partiellement ou complètement) à l'aide de clôtures.

La prophylaxie et les soins:

Les vaches seront vermifugées 1 fois tous les 5 ans (Cydectine par exemple, ou autre produit peu ou pas toxique pour la faune coprophage). Les chevaux n'ont pas besoin d'être vermifugés. Les moutons seront également vermifugés 1 fois par an, et pourront se passer de vermifuge s'ils sont amenés à pâturer l'ensemble du sentier calèche et les abords des clôtures. Les visites seront effectuées régulièrement par les employés communaux, notamment en hiver pour vérifier l'état de santé des animaux (contrôle visuel chaque jour) et durant les périodes de vêlage. Durant les autres saisons, les visites pourront se limiter à des contrôles visuels très rapides 4 fois par semaine.

Le plan de pâturage :

Il concerne les bovins et équins soit 10 individus adultes et 5 veaux. En considérant que les veaux seront déplacés hors site dès leur sevrage, ce troupeau mixte compte environ 10 UGB.

Le casier 3 est une zone où la nourriture abonde (graminées, roseaux verts) : il constitue une réserve importante et garantie par rapport aux autres casiers plus enfrichés. Ce casier doit cependant être absolument pâturé au printemps pour que l'extension de la phragmitaie soit contenue. Le casier 2 lui aussi devra subir une pression de pâturage au printemps. Pour ce qui est du casier 1, son enfrichement nécessite une intervention mécanique avant d'envisager d'y placer des animaux. Les aménagements prévus (creusement d'un plan d'eau méandré) ne permettront pas d'y accueillir des animaux avant le printemps ou l'été 2008.

Pour la période d'août à la fin 2007, les animaux seront mis à pâturer sur les casiers 2 et 3 (avec chargement moyen de 0,5 UGB/ha). En fonction de la disponibilité alimentaire hivernale et du comportement des animaux, un plan de pâturage devra être établi, par le conservatoire des Races d'Aquitaine, en collaboration avec l'ONCFS et les services techniques de la mairie de Braud-et-St-Louis.

Le schéma de pâturage ne sera en aucun cas fixé et devra être remis en question, d'une année sur l'autre et même au cours de l'année, en fonction des conditions de disponibilité de nourriture et du comportement des animaux.

Casier	Atouts	Contraintes
1	Présence de plantes appétentes (graminées, roseau) Point d'eau permanent (plan d'eau) Présence de feuillus (abri et écorçage)	Enfrichement important Forte colonisation par les ligneux Peuplement de fougères Ressources alimentaires limitées en hiver
2	Point d'eau douce permanent (éolienne) Présence de zones hautes Présences de feuillus et résineux (abri et écorçage)	Ressources alimentaires limitées en hiver Peuplement de fougères
3	Potentiel important de nourriture Point d'eau permanent (abreuvoir et tonne) Présence de résineux (abri)	Largement inondé en hiver (surface de pâturage réduite) Peuplement de fougères

Tab XX : Atouts et contraintes des différents casiers pour le bétail

Indicateurs : - nombre d'espèces végétales recensées dans les zones pâturées comparé aux exclos,
- surface occupée par les ligneux et les roseaux (casier 1, 2 et 3),
- nombre d'espèces d'oiseaux prairiales observées.
- nombre de nouvelles espèces (oiseaux et plantes)

Les zones de refus devront être fauchées (une fois durant les 3 ans) et les zones de prairies extérieures à la clôture seront fauchées (fauche tardive)

❖ Objectif 4.2 : Augmenter la surface de prairie humide par acquisition de parcelles extérieures

Une prairie située à l'extérieure de la clôture appartient à la commune de Braud-et-Saint-Louis et pourrait d'ors et déjà être incluse dans le site. Il pourra être intéressant pour la commune d'acquérir la parcelle manquante pour que la clôture puisse être simplement déplacée côté Sud (cf Fig. 32 ci-dessous)

La parcelle Nord, où les moutons pâtureront dans le futur, doit également être achetée par la commune. Ces opérations devraient agrandir le site clôturé d'une dizaine d'hectares.

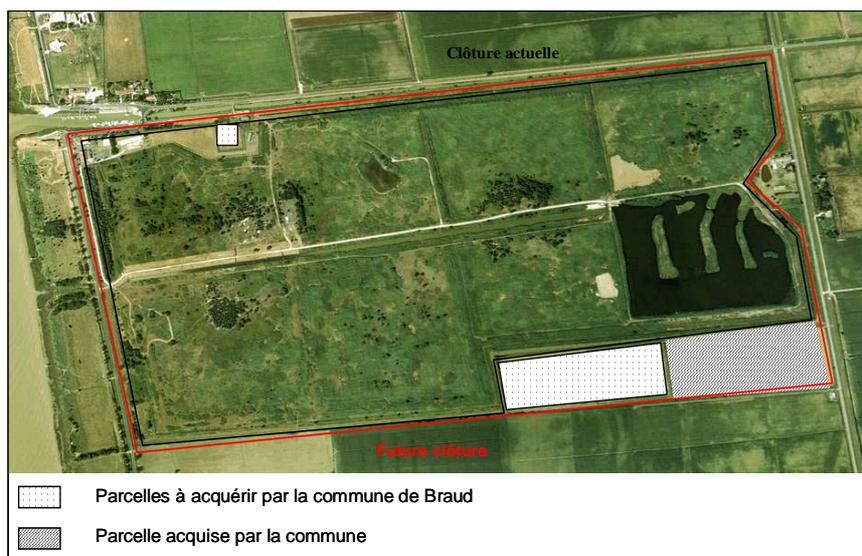


Fig 32 : Configuration actuelle et future du site des Nouvelles Possessions (photographie aérienne: IGN, 2003; ONCFS, 2007)

Indicateurs : - surface en prairie incluse dans la clôture

→ Objectif à long terme n°5. Augmenter la capacité d'accueil pour la faune d'intérêt patrimonial fort (Loutre, Vison d'Europe, Anguille européenne)

La loutre et le vison d'Europe affectionnent les milieux rencontrés dans le marais du Blayais. Leur fréquentation des Nouvelles Possessions doit être précisée et faire l'objet d'un suivi. Une amélioration des habitats potentiellement favorables à ces espèces pourra être envisagée. D'autre part, ces animaux sont sensibles aux perturbations et plus particulièrement au dérangement. Des zones de quiétude sont donc à préserver de toute fréquentation touristique pour que le site reste potentiellement intéressant pour ces espèces discrètes mais emblématiques des zones humides.

L'anguille européenne est inscrite depuis juin 2007 à l'annexe II de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention CITES). Encore présente dans les marais estuariens malgré sa surexploitation (au stade civelle essentiellement), il est impératif de tenir compte des besoins biologiques de l'espèce dans la gestion hydraulique des Nouvelles Possessions.

❖ Objectif 5.1 : garantir des zones de quiétude pour la faune

❖ Objectif 5.2 : préserver des systèmes écologiques favorables à l'anguille européenne

❖ Objectif 5.1 : Garantir des zones de quiétude favorables pour la faune

La loutre et le vison d'Europe utilisent des milieux similaires, à savoir des milieux aquatiques peu fréquentés et où elles peuvent trouver à la fois des berges propices à la construction d'un abri (ronciers, souches) et des eaux profondes et poissonneuses. Le site des Nouvelles Possessions est fréquenté, de façon épisodique par la loutre d'Europe et se situe dans l'aire de répartition du Vison d'Europe. Même si sa fonctionnalité pour ces deux espèces n'est pas optimale (taille, position), le site doit être une zone refuge pour ces animaux.

Les visiteurs qui circuleront dans le site devront par conséquent être canalisés sur les sentiers et les cheminements devront être localement masqués.

Indicateurs : - nombre d'individus ou de traces de Loutre et de Vison observés dans le site et aux alentours

❖ Objectif 5.2 : Préserver des systèmes écologiques favorables à l'anguille européenne

Une partie des effectifs d'anguille européenne *Anguilla anguilla* vient effectuer sa croissance dans l'estuaire de la Gironde et les marais qui le bordent (cf Tab XXI ci-après). Les civelles sont largement exploitées dans l'estuaire par les pêcheurs professionnels, et par de nombreux pêcheurs amateurs dans les marais (leur pêche pourrait représenter jusqu'à 50% des prélèvements; source: Forum des Marais Atlantiques).

Les marais de St-Louis-St-Simon ont été fortement aménagés et les nombreux ouvrages hydrauliques installés freinent la progression des civelles vers l'amont des cours d'eau, ainsi que leur dévalaison à l'âge adulte. Toutes les zones susceptibles d'abriter l'espèce et de contribuer au maintien des effectifs doivent en tenir compte dans l'établissement des objectifs de gestion. C'est notamment le cas pour la réserve des Nouvelles Possessions. Même si le site est de taille modeste, il peut avoir une certaine importance dans l'accomplissement du cycle biologique de l'anguille et ne doit pas constituer un piège pour les individus qui y pénètrent.

La gestion hydraulique des eaux à l'entrée du site doit se faire en cohérence avec la biologie de l'anguille.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Remontée des civelles dans l'estuaire											
								Dévalaison des anguilles adultes			

Tab XXI: Cycle de l'anguille dans l'estuaire de la Gironde

Entre la montaison et la dévalaison, plusieurs années peuvent s'écouler.

Indicateurs : - nombre d'anguilles et stades (civelles, adultes..) dans les différents compartiments aquatiques des Nouvelles Possessions.

→ **Objectif à long terme n°6. Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes**

Le diagnostic (partie A de ce document) a mis en évidence plusieurs espèces animales allochtones qui pourraient poser problème aux Nouvelles Possessions : parmi elles, le Daim et la Bernache du Canada. Si elle venaient à proliférer, les conséquences pourraient être majeures, sur les habitats d'une part (destruction des roselières, eutrophisation des milieux aquatiques) et sur les autres espèces animales d'autre part (concurrence des bernaches avec les autres espèces d'oiseaux d'eau, transmission de parasites et maladies des daims vers le bétail). Leurs effectifs

doivent être suivis et régulés si les populations deviennent trop importantes. Les espèces végétales pouvant se révéler envahissantes (telles que le Phytolaque d'Amérique et la Fougère Aigle) doivent également être surveillées et leur emprise limitée.

- ❖ Objectif 6.1 : Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes
- ❖ Objectif 6.2 : Connaître les espèces végétales potentiellement envahissantes du site et limiter leur développement

- ❖ Objectif 6.1 : Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes

Plusieurs espèces animales posent problème aux Nouvelles Possessions. La dizaine de daims doit être éliminée ou déplacée, car sa présence constitue un risque sanitaire non négligeable pour le bétail.

Les Bernaches de Canada, espèce protégée, ne pourront être éliminées directement. Elles devront donc faire l'objet d'une surveillance (nombre, comportement,...) en attendant une éventuelle autorisation de régulation du Préfet, après avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature. Les ragondins, actuellement piégés, doivent continuer d'être régulés, de même que les sangliers, qui utilisent le site comme zone refuge, et qui peuvent dégrader très rapidement les habitats.

Les écrevisses de Louisiane, si elles continuent à se développer, vont stériliser les fossés qu'elles colonisent, alors qu'ils seraient les plus accueillants du site pour d'autres animaux plus intéressants (insectes et amphibiens principalement). Si leurs effectifs deviennent trop importants, les Pies, espèce susceptible d'être classée Nuisible, devront être régulées, et les Goélands effarouchés.

Indicateurs : - effectifs des populations de chaque espèce à problèmes
- nombre d'espèces d'oiseaux fréquentant le site
- évaluation annuelle des nuisances occasionnées et évolution (fientes, dégradation de certaines zones, disparition d'espèces...)

- ❖ Objectif 6.2 : Connaître les espèces végétales potentiellement envahissantes du site et limiter leur développement

L'inventaire floristique devra identifier et localiser les plantes dont le caractère envahissant est avéré ou suspecté sur d'autres sites. Des plantes telles que *Baccharis hamilifolia* ou le Myriophylle du Brésil ne sont pas encore apparues aux Nouvelles Possessions. Néanmoins, ces plantes sont présentes dans les marais alentour et toute germination devra être surveillée et faire l'objet de mesures. Par contre d'autres plantes à problèmes sont présentes :

La Fougère aigle *Pteridium aquilinum* est en pleine expansion sur plusieurs casiers du site, notamment sur les casiers 1,2 et 3. Auparavant localisée en périphérie immédiate des boisements, les populations de fougères s'étendent aujourd'hui et représentent un danger pour la flore des prairies humides (les joncs notamment sont étouffés) et pour le bétail appelé à pâturer ces casiers (la fougère est toxique pour les animaux, si elle est consommée en trop grande quantité).

La méthode la plus efficace pour lutter contre cette espèce consiste à " plier " ou à écraser les frondes en croissance à l'aide d'un engin particulier, sans les broyer, et ce plusieurs années de suite, de manière à affaiblir les réserves contenues dans les rhizomes de la plante jusqu'à les épuiser complètement. Cette méthode demande d'intervenir chaque printemps durant 3 ans en moyenne et se révèle plus efficace à long terme que la fauche, le broyage ou la lutte chimique.

Une machine capable d'écraser les frondes est utilisée dans une des réserves naturelles de Gironde (Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau) et pourra être louée ou prêtée dès le printemps 2008 pour commencer à faire régresser la Fougère.

Le Phytolaque d'Amérique *Phytolacca americana* est lui aussi en pleine expansion aux Nouvelles Possessions, mais son développement est plus récent.

Cette plante est très abondante en Gironde, notamment dans les Landes, où elle envahit les zones de coupes forestières et les jachères. Son caractère envahissant s'explique par :

- une importante production de graines (chaque baie en contient 10),
- une dissémination par les oiseaux frugivores (endo-zoochorie),
- un pouvoir anti-viral lui offrant une résistance aux maladies virales,
- un effet toxique sur de nombreux herbivores limitant sa consommation,
- une durée de vie des graines dans le sol assez élevée.

Phytolaque d'Amérique - A.Boué



Aux Nouvelles Possessions, les pieds sont assez localisés sur les zones surélevées dont la majorité est déjà colonisées (cf Fig 33).

Les méthodes de lutte possibles sont plus restreintes : l'arrachage à la main a été testé dans la forêt de Fontainebleau mais cette méthode est jugée inutile par certains scientifiques, car cette plante développe des racines d'une taille considérable, impossibles à arracher à la main. Une méthode efficace serait de détruire l'intégralité des fruits, pour limiter la dissémination des graines par les oiseaux frugivores, et de désherber les souches pour les pieds les plus imposants.

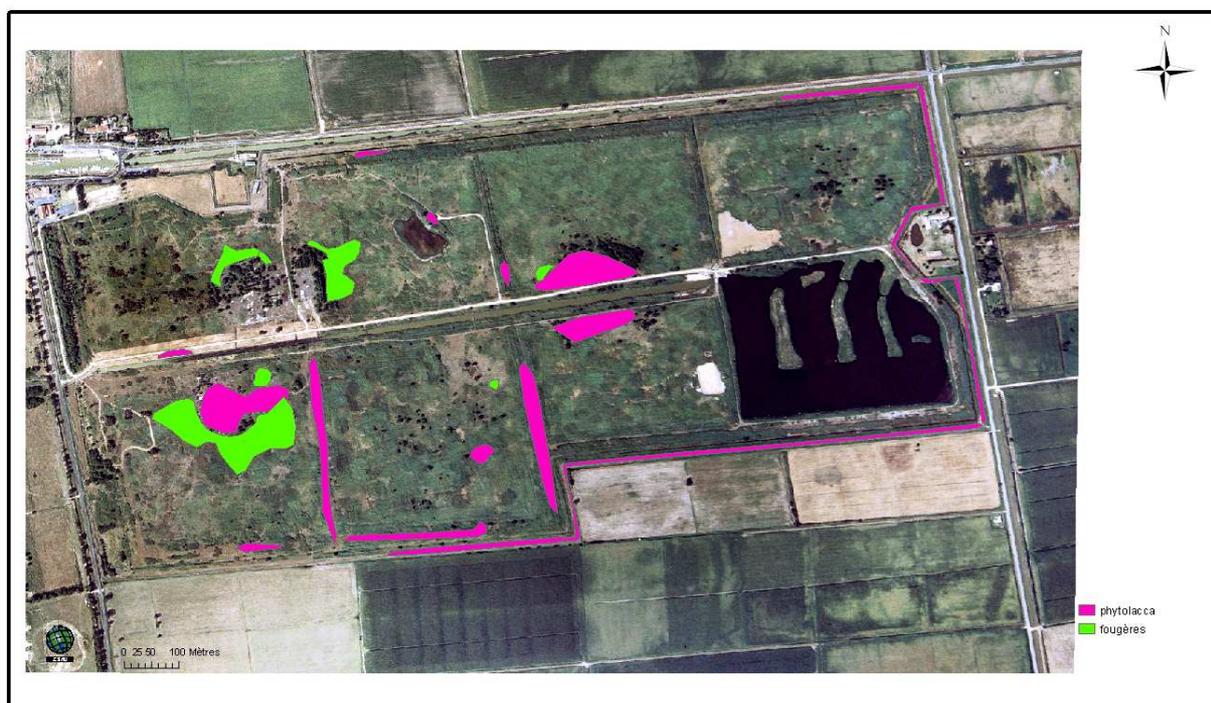


Fig 33 : Surfaces occupées par la Fougère Aigle (en vert) et le Phytolacca (en rose) aux Nouvelles Possessions (photographie aérienne: IGN, 2003; ONCFS, 2007)

- Indicateur :
- surface occupée par le Phytolaque d'Amérique (2007, 2008...)
 - surface occupée par la Fougère aigle (2007, 2008...)
 - nombre d'espèces potentiellement envahissantes

Une veille devra porter sur les espèces potentiellement envahissantes, absentes du site (formation du personnel à leur identification).

→ Objectif à long terme n°7. Contrôler les boisements

Eléments structurants du paysage des Nouvelles Possessions et habitat pour certaines espèces d'oiseaux, les boisements doivent être conservés. Cependant, l'évolution spontanée des marais, lorsque les conditions hydrologiques sont favorables, va vers une fermeture progressive par colonisation par les ligneux des roselières, des prairies et des friches. Les boisements de résineux sont artificiels alors que les feuillus colonisent spontanément le marais ce qui implique une gestion différente des deux types de ligneux.

- ❖ Objectif 7.1 : Contenir le développement des boisements de pins
- ❖ Objectif 7.2 : Limiter la colonisation des roselières par les feuillus

- ❖ Objectif 7.1 : Contenir le développement des boisements de pins

Les boisements de résineux présents sur le site ont tendance à gagner sur les prairies et les roselières les moins humides. Ces boisements doivent être en partie conservés pour leur intérêt paysager, l'abri qu'ils fourniront au bétail, et la diversité supplémentaire d'habitats qu'ils apportent (des palombes et des rapaces diurnes et nocturnes y nichent). Leur renouvellement doit être assuré en conservant des jeunes arbres au sein des peuplements. Mais leur expansion doit être limitée, pour protéger les pelouses sableuses qui les entourent. La dévitalisation sur pied devra être privilégiée avec maintien du bois mort sur place (intérêt pour l'entomofaune).

Indicateurs : - surface des boisements
- surface des ronciers hauts

- ❖ Objectif 7.2 : Limiter la colonisation des roselières par les feuillus

Les feuillus colonisent spontanément le marais, en formant des bosquets marécageux, très intéressants pour la faune et la flore. Cependant, dans les casiers où l'objectif de qualité des roselières prévaut, les ligneux doivent être éliminés (dévitalisation sur pied et maintien du bois mort sur place).

Indicateurs : - surface de feuillus dans les roselières

→ Objectif à long terme n°8. Restaurer et suivre la qualité des eaux du site :

Le fonctionnement hydraulique du site a fait l'objet d'une étude uniquement en période estivale. La qualité de l'eau circulant dans le site doit être connue et suivie tout le long de l'année. Les plans d'eau doivent faire l'objet de descriptions précises, qu'ils soient temporaires ou permanents. Les ouvrages hydrauliques du site sont pour la majorité d'entre eux abîmés voire hors d'usage. Leur restauration doit se poursuivre et être achevée au plus vite pour que la gestion annuelle de l'eau puisse se faire efficacement. La réalisation des autres objectifs dépend beaucoup de celui-ci. La connaissance de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques permettra de préciser à long terme s'il faut maintenir les milieux en l'état ou envisager des mesures de restauration.

- ❖ Objectif 8.1 : Restaurer les ouvrages permettant la gestion hydraulique complète du site
- ❖ Objectif 8.2 : Connaître et suivre la qualité des eaux du site
- ❖ Objectif 8.3 : Organiser une gestion annuelle des entrées et sorties d'eau

❖ **Objectif 8.1 : Restaurer les ouvrages permettant la maîtrise hydraulique complète du site**
Le canal central du site communique avec les eaux de l'estuaire de la Gironde via un système de vannes en cours de restauration (cf partie A). Les casiers possèdent des connexions avec le canal central et/ou le fossé entourant le site. Les ouvrages hydrauliques permettant la gestion des niveaux d'eau dans les différents compartiments doivent être en état de fonctionnement. Les buses doivent être toutes fonctionnelles et équipées de clapets pour que les gestionnaires du site puissent facilement y avoir accès et les manœuvrer.

Indicateur : - nombre d'ouvrages hydrauliques opérationnels/ Nombre total d'ouvrages hydrauliques

❖ **Objectif 8.2 : Connaître et suivre la qualité des eaux du site**
La composition des eaux présentes dans le site des Nouvelles Possessions n'a été étudiée qu'en période estivale. Des relevés réguliers sont à prévoir dans les différentes pièces d'eau (canal central, fossé entourant le site, canal des Callonges, plans d'eau, roselières). L'eau de l'estuaire connaît depuis quelques années des changements notables en termes de température, de salinité... Il est important de suivre la répercussion de ces changements sur les eaux du site

Indicateur : - nombre de stations de relevés
- nombre de relevés réalisés par an sur les stations désignées

❖ **Objectif 8.3 : Organiser une gestion annuelle des entrées et sorties d'eau dans le canal central**
Pour garantir un apport d'eau de bonne qualité (en termes de salinité principalement) aux roseaux durant les périodes les plus sèches, l'eau de l'estuaire stockée dans le canal central doit avoir été prélevée à un moment favorable.
Etant donné la position des vannes (2,5 NGF), il faut une marée de coefficient minimal de 60 pour que de l'eau puisse entrer dans le site (cf gestion hydraulique dans le diagnostic). Les vannes doivent être ouvertes avant ou après l'étale de pleine mer (pour que l'eau soit moins salée) et le gestionnaire doit tenir compte du vent (qui peut accélérer la montée des eaux dans l'estuaire lorsqu'il vient du Nord-Ouest).

Mois	Action sur les vannes de l'estuaire
Janvier	/
Février	/
Mars	Ouverture des vannes et remplissage du canal, 30 min avant pleine mer un jour sans vent, ou encore mieux, une heure et demi avant pleine mer, un jour de vent (dans les 2 cas : quand coefficient > 60)
Avril	
Mai	/
Juin	/
Juillet	/
Août	/
Septembre	/
Octobre	/
Novembre	Une ouverture à marée montante lors d'un passage de pibales
Décembre	

Tab XXII : Calendrier des manipulations de vannes

Gestion des habitats et des espèces du site à des fins de valorisation écotouristique

→ Objectif à long terme n°9. Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

Le potentiel d'accueil important des Nouvelles Possessions pour l'avifaune se traduit par la présence d'espèces d'intérêt telles que la sous-espèce endémique de la zone littorale atlantique de Gorge Bleue à miroir blanc *Luscinia svecica namnetum*, nicheuse sur le site. En période de migration, le Butor étoilé, ou le Phragmite aquatique (un individu capturé en 2006) peuvent y faire une halte.

Sur chaque casier, le potentiel avifaunistique est différent, en fonction du milieu et de ses ressources. Pour les espèces inféodées ou dépendantes des roselières, l'amélioration de la qualité de ces dernières est déterminante pour favoriser le développement de leurs populations. Les plans d'eau doivent être aménagés pour favoriser leur fréquentation par les oiseaux d'eau (notamment par les Anatidés en hiver). D'une manière générale la capacité d'accueil de l'avifaune aux Nouvelles Possessions doit être accrue.

Certaines espèces d'oiseaux sont très sensibles au dérangement généré par la présence humaine, surtout dans une zone où la pression de chasse est importante, comme c'est le cas dans le Blayais. Les conséquences du dérangement peuvent être dramatiques pour les populations (dépense énergétique inutile pour fuir, abandon du nid ou des jeunes...). Des zones refuge (dans lesquelles la fréquentation humaine est contrôlée) doivent être conservées pour que le site des Nouvelles Possessions continue d'être fréquenté par l'avifaune, notamment en période de nidification, c'est-à-dire l'été, lorsque la pression touristique sera la plus forte.

Eu égard à l'objectif de développement économique du site, il est important qu'un certain nombre d'oiseaux soient visibles pour les visiteurs.

- ❖ Objectif 9.1 : Accroître par des aménagements la capacité d'accueil de l'avifaune du site
- ❖ Objectif .92 : Limiter le dérangement
- ❖ Objectif 9.3 : Proposer au public l'observation de différentes espèces d'oiseaux

- ❖ Objectif 9.1 : Accroître par des aménagements la capacité d'accueil pour l'avifaune

Depuis son acquisition par la commune de Braud-et-Saint-Louis en 2002, le site des Nouvelles Possessions a été aménagé dans le but d'augmenter sa capacité d'accueil pour l'avifaune. Des aménagements ciblés restent à faire et ceux existants doivent être entretenus (fauche de la végétation sur les îlots arasés, ...). Des nouvelles plates-formes à cigognes et des îlots flottants pourront être installés.

Indicateur : - (nombre d'espèces en 2010 - nombre d'espèces en 2006) pour chacun des statuts (reproduction, hivernage, migration)
- nombre d'individus observés pour certaines espèces (données STOC ROZO et comptages)

- ❖ Objectif 9.2 : Limiter le dérangement

Pour que les Nouvelles Possessions restent un lieu accueillant pour les oiseaux, il convient de conserver des zones refuge, qui seront protégées des nuisances induites par les visiteurs

(mouvements, bruit), tout particulièrement en période de nidification. Ce sera notamment le cas des roselières, dans lesquelles la circulation sera limitée à leur périphérie, et du fond de la réserve (côté Est), qui sera partiellement inaccessible au public. Les visiteurs devront être canalisés et camouflés aux endroits le nécessitant.

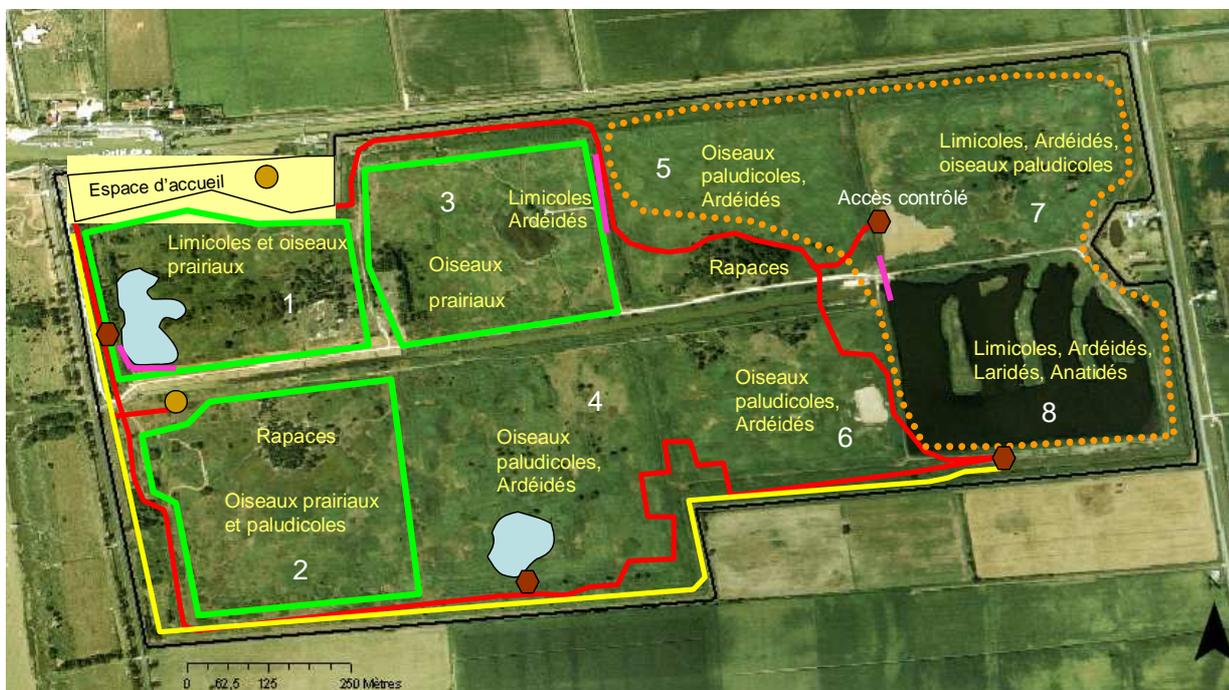
Sur un site de taille aussi modeste, il est impératif de prévoir un suivi de l'impact de l'ouverture au public sur les populations d'oiseaux à moyen et long terme (étude du dérangement). Cette étude pourrait se faire dans le cadre d'un stage qui devrait avoir lieu pendant la période estivale, où le dérangement sera le plus important. Il sera notamment nécessaire d'évaluer l'effet du public sur la reproduction des espèces nicheuses.

Indicateurs : - nombre d'espèces nicheuses
- nombre d'espèces fréquentant le site
- nombre de visiteur dans chaque type de visite

❖ Objectif 9.3 : Proposer au public l'observation de différentes espèces d'oiseaux

Chacun des milieux présents aux Nouvelles Possessions attire des espèces particulières d'oiseaux : les roselières sont des milieux très riches mais fermés, dans lesquels les oiseaux sont difficiles à observer. Le cheminement proposé permettra aux visiteurs de circuler dans la roselière et d'observer des oiseaux, s'ils savent se faire discrets (le tracé y concourra aussi : cf. Fig 34 ci-dessous).

Les zones de prairies humides, qui vont être gérées par le pâturage, attireront surtout des limicoles (Bécassines, Chevaliers..) et des ardéidés (Aigrette garzette, Hérons cendré et pourpré). Les observatoires prévus dans le plan d'aménagement de la réserve permettront d'observer en toute discrétion ces oiseaux farouches. Les potentiels de chaque casier sont localisés sur la carte ci-dessous.



Légende	Sentier pédestre	Futurs plans d'eau	Zone sensible
	Sentier calèche	Tour d'observation	Camouflage végétal
	Observatoire ornithologique	Camouflage végétal	

Fig 34 : Aménagements des Nouvelles Possessions et objectifs Oiseaux pour chaque casier (photographie aérienne: IGN, 2003; cartographie: ONCFS, 2007)

Rapaces : diurnes : Buse, Busard St Martin, Busard des roseaux, Busard cendrés

Nocturnes : Hiboux moyen duc, Chouettes

Limicoles : Bécassines des marais, Chevalier aboyeur, Chevalier gambette, Chevalier arlequin, Bécasseaux, Gravelots

Ardéidés : Héron cendré, Héron pourpré, Aigrette garzette, Grande aigrette, Blongios nain, Butor étoilé

Oiseaux prairiaux : Bergeronnettes, Barges, Bruants, Tarier pâtre, Pie grièche écorcheur

Oiseaux paludicoles : Gorge bleue à miroir blanc, Cisticole des joncs, Phragmite des joncs, Rousserolle effarvate, Rousserolle turdoïde, Locustelle luscinoïde, Locustelle tachetée...

La satisfaction des visiteurs pourra être évaluée (questionnaires en fin de visites) pour savoir combien d'espèces ont été réellement observées.

Indicateurs : - nombre d'espèces vues dans chacun des casiers

- indice de satisfaction des visiteurs (analyse des questionnaires post-visites)

Valorisation du site (pédagogique, culturelle et économique)

→ Objectif à long terme n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides et de sensibilisation à la nature et à sa gestion

L'objectif affiché, de faire à long terme, de la RCFS un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature et à sa gestion, doit passer par des aménagements permettant l'accueil des visiteurs dans de bonnes conditions. Cela implique la mise en place de structures d'accueil, de cheminements et de points d'information. Cela passe également par une réflexion sur les messages qui vont être transmis aux visiteurs de la réserve et sur les acteurs qui seront chargés de cette transmission.

- ❖ Objectif 10.1 : Mettre en place des structures pour les visiteurs (bâtiments, sentiers...)
- ❖ Objectif 10.2 : Mettre en place des animations sur des thèmes liés aux grands enjeux du site
- ❖ Objectif 10.3 : Mettre en cohérence les différentes formes de valorisation du site
- ❖ Objectif 10.4 : Intégrer les NPSS à un réseau d'espaces naturels

- ❖ Objectif 10.1 : Mettre au point des structures pour les visiteurs (bâtiments, sentiers, observatoires...)

La rentabilité du site dépendra en grande partie des aménagements réalisés pour l'accueil du public et l'observation de l'avifaune. Un projet d'aménagement et de mise en valeur a été défini en 2007 par le bureau d'études Rivière-Environnement et les partenaires. Il comporte deux axes principaux: l'aménagement d'un espace gratuit et celui d'un circuit payant.

Les modifications du milieu ont été volontairement réduites au maximum avec simplement le creusement de deux petits plans d'eau supplémentaires sur les casiers 1 et 4 (de respectivement 1 et 0,6 ha).

Un cheminement a été mis au point pour les visiteurs, avec des points d'arrêts permettant soit l'observation des oiseaux, soit une interprétation du paysage alentour, soit une information sur l'un des potentiels d'interprétation du site. Ce circuit permettra au visiteur de parcourir les différents milieux présents aux Nouvelles Possession, et de découvrir les espèces qu'ils accueillent (animales et végétales), tout en s'informant sur l'histoire du marais, les usages qu'il a connus et qu'il connaît aujourd'hui...



Fig 35 : Documents de travail : bilan des aménagements prévus pour l'espace gratuit (haut) et l'espace payant (bas) (Calorivert, 2007)

Les observatoires

Ils seront de deux types, avec des fonctions différentes. Certains seront placés autour des plans d'eau, pour permettre l'observation des oiseaux d'eaux, le plus discrètement possible (observatoire faune de la Fig 35 bas). 4 observatoires de ce type seront implantés sur le site (casier 1, 4, 7 et 8). D'une longueur de 10 à 12 mètres, leur façade sera percée de deux rangées d'ouvertures, une à 1,60/1,65m de hauteur pour les adultes, et une à 1,20m pour les enfants. Chaque ouverture sera munie d'une vitre coulissante qui permettra de n'ouvrir que les guichets nécessaires et de garantir une discrétion maximale des observateurs. D'une profondeur d'environ 2m, ces observatoires pourront être construits sur pilotis, ou sur une dalle en béton, le plus important étant de prévoir un revêtement au sol, qui atténue les bruits de pas (le plan standard de ces observatoires est fourni avec la fiche opération correspondante).

Un ou deux autres observatoires seront quant à eux destinés à une observation paysagère plus large de la réserve et de ses environs (Fig 35 bas: Tour d'observation). Disposés sur les casiers 1 (espace gratuit) et 2, ils seront surélevés de quelques mètres (sur le modèle de l'observatoire installé à la réserve de la centrale: cf Fig 36 ci-contre)



Fig 36: Observatoire de la réserve de la centrale de Braud (source: Rivière-Environnement)

Un circuit destiné à la calèche a également été défini et les aménagements nécessaires à sa circulation ont été réalisés (égalisation du terrain sur certains passages). À l'avenir, la calèche sera un des principaux outils de mise en valeur d'un réseau d'espaces Nature dans la région du Blayais, car les possibilités de son utilisation à l'intérieur de la réserve sont limitées.

Les transformations de bâtiments ne sont pas liées à la gestion de la réserve à proprement parler, c'est pourquoi ce volet du projet d'aménagement est simplement mentionné dans le présent document. Les bâtiments déjà présents sur le site des Nouvelles Possessions vont être requalifiés, l'un en restaurant panoramique, l'autre en bâtiment consacré à l'accueil des visiteurs, à la billetterie et à la boutique. Les projets de chacun des deux architectes impliqués ont été validés par la commune et la communauté de communes lors de la 2nde réunion du comité de pilotage du projet, en juillet 2007. Les travaux devraient s'étaler jusqu'à fin 2008.

Indicateurs : - % du projet d'aménagement réalisé (nombre d'opérations par rapport au nombre prévu dans le cahier des charges rédigés par l'AMO)

- ❖ Objectif 10.2 : Mettre en place des animations sur des thèmes liés à la conservation des zones humides

Les potentiels d'interprétation du site sont nombreux (ils ont été énumérés dans la partie A.4 de ce document), et c'est la communauté de communes chargée de l'exploitation touristique de la réserve, qui aura pour mission de définir la forme et le contenu des informations transmises aux visiteurs (avec consultation des gestionnaires pour le contenu des animations). Les possibilités sont diverses : panneaux d'informations, guide d'interprétation à l'attention du visiteur, accompagnement par un guide. Néanmoins, dans un souci de respect du milieu et de limitation de l'affichage et de l'impact paysager qu'il induit, l'utilisation de panneaux devra être

parcimonieuse (intérieur des observatoires, bâtiment d'accueil...) et le guide d'interprétation ainsi que les animations orales devront être favorisées. Des formes innovantes d'animations (caméra...) pourront être envisagées.

Indicateurs : - nombre de thèmes abordés

❖ Objectif 10.3 : Mettre en cohérence les différentes formes de valorisation du site

Plusieurs associations (naturalistes et autres), sont intéressées par le site des Nouvelles Possessions et souhaiteraient pouvoir y organiser des animations ou des sorties. Il est très important que la gamme de l'offre proposée aux Nouvelles Possessions soit la plus large possible, dans la continuité de ce qui se fait déjà depuis deux ans (conférences sur l'histoire des marais, les milieux humides...) et que des collaborations s'établissent entre l'ONCFS et les associations de découverte de la nature. Les propos tenus au cours des animations ainsi que les écrits produits devront avoir l'aval de la communauté de communes et de l'ONCFS.

Indicateurs : - nombre d'animations réalisées par ou en partenariat avec des associations de protection de la nature aux Nouvelles Possessions

❖ Objectif 10.4 : Intégrer les Nouvelles Possessions à un réseau d'espaces naturels

La réserve des Nouvelles Possessions a une taille assez réduite et ne pourra pas remplir à elle seule toutes les attentes des visiteurs. Le nombre de visiteurs ne pourra pas dépasser un certain seuil au-delà duquel la tranquillité des animaux et l'intégrité des milieux seraient en péril. Les lieux perdraient d'ailleurs également de leur attractivité s'ils étaient surfréquentés.

Même si les visiteurs auront déjà pu expérimenter une découverte globale des milieux humides aux Nouvelles Possessions, la réserve de la centrale (dont la gestion est confiée à la Fédération des Chasseurs de la Gironde), le marais de la Vergne tout proche, le pôle nature de Vitrezay ainsi que le Chemin des oiseaux proposé par le SMIDDEST, devront être "associés" aux Nouvelles Possessions, pour que différentes approches, différentes formes de sensibilisation, et différents paysages soient proposés aux visiteurs .

Indicateurs : - nombre de sites impliqués dans le réseau
- nombre de visites réalisées

→ **Objectif à long terme n°11. Faire de la réserve une structure économiquement viable**

L'enjeu de valorisation économique du site via l'ouverture au public est très important: pour la dynamisation du canton et pour rembourser les investissements lourds consentis par la communauté de commune et la communes. Le développement d'une activité économiquement viable constitue par conséquent l'un des objectifs prioritaires du présent plan de gestion. Les Nouvelles Possessions doivent dynamiser cette zone en déprise, notamment au niveau de l'emploi (animateurs, employés pour l'accueil des visiteurs...)

- ❖ Objectif 11.1 : Assurer la publicité du site, en compatibilité avec son rôle de réserve
- ❖ Objectif 11.2 : Rechercher la rentabilité économique du site (billets, restaurant,...)
- ❖ Objectif 11.3 : Assurer la surveillance du site
- ❖ Objectif 11.4 : Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

❖ Objectif 11.1 Assurer la publicité du site, en compatibilité avec son rôle de réserve

Cette mission de communication sera une des clés de la rentabilité de la réserve d'une part, et de celle du restaurant d'autre part. Etant donné l'emplacement quelque peu excentré des Nouvelles Possessions, il conviendra de communiquer largement sur l'offre qui y est proposée, sur la proximité des grands axes de communication et sur les paysages qui y seront visibles. Une journée de découverte du site a été organisée pendant l'été 2007 pour les professionnels du tourisme du canton, qui ont pu ensuite relayer beaucoup plus efficacement le travail réalisé par l'office de tourisme. Ces expériences doivent être réitérées.

La publicité sur la réserve devra tenir compte de la fragilité des espèces et de leur sensibilité au dérangement; il ne faudra pas promettre l'impossible au visiteur et axer la communication sur les espèces réellement visibles.

Rem : le statut de Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Nouvelles Possessions est assez mal connu du grand public et peu attractif. La présence du mot « chasse » dans le sigle n'évoque pas un espace accueillant, et peut faire naître certaines réticences chez les touristes. Dans les communications autour de la réserve, il conviendra de trouver une terminologie plus attractive, cohérente avec son statut de protection réel. Cela n'empêchera pas d'informer le public sur le statut de RCFS, et sur l'expertise que fournit l'ONCFS dans le réseau de réserves qu'il gère.

Le nom Nouvelles Possessions est peu connu des locaux et le site pourra être présenté en référence au site « des Callonges », du nom du port qui le jouxte et qui est beaucoup plus connu au niveau départemental.

Indicateurs : - réponses des visiteurs aux questions : quelle source de communication vous a donné l'idée de venir aux Nouvelles Possessions?
- nombre de citations de la réserve sur Internet, dans la presse, à la télévision régionale...

❖ Objectif 11.2 : Rechercher la rentabilité économique du site (billets, restaurant,...)

Pour que le site soit rentable et que les investissements très importants consentis par la commune et la communauté de communes soient amortis, la réserve doit impérativement être une source de recettes. L'entrée sera donc payante (le prix du billet n'a pas encore été fixé), et le bâtiment d'accueil du public abritera une boutique dans lesquels les visiteurs pourront se procurer des ouvrages de vulgarisation scientifique liés aux zones humides, traitant de l'histoire du marais ou de différents thèmes environnementaux. Ce bâtiment abritera également un espace cafétéria, qui servira d'espace de détente et proposera des boissons. Un espace d'exposition permanente y sera également aménagé.



Vue de la façade Sud et Ouest

Le restaurant panoramique (cf Fig 37) constitue la seconde source de recettes du site. Destiné à une ouverture permanente sur l'année, son fonctionnement sera géré indépendamment de celui de la réserve ornithologique.

Fig 37 Vue d'artiste du restaurant panoramique (Cabinet Cordier, 2007)

Des journées à thèmes pourront être organisées (visite de la réserve et des sites alentours avec déjeuner au restaurant)

Indicateurs : - recettes du restaurant
- recettes de la billetterie/ cafétéria

❖ Objectif 11.3 : Assurer la surveillance du site

La surveillance de la réserve sera assurée par l'ONCFS, qui détache un agent de l'environnement à mi-temps sur le site, et continuera à le faire. Cette mission pourra donc être partagée avec l'employé communal détaché à plein temps pour l'entretien et le suivi des animaux et avec l'animatrice de la communauté de commune, qui passera elle aussi à plein temps. Ils seront chargés de veiller à l'imperméabilité de la clôture du site, pour protéger la réserve d'incursions humaines (chasseurs) ou animales (principalement sangliers).

Indicateurs : - nombre de trous rebouchés
- nombre d'infractions signalées

❖ Objectif 11.4 : Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

Il est indispensable de prévoir au moins un poste à temps plein pour assurer la gestion quotidienne de la réserve (secrétariat, organisation du budget, organisation des animations, rédaction des compte rendus de réunion,...)

Indicateurs : - nombre d'heures consacrées à la gestion administrative
- degré de réalisation de chaque opération

Le tableau XXIII suivant rassemble les objectifs à long terme, les facteurs influençant leur atteinte ainsi que les objectifs du plan identifiés en conséquence.

Enjeu	Objectif à long terme	Facteurs influents	Objectifs du plan
Connaissance du site	1. Connaître le patrimoine naturel (eau, sol, faune, flore)	- lacunes dans les inventaires	1.1 réaliser les inventaires manquants (faune, flore)
			1.2 Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité du site et sa fréquentation par des espèces locales d'intérêt patrimonial (Anguille, Loutre, Vison)
		- absence de données pédologiques	1.3 Connaître la nature pédologique du site
		aménagements et ouverture au public	1.4 Suivre les taxons déjà inventoriés
	2. Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques	- bagueur toutes espèces sur le site	2.1 Participer à des programmes de recherche du l'avifaune du site
			2.2 Favoriser des collaborations scientifiques sur le site
Gestion des milieux et des espèces	3. Améliorer la fonctionnalité des roselières pour les oiseaux paludicoles (qualité de roseau, surface)	- niveau d'eau - salinité de l'eau	3.1 Adapter la gestion hydraulique des différents compartiments (qualité et niveau d'eau) pour améliorer la qualité des roselières
		- fauche des digues - nécessité de fauche partielle	3.2 préserver l'unité et la qualité des différentes roselières du site
	4. Restaurer les habitats prairiaux du site	- colonisation par les ligneux, fermeture des prairies - taille modeste du site	4.1 Restaurer les prairies humides à joncs par le pâturage et la fauche
			4.2 Augmenter la surface de prairies par acquisition de parcelle extérieures
	5. Augmenter la capacité d'accueil du site pour la faune d'intérêt patrimonial fort	- dérangement	5.1 Garantir des zones de quiétude pour la faune
		- disparition des habitats	5.2 Préserver des systèmes écologiques favorables à l'Anguille européenne
	6. Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes	- absence ou insuffisance de la régulation	6.1 Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes
			6.2 Connaître les espèces végétales potentiellement envahissantes du site et limiter leur développement
	7. Contrôler les boisements	- colonisation spontanée des espèces ligneuses	7.1 Contenir le développement des boisements de pins
			7.2 Limiter la colonisation des roselières par les feuillus
	8. Restaurer et suivre la qualité des eaux	- vétusté des ouvrages - absence de gestion globale	8.1 Restaurer les ouvrages hydrauliques
			8.2 Suivre la qualité des eaux du site
			8.3 Organiser une gestion annuelle des entrées et sorties d'eau
	Gérer les habitats et les espèces du site à des fins de valorisation	9. Favoriser la fréquentation du site par des populations d'oiseaux d'intérêt	9.1 Accroître par des aménagements la capacité d'accueil du site pour l'avifaune
			9.2 Garantir des zones de quiétude pour l'avifaune
			9.3 Proposer au public l'observation de différentes espèces d'oiseaux
Valorisation du site	10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides et de sensibilisation à la nature et à sa gestion	- absence de structures d'accueil adaptée - plusieurs associations locales intéressées - taille réduite - proximité de sites intéressants	10.1 Mettre en place des structures d'accueil des visiteurs
			10.2 Mettre en place des animations sur des thèmes liés à la conservation des zones humides
			10.3 Mettre en cohérence les différentes formes de valorisation du site
			10.4 : Intégrer les Nouvelles Possessions à un réseau d'espaces naturels
	11. Faire de la réserve une structure économiquement viable	- isolement géographique du site - absence de structures d'accueil	11.1 Faire la publicité du site en compatibilité avec sa fragilité
			11.2 Rechercher la rentabilité économique du site
			11.3 Assurer la surveillance du site
			11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire du site

Tab XXIII : Récapitulatif des objectifs du plan de gestion de la RCFS des Nouvelles Possessions (les objectifs prioritaires sont figurés en gras)

B.3 Les opérations de gestion

Pour remplir chacun des objectifs du plan de gestion, c'est-à-dire les objectifs à atteindre au terme des 3 années d'application du plan, différentes mesures concrètes (ou opérations) vont être planifiées.

Les opérations de gestion sont décrites dans le tableau XXIV suivant à l'aide des codes définis dans le guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles (2006), en fonction du domaine concerné :

- **SE : Suivi Ecologiques, études, inventaires**
- **PO : Police de la Nature**
- **PI : Pédagogie, Information, Fréquentation, Accueil,**
- **RE : Recherche**
- **AD : suivi administratif, gestion**
- **TU : travaux uniques, équipements**
- **TE : travaux d'entretien (habitats), maintenance**

Les opérations en cours sont *en italique* dans le tableau.

Chaque opération est décrite précisément dans une fiche fournie en section C de ce document et qui précise les modalités de sa mise en œuvre (moyens humains requis, coût, durée, date prévisionnelle de réalisation) ainsi que sa localisation.

Le tableau XXIV regroupe pour chacun des objectifs du plan les opérations à réaliser et les indicateurs qui serviront pour l'évaluation.

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Indicateurs (moyen d'évaluation)	Opérations	Code	Opérateur
1. Connaître le patrimoine naturel du site (sol, faune, flore)	- 1.1 réaliser les inventaires manquants (faune, flore)	- par taxon : réalisé, réalisé partiellement (localisation), non réalisé - degré de fiabilité associé à l'opérateur qui l'aura pris en charge (étudiant ou spécialiste expérimenté).	- finaliser l'inventaire entomologique (2004-2008)	SE1	Expert conventionné
			- finaliser l'inventaire floristique du site (espèces protégées)	SE2	ONCFS
			- inventorier les peuplements piscicoles du site	SE3	ONCFS
			- étudier la fréquentation du site par les Reptiles	SE4	ONCFS
	- 1.2 Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité du site et sa fréquentation par des espèces locales d'intérêt patrimonial fort (Anguille, Vison, Loutre)	- biomasse de poissons des différents compartiments aquatiques du site - nombre d'individus ou de traces des deux espèces observés dans le site et alentour	- inventorier les peuplements piscicoles du site	(SE3)	ONCFS
			- organiser des prospections anguilles à l'intérieur du site	SE12	ONEMA, ONCFS
			- relever et saisir informatiquement toutes les traces de fréquentation par la Loutre et le Vison d'Europe	SE21	ONCFS
	- 1.3 connaître la nature pédologique du site	- % de surface prospectée - degré de fiabilité associé à l'opérateur qui l'aura pris en charge (étudiant ou spécialiste expérimenté).	- réaliser une étude pédologique des NPSS	SE5	Bureau d'études
			- organiser le suivi de l'avifaune fréquentant le site	SE6	ONCFS
	- 1.4 suivre les groupes taxonomiques déjà inventoriés (impact de la fréquentation)	- par taxon : degré de réalisation (en % de surface inventoriée) - degré de fiabilité associé à l'opérateur qui l'aura pris en charge (étudiant ou spécialiste expérimenté).	- étudier la fréquentation du site par les Amphibiens	SE7	ONCFS
			- suivre l'évolution de l'entomofaune	SE8	Expert conventionné
			- saisir informatiquement les observations réalisées sur la réserve depuis l'implication de l'ONCFS (carnets de JP → base de données)	SE19	ONCFS
			- réaliser le STOC ROZO	RE1	ONCFS
- réaliser le baguage des bécassines			RE2	ONCFS	
2. Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques	- 2.1 Participer à des programmes de recherche nationaux sur l'avifaune du site	- réaliser le programme national ONCFS des Sarcelles d'hiver	RE3	ONCFS	
		- réaliser le baguage des Cigognes	RE4	ONCFS	
		- réaliser le comptage Anatidés	RE5	ONCFS	
		- élaborer des partenariats (conventions) avec l'ENITAB et l'Université de Bordeaux pour que le site soit un lieu d'études pour les étudiants	SE23	ONCFS	
		- construire un partenariat avec le conservatoire botanique Sud-Atlantique	SE22	ONCFS	
	- 2.2 Favoriser les collaborations scientifiques sur le site	- nombre de rencontres de l'ONCFS avec les partenaires potentiels - nombre de projets montés en partenariat	- élaborer un calendrier de gestion de l'eau à l'intérieur du site (manipuler à l'année les vannes et clapets pour s'adapter aux besoins des roseaux)	TE2	S.T., ONCFS
			- Réaliser le curage/reprofilage du canal central pour augmenter la capacité de stockage du canal (dépôt des remblais sur les berges)	TU3	Entreprise spé.
3. Améliorer la fonctionnalité des roselières pour les espèces	- 3.1 Adapter la gestion hydraulique des différents compartiments (qualité et niveau d'eau) pour améliorer la qualité des roselières	- salinité de l'eau du canal central au printemps, - densité et hauteur des roseaux verts et secs			

paludicoles (qualité de roseau, surface)			- Rehausser le pont au niveau du casier 8	TU19	Entreprise spé.
	- 3.2 préserver l'unité et la qualité des différentes roselières du site	- nombre de zones ouvertes de plus de 6m de large dans les casiers 5 et 6 - surface de talus et digues non fauchée	- limiter la fauche et le broyage des talus	TE4	S.T.
- acquérir une faucheuse (opé. Facultative)			TU9	S.T.	
- entretenir la roselière par fauche annuelle partielle (avec export des roseaux)			TE17	S.T.	
4. Restaurer les habitats prairiaux du site	- 4.1 Restaurer les prairies humides à juncs par le pâturage et la fauche	- nombre d'espèces végétales recensées dans les zones pâturées comparé aux ex clos, - surface occupée par les ligneux et les roseaux, - nombre d'espèces d'oiseaux prairiales. - nombre de nouvelles espèces (oiseaux et végétales)	- installer le troupeau bovin/équin (<i>localisation, chargement initial...</i>)	TU10	ONCFS, CRA
			- construire le plan de pâturage du troupeau	SE11	ONCFS, S.T CRA
			- assurer la surveillance et la conduite du troupeau	TE5	S.T.
			- assurer l'entretien des clôtures	TE6	S.T.
			- organiser le suivi de l'impact du pâturage sur la végétation	SE24	ONCFS
			- entretenir les prairies (fauche, broyage)	TE15	S.T.
	- 4.2 augmenter la surface de prairies humides par l'acquisition de parcelles extérieures	- surface en prairie incluse dans la clôture	- prendre contact et entreprendre des négociations avec les <i>propriétaires des parcelles à acquérir (ASA et privés)</i>	TU12	Commune
			- déplacer la clôture pour inclure les acquisitions de la mairie extérieures au site (C1 et C8)	TU5	S.T.
5. Augmenter la capacité d'accueil pour la faune d'intérêt patrimonial fort	- 5.1 garantir des zones de quiétude pour la faune d'intérêt	- nombre d'individus ou de traces des deux espèces (loutre et vison) observés dans le site et aux alentours	- raisonner la gestion des berges et des zones embroussaillées	TE7	ONCFS, S.T.
			- canaliser les visiteurs sur les zones qui leur sont réservées	(TU6)	Entreprise spé.
			- mettre en place des palissades aux endroits le nécessitant	(TU7)	ST
	- 5.2 préserver des systèmes écologiques favorables à l'anguille européenne	- nombre et stade (civelles, adultes..) d' anguilles relevés dans chaque compartiment aquatique du site	- respecter un calendrier de gestion de l'eau à l'intérieur du site (<i>gérer les entrées et sorties d'eau en cohérence avec le cycle de l'anguille</i>)	TE8	ONCFS, ONEMA
6. Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes	- 6.1 mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes	- effectifs des populations de chaque espèce à problèmes - nombre d'espèces d'oiseaux fréquentant le site - évaluation annuelle des nuisances occasionnées et évolution (fientes, dégradation de certaines zones, disparition d'espèces...)	- suivre l'accroissement de la population de Bernaches et la réguler (si autorisation CNPN)	SE13	ONCFS
			- suivre la population de daims et la réguler	SE15	ONCFS
			- organiser la régulation des ragondins et rats musqués	TE9	S.T.
			- organiser la régulation des populations de sangliers	TE10	S.T, ONCFS
			- assurer l'imperméabilité de la clôture (électrification partielle)	TU24	S.T.
			- faire un point sur les populations d'écrevisse de Louisiane du site et envisager des méthodes de lutte	SE18	ONCFS
			- effaroucher les Goélands de mars à fin avril (C8) au laser	TE17	ONCFS

			- suivre et réguler la population de Pie (marquage coloré)	SE25	ONCFS
	- 6.2 connaître les espèces végétales potentiellement envahissantes du site et limiter leur développement	- surface occupée par le Phytolaque d'Amérique (2007, 2008...) - surface occupée par la Fougère aigle (2007, 2008...) - Nombre d'espèces potentiellement envahissantes	- suivre les populations de phytolacca et de fougères	SE16	ONCFS
			- organiser la casse mécanique annuelle des fougères aigle	TE11	S.T
			- organiser la destruction des phytolacca	TE12	S.T
			- organiser une veille sur les espèces envahissantes absentes du site (formation du personnel)	SE26	ONCFS
7. Contrôler les boisements	- 7.1 contenir les boisements de pins	- surface des boisements - surface des ronciers hauts	-éliminer les pins de moins de 1,5 m, situés hors du périmètre actuel des boisements (conserver les rejets au sein des peuplements existants)	TE18	ST
	- 7.2 limiter la colonisation des roselières par les feuillus	- surface de feuillus dans les roselières	- éliminer les feuillus dans les roselières (C4, C5, C6 et C7)	TE20	ST
8. Restaurer/ Maintenir la qualité des eaux	- 8.1 restaurer les ouvrages hydrauliques permettant la gestion complète du site	- nombre d'ouvrages hydrauliques opérationnels/ Nombre total d'ouvrages hydrauliques	- réparer les ouvrages hydrauliques	TU1	Entreprise spé
			- mettre en place des systèmes ponctuels de régulation des niveaux d'eau (clapets...)	TU2	S.T., ONCFS
			- entretenir les ouvrages hydrauliques	TE1	S.T
	- 8.2 connaître et suivre la qualité des eaux du site	- nombre de stations de relevés - nombre de relevés réalisés par an sur les stations désignées	- réaliser des relevés d'eau réguliers en différentes stations du site et suivre la qualité des eaux	SE9	ONCFS
- 8.3 organiser une gestion annuelle des entrées et sorties d'eau	-calendrier des manipulations effectuées	- respecter un calendrier de gestion des entrées et sorties d'eau dans le canal central	SE10	ONCFS	
9. Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt	- 9.1 accroître par des aménagements la capacité d'accueil du site pour l'avifaune	- (nombre d'espèces en 2010-nombre d'espèces en 2006) par statut - nombre d'individus observés pour chaque espèce (STOC ROZO et comptages)	-entretenir annuellement les 2 îlots Est du casier 8 (fauche ou pâturage ovin)	TE3	S.T.
			- aménager en partie le boisement du Casier 5 pour l'accueil d'une colonie d'Ardéidés	TE22	ST
			-approvisionner en cailloux et coquillages les 2 îlots Est du C8	TE21	ST
			- proposer plus de plates formes aux cigognes (arbres étêtés) objectif: 2 couples	TU16	S.T., ONCFS
			- mettre en place un réseau de haies faune	TU4	ST
			-enterrer la ligne moyenne tension EDF	TU11	EDF
			- creuser de nouveaux plans d'eau (C1 et C4)	TU21	Entreprise spé.
	- 9.2 Limiter le dérangement	- nombre d'espèces nicheuses - nombre d'espèces fréquentant le site - nombre de visiteur dans chaque type de visite	- canaliser les visiteurs sur les zones qui leur sont réservées	(TU6)	Entreprise spé.
		- mettre en place des palissades aux endroits le nécessitant	(TU7)	Entreprise spé	

			- étudier le dérangement généré par l'humain (distance d'envol...)	SE20	ONCFS
	- 9.3 proposer au public l'observation de différentes espèces d'oiseaux	- nombre d'espèces vues dans chacun des casiers - indice de satisfaction des visiteurs (analyse des questionnaires post-visites)	- construire des observatoires permettant au public de voir les animaux	TU8	S.T., Entreprise
			- installer des zones d'observation dans la roselière (zone plus ouverte avec perchoir et glace sans tain)	PI16	ST
10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides et de sensibilisation à la nature et à sa gestion	- 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs (bâtiments, sentiers...) et les entretenir	- % du projet d'aménagement réalisé (par rapport au cahier des charges rédigé par l'AMO)	- se mettre en conformité réglementaire pour l'accueil du public sur le site	AD14	CCE
			- aménager le cheminement piéton	TU13	Entreprise spé
			- aménager le cheminement calèche	TU14	Entreprise spé
			- construire les observatoires	(TU8)	S.T
			- mettre en place des palissades aux endroits le nécessitant	(TU7)	Entreprise spé
			- réaliser l'entretien des cheminements et observatoires	TE13	ST
			- installer des bancs le long du cheminement pédestre	TU15	ST
			- végétaliser le site (clôture, haies, abords des milieux humides)	TU20	paysagiste
			- entretenir le réseau de haies du site	TE14	S.T
			- réhabiliter le bâtiment d'accueil/billetterie	TU17	architecte
			- réhabiliter le restaurant «le Maraynaud »	TU18	architecte
			- aménager une mare pédagogique sur l'espace d'accueil	TU22	Entreprise spé
			- élargir le fossé séparant espace d'accueil et espace "réserve"	TU23	Entreprise spé
	- réaliser des enquêtes auprès du public (attentes, satisfaction)	SE17	CCE		
	- 10.2 mettre en place des animations sur des thèmes liés à la conservation des zones humides	- nombre de thèmes abordés	- définir des potentiels d'interprétation (fond) et des supports (forme) pour les animations	PI1	ONCFS, CCE
- installer une caméra retransmettant des images de la réserve dans le bâtiment d'accueil			PI2	ONCFS, CCE	
- participer à l'évènement annuel "Les Estuariennes"			PI11	CCE	
- 10.3 mettre en cohérence les différentes formes de	Nombre d'animations réalisé par, ou en partenariat avec, des associations de	- organiser des journées d'informations et de des visites pour les associations	PI3	CCE	

	valorisation du site	protection de la nature aux Nouvelles Possessions	- organiser des réunions pour valider scientifiquement le discours des différents intervenants	PI4	CCE, ONCFS
			- adapter le fonctionnement du restaurant à la politique de la réserve (respect de l'environnement, utilisation de produits issus d'une agriculture raisonnée...)	PI12	tous
	- 10.4 intégrer les NPSS à un réseau d'espaces naturels	- nombre de sites impliqués dans le réseau - nombre de visites réalisées	- organiser des réunions de concertation pour définir les objectifs du réseau Nature et les sites potentiels pouvant en faire partie	PI5	CCE
			- entrer en contact avec le CNPE et la FDC33 pour organiser la gestion et la valorisation de la réserve de la centrale	PI14	CCE
			-collaborer avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels dans le Blayais pour une mise en cohérence des politiques de gestion (ASA, FDC33, LPO33, FDC17, LPO17...)	PI13	ONCFS
11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable	- 11.1 assurer une publicité pour le site, compatible avec sa fragilité	-réponses des visiteurs aux questions : quelle source de communication vous a donné l'idée de venir aux Nouvelles Possessions - nombre de citations de la réserve sur internet, dans la presse, à la télévision régionale...	- faire figurer les NPSS sur les sites internet de la CCE, Communes, OT...	PI6	CCE
			-organiser des visites pour la presse et les hébergeurs	PI7	CCE
			- prévoir une signalétique pour le site	PI8	CCE
	- 11.2 rechercher la rentabilité économique du site (billets, boutique, restaurant,...)	- recettes du restaurant - recettes de la billetterie/ cafétéria	- déterminer les tarifs des différentes offres du site, pour chacun des publics (enfants, tarifs réduits, groupes...)	PI9	CCE
			- définir l'offre de la boutique (cartes postales, livres, outils pédagogiques...)	PI10	CCE
	- 11.3 assurer la surveillance du site	- nombre de trous rebouchés dans la clôture - nombre d'infractions signalées	-réhabiliter le restaurant "le Maraynaud"	(TU18	Architecte
			- surveiller et faire appliquer le règlement	PO1	ONCFS, CCE
			- surveiller et entretenir la clôture	PO2	ONCFS, S.T
	- 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve	- nombre d'heures consacrées à cette gestion - degré de réalisation de chaque opération (en %)	- contrôler les sorties des visiteurs	PO3	CCE
			- appliquer le planning défini dans le plan de gestion	AD1	tous
			- recruter, former et encadrer du personnel	AD2	CCE
			- encadrer des étudiants stagiaires	AD3	tous
			- entretenir le matériel	AD4	S.T
			- entretenir les locaux	AD5	S.T, CCE
			- assurer le secrétariat courant	AD6	CCE
- rédiger les comptes-rendus de réunion			AD7	CCE	
- réaliser le bilan annuel d'activités			AD8	CCE	
- préparer et suivre le budget	AD9	CCE			
- rechercher des partenaires financiers	AD10	CCE			
- évaluer le plan de gestion 2008-2010	AD11	ONCFS			

			- organiser des réunions de consultation pour les plans de gestion	AD12	ONCFS
			- rédiger le plan de gestion 2010-2012	AD13	ONCFS
			- rédiger un plan de gestion 2010-2012 simplifié à destination d'un plus large public	PI14	ONCFS
			- diffuser les plans de gestion et leur version résumé	PI17	ONCFS
			- organiser des réunions techniques mensuelles pour suivre la mise en œuvre du plan de gestion	AD15	ONCFS
			- étudier la pertinence d'une évolution du statut de la réserve en RNCFS	AD16	ONCFS

Tab XXIV: Tableau des opérations correspondant à chaque Objectif du plan et indicateurs permettant l'évaluation de ces derniers

Les opérations *en italique* sont en cours, les objectifs en **gras = prioritaires**
(xx) : opération déjà citée dans le tableau, pour remplir un autre objectif

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
CCE : Communauté de Communes de l'Estuaire
S.T. : Services Techniques de la commune de Braud-et-Saint-Louis
CRA : Conservatoire des Races d'Aquitaine
Entreprise spé : Entreprise spécialisée
ASA: Association Syndicale Autorisée (Gestion du marais)
FDC: Fédération Départementale des Chasseurs
LPO: Ligue de Protection des Oiseaux
CNPE: Centre Nucléaire de Production d'Electricité

<p><u>Codes Opérations :</u> PO : Police de la nature SE : suivi, études, inventaires RE : recherche TU : travaux uniques, équipements TE : travaux d'entretien, maintenance PI : pédagogie, informations, animations, éditions AD : gestion administrative</p>

B.4 La programmation du plan: Plan de travail triennal (Tab XXV) (les coûts sont des estimations)

1 : Connaître le patrimoine naturel (sol, faune, flore)												
Codes Objectifs, opérations	Intitulé : Objectif Opérations	Priorité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en jour/an)	Coût réalisation (approximations)	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement
			08	09	10							
1.1	Réaliser les inventaires manquants (faune, flore)	1										
SE1	Finaliser l'inventaire entomologique	1	X			printemps été	1 fois	Expert	2	450 € (Commune)	/	/
SE2	Finaliser l'inventaire floristique	2	X			printemps été	1 fois	ONCFS	à définir	2 000 € (Commune)	/	/
SE3	Inventorier les peuplements piscicoles du site	2	X			Fin 2008	1 fois	ONEMA ONCFS	2	450 € (ONCFS)	/	/
SE4	Inventorier les reptiles du site	2		X		printemps été	1 fois	ONCFS	à définir	1 000 € (ONCFS)	/	/
1.2	Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité du site et sa fréquentation par des espèces locales d'intérêt patrimonial fort (Anguille, Vison, Loutre)	1										
(SE3)	Inventorier les peuplements piscicoles du site	1	X			printemps été	1 fois	ONCFS	2	450 € (ONCFS)	/	/
SE12	Organiser des prospections anguilles à l'intérieur du site	1	X	X	X		1 fois/an	ONEMA	2	1 200€ (ONCFS, commune)	/	/
SE21	Relever et saisir informatiquement les traces de fréquentation par la Loutre et le Vison	2	X	X	X	toute l'année	Selon opportunités	tous	négligeable	/	/	/
1.3	Connaître la nature pédologique du site	1										
SE5	Réaliser une étude pédologique des NPSS	1		X		égale	1 fois			600 à 2 000€ (commune)	/	/
1.4	Suivre les groupes taxonomiques déjà inventoriés (impact fréquentation)	1										
SE6	Organiser le suivi de l'avifaune fréquentant le site	1	X	X	X	toute l'année	Selon opportunités	ONCFS	Selon présence	négligeable	/	/
SE7	Suivre la fréquentation du site par les Amphibiens	3	X		X	printemps	1 fois	stagiaire	à définir	2 000 € (ONCFS)	/	/
SE8	Suivre l'évolution de l'entomofaune	2		X		printemps été	1 fois	Expert	30	500 € (commune)	/	/
SE19	Saisir sur informatique les observations réalisées sur la réserve depuis l'implication de l'ONCFS (carnets → base de données)	1	X			égale	1 fois	ONCFS	5	2 000 €	/	/

2: Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques												
Codes Objectifs, opérations	Intitulé : Objectif Opérations	Priorité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en j/an)	Coût réalisation Personnel, frais de déplacements	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement Travaux, gros matériel, acquisitions, études
			08	09	10							
2.1	Participer à des programmes de recherche nationaux sur l'avifaune du site	1										
RE1	Réaliser le STOC ROZO	1	X	X	X	printemps été	5/an	ONCFS	5	840 €/an (ONCFS)	/	/
RE2	Réaliser le baguage des bécassines	1	X	X	X	hiver	1 fois/an	ONCFS	7,5	1 920/an € (ONCFS)	/	/
RE3	Réaliser le programme national ONCFS de suivi des Sarcelles d'hiver	1	X	X	X	hiver	1 fois/an	ONCFS	7,5	1 800€/an (ONCFS)	/	/
RE4	Réaliser le baguage des cigognes	1	X	X	X	printemps	1 fois/an	ONCFS	0,5	120 €/an (ONCFS)	/	/
RE5	Réaliser les comptages Anatidés	1	X	X	X	hiver	3 fois/an	ONCFS	2,5	536 €/an (ONCFS)	/	/
2.2	Favoriser les collaborations scientifiques sur le site	1										
SE22	Construire un partenariat avec le conservatoire botanique Sud-Atlantique	2		X		égale	1 fois	ONCFS	2	1 000€ (ONCFS)	/	/
SE23	Élaborer des partenariats (conventions) avec l'ENITAB et l'Université de Bordeaux pour que le site soit un lieu d'études pour les étudiants	2	X			égale	1 fois	ONCFS	2	1 000 € (ONCFS)	/	/

3. Améliorer la fonctionnalité des roselières pour les espèces paludicoles (qualité de roseau, surface)												
Codes Objectifs, opérations	Intitulé : Objectif Opérations	Prio rité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en j/an)	Coût réalisation Personnel, petit matériel, maintenance, frais de déplacements	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement Travaux, gros matériel, acquisitions, études
			08	09	10							
3.1	Adapter la gestion hydraulique des différents compartiments (qualité et niveau d'eau) pour améliorer la qualité des roselières	1										
TE2- TE8	<i>Respecter un calendrier de gestion de l'eau à l'intérieur du site (manipuler à l'année les vannes et clapets pour s'adapter aux besoins des roseaux)</i>	1	X	X	X	Toute l'année	Opération continue	ONCFS	3	714 €/an → 2200 € (commune)	/	/
TU3	Réaliser le curage/reprofilage du canal central pour augmenter la capacité de stockage du canal (dépôt des remblais sur les berges)	1	X			automne	1 fois	Ent. spé	10	/	Réalisation des travaux	40 000 € (commune)
TU19	Rehausser le pont au niveau du casier 8	1	X			automne	1 fois	ST ou Ent. spé	3	/	Réalisation des travaux	2 000€ (commune)
3.2	Préserver l'unité et la qualité des différentes roselières du site	1										
TE4	Limiter la fauche et le broyage des talus	1	X	X	X	toute l'année	Opération continue	S.T.	3	/	/	/
TU9	Acquérir une faucheuse	3	X			égale	1 fois	S.T.	0,5	/	Faucheuse (2m)	6 000€ (commune)
TE16	Entretien la roselière par fauche annuelle partielle (avec export de la matière)	1	X	X	X	Fin d'été	1 fois/an	S.T.	2	0 si AGERAD	/	/

4 : Restaurer les habitats prairiaux du site												
Codes Objectifs, opérations	Intitulé : Objectif Opérations	Priorité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en j/an)	Coût réalisation Personnel, petit matériel, maintenance, frais de déplacements	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement Travaux, gros matériel, acquisitions, études
			08	09	10							
4.1	Restaurer les prairies humides à joncs par le pâturage et la fauche	1										
TU10	Installer le troupeau bovin/équidé (localisation, chargement initial...)	1	X			Automne, hiver	1 fois	ONCFS CRA	3,5	3 000€ (commune)	Piquets, clôture, cage de contention...	1 000€ (commune)
SE11	Construire le plan de pâturage du troupeau puis l'adapter	1	X	X	X	Toute l'année	Opération continue	ONCFS CRA, ST	4	800 € (commune) 800 € (ONCFS)	/	/
TE5	Assurer la surveillance et la conduite du troupeau	1	X	X	X	Toute l'année	Opération continue	ST	75	10 000 € (commune)	Soins...	3 000 €
TE6	Assurer l'entretien de la clôture extérieure et de celle des parcelles pâturées	1	X			Toute l'année	Opération continue	S.T.	15	3 400 € (commune)	/	/
SE24	Organiser le suivi de l'impact du pâturage sur la végétation	1	X	X	X	printemps, été	1 fois/an	ONCFS	à définir	2 000 € (ONCFS)	/	/
TE15	Entretien de la parcelle extérieure par fauche	1	X	X	X	Fin été	1fois/an	ST	1	180 €/ha (commune)	/	/
4.2	Augmenter la surface de prairies humides	2										
TU12	Prendre contact et entreprendre des négociations avec les propriétaires des parcelles à acquérir (ASA et privés)	1	X			égale	1 fois	mairie	1	300 € (commune)	/	/
TU5	Déplacer la clôture pour inclure les acquisitions de la mairie extérieures au site (C1 et C8)	2	?			égale	1 fois	ST	10	1 920 € (commune)	Achat des parcelles	19 000 € (commune)

5 : Augmenter la capacité d'accueil du site pour la faune d'intérêt patrimonial fort												
Codes Objectifs, opérations	Intitulé : Objectif Opérations	Priorité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en j/an)	Coût réalisation Personnel, petit matériel, maintenance, frais de déplacements	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement Travaux, gros matériel, acquisitions, études
			08	09	10							
5.1	Garantir des zones de quiétude pour la faune	2										
TE7	Raisonner la gestion des berges et des zones embroussaillées	2	X	X	X	toute l'année	1 fois/an	ST	1,5	300 €/an	/	/
TU6	Canaliser les visiteurs sur les zones qui leur sont réservées	1	X			Période d'ouverture public	1 fois	Ent.spé	8	1 300 € (commune)	Barrière, fil, ou autre	1 000 € (commune)
TU7	Mettre en place des palissades aux endroits le nécessitant	1	X			Avant été 2008	1 fois	ST	10	1 500 € (commune)	Achat du bois	1 500€ (commune)
5.2	Préserver des systèmes écologiques favorables à l'anguille européenne	2										
TE8	<i>Respecter un calendrier de gestion de l'eau à l'intérieur du site (gérer les entrées et sorties d'eau en cohérence avec le cycle de l'anguille)</i>	2	X	X	X	Hiver	1 fois/an	ONCFS	3	714 €/an → 2200 € (commune)	/	/

6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes												
Codes Objectifs, opérations	Intitulé : Objectif Opérations	Priorité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en j/an)	Coût réalisation Personnel, petit matériel, maintenance, frais de déplacements	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement Travaux, gros matériel, acquisitions, études
			08	09	10							
6.1	Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes	2										
SE13	Suivre l'accroissement de la population de Bernaches	2	X	X	X	Hiver et été	2 fois/an	ONCFS	0,5	320 € (ONCFS)	/	/
SE14	Organiser la régulation des Bernaches (si autorisation du CNPN)	2	?			Avant repro	?	ONCFS ST	0,5	300 € (ONCFS)	/	/
SE15	<i>Suivre la population de daims et la réguler</i>	2	X			hiver	1 fois	ONCFS	3	300 € par sortie (ONCFS)	/	/
TE9	<i>Organiser la régulation des ragondins et rats musqués</i>	2	X	X	X	Toute l'année	Opération continue	ST	20	0 si AGERAD 2 400 € si commune	Achat cages	1 000 €
TE10	Organiser la régulation des populations de sangliers	2	X	X		Toute l'année	Opération continue	ST, ONCFS	2	1 000 €/an soit en tout 3000€ (commune)	/	/
TU24	Assurer l'imperméabilité de la clôture (électrification partielle)	1	X			égale	1 fois	ST	3	500 € (commune)	Fil, isolateur...	800 € (commune)
SE18	Faire un point sur les populations d'écrevisse de Louisiane du site et envisager des méthodes de lutte	2	X	X	X	Printemps	1 fois/an	ONCFS	1,5	200 € (commune)	/	/
TE17	Effaroucher les goélands de mars à fin avril (Casier 8) (laser)	3	?	?	?	Mars/avril	Selon besoins	ONCFS	1	1 000 € (commune)	/	/
SE25	Suivre et réguler les populations de Pies (marquage coloré)	3	X	X	X	printemps	Selon besoins	ONCFS	à définir	300 € (ONCFS)	/	/
6.2	Connaître les espèces végétales potentiellement envahissantes du site et limiter leur développement	2										
SE16	Suivre les populations de phytolacca et de fougères	2	X	X	X	Fin printemps	1 fois/an	ONCFS	4	1 094 €/an (ONCFS) → 4 376 €	/	/
TE11	Organiser la casse mécanique annuelle des fougères	2	X	X	X	Printemps	1 fois/an	ST	0,3	340 €/an → 1 020 € (commune)	/	/
TE12	Organiser la destruction des phytolacca	2	X	X	X	Printemps	1 fois/an	ST	1	160 €/an → 480 € (commune)	/	/
SE26	Organiser une veille sur les espèces envahissantes absentes du site (formation du personnel)	2	X	X	X	Toute l'année	Selon opportunités	ST, ONCFS CCE	1	1 200 € répartis entre CCE, commune et ONCFS	/	/

7 : Contrôler les boisements												
Codes Objectifs , opérations	Intitulé : Objectif Opérations	Prio rité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en j/an)	Coût réalisation Personnel, petit matériel, maintenance, frais de déplacements	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement Travaux, gros matériel, acquisitions, études
			08	09	10							
7.1	Contenir le développement des boisements de pins	2										
TE17	Éliminer les Pins de moins de 1,5 m situés hors du périmètre actuel des boisements (conserver les rejets au sein des peuplements existant)	2		X		égale	1 fois	ST	1,5	200 € (commune)	/	/
TE18	Éliminer certains grands résineux (dévitalisation)	2		X		égale	1 fois	ST	1,5	200 € (commune)	/	/
7.2	Limiter la colonisation des roselières par les feuillus	2										
TE19	Éliminer les feuillus dans les roselières (C4, C5, C6 et C7)	2	X	X	X	Printemps	1 fois/an	ST	1,5	200 € (commune)	/	/

8 : Restaurer/Maintenir la qualité des eaux												
Codes Objectifs opérations	Intitulé : Objectif Opérations	Priorité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en j/an)	Coût réalisation Personnel, petit matériel, maintenance, frais de déplacements	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement Travaux, gros matériel, acquisitions, études
			08	09	10							
8.1	Restaurer les ouvrages permettant la gestion hydraulique complète du site	1										
TU1	<i>Réparer les ouvrages hydrauliques</i>	1	?	?	?	égale	1 fois	Ent.Spé.	12	16 218 € (commune)	/	/
TU2	<i>Mettre en place des systèmes ponctuels de régulation des niveaux d'eau (clapets...)</i>	1	X			égale	1fois	S.T.	2	1 000 € (commune)	/	/
TE1	Entretien des ouvrages hydrauliques	1	X	X	X	Toute l'année	Selon besoins	S.T.	1	200 €/an → 600 € (commune)	/	/
8.2	Connaître et suivre la qualité des eaux du site	1										
SE9	Réaliser des relevés d'eau réguliers en différentes stations du site et suivre la qualité des eaux	1	X	X	X	Toute l'année	4/an	ONCFS	4	880 €/an → 2 640€ (commune)	/	/
8.3	Organisation la gestion annuelle des entrées et sorties d'eau	1										
SE10	<i>Respecter un calendrier de gestion des entrées et sorties d'eau dans le canal central</i>	1	X	X	X	Toute l'année	qq manip/an	ONCFS	1	180 €/an → 540 € (ONCFS-commune)	/	/

9: Favoriser la fréquentation du site par des populations d'oiseaux d'intérêt												
Codes Objectifs, opérations	Intitulé : Objectif Opérations	Priorité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en j/an)	Coût réalisation Personnel, petit matériel, maintenance, frais de déplacements	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement Travaux, gros matériel, acquisitions, études
			08	09	10							
9.1	Accroître par des aménagements la capacité d'accueil du site pour l'avifaune	2										
TE3	Entretien annuel des 2 îlots Est du casier 8 (fauche ou pâturage ovin)	2	X	X	X	Automne et début printemps	2 fois/an	S.T.	0,5	200 €/an si fauche 160 €/an si pâturage	/	/
TE21	Approvisionner en cailloux et coquillages les 2 îlots Est du C8	3	?	?	?	automne	1 fois, si nécessaire	ST	0,5	300 € (commune)	/	/
TU11	Enterrer la ligne moyenne tension EDF	2	?	?	?	Hors période ouverture	1 fois	EDF	à définir	66 736 € (commune)	/	/
TU16	Proposer plus de plates formes aux cigognes (arbres éêtés en priorité)	2	X			hiver	1 fois	S.T, ONCFS	8	1504 € (commune et ONCFS)	/	/
TU21	Creuser de nouveaux plans d'eau (C1 et C4)	1	X			Début 2008	1 fois	B.E Ent.spé	12	/	Travaux de creusement	60 000 € (commune)
TU4	Mettre en place un réseau de haies faune	2		X		Fin d'hiver	1 fois	ST	3	480 € (commune)	Achat des plantes	1 000€ (commune)
TE22	Aménager en partie le boisement du Casier 5 pour l'accueil d'une colonie d'Ardéidés	3		X		printemps	1 fois	ST	4	600 € (commune)	/	/
9.2	Limiter le dérangement	2										
(TU6)	Canaliser les visiteurs sur les zones qui leur sont réservées	1	X			période d'ouverture public	1 fois	Ent.spé	8	1 300 € (commune)	Achat matériaux	1 000 € (commune)
(TU7)	Mettre en place des palissades aux endroits le nécessitant	1	X			Avant été 2008	1 fois	ST	10	1 600 € (commune)	Achat Bois	1 400 € (commune)
SE20	Etudier le dérangement généré par l'humain (distance d'envol...)			X	X	été	1 à 2 fois	stagiaire	à définir	2 000 € (ONCFS)	/	/
9.3	Proposer au public l'observation de différentes espèces d'oiseaux	2						S.T, Ent.Spé				
(TU8)	Construire des observatoires permettant au public de voir les animaux	1	X			Avt été 2008	1 fois	ST	20	/	Achat du bois et construction	40 000 € (commune)
PI16	Installer des zones d'observation dans la roselière (zone plus ouverte avec perchoir et glace sans tain)	3		X		Fin d'été	1 fois	ST	2,5	1 000 € (commune)	Achat matériaux	4 000 € (commune)
PI2	Installer une caméra retransmettant des images de la réserve dans le bâtiment d'accueil	3	X			Hors période de Nidif	1 fois	ONCFS CCE	4	320 € (commune)	Achat matériel	3 000 € (commune)

10 : Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides et de sensibilisation à la nature												
Codes Obj opé	Intitulé : Objectif Opérations	Priorité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en h/an)	Coût réalisation Personnel, petit matériel, maintenance, frais de déplacements	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement Travaux, gros matériel, acquisitions, études
			08	09	10							
10.1	Mettre en place des structures pour les visiteurs (bâtiments, sentiers...)	2										
AD14	Se mettre en conformité réglementaire pour l'accueil du public sur le site	1	X			égale	1 fois	Commune	2	200 € (CCE) 200 € (commune)	/	/
TU13	Aménager le cheminement piéton	1	X			Avt été 2008	1 fois	Ent.spé	10	/	Achat matériaux et pose	100 000 € (commune)
TU14	Aménager le cheminement calèche	1	X			Avt été 2008	1 fois	Ent.spé	1	1 200 € (commune)	/	/
(TU8)	Construire les observatoires	1	X			Avt été 2008	1 fois	ST	20	/	Achat du bois et construction	40 000 € (commune)
(TU7)	Mettre en place des palissades aux endroits le nécessitant	1	X			Avant été 2008	1 fois	ST	10	1 600 € (commune)	Achat Bois	1 400 € (commune)
TE13	Réaliser l'entretien des cheminements et observatoires	2	X	X	X	toute l'année	Selon besoins	ST	8	1 280 € (commune)	/	/
TU15	Installer des bancs le long du cheminement pédestre	2	X	X		Avt été 2009	1 fois	ST	8	1 280 € (commune)	Achat 10 bancs	3 000€ (commune)
TU20	Végétaliser le site (clôture, haies, abords des milieux humides)	2	X			Avt été 2008	1 fois	Ent.spé	7	/	Achat plantes et mise en place	16 800 € (commune)
TE14	Entretien du réseau de haies	2	X	X	X	toute l'année	Opération continue	ST	4	640 €/an → 1920 € (commune)	/	/
TU17	Réhabiliter le bâtiment d'accueil/billetterie	1	X			égale	1 fois	archi	à définir			300 000 € (commune)
TU18	Réhabiliter le restaurant «le Maraynaud »	1	X			égale	1 fois	archi	à définir	/	Travaux	600 000 €(commune)
TU22	Aménager une mare pédagogique sur l'espace d'accueil	2		X		égale	1 fois	Ent.spé	5	/	Creusement+ végétation	5 000 € (commune)
TU23	Elargir le fossé entre l'espace d'accueil et l'espace "réserve"	2	X			Début 2008	1 fois	Ent.spé	1	/	travaux	3 000 € (commune)
SE17	Réaliser des enquêtes auprès du public (attentes, satisfaction)	2	X	X	X	Période estivale	3 fois	CCE	à définir	/	Travaux	1 500 € (CCE)
10.2	Mettre en place des animations sur des thèmes liés à la conservation des zones humides	2										
PI1	Définir des potentiels d'interprétation (fond)	1	X			égale	1 fois	ONCFS	6	1 500 € (ONCFS et	/	/

	et des supports (forme) pour les animations							CCE		CCE)		
(PI2)	Installer une caméra retransmettant des images de la réserve dans le bâtiment d'accueil	3	X			Hors période de Nidif	1 fois	ONCFS CCE	4	320 € (commune)	Achat matériel	3 000 € (commune)
PI11	Participer à l'évènement annuel "les Estuariennes"	2	X	X	X	Période estivale	3 fois	CCE	30	12 000 €/an (CCE)	/	/
10.3	Mettre en cohérence les différentes formes de valorisation du site	2										
PI3	Organiser des journées d'informations et de des visites pour les associations	1		X	X	Avt l'été	1 fois/an	CCE	6	1 500 € (CCE)	/	/
PI4	Organiser des réunions pour valider scientifiquement le discours des différents intervenants	1	X	X		égale	1/mois	ONCFS CCE	3	720€/an → 2160 € (CCE)	/	/
PI12	Adapter le fonctionnement du restaurant à la politique de la réserve (respect de l'environnement)	1		X	X	égale	Selon possibilité	Commune	à définir	à définir	/	/
10.4	Intégrer les NPSS à un réseau d'espaces naturels	2										
PI5	organiser des réunions de concertation pour définir les objectifs du réseau Nature et les sites potentiels pouvant en faire partie	1	X	X	?	Toute l'année	1 réunion/trimestre	CCE	1	1 350 € (CCE)	/	/
PI14	Entrer en contact avec le CNPE et la FDC33 pour organiser la gestion et la valorisation de la réserve de la centrale	2	X	X		égale	1 ou plusieurs réunions	CCE, ONCFS	2	200 € (CCE) 100 € (ONCFS)	/	/
PI13	Collaborer avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels dans le Blayais pour une mise en cohérence des politiques de gestion (ASA, FDC33, LPO33, FDC17, LPO17...)	2	X	X	X	Toute l'année	1 réunion/trimestre	ONCFS	3	810 € (ONCFS)	/	/

11: Faire de la réserve une structure économiquement viable												
Codes Objectifs, opérations	Intitulé : Objectif Opérations	Priorité	Années			Période	Fréquence	Opérateur	Tps (en j/an)	Coût réalisation Personnel, petit matériel, maintenance, frais de déplacements	Nature de l'investissement	Coût estimé de l'investissement Travaux, gros matériel, acquisitions, études
			08	09	10							
11.1	Assurer une publicité pour le site, compatible avec sa fragilité	1										
PI6	Faire figurer les NPSS sur les sites Internet de la CCE, Communes, OT...	1	X	X	X	égale	Mise à jour régulière	CCE	3	1 350 €	/	/
PI7	Organiser des visites pour la presse et les hébergeurs	1	X	X	X	Avt l'été	1 à 2/an	CCE	4	900 €/an → 2700€ (CCE)	/	/
PI8	Prévoir une signalétique pour le site	1	X			égale	1 fois	ST	à définir	à définir		
11.2	Rechercher la rentabilité économique du site (billets, boutique, restaurant,...)	1										
PI9	Fixer les tarifs des différentes offres du site, pour chacun des publics (enfants, tarifs réduits, groupes...)	1	X			égale	1 fois	CCE, commune	1,5	400 € (CCE)	/	/
PI10	Définir l'offre de la boutique (cartes postales, livres, outils pédagogiques...)	2	X			égale	1 fois	tous	1,5	400 € (CCE)	/	/
(TU17)	Réhabiliter le bâtiment d'accueil/billetterie	1	X			égale	1 fois	archi	à définir	/	Travaux	300 000 € (commune)
(TU18)	Réhabiliter le restaurant "le Maraynaud"	1	X			égale	1 fois	Archi	à définir	/	Travaux	600 000 € (commune)
11.3	Assurer la surveillance du site	1										
PO1	Surveiller et faire appliquer le règlement	1	X	X	X	Toute l'année	Opération continue	ONCFS CCE	12	25 000 €/an (ONCFS et commune)	/	/
PO2	Surveiller et entretenir la clôture	1	X	X	X	Toute l'année	Opération continue	ONCFS ST				
PO3	Contrôler les sorties des visiteurs	1	X	X	X	Période d'ouverture	Opération continue	CCE				
11.4	Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve	1										
AD1	Appliquer le plan de travail prévu par le plan de gestion et suivre sa mise en oeuvre	1	X	X	X	Toute l'année	1 fois/mois	tous	15	1 080 € (CCE) 1 080 € (ONCFS) 720 € (commune)	/	/
AD2	Recruter, former et encadrer du personnel	1	X	?	?	Dès Début 2008	Selon possibilité	CCE	11	320 € (commune) 4 200€ (CCE)	/	/

Section B - Gestion

AD3	Encadrer des étudiants stagiaires	1	X	X	X	Printemps, été	2/an	ONCFS CCE	à définir	4 000 €/an (ONCFS) 2 000 €/an (CCE)	/	/
AD4	Entretien du matériel	1	X	X	X	Toute l'année	Selon besoins	ST	3	1 500 € (commune)	/	/
AD5	Entretien des locaux	1	X	X	X	Toute l'année	Selon besoins	CCE ST	12	4 000 € (commune)		
AD6	Assurer le secrétariat courant	1	X	X	X	Toute l'année	Opération continue	CCE	12	3 000 €/an → 9000€ (CCE)	/	/
AD7	Rédiger les comptes-rendus de réunion	1	X	X	X	Toute l'année	Selon réunion	tous	à définir	négligeable	/	/
AD8	Réaliser le bilan annuel d'activités	1	X	X	X	Fin d'année	1 fois/an	ONCFS CCE	5	1 500 € (ONCFS)	/	/
AD9	Préparer et suivre le budget	1	X	X	X	Toute l'année	Opération continue	CCE	10	2 000 € (commune et CCE)	/	/
AD10	Rechercher des partenaires financiers	1	X	X	X	Toute l'année	Opération continue	CCE	5	1 500 €/an (CCE et commune) → 4500€	/	/
AD11	Évaluer le plan de gestion 2008-2010	1			X	Été 2010	1 fois	ONCFS	à définir	1 200 € (ONCFS)	/	/
AD12	Organiser des réunions de consultation pour les plans de gestion	2			X	Été 2010	1/mois	ONCFS	10	500 €/mois de rédaction (tous)	/	/
AD13	Rédiger le plan de gestion 2010/2012	1			X	Été 2010	1 fois	ONCFS	à définir	1 200 € (ONCFS)	/	/
AD14	Se mettre en conformité réglementaire pour l'accueil du public	1	X			égale	1 fois	CCE, commune	2	200 € (CCE) 200 € (commune)	/	/
AD15	Évaluer la pertinence d'une évolution du statut de la réserve en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	1	X			égale	1 fois	ONCFS	3	1 000 € (ONCFS)	/	/
PI15	Rédiger un plan de gestion 2010-2012 simplifié à destination d'un plus large public	2			X	égale	1 fois	ONCFS	à définir	18 000 € (ONCFS)	/	/
PI17	Diffuser les plans de gestion et leur version résumé	1	X	X	X	Toute l'année	Opération continue	CCE, ONCFS	à définir	négligeable	/	/

Les estimations de coûts proposées ici ont été calculées à partir des durées nécessaires à la réalisation de chacune des opérations, elles-mêmes approximées.

Les modalités de nombreuses opérations devant être précisées, notamment toutes celles concernant la stratégie d'accueil du public, les sommes annoncées doivent être considérées avec prudence.

Les temps annoncés incluent le nombre de personnes sollicitées.

Les temps accordés à certains domaines d'activités (l'administration de la réserve et les activités de sensibilisation à l'environnement notamment) correspondent à des minima. Ils devront être augmentés si l'on veut développer une politique d'accueil ambitieuse.

Il ressort un besoin de personnel permanent aux Nouvelles Possessions, l'animatrice actuellement à plein temps ne pouvant prendre en charge la gestion administrative du site et le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion en plus des missions d'animation. Le registre des opérations et les fiches réalisations réunis dans la section C constituent les éléments qui permettront l'animation efficace de ce premier plan de gestion, mais l'embauche de personnel qualifié est à envisager sérieusement dans les années à venir.

Section C: Registre des opérations

Cette partie constitue l'aboutissement de la réflexion menée lors de la préparation du plan de gestion. Après le diagnostic et la description des objectifs, elle rassemble l'ensemble des opérations prévues pour atteindre les objectifs du plan.

Les opérations y sont classées par domaine:

Codes Opérations :

SE : suivi, études, inventaires

RE : recherche

TU : travaux uniques, équipements

TE : travaux d'entretien, maintenance

PI : pédagogie, informations, animations, éditions

PO : Police de la nature

AD : gestion administrative

Les opérations ont été décrites le plus précisément possible (période de réalisation, organisation, coût, durée...). Comme dans le plan de travail triennal, leur priorité est codée comme suit: 1: prioritaire, 2: non prioritaire, 3: facultatif (selon les opportunités ou les besoins).

Ce document se veut avant tout pratique, et sa structure a été pensée pour faciliter le suivi permanent de la mise en œuvre des opérations. Chaque opération donne lieu au renseignement d'une fiche-réalisation lorsqu'elle est mise en œuvre. Une fiche a été conçue par domaine, sous forme de tableau.

La précision qui sera apportée au remplissage de ces fiches-réalisation est la garantie d'une évaluation efficace du plan de gestion en 2010. La fiche réalisation de chaque opération doit être placée, une fois remplie, derrière la fiche correspondante, avec si besoin, les documents qui précisent les modalités de sa réalisation et les résultats (photocopie de factures, tableaux de résultats, CD contenant les rapport des études.....).

Les fiches ont été volontairement mises en commun dans un seul document afin de favoriser la concertation entre la commune de Braud-et-St-Louis, la communauté de communes de l'estuaire et l'ONCFS. Les réunions mensuelles prévues entre ces 3 acteurs doivent être l'occasion de faire un point sur la mise en œuvre des opérations et le remplissage des fiches.

Finaliser l'inventaire entomologique du site (SE1)

Problématique

Depuis 2004, un entomologiste indépendant (M.Potel, de l'association Cicendèle) est chargé par la commune de Braud-et-Saint-Louis de réaliser l'inventaire de l'entomofaune des Nouvelles Possessions. Il paraissait en effet indispensable d'avoir un état de référence pour ce groupe, avant que la majorité des travaux et aménagements n'ait débuté, et que le milieu ne soit modifié. La présence d'espèces d'intérêt communautaire peut également influencer sur la localisation des aménagements.

Objectif LT n°1 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site
Objectif du plan 1.1 Réaliser les inventaires manquants (faune, flore)

Description de l'opération

Les dernières prospections ayant été réalisées durant l'été 2007 (chasse au filet fauchoir), les déterminations seront effectuées durant la période hivernale afin que le rapport final puisse être remis assez rapidement à la mairie et à l'ONCFS.

Phasage

Le rapport définitif devra être remis au plus tard à la fin du premier trimestre 2008.

Organisation

Elle est laissée aux soins de l'expert chargé de l'inventaire.

Coûts et Source de financements

Le coût global de la réalisation de l'inventaire aura été de 450 €, financés en totalité par la commune de Braud-et-Saint-Louis.

Priorité: Code 1.

Contact, Personne ressource:

➤ Dany Potel: 05 57 58 48 95

Faire l'inventaire floristique du site (SE2)

Problématique

La flore du site n'a été que très peu étudiée jusqu'à présent. Seule une cartographie sommaire des habitats présents a été réalisée en 2007. Aucune référence n'est disponible sur la composition floristique du site et une espèce ou un habitat patrimonial ont pu échapper aux prospections effectuées pour la réalisation de la cartographie des habitats.

Objectif LT n°10 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site
Objectif du plan 10.1 Réaliser les inventaires manquants (faune, flore)

Description de l'opération

Il s'agit de prospecter toute la surface du site pour dresser une liste exhaustive des plantes présentes. La méthode pourra être celle utilisée par le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, qui pourrait par ailleurs réaliser lui-même cet inventaire, en passant une convention avec le gestionnaire.

Phasage

Cet inventaire pourra être réalisé durant le printemps et/ou l'été 2008.

Organisation

Cette mission pourra être remplie par un stagiaire qualifié en botanique, seul ou aidé par un expert (Conservatoire Botanique). Le Conservatoire Botanique pourrait aussi être chargé directement de la réalisation de l'inventaire.

La durée variera en fonction de l'opérateur : certainement plusieurs mois s'il s'agit d'un stagiaire, quelques semaines pour le Conservatoire Botanique.

Coûts et Source de financements

Les coûts seront également différents selon l'opérateur choisi, un stagiaire étant moins onéreux (aux alentours de 300€/mois) que les botanistes professionnels (environ 300€ par jour de terrain)

Priorité: Code 2.

Contact, Personne ressource:

- Frédéric Blanchard, directeur du Conservatoire Botanique Sud-Atlantique : 05 57 76 18 07

Inventorier les peuplements piscicoles du site (SE3)

Problématique

Aucune étude n'a porté sur les poissons présents dans les différents compartiments aquatiques de la réserve. Or il pourrait être intéressant à plusieurs titres de les connaître plus précisément : ils sont une source de nourriture pour de nombreux oiseaux d'intérêt (Ardéidés notamment) et pour des espèces de mammifères locaux d'intérêt patrimonial fort (Loutre et dans une moindre mesure Vison). Ils sont, pour certains, indicateurs de la qualité des eaux dans lesquelles ils circulent.

Objectif LT n°1 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site
→ **Objectif du plan 1.1 Réaliser les inventaires manquants (faune, flore)**

Description de l'opération

Pour le fossé entourant le site et le canal central la méthode suivante peut être envisagée :

Inventaires : pêche électrique avec plusieurs passages sans relâcher entre les passages : Méthode par épuisement du stock (pour estimer quantitativement les populations)
Pour les plans d'eau : pêche électrique à filets maillants.
Tous les poissons capturés devront être relâchés ensuite.



Pêche à l'électricité et filet barrage (photo :S. MOUGENEZ)

Phasage

Après le curage/reprofilage du canal, les élargissements de fossés et les creusements des nouveaux plans d'eau c'est-à-dire plutôt fin 2008.

Organisation

L'ONEMA est l'organisme compétent pour les prospections piscicoles. Un agent de l'ONEMA pourra être assisté de l'ATE de l'ONCFS détaché partiellement sur le site (JP).

Coûts et Source de financements

2 jours l'agent de l'ONCFS → 450€ (ONCFS)

Priorité: Code 1.

Contact, Personne ressource:

- Brigade Gironde de l'ONEMA: sd33@onema.fr
- Association MIGADO pour la restauration et la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne: 05.53.87.72.42

Étudier la fréquentation du site par les Reptiles (SE4)

Problématique

Quelques espèces de reptiles sont ponctuellement observées aux Nouvelles Possessions. Il pourrait être intéressant de préciser ces observations par un inventaire qui permettrait, entre autres, de confirmer la présence du Lézard des souches *Lacerta agilis* sur les zones sableuses des casiers 1 et 3.

Objectif LT n°1 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site
→ **Objectif du plan 1.1 Réaliser les inventaires manquants (faune, flore)**

Description de l'opération

Des prospections printanières permettront de préciser les espèces présentes sur le site.

Phasage

Cette opération pourrait s'étaler sur quelques mois (printemps et été idéalement)

Organisation

Un stagiaire en écologie spécialisé en herpétologie pourrait réaliser cette opération, sous la direction de la Cellule technique de l'ONCFS.

Durée : 2-3 mois (si stagiaire)

Coûts et Source de financements

Indemnisation du stagiaire (300€/ mois soit 900€ par 2-3 mois) + matériel (100€)
→ 1 000€ (ONCFS)

Priorité: Code 2.

Réaliser une étude pédologique des NPSS (SE5)

Problématique

Le contexte pédologique des Nouvelles Possessions est particulier puisque les sols sont constitués des boues issues de la construction de la centrale nucléaire toute proche. Leur nature est donc différente de celle des zones qui jouxtent le site, de part le remaniement subi. Pour mieux comprendre l'évolution des milieux et de la végétation qui les compose, il paraît primordial de prévoir une description précise des sols de la réserve.

Objectif LT n°1 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site
→ **Objectif du plan 1.3 Connaître la nature pédologique du site**

Description de l'opération

Des sondages à la tarière devront être réalisés en différents points du site de manière à pouvoir aboutir à la construction d'une cartographie des sols.

Phasage

Après les travaux d'aménagements, en 2009.

Organisation

Il faudrait avoir une idée préalable de la complexité des sols (sondages tests). S'il s'avère que tout a l'air homogène (limons d'origine alluviale, avec plus ou moins de sables et d'éléments grossiers), un stagiaire encadré par l'ONCFS pourrait s'en charger. Sinon, il faudra faire appel à un cabinet ou bureau d'études spécialisé.

Durée : 2 mois

Coûts et Source de financements

Indemnisation du stagiaire (300€/mois), matériel (tarière, couteaux, pH-mètre)
Rémunération du bureau d'études : 300€/jour

Priorité: Code 1.

Organiser le suivi annuel de l'avifaune fréquentant le site (SE6)

Problématique

Le site des Nouvelles Possessions a un fort potentiel d'accueil avifaunistique. Depuis que l'ONCFS est chargé de la gestion du site, les espèces fréquentant le site sont relevées de même que leur statut (migrateur, nicheur, occasionnel) et une liste est actualisée en permanence.

Une liste annuelle des contacts réalisés serait intéressante pour étudier l'évolution de la fréquentation du site par l'avifaune, suite aux aménagements du site (évolution qualitative et quantitative).

Objectif LT n°1 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site
→ **Objectif du plan 1.4 Suivre les groupes taxonomiques déjà inventoriés**

Description de l'opération

Une mise à jour permanente de l'inventaire avifaunistique est réalisée par observation et écoute. Il pourra suffire de noter annuellement les contacts effectués aux Nouvelles Possessions et de construire un tableau de la fréquentation annuelle. Ainsi l'impact de l'ouverture au public et des aménagements pourra être estimé (apparition et disparition d'espèces).

Phasage

Cette opération peut se dérouler tout au long de l'année

Organisation

Un agent ornithologue de l'ONCFS travaille à 50% sur le site des Nouvelles Possessions : il réalise notamment un Suivi Temporel des Oiseaux Communs ROZO, des comptages et bague des bécassines. Il se charge de comptages réguliers et de la prise de données. Les données peuvent ensuite être saisies et analysées par l'agent lui-même, ou par un stagiaire de l'ONCFS, ou encore par un autre employé de l'ONCFS (cf opération consacrée à la saisie des données de JP: code SE20).

Durée : opération continue

Coûts et Source de financements

→ négligeable (ONCFS)

Priorité: Code 1.

Suivre la fréquentation du site par les Amphibiens (SE7)

Problématique :

Une étude a déjà porté en 2005 sur les Amphibiens du site. 4 espèces avaient alors été observées. Des prospections "Cistude" avaient également été réalisées sur certaines zones, sans succès. Ce premier inventaire pourra servir de point de référence à l'évaluation des impacts des aménagements sur ces populations.

**Objectif LT n°1 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site
→ Objectif du plan 1.4 Suivre les groupes taxonomiques déjà inventoriés**

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de réaliser des prospections, des écoutes et de mettre en place un dispositif de piégeage. Les prospections se font de nuit, à la lampe. Les écoutes peuvent permettre de cibler les zones à prospector. Enfin le piégeage peut se faire à l'aide de nasses ou de barrières pièges.

Phasage

À partir de la mi-février et pendant tout le printemps et l'été (périodes d'activités)

Organisation

Cette opération peut être réalisée dans le cadre d'un stage de quelques mois (stage BTS GPN par exemple), ce qui permettrait de prospector de manière efficace toutes les zones susceptibles d'accueillir des amphibiens et d'analyser les résultats des captures.

Durée : 4 mois

Coûts et Source de financements

L'ONCFS peut financer la prise en charge d'un stagiaire (indemnisé à 1/3 du SMIC par mois), la mairie le loger dans les locaux de la réserve.

→ 2000 € (ONCFS)

Priorité: Code 3

Suivre l'évolution de l'Entomofaune (SE8)

Problématique :

Une fois l'inventaire initial de référence réalisé, il sera intéressant de suivre l'évolution des populations d'insectes du site pour étudier l'effet des mesures de gestion sur le nombre d'espèces d'une part, et sur leur abondance d'autre part. Les opérations de gestion de la végétation par le pâturage sur les prairies humides, visent notamment à augmenter la biodiversité floristique (les plantes à fleurs surtout) ce qui devrait également être visible par l'étude de l'entomofaune.

Base de l'alimentation pour de nombreux oiseaux, les insectes sont de bons indicateurs de la qualité des milieux (qualité des eaux et diversité floristique). Augmenter la diversité et le nombre d'insectes sera un moyen d'augmenter la capacité d'accueil des oiseaux.

Objectif LT n°10 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site
→ **Objectif 10.1 réaliser les inventaires manquants (faune, flore)**

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de réaliser des chasses d'insectes régulièrement, au filet (et éventuellement à l'aide de pièges), durant les périodes d'activités des animaux (d'avril à septembre environ). Ces chasses devront concerner l'ensemble du site mais l'effort de capture pourra être plus grand sur les zones propices à l'installation d'insectes intéressants (zones sèches sableuses, milieux aquatiques et périphérie).

Phasage

Dans l'idéal, cette opération sera réalisée une fois entre 2008 et 2010, durant la période d'activité des animaux et 6 à 7 journées de chasse sont réalisées.

La détermination des animaux se fait d'octobre à novembre pour qu'un compte rendu soit fourni en janvier de l'année suivante.

Organisation

Cette opération peut être réalisée par une personne extérieure (entomologiste professionnel), par un stagiaire (encadré par la CCE ou l'ONCFS), ou bien par les animateurs de la réserve eux-mêmes. On peut également envisager que les captures soient réalisées par le futur personnel de la réserve et la détermination par une personne ressource compétente.

Durée : 30 jours/an 1ETP (capture + détermination)

Coûts et Source de financements

L'ONCFS peut financer la prise en charge d'un stagiaire, la mairie le loger dans les locaux de la réserve. L'animatrice de la réserve est financée par la CCE et peut réaliser des chasses.

La sollicitation d'un entomologiste extérieur (à envisager de toute façon pour la détermination) reviendra à environ 500€.

Priorité: Code 2

Contact, Personne ressource:

➤ Dany Potel: 05 57 58 48

Réaliser des relevés d'eau réguliers en différentes stations du site et suivre la qualité des eaux (SE9)

Problématique :

L'eau est l'élément déterminant du site : de sa répartition dans le site et de sa qualité dépendent aussi bien la fonctionnalité des habitats que les espèces que l'on y trouvera. L'étude menée en 2006 a permis d'avoir une première idée de la qualité des eaux en période estivale. Les variations annuelles de salinité et de pH des eaux doivent être connues pour mieux adapter la gestion des entrées et des sorties d'eau dans les vannes reliant le site à l'estuaire.

Objectif LT n°8 : Restaurer la qualité des eaux du site
→ **Objectif du plan 8.2 connaître et suivre la qualité des eaux du site**

Description de l'opération

Pour chaque station de relevés, la conductivité de l'eau ainsi que son pH sont mesurés. La conductivité de l'eau permet d'obtenir par relation la salinité car les deux variables sont fortement liées : $Salinité = 0,6355 \times Conductivité - 0,7718$.

Les mesures relevées seront saisies dans un tableau Excel rassemblant l'ensemble des données (date du relevé, n° du relevé, n° de la station de relevé, conductivité, pH, hauteur d'eau) qui sera joint à la fiche réalisation de l'opération.

Phasage

Cette opération peut se faire 4 fois/an (un relevé par saison) ou plus souvent suivant les disponibilités des gestionnaires

Organisation

Pour limiter les risques d'erreur (liée au matériel ou à l'appréciation subjective de chacun), un seul opérateur se charge de l'ensemble des relevés (dans la mesure du possible)

Durée : 1 journée par session de relevés (terrain + saisie) soit 4 j/an

Coûts et Source de financements

Pas de coûts de matériel, seulement le coût du personnel → 880 €/an (commune)

Priorité: Code 1.

Mettre au point et respecter un calendrier de gestion des entrées et sorties d'eau dans le canal central (SE10)

Problématique :

Les milieux les plus intéressants des Nouvelles Possessions que sont les roselières (en tant qu'habitat d'espèces) nécessitent, pour se développer dans de bonnes conditions, une eau la plus douce possible, à des moments précis du cycle de développement du roseau. Cela nécessite de gérer sur l'année les apports d'eau venant de l'estuaire. Un autre objectif du plan de gestion est de favoriser l'utilisation des milieux aquatiques du site par les civelles. Des entrées d'eau sont donc à prévoir durant les périodes favorables à la montaison des jeunes anguilles. Il faut donc appliquer un calendrier de gestion des entrées et sorties d'eau annuelles qui réponde à ses deux problématiques.

Objectif LT n°8 : Restaurer/Maintenir la qualité des eaux

→ Objectif du plan 8.3 Organiser une gestion annuelle des entrées et sorties d'eaux (en cohérence avec le cycle du Roseau commun et le cycle de l'Anguille européenne)

Description de l'opération

Le calendrier de gestion des vannes reliant le canal central à l'estuaire a été mis au point en 2007. Il est cependant impossible de prévoir à quel moment précis l'eau sera nécessaire au roseau puisque les précipitations, très variables ces dernières années, influencent fortement ces besoins (on peut simplement prévoir les besoins annuels des plantes et adapter la gestion en fonction des conditions de pluviométrie).

D'autre part, l'entrée des pibales dans le canal, ne se fera certainement qu'en une seule fois, lors d'une des vagues de montaison dans l'estuaire sera signalée.

Phasage

Les périodes de manipulation des vannes se situent au printemps essentiellement (mars/avril), et en janvier/février pour faire entrer les pibales ; ensuite, le reste des manipulations concerneront les ouvrages internes au site (qui font l'objet d'une autre opération)

Organisation

En Mars/Avril : Les vannes doivent être ouvertes avant ou après pleine mer, lors d'une marée de coefficient > 65 (pour que l'eau entrent dans les vannes).

En Janvier/Février : Les vannes devront être ouvertes au moment de la pleine mer, pour qu'un maximum de pibales entrent dans le canal

Durée : ouverture des vannes durant 3 heures pour les deux périodes ; l'opération d'ouverture et de fermeture des vannes ne prends que quelques minutes. On peut imaginer que plusieurs personnes sont capables de manœuvrer les vannes (agent ONCFS, animatrice du site, agent de la commune) et que suivant les planning de chacun, la personne travaillant les jours convenables (en termes de marées et de montée de pibales) sera en charge de l'opération. Autant que possible, l'ATE ONCFS se charge de cette opération.

Coûts et Source de financements : 6h/an → 180 €/an

Priorité: Code 1.

Construire le plan de pâturage du troupeau (SE11)

Problématique :

Le choix des gestionnaires est d'ouvrir à nouveau les prairies par du pâturage extensif. Les zones concernées sont clôturées (les ex clos ont été placés), 15 animaux (dont 5 veaux) sont sur place (casier 3), mais le plan de pâturage doit être construit.

Objectif LT n°4. Restaurer les habitats prairiaux du site

→ Objectif du plan 4.1 Restaurer les prairies humides à joncs par le pâturage et la fauche

Description de l'opération

Sur la base d'un chargement annuel d'environ 0,5 UGB/ha, les animaux doivent être répartis sur les zones à pâturer en fonction de l'accessibilité des lieux (inondation, travaux d'aménagement en cours), de la disponibilité en nourriture et des surfaces effectivement pâturables.

Phasage

Révisé tous les ans en fonction de son efficacité, le plan de pâturage devra être établi pour le printemps 2008 (pour avoir l'expérience de l'hiver 2007 et connaître les disponibilités en nourriture du milieu). Sa préparation devra donc s'étaler de décembre 2007 à mars 2008. Le plan définitif sera fait en 2009 (travaux du casier 1 terminés)

Organisation

L'ONCFS, en partenariat avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine (CRA), devra construire un calendrier précisant selon les périodes, les zones pâturées (des clôtures mobiles pourront être installées au sein des casiers pour renforcer localement l'impact sur la végétation), le nombre d'animaux installés par zone et le chargement correspondant. Le chargement annuel de chaque zone sera également précisé, pour vérifier qu'il avoisine 0,5.

	J	F	M	A	M	J	Ju	A	S	O	N	D
C1												
C2												
C3	5B, 5E (1)											

Modèle de calendrier à préparer pour le plan de pâturage : dans chaque case sont inscrits le type et le nombre d'animaux, ainsi que le chargement instantané (en UGB/ha) auquel il correspond

Cette opération nécessite des réunions régulières entre l'ONCFS, le CRA, et les services techniques (ST) de même que des observations précises de l'état sanitaire des animaux (ont-ils assez à manger ?) et leur impact sur le milieu (photos) durant la période de l'hiver 2007 (ONCFS, CRA et ST).

Réunion sur place : 1/ 2 semaines (avec ONCFS, CRA et ST) pendant 4 mois

Coûts et Source de financements :

16 h ATE ONCFS, 16h Agent communal, le CRA pouvant participer bénévolement à ces réunions. → 480 + 320 = 800€

Priorité: Code 1.

Organiser des prospections anguilles à l'intérieur du site (SE12)

Problématique :

L'anguille est une espèce menacée qui utilise l'estuaire et ses bassins versants affluents pendant sa longue période de croissance. Il est important de connaître quelle importance le site des Nouvelles Possessions peut avoir pour cette espèce.

Objectif LT n°1. Connaître le patrimoine naturel du site (faune, flore)
→ Objectif du plan 1.2 Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité du site et sa fréquentation par des espèces locales d'intérêt patrimonial fort (Anguille, Loutre, Vison)

Description de l'opération

Il s'agit d'organiser des prospections, par pose de nasses ou autres, sur les différents compartiments aquatiques du site: canal central, fossé entourant le site, plans d'eau.

Phasage

Cette opération pourrait se faire en période hivernale (février par exemple), pour estimer les populations d'anguilles adultes du site et chiffrer en même temps l'entrée de pibales dans le canal central réalisée en janvier. Elle pourra être réalisée une fois par an.

Organisation

L'ONEMA se charge normalement de ce genre d'opérations, et pourra bénéficier de l'aide de l'ATE ONCFS et des employés communaux

Coûts et Source de financements :

Si elle est réalisée par l'ONEMA (1 agent ONEMA qui fournit le matériel adéquat), il ne devrait pas y avoir de surcoût pour la commune ni pour la CCE.

→ 1 jour ATE ONEMA + 1 jour ATE ONCFS + 1 jour Agent

→ 400 €/an → 1 200€ (commune et ONCFS)

Priorité: Code 1.

Contact, Personne ressource:

- Service départemental Gironde de l'ONEMA:
sd33@onema.fr
- Association MIGADO: 05.53.87.72.42

Suivre l'accroissement de la population de Bernaches du Canada *Branta canadensis* (SE13)

Problématique

Les Bernaches du Canada, introduites lorsque le site était une chasse commerciale, prospèrent maintenant. Limitant la fréquentation des plans d'eau par d'autres espèces et dégradant le milieu, elles doivent être suivies.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ Objectif du plan 6.1 Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes

Description de l'opération

Il s'agit de réaliser chaque année des comptages précis du nombre de Bernaches, et de préciser leur âge (adulte ou juvénile).

Phasage

Cette opération doit se faire en hiver et en fin de reproduction (août).

Organisation

L'ATE ONCFS réalise régulièrement des comptages sur le site, notamment en hiver. Cette opération ne devrait donc pas représenter une surcharge de travail importante. Il s'agira surtout de renseigner les effectifs observés sur la fiche de réalisation.

Coûts et Source de financements

→ 4 h ATE par an = 120 €/an (ONCFS)

Priorité: Code 2.

Organiser la régulation des Bernaches (si autorisation CNPN) (SE14)

Problématique

Les Bernaches du Canada, introduites lorsque le site était une chasse commerciale, prospèrent maintenant. Espèce protégée depuis 1981, leur régulation est cependant soumise à l'autorisation du Conseil National de Protection de la Nature. Une demande a donc été faite par l'ONCFS en 2007. Cette opération n'aura donc lieu que si le Préfet, sur avis favorable du CNPN, donne son accord pour que l'ONCFS prenne des mesures de régulation.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ Objectif du plan 6.1 Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes

Description de l'opération

Il s'agira de prélever les animaux, par tir ou piégeage et déplacement dans un lieu clos, où la reproduction sera contrôlée (destruction ou stérilisation des œufs).

Phasage

La date de réalisation de cette opération est pour le moment impossible à prévoir.

Organisation

Une cage de contention, construite par les services techniques de la commune, pourra servir pour le baguage des Sarcelles d'hiver, et pour les Bernaches s'il y a lieu. Elle pourra être installée sur le casier 8.

Coûts et Source de financements

La cage étant construite et servant de toute façon pour les sarcelles, le seul coût sera le temps consacré par l'ATE ONCFS à la capture des animaux (quelques heures par an).

→ 100 €/an (ONCFS)

Priorité: Code 2.

Suivre la population de Daims et la réguler (SE15)

Problématique

Les daims, introduits lorsque le site était une chasse commerciale, ont prospéré pendant plusieurs années sur le site, avant d'être régulés par l'ONCFS, au vu de la croissance importante des populations et dans l'optique de l'arrivée du bétail. En août 2007, moins de 10 daims étaient encore présents dans la réserve. Cette opération est prioritaire dans le sens où les différents acteurs du site (commune et ONCFS) doivent parvenir à un accord sur le sort de ces animaux exogènes.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ Objectif du plan 6.1 Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes

Description de l'opération

L'objectif est de trouver une solution pour que les daims n'aient plus à être régulés régulièrement par les agents de l'ONCFS: soient ils sont éliminés, soient ils sont déplacés. Cette seconde option implique de prévoir un lieu d'accueil, et de capturer les animaux, ce qui est très délicats car ils sont devenus méfiants vis-à-vis de la cage piège utilisée depuis plusieurs années maintenant. L'élimination, des mâles au moins, pour avoir une population vouée à l'extinction, est préférable.

Phasage.

L'élimination des daims ne peut se faire qu'à un moment où la visibilité est meilleure sur le site (hiver).

Organisation

Si le choix des élus se portent vers l'élimination, ce qui est souhaitable, la cage piège sera tendue et des patrouilles de l'ONCFS seront effectuées tôt le matin pour abattre les daims à la carabine.

Si les agents du site ont la certitude que seuls des individus femelles subsistent dans le site, les interventions seront stoppées et la population s'éteindra seule. L'absence de mâles garantit par ailleurs la sécurité absolue des visiteurs.

Coûts et Source de financements

Les patrouilles des agents sont onéreuses (4 h pour 2 à 3 agents → 300€ par sortie en moyenne). L'usage de la cage est moins cher mais il se révélera certainement peu efficace.

Priorité: Code 1.

Suivre les populations de Fougères Aigle *Pteridium aquilinum* et de Phytolaque d'Amérique *Phytolacca americana* (SE16)

Problématique

Ces deux espèces sont en expansion aux Nouvelles Possessions. La surface qu'elles occupaient en 2007 a été relevée et reportée sur une carte. La fructification du Phytolaque a par ailleurs été largement compromise pour le boisement du casier 5 (casse des tiges au moment de la floraison).

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes
→ **Objectif du plan 6.2 Connaître les espèces végétales potentiellement envahissantes du site et limiter leur développement**

Description de l'opération

Pour cette opération, il s'agit de relever annuellement l'étendue des peuplements de fougère et de phytolacca, et de la reporter sur une carte pour juger de leur dynamique, au vu des moyens de gestion mis en œuvre pour les faire régresser (voir opérations de lutte contre le phytolacca et la fougère aigle).

Phasage.

Cette opération pourra avoir lieu en période estivale

Organisation

Cette opération pourra être réalisée par l'ONCFS. Les relevés pourront se faire à l'aide d'un GPS, ou les contours seront directement dessinés sur la photo aérienne la plus récente (la photo IGN de 2007 devrait être disponible en 2008 et pourra être achetée). Une carte sera ensuite créée sous un logiciel SIG. Le but étant de déterminer si de nouvelles zones sont colonisées, et si les méthodes de lutte sont efficaces.

Durée: 2 jours sont nécessaires pour faire les relevés sur le terrain et 2 jours pour faire la digitalisation, élaborer les cartes et analyser l'évolution.

Coûts et Source de financements

2 jours agents ONCFS (432 €) + 2 jours Cellule technique (662 €)

→ 1 094 € (ONCFS)

Priorité: Code 2

Réaliser des enquêtes auprès du public (attentes, satisfaction) (SE17)

Problématique

Pour évaluer la pertinence et l'attrait des animations proposées aux Nouvelles Possessions, il sera important de réaliser des enquêtes auprès des visiteurs de la réserve. Cela permettra par la même occasion de mieux connaître leur profil (âge, origine, catégorie socioprofessionnelle) et le moyen de communication qui les a amenés jusqu'au site.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, et de sensibilisation à la nature et à sa gestion

→ Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir

Description de l'opération

Il faut élaborer un questionnaire, qui permettra aux gestionnaires d'avoir un retour sur les activités proposées, et de réagir en conséquence. Ce questionnaire ne doit pas être trop long, afin de ne pas rebuter les visiteurs, mais il devra apporter un certain nombre de réponses. Il faut favoriser au maximum un système où des réponses sont proposées à l'interviewé, qui n'a plus qu'à cocher la ou les cases qui lui correspondent. Cependant le visiteur doit pouvoir faire des remarques diverses (à la fin du questionnaire) Il faut également inclure les questions de signalétique qui permettront de dresser le profil des personnes visitant la réserve. Si le questionnaire est bien conçu, il doit simplement être distribué, et peut être rempli sans assistance. Si nécessaire, le personnel d'accueil pourra aider les visiteurs dans leur tâche (prévoir les questions en plusieurs langues, et proposer le questionnaire à tous les visiteurs de retour du circuit, pour ne pas biaiser l'échantillonnage)

Phasage.

Un premier stage pourrait avoir lieu dès le printemps 2008, pour que le questionnaire soit conçu et réutilisé les années suivantes par le personnel d'accueil.

Organisation

Si le questionnaire est bien conçu, il doit simplement être distribué, et peut être rempli sans assistance. Si nécessaire, le personnel d'accueil pourra aider les visiteurs dans leur tâche (prévoir les questions en plusieurs langues, et proposer le questionnaire à tous les visiteurs de retour du circuit, pour ne pas biaiser l'échantillonnage)

Cette opération sera réalisée dans le cadre d'un stage encadré par la CCE (3 à 6 mois), qui ira de la conception du questionnaire à l'analyse des réponses.

Durée: 5 mois de stage (bac+3 à 5)

Coûts et Source de financements

300€/mois

→ 1500€ (CCE)

Priorité: Code 2.

Faire un point sur les populations d'écrevisses de Louisiane du site et envisager des méthodes de lutte (SE18)

Problématique

L'écrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii* est largement répandue dans le marais Blayais et cause de nombreux dégâts sur les cours d'eau et les chenaux qu'elle colonise. Sa présence aux Nouvelles Possessions est avérée sur le fossé Sud-Ouest mais doit être précisée.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes
→ **Objectif du plan 6.1 Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes**

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération d'installer des nasses pour piéger le crustacé dans tous les compartiments aquatiques du site susceptibles de l'abriter. Si les populations s'avèrent importantes, des prélèvements pourront être effectués sur certaines zones, et l'évolution de l'écosystème sera suivie.

Phasage.

Cette opération peut se réaliser toute l'année, il faudra seulement veiller à ce que les niveaux d'eau des compartiments soient compatibles avec la méthode de pêche utilisée

Organisation

Chaque compartiment (canal central, plans d'eau, fossé entourant le site) devra faire l'objet du même effort de prospection pour que leur taux de colonisation respectif soit comparable. Il pourra également être intéressant de comparer avec les prélèvements effectués par les pêcheurs au Marais de la Vergne, largement infesté.

Les nasses devront être précisément positionnées, posées au jour N et relevées au Jour N+1. Toutes les prises devront être relevées, même s'il ne s'agit pas d'écrevisses. Les populations de crabes seront prospectées en même temps.

Coûts et Source de financements

Les nasses pourront être prêtées (ONEMA, autres...) et l'agent communal détaché sur le site pourra se charger de la pose des nasses et des relevés.

→ 10h : 200 €(commune de Braud)

Priorité: Code 2

Rem: une filière de valorisation de cette espèce pourrait se mettre en place avec le restaurant, ce qui permettrait d'allier la gestion des espèces et la gastronomie

Contact, Personne ressource:

- Charles Roqueplo (spécialiste écrevisse du CEMAGREF), à Cestas: 05 57 89 08 00
charles.roqueplo@bordeaux.cemagref.fr

Saisir sur informatique les observations réalisées sur la réserve depuis l'implication de l'ONCFS (transformer les carnets de Jean-Pierre Baudet en une base de données NPSS) (SE19)

Problématique

Un grand nombre de données a été accumulé depuis que l'ONCFS est gestionnaire des Nouvelles Possessions. Elles n'ont cependant jamais été informatisées, ce qui limite leurs possibilités d'exploitation.

**Objectif LT n°1 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site
→ Objectif du plan 1.4 Suivre les groupes taxonomiques déjà inventoriés**

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de saisir et d'organiser les carnets d'observation renseignés par l'agent ONCFS du site pour créer une base de données.

Phasage.

Pas de période particulière.

Organisation

Un vacataire de l'ONCFS pourra se charger de cette saisie et de la construction de la base de données.

Coûts et Source de financements

1 semaine de vacation ONCFS

→ 2 000 € (ONCFS).

Priorité: Code 1.

Étudier le dérangement occasionné par l'humain (distance d'envol, réactions...)
(SE20)

Problématique

Étant données la taille modeste du site et sa position au sein du marais, les oiseaux dérangés sur le site le quitteront immédiatement pour se rendre sur les espaces similaires alentours moins fréquentés (réserve de la centrale, Réserve de Chasse des Rentés). Pour vérifier l'efficacité des aménagements prévus pour limiter le dérangement, et pour étudier l'éventuelle habituation des animaux à la présence humaine, un suivi scientifique pourra être mené.

Les résultats permettront d'identifier des zones sensibles négligées, et d'adapter les mesures compensatoires mises en place, pour une meilleure tranquillité des oiseaux.

Objectif LT n°9 : Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

→ Objectif du plan 9.2 Limiter le dérangement

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de monter un protocole d'observation du comportement de l'avifaune, en divers points du site, face à l'approche d'un ou de plusieurs être(s) humain(s) (à pied ou en calèche). Les distances de réaction et d'envol pourront être par exemple relevées. Le protocole sera élaboré par la cellule technique de l'ONCFS.

Phasage.

En période estivale, au plus fort de la fréquentation

Organisation

La définition du protocole et la mise en œuvre de cette opération pourront faire l'objet d'un stage, encadré par la cellule technique de l'ONCFS.

Coûts et Source de financements

Coûts d'un stagiaire → 1800 € environ pour 6 mois

Priorité: Code 2.

Relever et saisir informatiquement toutes les traces de fréquentation du site par la Loutre et le Vison d'Europe (SE21)

Problématique

La loutre est un visiteur occasionnel du site (des traces ont déjà été relevées) et le Vison d'Europe pourrait lui aussi le fréquenter épisodiquement. Pour préciser la fonctionnalité des habitats du site pour ces espèces, les observations de traces ou d'animaux faites sur le site ou à proximité devront être relevées et ajoutées à la base de données du site.

Objectif LT n°1. Connaître le patrimoine naturel du site (faune, flore)
→ Objectif du plan 1.2 Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité du site et sa fréquentation par des espèces locales d'intérêt patrimonial fort (Anguille, Loutre, Vison)

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de profiter des passages sur les zones propices (casier 7, 8 et fossé extérieur) tout le long de l'année pour être attentif et relever les traces de Loutre principalement, et celles pouvant s'apparenter au Vison.

Il ne s'agit de faire des prospections à proprement parler pour ces deux espèces comme ce sera le cas pour l'anguille, mais de saisir les opportunités permettant de le faire (animations avec des groupes par exemple, prospections anguille...)

Phasage.

Tout le long de l'année

Organisation

Tous les acteurs présents au moins partiellement sur le site pourront y participer selon leurs activités (des photos pourront permettre de confirmer les traces d'animaux prêtant à confusion).

Coûts et Source de financements

négligeable

Priorité: Code 2.

Construire un partenariat avec le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique (SE22)

Problématique

L'inventaire floristique reste encore à accomplir aux Nouvelles Possessions et le Conservatoire Botanique Sud Atlantique est une structure très compétente qui a déjà été sollicitée sur plusieurs sites en bordure d'estuaire. Il pourra être intéressant de préciser la présence éventuelle de l'Angélique des estuaires *Angelica heterocarpa* ou d'autres espèces d'intérêt patrimonial fort.

Objectif LT n°2 : Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques
→ **Objectif du plan 2.2 Favoriser les collaborations scientifiques sur le site**

Description de l'opération

Il s'agit de prendre contact avec le directeur du Conservatoire Botanique Sud Atlantique (F.Blanchard) pour discuter d'une convention de prestation de services du Conservatoire aux Nouvelles Possessions pour la finalisation de l'inventaire floristique et la précision de la cartographie des habitats réalisée en 2007.

Phasage

La prise de contact doit se faire dès le début de la période de mise en œuvre du plan pour que le partenariat puisse se concrétiser rapidement (une fois les aménagements finis).

Organisation

L'ONCFS sera chargé de la prise de contact par le biais de la cellule technique. Des réunions permettront de préciser les besoins liés au site et d'élaborer une convention.

Durée : 2 jours Ingénieur des travaux ONCFS

Coûts et Source de financements

→ 1 000€ (ONCFS)

Priorité: Code 2.

Rem: Si la mise en œuvre du DOCOB des zones Natura 2000 situées à proximité prévoit l'inclusion des NPSS, et la réalisation d'un inventaire floristique et d'une cartographie des habitats, cette opération n'aura pas été mise en œuvre et le bureau d'études chargé par la CCE des inventaires aura la charge de préciser le patrimoine floristique du site.

Contact, Personne ressource:

- Frédéric Blanchard, directeur du Conservatoire Botanique Sud-Atlantique : 05 57 76 18 07

Élaborer des partenariats avec l'ENITAB et l'Université de Bordeaux pour que le site soit un lieu d'études pour les étudiants (SE23)

Problématique

Pour répondre à la fois au besoin de comblement des lacunes et d'études du patrimoine naturel, il est souhaitable de développer aux Nouvelles Possessions des partenariats durable avec des organismes de formation tels que la faculté des sciences de Bordeaux ou l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux.

Objectif LT n°2 : Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques
→ **Objectif du plan 2.2 Favoriser les collaborations scientifiques sur le site**

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de prendre contact avec des responsables de l'ENITA et de la Faculté des Sciences de Bordeaux pour étudier les possibilités de partenariats avec l'ONCFS ou la CCE aux Nouvelles Possessions.

Phasage

La prise de contact peut se faire rapidement pour que le partenariat se concrétise dans un délai raisonnable.

Organisation

L'ONCFS sera chargé de la prise de contact par le biais de la cellule technique. Des réunions permettront de préciser les besoins liés au site et d'élaborer une convention. Suivant les problématiques intéressant les établissements de formation, la CCE ou l'ONCFS serviront ensuite d'interlocuteur privilégié.

Durée : 2 jours Ingénieur des travaux ONCFS

Coûts et Source de financements

→ 1 000€ (ONCFS)

Priorité: Code 2.

Organiser le suivi de l'impact du pâturage sur la végétation (SE24)

Problématique :

Le choix des gestionnaires est d'ouvrir à nouveau les prairies à juncs diffus par du pâturage extensif. Les zones concernées sont clôturées et des exclos ont été placés pour que l'effet du pâturage puisse être étudié.

Objectif LT n°4. Restaurer les habitats prairiaux du site
→ **Objectif du plan 4.1 Restaurer les prairies humides à juncs par le pâturage et la fauche**

Description de l'opération

Il s'agit de suivre l'effet du pâturage sur la structure de la végétation et la composition floristique des prairies.

L'effet structural peut être étudié par une approche photographique (photos régulières, prises selon le même angle, qui montrent l'évolution de la végétation des exclos, et des exclos).

Le suivi de la composition floristique pourra être fait en partenariat avec l'Université de Bordeaux ou le Conservatoire Botanique Sud Atlantique. Il pourra faire l'objet d'un stage encadré par l'un de ces organismes.

Phasage

Cette opération doit se faire sur les périodes de floraison et de fructification des plantes (printemps et été)

Organisation

L'organisation de ce suivi (protocole...) est laissé aux soins de l'opérateur chargé de sa réalisation.

Si le suivi est simplement photographique, l'ATE de l'ONCFS pourra se charger de l'opération.

Coûts et Source de financements :

Selon le niveau de suivi et l'opérateur, les coûts pourront varier de l'indemnisation d'un stagiaire (300€/mois) à celui d'un botaniste professionnel (300€/jour) ou de quelques heures ATE.

Priorité: Code 1.

Suivre et contrôler la population de pie (marquage coloré) (SE25)

Problématique

Les pies bavardes sont assez nombreuses sur le site car il procure à cet oiseau la nourriture et les zones de nidification qu'il recherche. Leur prolifération n'est pas souhaitable car les pies sont opportunistes et peuvent se nourrir d'œufs mais aussi d'oisillons: elles nuisent donc à l'objectif de favorisation de l'avifaune du site. Une campagne de piégeage eu lieu en 2007 et la vigilance des gestionnaires vis-à-vis de cette espèce doit être maintenue.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ Objectif du plan 6.1 Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes

Description de l'opération

Il s'agit de prolonger les captures de pies (cage avec pie appelante) et de marquer (marquage coloré) les pies capturées avant de les relâcher. Une fois l'effectif souhaitable pour le site atteint, les pies capturées seront éliminées. Le marquage coloré permettra aux animateurs de communiquer auprès du public sur les programmes de suivi menés aux Nouvelles Possessions.

Phasage.

Cette opération peut se faire toute l'année, le meilleur moment pour piéger étant le printemps.

Organisation

L'ATE de l'ONCFS se chargera du piégeage et du marquage (bagues colorées). Il pourra être aidé par l'agent communal et l'animatrice du site.

Durée: Cette opération ne devrait pas prendre beaucoup de temps aux agents (environ 6h/an pour l'agent de l'ONCFS).

Coûts et Source de financements

→ 300€(ONCFS)

Priorité: Code 3.

Organiser une veille sur les espèces invasives absente du site (formation du personnel à leur identification) (SE26)

Problématique

Certaines espèces végétales à problèmes sont présentes dans le marais Blayais, mais n'ont pas encore colonisé les Nouvelles Possessions. Ainsi le *Baccharis* et la *Jussie* ont respectivement colonisé le Bas marais Blayais et la réserve de la Centrale EDF. Le seul moyen efficace pour lutter contre ce type d'espèces est de les éliminer dès leur apparition. C'est l'objectif de cette opération.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ Objectif du plan 6.2 Connaître les espèces végétales potentiellement envahissantes du site et limiter leur développement

Description de l'opération

Il s'agit de former l'ensemble du personnel travaillant sur le site à la reconnaissance de plantes telles que *Baccharis halimifolia*, *Ludwigia grandiflora* et *L. peploides* (Jussies) ou *Senecio inaequidens* (le Sénéçon du Cap). Le personnel sera également formé sur les milieux colonisés préférentiellement par ces plantes afin de surveiller les zones du site où elles sont le plus susceptibles d'apparaître.

Phasage.

Cette opération devra être faite le plus rapidement possible, début 2008 idéalement.

Organisation

La formation pourra être faite en interne, par l'agent botaniste employé de la CCE.

Durée: Environ 10h de formation

Coûts et Source de financements

10h pour 4 agents (2 CCE, 1 Commune de Braud, 1 ONCFS)

→ 1200 € environ

Priorité: Code 2.

Réaliser le STOC ROZO et le suivi de la migration (RE1)

Problématique

Le site des Nouvelles Possessions a un fort potentiel d'accueil avifaunistique, en particulier lié aux surfaces importantes de roselières qu'il abrite. L'organisme gestionnaire a mis en place depuis quelques années un Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) et un suivi de la migration.

Objectif LT n°2 : Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques

→ Objectif du plan 2.1 Participer à des programmes de recherche nationaux sur m'avifaune du site

→ Les programmes STOC ont pour objectif de fournir une estimation des tendances démographiques des passereaux les plus communs de nos campagnes. Les STOC ROZO permettent d'appréhender à la fois cette évolution temporelle des populations mais également les variations d'effectifs dans l'espace (du fait de l'homogénéité du milieu Roselière).

Au niveau du site, le STOC permet de confirmer voire compléter l'inventaire de l'avifaune.

Description de l'opération

Cette opération se déroule sur le casier 5 du site, où la roselière est de meilleure qualité.

Ce sont 10 filets qui y sont installés, de la manière indiquée sur la figure ci-contre.

Le suivi de la migration se fait d'une manière moins stricte.

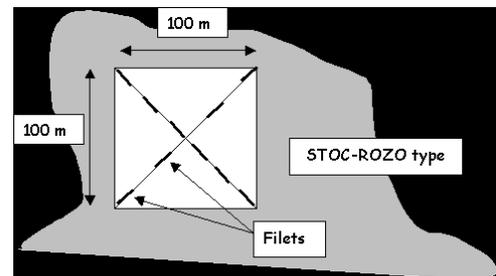


Fig x : Schéma d'installation des filets pour un STOC ROZO (source : CRBPO)

Phasage

Cette opération se déroule en plusieurs sessions, au minimum 3 de mi-mai à fin juin. Des sessions facultatives sont possibles en juillet et le suivi de la migration a lieu fin août. Pour le STOC, l'important est de conserver un nombre et des dates de sessions identiques d'une année sur l'autre.

Organisation

Un agent ornithologue de l'ONCFS travaille à 50% aux Nouvelles Possessions : il est chargé de la réalisation du STOC, avec une personne du CRBPO.

Durée : chaque session dure 7h environ (montage et démontage des filets compris)

Coûts et Source de financements

→ 840€/an (ONCFS)

Priorité: Code 1.

Réaliser le baguage des bécassines (RE2)
(Programme de recherche ONCFS)

Problématique

Le site est l'un des principaux sites d'hivernage des bécassines en Gironde, d'autant plus depuis la dégradation des plans d'eau de la réserve de la centrale nucléaire toute proche. Il constitue une zone d'importance pour la réalisation du programme Réseau Bécassine de l'ONCFS.

Objectif LT n°2 : Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques
→ **Objectif du plan 2.1 Participer à des programmes de recherche nationaux sur m'avifaune du site**

Description de l'opération

Cette opération se déroule sur le casier 7 du site, sur la prairie inondable. Un système de grillages bas est installé, permettant de guider les bécassines vers les cages dont les entrées sont calibrées à leur taille. Autour de la zone de gagnage, des fils électrifiés limitent l'approche d'animaux plus gros (cervidés, sangliers) qui pourraient endommager les cages et les animaux. Les oiseaux de proie (principalement Busard des roseaux) sont également dissuadés d'approcher les cages pour harceler les bécassines.

Phasage

Cette opération se déroule durant la période d'hivernage des bécassines, de novembre à mars, plusieurs fois par semaine.

Organisation

L'agent ornithologue de l'ONCFS installe son système de cages durant la journée et vient les relever quelques heures après la tombée de la nuit. Chaque animal pris est ensuite mesuré, pesé, et bagué (s'il ne l'était pas déjà). Les données récoltées sont ensuite saisies informatiques selon un modèle précis.

Durée : chaque session dure 4h environ (installation des cages comprises). Cette durée varie énormément en fonction du nombre d'oiseaux pris.

Coûts et Source de financements

Ce programme fait partie intégrante du travail de l'ATE ONCFS. En comptant en moyenne 3 sessions de baguage par semaine durant les 5 mois d'hivernage des bécassines, on arrive à un total de 60 heures/an soit un coût agent de 1 800 € pour l'ONCFS auquel il faut ajouter 4h de saisie

→ 1920 € (ONCFS)

Priorité: Code 1.

Réaliser le baguage des Sarcelles d'hiver (RE3)
(Programme de recherche ONCFS)

Problématique

La sarcelle d'hiver est une importante espèce gibier pour laquelle la France constitue une zone d'hivernage privilégiée (90 000 individus en moyenne à la mi-janvier). Les oiseaux ne passeraient pas l'ensemble de la saison dans une même région, mais l'arrivée de nouveaux migrateurs au cours de l'hiver remplacerait régulièrement les individus prélevés à la chasse. Il reste à déterminer les facteurs responsables de ce renouvellement, son importance dans certaines régions et la manière dont les quartiers d'hivernage sont interconnectés. Bien que la Sarcelle d'Hiver ait fait l'objet de nombreuses études en Europe, de nouvelles recherches sont nécessaires afin de pouvoir ajuster au mieux les modes de gestion pour cette espèce. À cet effet, l'ONCFS a lancé en 2002 un programme de recherche sur cette espèce (étude comportementale, dynamique des populations).

Objectif LT n°2 : Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques
→ **Objectif du plan 2.1 Participer à des programmes de recherche nationaux sur l'avifaune du site**

Description de l'opération

Les oiseaux capturés sont pesés, mesurés, bagués et relâchés. Chaque oiseau est équipé d'une bague métallique du Muséum National d'Histoire Naturelle (portant l'inscription «Mus.Paris» et un numéro d'identification).

Certains individus sont également équipés de marques sur le bec lorsqu'ils sont capturés, afin de faciliter leur observation et d'étudier le comportement individuel, comme l'alimentation, les déplacements et la formation des couples.

Phasage

Cette opération se déroule durant la période d'hivernage des sarcelles, de novembre à mars, plusieurs fois par semaine.

Organisation

L'agent ornithologue de l'ONCFS installe son système de piégeage durant la journée et vient les relever quelques heures après la tombée de la nuit. Chaque animal pris est ensuite mesuré, pesé, et bagué (s'il ne l'était pas déjà)

Durée : chaque session dure 4h environ (installation des cages comprises). Cette durée varie énormément en fonction du nombre d'oiseaux pris.

Coûts et Source de financements

Ce suivi fait partie intégrante du travail de l'ATE ONCFS. En comptant en moyennes 5 mois d'hivernage des sarcelles, on arrive à un total de 60 heures/an soit un coût agent de 1 800 € pour l'ONCFS.

Priorité: Code 1.

Réaliser le baguage des cigognes (RE4)

Problématique

La cigogne Blanche *Ciconia ciconia* est l'une des espèces emblématiques du marais et fait l'objet d'un suivi national depuis une vingtaine d'années. Actuellement, une centaine de couples niche en rive droite de l'estuaire de la Gironde.

Objectif LT n°2 : Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques
→ **Objectif du plan 2.1 Participer à des programmes de recherche nationaux sur l'avifaune du site**

Description de l'opération

Les cigogneaux sont bagués sur le site et dans tous les nids accessibles de la Haute-Gironde par l'ATE de l'ONCFS travaillant aux Nouvelles Possessions.

Phasage

Cette opération se déroule durant la période d'hivernage des sarcelles, de novembre à mars, plusieurs fois par semaine.

Organisation

Les cigogneaux sont bagués au deux tarse: l'un porte une bague métallique du MNHN, et l'autre une bague de lecture en plastique. Le baguage se fait en fin de printemps, à un moment précis du développement des jeunes, avant qu'ils ne soient trop mobiles.

Durée : Pour les Nouvelles Possessions, l'objectif est de suivre les couples de cigognes. Le baguage des jeunes devrait donc prendre 4 h à l'agent (déplacements compris).

Coûts et Source de financements

Cette opération fait partie de la mission technique qui incombe aux agents de l'ONCFS. Elle est prise en charge par l'ONCFS (120€).

Priorité: Code 1.

Réaliser les comptages Anatidés et foulques (RE5)
(Réseau ONCFS Oiseaux d'eau – Zones Humides)

Problématique

Le réseau Oiseaux d'eau–Zones humides de l'ONCFS est particulièrement actif sur les espèces d'Anatidés, et un suivi est mené depuis 1987 en période d'hivernage. Sur un échantillon de 90 entités humides, 3 comptages mensuels sont réalisés autour du 15 des mois de novembre à mars L'objectif est de déterminer les tendances d'évolution des effectifs hivernants des principales espèces et d'estimer la taille de leurs populations présentes en France à cette époque.

Objectif LT n°2 : Faire du site un lieu participant à l'amélioration des connaissances générales sur les zones humides atlantiques
→ **Objectif du plan 2.1 Participer à des programmes de recherche nationaux sur l'avifaune du site**

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de réaliser les comptages hivernaux sur toutes les zones pouvant abriter les Anatidés: Casier 3, 7 et 8.

Phasage

Cette opération se déroule durant la période d'hivernage, de novembre à mars, autour du 15 du mois.

Organisation

L'ATE travaillant aux Nouvelles Possessions organise et réalise les comptages.

Durée : Une demi journée par session de comptages

Coûts et Source de financements

→ 5 demi-journées agent : 536€/an

Priorité: Code 1.

Réparer les ouvrages hydrauliques non fonctionnels du site
(vannes reliant le canal central à l'estuaire) (TU1)

Problématique :

L'un des facteurs principaux déterminant la fonctionnalité des habitats du site est l'eau. Sa répartition dans les différents compartiments est donc un enjeu majeur pour les gestionnaires. Certains ouvrages hydrauliques la permettant, sont en cours de restauration (vannes reliant le canal central à l'estuaire). Il est impératif que l'ensemble des ouvrages hydrauliques soient fonctionnels.

Objectif LT n°8. Restaurer/Maintenir la qualité des eaux
→ Objectif du plan 8.1 Restaurer les ouvrages hydrauliques permettant la gestion complète du site

Description de l'opération

Il s'agit essentiellement de réparer les vannes permettant l'alimentation du site par l'estuaire. 3 vannes sont présentes mais une seule était opérationnelle. Il faut les réparer et aménager leur bordure pour faciliter les manipulations.

Phasage

Débutée en mars 2007, cette opération devra être terminée pour le début 2008

Organisation

Deux entreprises se partagent la mission de réparation

Coûts et Source de financements :

→ 16 218 €

La commune prend en charge le financement de cette opération.

Priorité: Code 1.

Mettre en place des systèmes ponctuels de régulation des niveaux d'eau
(clapets...) (TU2)

Problématique :

L'un des facteurs principaux déterminant la fonctionnalité des habitats du site est l'eau. Sa répartition dans les différents compartiments de la réserve est donc un enjeu majeur pour les gestionnaires. Or, certains ouvrages hydrauliques la permettant, sont en cours de restauration (vannes reliant le canal central à l'estuaire); d'autres sont inexistantes et doivent être installés, pour que tous les casiers constituent des unités de gestion hydrauliques indépendantes.

Objectif LT n°8. Restaurer/Maintenir la qualité des eaux
→ **Objectif du plan 8.1 Restaurer les ouvrages hydrauliques permettant la gestion complète du site**

Description de l'opération

Des clapets doivent être installés sur toutes les buses actuellement bouchées artisanalement ou non équipée c'est-à-dire entre:

- le casier 5 et le canal central
- le casier 4 et le fossé entourant le site
- le fossé entourant le site et le canal des Callonges (Casier 8)

Des buses munies de systèmes de régulation doivent être installées:

- entre le casier 5 et le fossé entourant le site
- entre le casier 4 et le canal central

Dans tous les cas, les clapets installés doivent retenir l'eau dans le casier et pouvoir permettre une évacuation ponctuelle, selon les besoins des gestionnaires.

Phasage

Printemps 2008

Organisation

Les services techniques de la mairie seront chargés de cette opération.

Coûts et Source de financements :

La commune prend en charge la réalisation de cette opération

→ 1 000 € (personnel et matériel)

Priorité: Code 1.

Réaliser le curage/reprofilage du canal central pour augmenter la capacité de stockage du canal (dépôt des remblais sur la berge) (TU3)

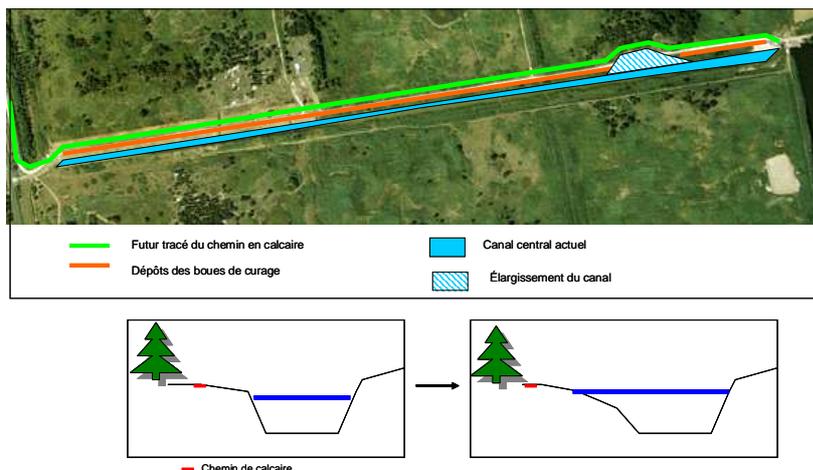
Problématique :

Le roseau et certains animaux nécessitent que l'eau du site soit la plus douce possible. Or l'eau de l'estuaire est peu salée durant une période de 2 mois (environ), au printemps. Il est donc intéressant d'utiliser le canal central comme réservoir d'eau douce, permettant ensuite une répartition annuelle de l'eau à l'intérieur du site.

Objectif LT n°3. Améliorer la fonctionnalité des roselières pour les espèces paludicoles (qualité de roseau, surface)
→ **Objectif du plan 3.1 Adapter la gestion hydraulique des différents compartiments (qualité et niveau d'eau) pour améliorer la qualité des roselières**

Description de l'opération

Il s'agit de curer le canal central (3500 m³ de boues), pour le débarrasser des sédiments accumulés depuis son creusement et augmenter sa capacité de stockage. Pour l'augmenter encore, les boues de curage seront déposées au bord du chemin de calcaire. Au moment du curage le canal pourra être légèrement élargi au niveau du casier 5. Le chemin en calcaire sera dans ce cas déplacé (cf. figures ci dessous).



Phasage

Cette opération devra être réalisée durant l'hiver 2007/2008, pour que tous les aménagements soient groupés et que le dérangement occasionné soit le plus court possible (cf cahier des charges).

Organisation

Le curage du canal sera pris en charge par une entreprise extérieure, de même que son élargissement.

Coûts et Source de financements :

Environ 20 000€ pour le curage (estimation Calorivert) et autant pour les travaux d'élargissement → 40 000 € (commune de Braud)

Priorité: Code 1.

Mettre en place à un réseau de haies faune (TU4)

Problématique :

Il existe plusieurs types de haies dont les fonctions varient selon leurs caractéristiques (coupe vent, fixations de bas côtés, haie paysagère). La haie constitue notamment un abri fonctionnel et une source de nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Pour augmenter la capacité d'accueil des oiseaux du site, il sera intéressant de développer un réseau de haies, conçues pour fournir à une large gamme d'espèce le gîte et le couvert.

Objectif LT n°9: Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

→ Objectif du plan 9.1 : Accroître par des aménagements la capacité d'accueil du site pour l'avifaune

Description de l'opération

Il s'agit de mettre en place un linéaire de haies dont la composition sera adaptée à l'avifaune. Plusieurs strates doivent être présentes (herbacées, arbustives et arborée) et les essences doivent être mélangées pour fournir de la nourriture la majeure partie de l'année.

Phasage

Cette opération pourra être couplée à celle de végétalisation du site (TU20), en fin d'hiver 2008/2009.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Merisier						X	X	X				
Poirier									X			
Pommier									X	X		
Alisier torminal										X		
Néflier commun	X										X	X
Cassis							X	X				
Cornouiller mâle								X	X	X		
Sureau Noir								X	X	X		
Ronce								X	X	X		
Cornouiller sanguin									X	X		
Troène vulgaire									X	X	X	
Prunellier									X	X	X	X
Aubépine monogyne									X	X	X	X
Eglantier	X	X	X						X	X	X	X
Houx	X	X									X	X
Lierre	X	X	X	X							X	X

Période de fructification des essences à forte potentialité alimentaire
(source: ONCFS)

Organisation

L'agent communal se chargera de cette opération.

Durée: 3 jours de mise en place

Coûts et Source de financements :

1000€ (plantes) + 480€ (personnel)/an

→ 1 480 € (Commune de Braud).

Priorité: Code 2.

Déplacer la clôture pour inclure les acquisitions de la mairie extérieures au site
(Casier 1 et Casier 8) (TU5)

Problématique :

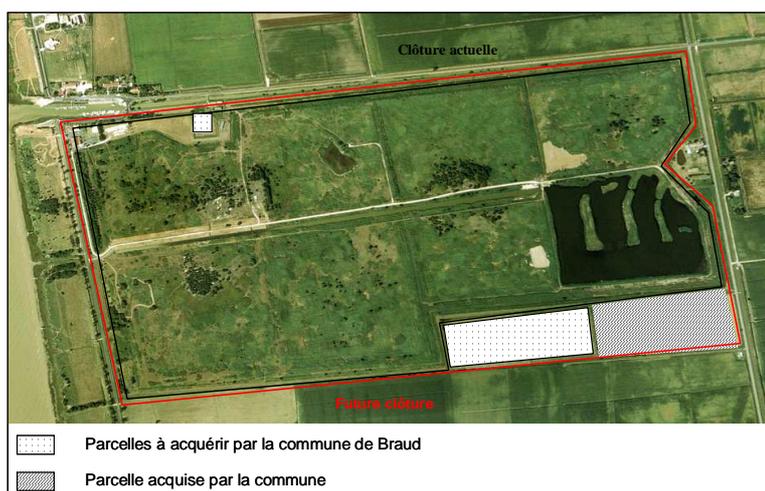
Le site pourrait s'agrandir dans les années à venir, par l'acquisition de parcelles extérieures au site. Lorsque toutes les parcelles seront achetées par la commune de Braud, la clôture sera déplacée, côté Sud et côté Nord.

Objectif LT n°4. Restaurer les habitats prairiaux du site
→ **Objectif du plan 4.2 Augmenter la surface des prairies humides**

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de décaler la clôture côté Sud pour inclure les prairies acquises par la commune, et d'inclure la petite prairie acquise côté Nord.

Cette opération doit être faite rapidement, au moins pour le côté Nord car la parcelle à racheter doit accueillir le troupeau de moutons après l'aménagement de l'espace d'accueil sur le casier 1.



Phasage

Le déplacement de la clôture côté Nord devra se faire en 2008. Pour le côté Sud, l'opération pourra se faire ultérieurement, en fonction des négociations avec le propriétaire de la parcelle.

Organisation

Les services techniques de la mairie seront chargés de cette opération.

Durée: 2 jours (2 agents) pour déplacer la clôture côté Nord.

4 jours (2 agents) pour le faire côté Sud.

Peu de matériel sera requis. Une portion de clôture devra seulement être ajoutée pour le côté Sud.

Coûts et Source de financements :

→ 1920€ de personnel + 19 000 € (Achat des parcelles 3 110x 6 ha) (Commune de Braud)

Priorité: Code 2.

Canaliser les visiteurs sur les zones qui leur sont réservées (TU6)

Problématique :

Pour garantir l'intégrité des milieux et la tranquillité des espèces animales, il est important que les visiteurs du site, qui circuleront librement, soient canalisés sur le cheminement prévu pour eux, notamment sur les zones ouvertes où ils pourraient être tentés de s'aventurer hors du sentier.

Objectif LT n°5. Augmenter la capacité d'accueil pour la faune locale d'intérêt patrimonial fort

→ **Objectif du plan 5.1 Garantir des zones de quiétude à la faune**

Objectif LT n°9 : Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

→ **Objectif du plan 9.2 Limiter le dérangement**

Description de l'opération

Cette opération ne demande pas des aménagements très lourds mais simplement de signifier au visiteur l'emplacement du cheminement et ses limites. Sur plusieurs portions du sentier, les clôtures des animaux, les haies, les palissades et les fossés forment des limites naturelles. De la même façon, dans les roselières, seul le cheminement sera dégagé au milieu des roseaux. Mais sur d'autres portions, il sera nécessaire de faire savoir au public qu'il ne doit pas aller plus loin.

On peut choisir de créer une délimitation discrète tout le long du cheminement (un fil discret à basse hauteur suffit à décourager la plupart des aventuriers). Les irréductibles qui voudront aller n'importe où le feront de toute façon.

Phasage

Cette délimitation se fera après les aménagements, et ne pourra certainement pas être réalisée pour la saison estivale 2008. Il est plus prudent de prévoir sa réalisation pour l'été 2009, ce qui laisse le temps de voir ce qui se pratique ailleurs.

Organisation

Les services techniques de la mairie pourront se charger de cette opération

Durée: très variable suivant le choix des gestionnaires (délimitation continue ou ponctuelle).

Une moyenne de 4 jours pour 2 agents semble raisonnable pour tout mettre en place.

Coûts et Source de financements :

1 300 € (personnel) + Matériel (1 000€)

→ 2300€ (Commune de Braud)

Priorité: Code 2

Mettre en place des palissades aux endroits le nécessitant (TU7)

Problématique :

Les visiteurs de la réserve devront se montrer discrets pour pouvoir observer les oiseaux farouches stationnés sur les plans d'eau. L'installation de palissades aux abords des observatoires et sur les portions de cheminements où le public sera trop voyant, garantira à la fois la quiétude des animaux et leur observation en toute discrétion.

Objectif LT n°5. Augmenter la capacité d'accueil pour la faune locale d'intérêt patrimonial fort

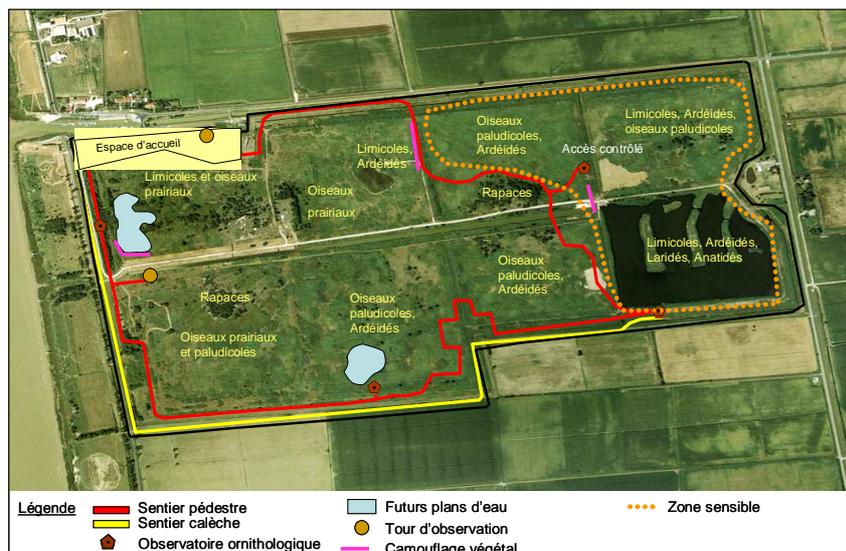
→ Objectif du plan 5.1 Garantir des zones de quiétude à la faune

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature

→ Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir

Description de l'opération

Il s'agit de mettre en place des palissades ou d'autres structures, pouvant camoufler la présence des visiteurs aux endroits les plus sensibles (figurées en rose sur la carte).



D'autres portions de cheminements nécessiteront peut-être également de telles protection: le suivi de la réaction des oiseaux permettra de les identifier.

Phasage

Les palissades devront être installées avant l'été 2008, en même temps que les observatoires

Organisation

Une entreprise spécialisée sera sollicitée, ou bien la commune construira en régie les palissades.

Coûts et Source de financements :

Bois + main d'œuvre (10 jours de travail pour la construction et la mise en place)

→ 3 000€ (commune de Braud-et-Saint-Louis)

Priorité: Code 1.

Construire les observatoires (TU8)

Problématique :

Pour faciliter l'observation de l'avifaune, des observatoires vont être installés à divers endroits du site, fréquentés par les oiseaux. Ces observatoires doivent permettre au plus grand nombre de profiter des oiseaux, tout en assurant une discrétion maximale.

Objectif LT n°9: Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

→ Objectif du plan 9.3 : Proposer au public l'observation de différentes espèces d'oiseaux

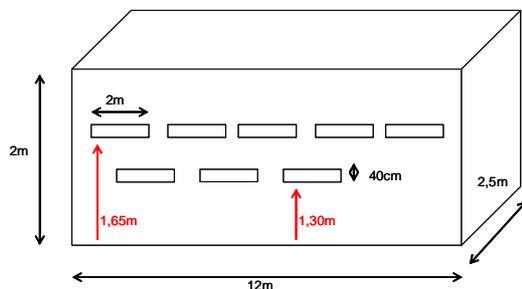
Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature

→ Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir

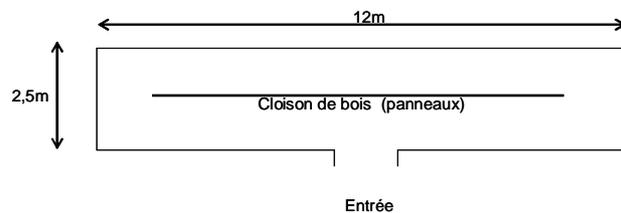
Description de l'opération

Il s'agit de construire 4 observatoires ornithologiques, en bois ; le modèle suivant est une proposition, mais la commune de Braud aura le choix d'en suivre un autre.

Les ouvertures pourront être munies de vitres coulissantes, qui permettent de voir sans être vu. L'intérieur des observatoires sera un lieu d'affichage privilégié (panneaux en transparence sur la façade d'observation, photos...)



Vue de face



Vue de dessus

Phasage

Cette opération devra être terminée pour la saison estivale 2008, pour permettre aux premiers visiteurs de profiter d'un minimum d'aménagements.

Organisation

Les employés de la commune prendront en charge la réalisation de cette opération. Une entreprise extérieure pourra être sollicitée s'il est décidé que les observatoires doivent reposer sur une chape de béton.

Coûts et Source de financements :

40 000 € (estimation AMO) (commune de Braud-et-Saint-Louis)

Priorité: Code 1

Acquérir une faucheuse (opération facultative) (TU9)

Problématique :

La dynamique du roseau est stimulée par la fauche régulière (tous les 3 à 4 ans). Pour le moment, l'association AGERAD assure la fauche aux Nouvelles Possessions. Si cette association venait à cesser cette activité, il serait intéressant pour la commune d'acquérir une faucheuse ou d'en louer une.

Objectif LT n°3. Améliorer la fonctionnalité la fonctionnalité des roselières pour les espèces paludicoles (qualité du roseau et surface)

→ Objectif du plan 3.2 Préserver l'unité et la qualité des différentes roselières du site

Description de l'opération

Il s'agira d'acheter une faucheuse neuve, ou bien de racheter celle de l'AGERAD.

Phasage

Cette opération n'aura peut-être pas lieu, et il n'est pas possible de la planifier dans le temps

Organisation

La commune achètera si besoin la faucheuse

Coûts et Source de financements :

→ Faucheuse (2m de large): 6 000€ environ.

La location pourrait être plus avantageuse, au vu des surfaces qui seront concernées chaque année. La question devra être précisément étudié si cette opération doit avoir lieu.

Priorité: Code 3.

Installer le troupeau bovin/équin (localisation, chargement initial pour 2007)
(TU10)

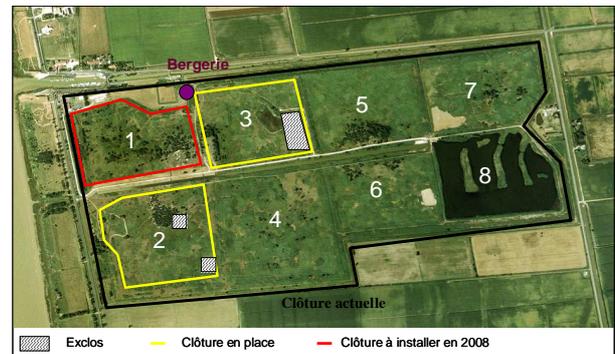
Problématique :

Les zones de prairies (dominées par le jonc diffus) sont envahies par le roseau. Le choix des gestionnaires est d'ouvrir à nouveau ces milieux par du pâturage extensif. Les zones concernées sont clôturées (les exclos ont été placés), 15 animaux (dont 5 veaux) sont sur place (casier 3), mais le plan de pâturage doit être construit. Avant de pouvoir le faire, des tests doivent être réalisés pour savoir quelles sont les disponibilités en nourriture et l'accessibilité des différentes zones à faire pâturer durant les périodes difficiles.

Objectif LT n°4. Restaurer les habitats prairiaux du site
→ **Objectif du plan 4.1 Restaurer les prairies humides à juncs par le pâturage et la fauche**

Description de l'opération

Cette opération va consister à répartir provisoirement (jusqu'à mars 2008 environ) les animaux sur les casiers 2 et 3. Le casier 1 devant subir des travaux, la clôture n'y a pas été installée. Pour cette période de 8 mois, les animaux seront 4 mois sur le casier 3 puis 4 mois sur le casier 2. Le troupeau mixte ne sera pas séparé (pour ne pas compliquer les manipulations à réaliser et pour ne pas perturber les animaux).



Phasage

Cette opération, définie pendant la rédaction du plan de gestion sera mise en œuvre dès août 2007, les déplacements d'animaux ayant lieu en Novembre (du casier 3 vers le casier 2).

Organisation

Le fil électrique sur le casier 2 sera installé peu avant l'arrivée des animaux (après un débroussaillage de la clôture). L'agent communal travaillant sur le site pourra effectuer le déplacement des animaux, la mise en place des clôtures et leur entretien. Il pourra être aidé pour le déplacement des bêtes par un autre agent communal, l'agent ONCFS et l'animatrice nature, de même que par une personne du CRA. Le déplacement des animaux se fera sur une demie journée (4 personnes), la mise en place du fil électrique du casier 2 et l'entretien nécessaire (avant et après) sur une 1,5 journée (1 personne).

Coûts et Source de financements :

Coûts agent communal: 4 jours (piquets de la clôture) + 2 jours (entretien clôture, déplacement animaux) = 960€

Coûts matériel: piquets de clôture + fils = 2 830€

→ 3790 € (Commune de Braud-et-saint-Louis)

Opération prioritaire : oui, en 2008 (Code 1).

Contact, Personne ressource:

➤ Thierry Lecomte:
PNR des boucles de la Seine
normande

Enterrer la ligne moyenne tension EDF (TU11)

Problématique :

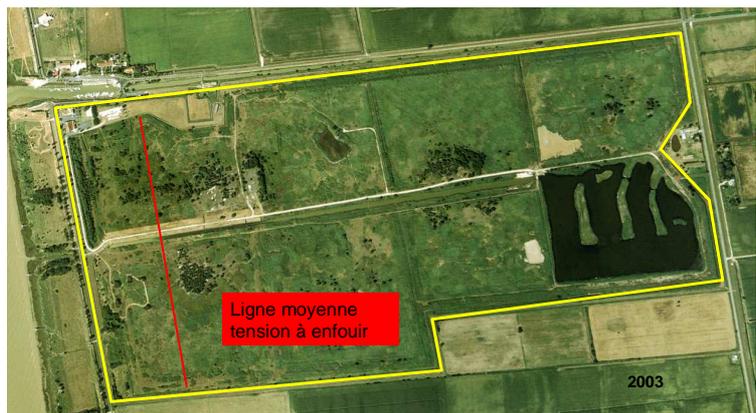
Une ligne à moyenne tension traverse le site du Nord au Sud, au niveau des casiers 1 et 2. Une demande a été faite il y a plusieurs années à EDF pour la faire enfouir. Cette opération n'étant pas une priorité pour l'entreprise, il n'est pas garanti qu'elle puisse être réalisée dans l'avant 2010.

Objectif LT n°9: Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

→ Objectif du plan 9.1 : Accroître par des aménagements la capacité d'accueil du site pour l'avifaune

Description de l'opération

Il s'agit d'une part d'enterrer la ligne sur toute la longueur passant au-dessus de la réserve (800m environ). Il faudra passer la ligne sous le canal.



Phasage

Selon les possibilités d'EDF.

Organisation

EDF réalisera cette opération

Durée: à définir

Coûts et Source de financements :

→ 66 736 € (Commune de Braud-et-Saint-Louis)

Priorité: Code 2.

Prendre contact et entreprendre des négociations avec les propriétaires des parcelles à acquérir (ASA et privés) (TU12)

Problématique :

Le site pourrait s'agrandir dans les années à venir, par l'acquisition de parcelles extérieures au site. Lorsque toutes les parcelles seront achetées par la commune de Braud, la clôture sera déplacée, côté Sud et côté Nord. Il est nécessaire de prendre très rapidement contact avec les propriétaires pour que ces acquisitions puissent se faire rapidement.

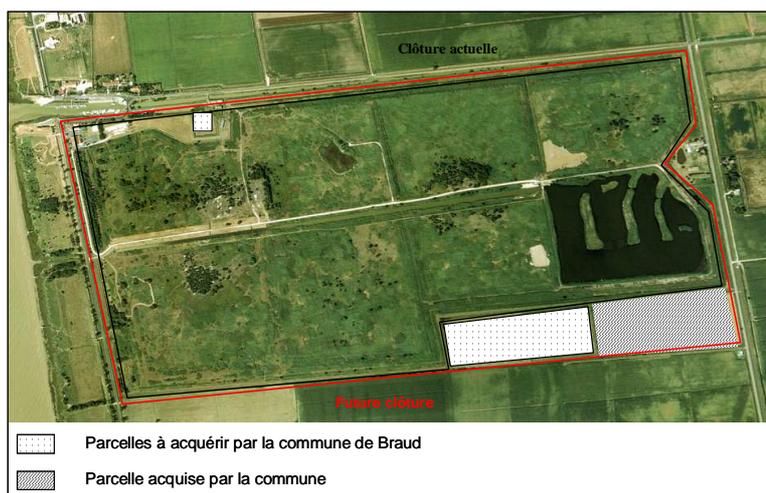
Objectif LT n°4. Restaurer les habitats prairiaux du site

→ Objectif du plan 4.2 Augmenter la surface de prairies humides par l'acquisition de parcelles extérieures

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de prendre contact avec l'ASA du marais de St-Louis-St-Simon, propriétaire de la parcelle Nord qui doit être rachetée par la commune.

Le propriétaire de la parcelle Sud, doit également être contacté par la commune pour entamer les négociations.



Phasage

Le déplacement de la clôture côté Nord devra se faire en 2008. Les démarches doivent donc aboutir rapidement.

Les négociations pour la parcelle Sud doivent être enclenchées également, même si le déplacement de la clôture de ce côté, est moins urgent.

Organisation

Les services administratifs de la mairie pourront se charger de cette opération

Durée: 1 jour

Coûts et Source de financements :

→ 300 € (personnel)

Priorité: Code 2.

Aménager le cheminement piéton (TU13)

Problématique :

Le cheminement aménagé permettra au visiteur de découvrir les différents milieux des Nouvelles Possessions et les espèces que l'on peut y observer. Le circuit a été conçu conjointement, par l'ONCFS et le bureau d'études Rivière-Environnement, pour proposer des paysages et des ambiances les plus variées possibles.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir**

Description de l'opération

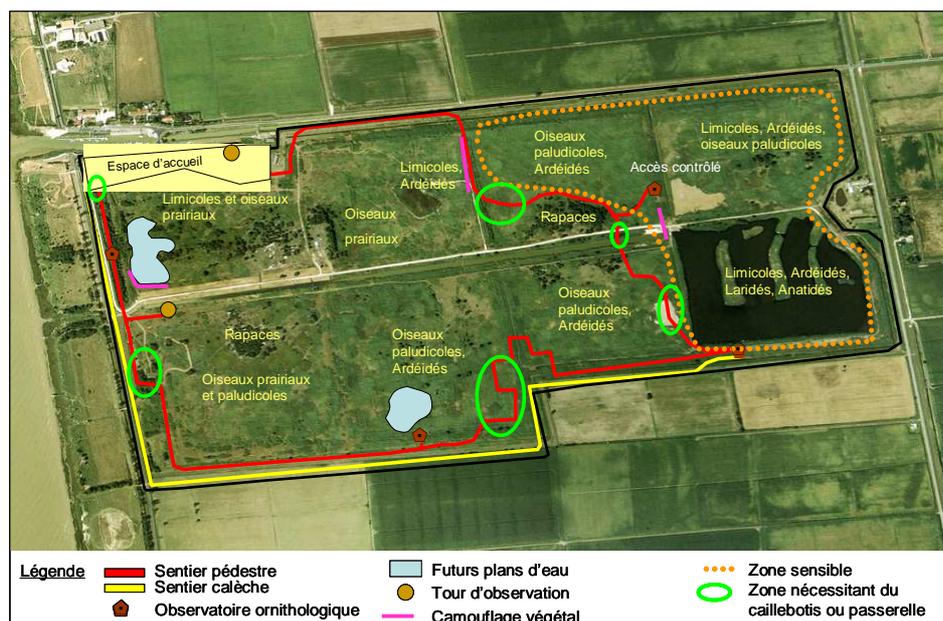
Il s'agit de délimiter ce cheminement et de l'aménager pour qu'il résiste aux conditions du marais, que son entretien ne soit pas trop contraignant. Certaines portions, la majorité, nécessiteront simplement un revêtement et un entretien de la végétation alentour. D'autres, les portions les plus inondées, nécessiteront l'installation de caillebotis voire des passerelles (cercles verts de la figure).

Phasage

Le circuit devra être opérationnel pour l'été 2008, dans la mesure su possible.

Organisation

Le choix du bois et de l'opérateur qui sera en charge d'aménager ce sentier revient à la commune de Braud, qui peut choisir de faire prendre en charge cette opération par les services techniques.



Coûts et Source de financements :

Caillebotis: 300 € le mètre linéaire (estimation Cabrivert) (300m au moins seront nécessaires).
Passerelles: 10 000 € (estimation Calorivert)
→ 100 000€ (commune de Braud-et-Saint-Louis)

Opération prioritaire : oui, (Code 1).

Aménager le cheminement calèche (TU14)

Problématique :

La calèche acquise par la commune de Braud permet d'avoir une vision différente (surélevée) sur site. Mais elle ne peut circuler partout dans le site et sera plutôt l'outil de valorisation du réseau d'espaces Nature de Saintonge.

Le cheminement qui a été défini ne nécessite pas de gros aménagement, mais simplement d'être entretenu.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir**

Description de l'opération

Pour cette opération, il s'agit de rendre praticable pour la calèche le sentier défini (en jaune sur la figure). Ce sont simplement les zones de dépressions qui devront être comblées (graves) régulièrement

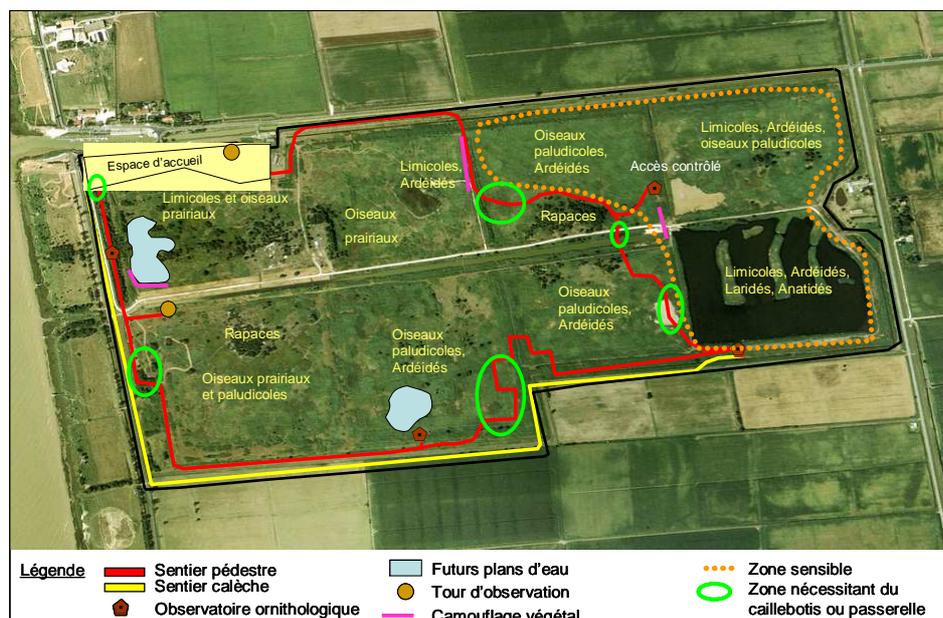
Phasage

Le circuit devra être opérationnel pour l'été 2008.

Organisation

Les services techniques pourront faire appel à une entreprise pour se procurer la grave et se chargeront de combler les dépressions.

Durée: 1 journée/an



Coûts et Source de financements :

Grave: 1 000 €

Personnel: 200 €

Prise en charge par la commune de Braud-et-St-Louis

Priorité: Code 1.

Installer des bancs le long du cheminement pédestre (TU15)

Problématique :

Le circuit pédestre des Nouvelles Possessions propose aux visiteurs une promenade de 2h30 à 3 h, sur un circuit d'environ 5 km. Sur une distance pareille, il est nécessaire de prévoir des zones d'arrêt équipées de bancs, pour que les visiteurs puissent s'y reposer.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir**

Description de l'opération

Il s'agit de prévoir l'installation de bancs sur des portions de circuit qui restent à définir, pour que des arrêts supplémentaires soient proposés au public. Ces bancs devront s'intégrer au paysage de la réserve et résister à l'humidité. 2 zones de repos peuvent être réparties sur le cheminement, à des endroits peu sensibles et un total de 10 bancs sera suffisant. Des bancs similaires à ceux installés dans d'autres réserves pourront être achetés.

Phasage

Cette installation se fera après les aménagements, et ne pourra certainement pas être réalisée pour la saison estivale 2008. Il est plus prudent de prévoir sa réalisation pour l'hiver et le printemps 2009 de façon à avoir une installation complète pour l'été 2009.

Organisation

Les services techniques de la mairie pourront se charger de cette opération.

Durée: 4 jours pour 2 agents pour aménager les zones et y installer les bancs.

Coûts et Source de financements :

300 €/banc soit 3000€ + 1280 € de personnel

→ 4 280 € (commune de Braud)

Priorité: Code 2.

Proposer plus de plates formes aux cigognes (arbres étêtés) objectif: 2 couples (TU16)

Problématique :

Deux plates formes artificielles sont installées pour accueillir des couples de cigognes (casiers 1 et 3). Seul le nid du casier 3 est occupé chaque année, la seconde plate forme se trouvant à proximité de la ligne à moyenne tension (une cigogne en a été la victime). Il serait intéressant de voir plusieurs couples s'installer annuellement aux Nouvelles Possessions, d'un point de vue pédagogique (le public observerait plus facilement ces oiseaux) comme conservatoire (les cigognes attireraient des Ardéidés).

Objectif LT n°9: Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

→ Objectif du plan 9.1 : Accroître par des aménagements la capacité d'accueil du site pour l'avifaune

Description de l'opération

Il s'agit d'étêter à plusieurs mètres de hauteur plusieurs grands pins du casier 3 et d'y installer une plate forme, de façon à inciter des couples de cigognes à venir s'y installer.

L'objectif serait d'avoir au moins deux couples annuellement nicheurs sur la réserve en 2010.

Phasage

Cette opération sera réalisée début 2008, pour attirer de nouveaux individus dès le printemps 2008.

Organisation

Les services techniques de la mairie seront chargés de cette opération, en collaboration avec l'ATE de l'ONCFS.

Durée: 4 jours pour préparer les structures à installer, pour étêter deux arbres et y fixer les plates formes.

Coûts et Source de financements :

→ 864 (ATE ONCFS) + 640 (Agent communal) → 1504 €

La commune prend en charge la réalisation de cette opération

Priorité: Code 2.

Réhabiliter le bâtiment Accueil/billetterie (TU17)



Problématique :

Pour dynamiser le site et le canton d'une manière générale, un des plus forts investissements de la commune de Braud et St Louis consiste à transformer l'ancien restaurant du site en un restaurant gastronomique et à aménager un bâtiment pour l'accueil des visiteurs de la réserve et la billetterie.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement viable
→ Objectif du plan 11.2 Rechercher la rentabilité du site

Description de l'opération

Le projet de transformation du bâtiment Accueil/billetterie a été confié au cabinet d'architecte de M. Milouet.

Phasage

Le bâtiment devrait être opérationnel pour la saison estivale 2009.

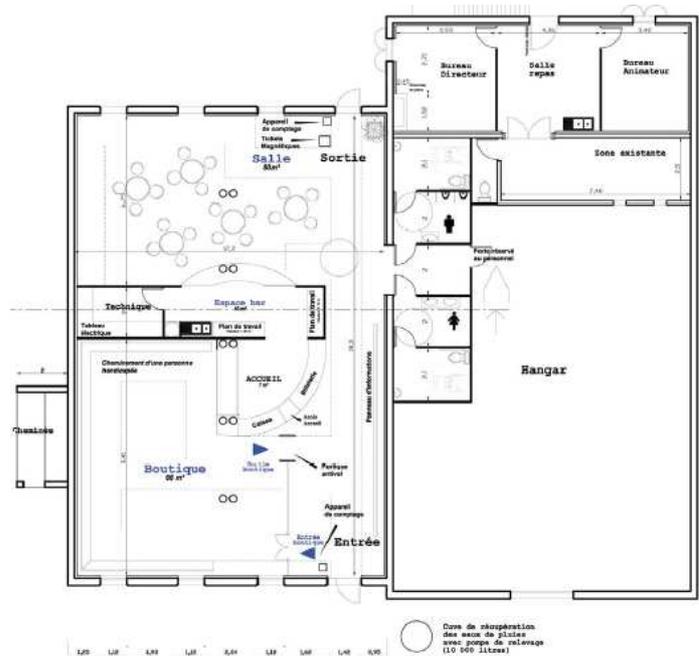
Organisation

Les travaux devraient s'étaler en 2008.

Coûts et Source de financements :

Environ 300 000 € HT, financés par la commune de Braud et Saint Louis.

Priorité: Code 1.



Réhabiliter le restaurant le Maraynaud (TU18)

Problématique :

Pour dynamiser le site et le canton d'une manière générale, un des plus forts investissements de la commune de Braud et St Louis consiste à transformer l'ancien restaurant du site en un restaurant gastronomique. Cette opération se situe à la marge du plan de gestion mais sera déterminante pour l'attractivité de la réserve.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement viable
→ Objectif du plan 11.2 assurer la rentabilité du site

Description de l'opération

Le projet de transformation du restaurant a été confié à un architecte, M.Cordier, qui a conçu les plans du futur restaurant.



Vue de la façade Sud et Ouest

Phasage

Le restaurant devrait être opérationnel pour la saison estivale 2009.

Organisation

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année 2007.

Coûts et Source de financements :

Environ 600 000 € HT, financés par la commune de Braud et Saint Louis

Priorité: Code 1.

Rehausser le pont du casier 8 (TU19)

Problématique :

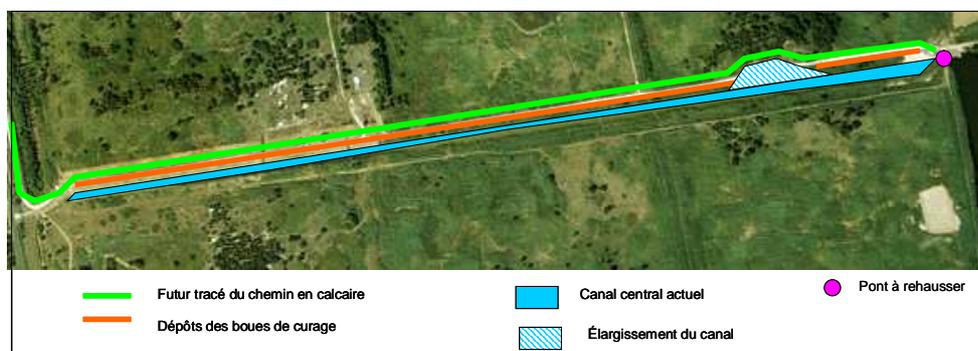
Une des opérations du plan de gestion consiste à augmenter la capacité de stockage du canal en le curant et en l'élargissant localement (cf TU3). Cette opération ne sera efficace que si le pont faisant communiquer le canal et le plan d'eau du casier 8 est rehaussé, pour que l'eau ne se déverse pas dans le casier 8.

Objectif LT n°3. Améliorer la fonctionnalité des roselières pour les espèces paludicoles (qualité du roseau et surface)

→ **Objectif du plan 3.1 Adapter la gestion hydraulique des différents compartiments (qualité et niveau d'eau) pour améliorer la qualité des roselières**

Description de l'opération

Il s'agit de rehausser le pont de ciment du casier 8 d'un mètre environ.



Phasage

Cette opération devra être réalisée durant l'hiver 2007/2008, au moment où le canal sera curé (car le curage nécessitera sans doute de faire évacuer l'eau).

Organisation

Le pont sera rehaussé, en laissant les buses qui permettent d'alimenter le plan d'eau. Les employés communaux ou une entreprise spécialisée peuvent se charger de cette opération.

Coûts et Source de financements :

→ 2 000 € (Commune de Braud-et-St-Louis)

Priorité: Code 1.

Végétaliser le site (clôture, haies, abords des milieux humides) (TU20)

Problématique :

La clôture extérieure du site est très peu esthétique et nécessite d'être végétalisée (mise en place d'une haie la camouflant).

Certaines zones devront également être végétalisées: ainsi les nouveaux plans d'eau des casiers 1 et 4 et la mare pédagogique de l'espace d'accueil.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir

Description de l'opération

Pour cette opération, il s'agit de prévoir la mise en place des haies et leur composition. Les haies qui camoufleront la clôture doivent être suffisamment denses pour remplir leur rôle, et apporter en même temps des fruits pour les oiseaux qui s'y réfugieront.

Pour les plans d'eau et la mare pédagogique, la végétalisation pourra inclure l'implantation de ligneux (déplacés d'une autre partie du site ou achetés) et de végétation aquatique.

Phasage

Cette installation se fera après les aménagements (creusement des plans d'eau), et ne pourra certainement pas être réalisée pour la saison estivale 2008. Il est plus prudent de prévoir sa réalisation pour l'hiver et le printemps 2009 de façon à avoir une réalisation complète pour l'été 2009.

Organisation

Un cabinet de paysagistes pourra être sollicité pour prendre en charge la conception et la réalisation de cette opération.

Durée: travail de conception + réalisation:

Coûts et Source de financements :

13 000€ pour toutes les plantations de l'espace payant (estimation Calorivert)

3800 € pour l'espace d'accueil

→ 16 800€ (commune de Braud-et-St-Louis)

Priorité: Code 2.

Creuser de nouveaux plans d'eau (Casier 1 et Casier 4) (TU21)

Problématique :

Pour augmenter la capacité d'accueil du site pour les oiseaux d'eau, le projet d'aménagement prévoit le creusement de deux plans d'eau supplémentaires, sur les casiers 1 et 4.

Objectif LT n°9: Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

→ Objectif du plan 9.1 : Accroître par des aménagements la capacité d'accueil du site pour l'avifaune

Description de l'opération

Pour cette opération, il s'agit de creuser deux nouveaux plans d'eau sur les casiers 1 et 4, d'une taille respective d'1,5 ha (6000 m³) et 0,6 ha (2500 m³). Ces plans d'eau seront méandrés et des îlots pourront être créés (sur le casier 1 notamment).

Les deux plans d'eau seront ensuite approvisionnés en eau, par le canal central. Une buse relie déjà le casier 1 au canal, à la hauteur du futur plan d'eau. Pour le casier 4, une connexion va être créée, et un chenal guidera l'eau vers le plan d'eau

Phasage

Cette opération est lourde et doit être parmi les premières à être réalisée: elle doit être mise en œuvre début 2008.

Organisation

Un bureau d'études sera chargé de définir très précisément les modalités de creusement de ces plans d'eau (profondeur, dimensions exactes). Ensuite une entreprise spécialisée se chargera de la réalisation.

Durée: travail de conception + réalisation:

Coûts et Source de financements :

→ 60 000€ (estimation Calorivert) (commune de Braud-et-Saint-Louis).

Priorité: Code 1.

Aménager une mare pédagogique sur l'espace d'accueil (TU22)

Problématique :

L'espace aujourd'hui constitué de prairies pâturées par les moutons, va être transformé en espace d'accueil, gratuit, qui permettra au public d'avoir un aperçu de ce que propose le site. Les animations de la CCE y auront lieu, et une mare pédagogique doit y être aménagée à cet effet.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir**

Description de l'opération

Il s'agit de concevoir une mare, dont certaines zones puissent rester en permanence en eau, et qui serve de lieu d'apprentissage au public de scolaires et au grand public qui entreront dans la réserve par cet espace. Cette mare pourra être méandree (500 m³), végétalisée, des passerelles pourront être installées pour faciliter son observation.

Phasage

Cette installation se fera après les aménagements (creusement des plans d'eau), et ne pourra certainement pas être réalisée pour la saison estivale 2008. Il est plus prudent de prévoir sa réalisation pour l'hiver et le printemps 2009 de façon à avoir une réalisation complète pour l'été 2009.



Organisation

Un cabinet de paysagistes sera sollicité pour prendre en charge la conception de cette opération, la réalisation devant être assurée par une entreprise spécialisée.

Durée: réalisation: 5 jours

Coûts et Source de financements :

3000€ (creusement) + 1000€ (végétation) + prestation du cabinet de paysagistes (5 000€)
→ 5 000€ (commune de Braud)

Priorité: Code 2

Elargir le fossé séparant l'espace d'accueil de l'espace "réserve" (TU23)

Problématique :

L'espace d'accueil doit être à la fois très contrôlé pour l'accès des véhicules et complètement pour les piétons et cyclistes. Les fossés sont préférés aux clôtures pour offrir un espace ouvert au visiteur.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir**

Description de l'opération

Il s'agit d'élargir le fossé séparant les 2 espaces, de manière à pouvoir supprimer la clôture actuelle en grillage. En effet cette opération doit rendre infranchissable le fossé et inutile la clôture. Cela permettra au regard de porter librement sur l'espace naturel et incitera à la visite, tout en respectant les paysages et en agrandissant visuellement l'espace d'accueil.

Phasage

Cette opération se fera au moment des travaux d'aménagements des plans d'eau et du curage du canal.

Organisation

L'entreprise chargée du curage du canal pourra se charger de cette opération. Pour être une barrière efficace, le fossé devra être suffisamment large (3m) et inondé en permanence. L'absence de barrière artificiellement demandera une vigilance supplémentaire au personnel de la réserve pour éviter les intrusions et le braconnage.



Durée: réalisation: 1 jour

Coûts et Source de financements :

→ 3 000€ (estimation AMO)

Priorité: Code 2

Assurer l'imperméabilité de la clôture extérieure (électrification partielle) (TU24)

Problématique :

Les sangliers parviennent à pénétrer dans le site et l'utilisent comme zone de repli. L'électrification de la clôture devrait freiner cette progression, même si des interventions de régulation seront maintenues.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ Objectif du plan 6.1 Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes

Description de l'opération

Il s'agit de mettre en place un fil électrifié à une hauteur de 30 cm, qui empêche les sangliers (principalement) de pénétrer dans le site. Ce fil pourra par exemple être relié à la clôture du bétail Casier 3, faire le tour de la réserve, et revenir chercher l'électricité côté Ouest, au niveau du Casier 1.

Phasage

Cette opération doit être mise en place début 2008.

Organisation

L'agent communal sera chargé de sa réalisation et de l'entretien (cf opération d'entretien)

Durée: la mise en place des isolateurs, la liaison aux autres clôtures et la mise en place du fil devraient prendre 3 jours

Coûts et Source de financements :

Personnel: 500 € ; matériel: 800€.

→ 1 300€ (Commune de Braud)

Priorité: Code 2.

Entretien des ouvrages hydrauliques (TE1)

Problématique :

La gestion hydraulique du site est permise par un ensemble d'ouvrages hydrauliques (vannes, clapets, écluses, buses,...) qu'il convient d'entretenir pour qu'ils restent fonctionnels.

Objectif LT n°8 : Restaurer/Maintenir la qualité des eaux
→ Objectif du plan 8.1 Restaurer les ouvrages permettant la gestion hydraulique complète du site

Description de l'opération

Il s'agit de veiller au bon fonctionnement de chaque ouvrage et d'effectuer les opérations d'entretien nécessaires

Phasage

Cette opération doit être effectuée régulièrement, durant la totalité des 3 ans de mise en œuvre du plan de gestion.

Organisation

Les services techniques de la commune de Braud seront chargés de cette opération de surveillance et d'entretien.

Durée: 1 jour/an

Coûts et Source de financements :

Personnel : 200€

→ 200 € (Commune de Braud).

Priorité: Code 2.

Appliquer un calendrier de gestion de l'eau à l'intérieur du site (gérer les entrées et sorties d'eau en cohérence avec le cycle de l'anguille et le cycle du roseau)
(TE2-TE8)

Problématique :

Une fois l'eau entrée dans le canal central, sa répartition dans les différents casiers doit être adaptée au cycle biologique des roseaux d'une part, et de l'anguille européenne d'autre part.

<p>Objectif LT n°5. Augmenter la capacité d'accueil pour la faune locale d'intérêt patrimonial fort → Objectif du plan 5.2 Préserver des systèmes écologiques favorables à l'anguille européenne</p>
<p>Objectif LT n°3. Améliorer la fonctionnalité des roselières pour les espèces paludicoles → Objectif du plan 3.1 Adapter la gestion hydraulique des différents compartiments (qualité et niveau d'eau) pour améliorer la qualité des roselières</p>

Description de l'opération

Mois	Action sur les ouvrages hydrauliques intérieurs
Janvier	- Entrée des pibales dans le canal central
Février	- Ouverture du clapet casier 1 (remplissage du plan d'eau) et de l'écluse du casier 3 remplissage des lacs de tonne) - Ouverture du moine et de la guillotine du casier 7 (lessivage du casier sur 3 jours) le canal sera largement vidé et les pibales passent dans les casiers 1,3 et 7
Mars	- Remplissage du canal (eau douce)
Avril	
Mai	- Maintien d'un niveau haut dans les roselières (C4, C5, C6 et C7)
Juin	- évacuation ponctuelle des eaux du C5 pour la réalisation du STOC
Juillet	
Août	
Septembre	- Évacuation des eaux des roselières sur les zones nécessitant d'être fauchées (ouverture clapet casier 5 vers le fossé...), selon l'inondation de chaque casier
Octobre	
Novembre	
Décembre	

En **bleu**, les actions portant sur les vannes à l'entrée du site, relevant d'une autre opération.

Phasage

Ce calendrier devra être suivi chaque année, en adaptant les dates d'intervention aux conditions pluviométriques.

Organisation

Plusieurs personnes sont capables de manœuvrer les clapets, moines et écluses du site (agent ONCFS, agent communal...) et suivant les plannings de chacun, la personne travaillant les jours nécessitant une intervention sera en charge de l'opération. La manipulation de ces ouvrages ne prend que quelques minutes mais l'opérateur peut être amené à rester sur place, pour évaluer le temps d'ouverture nécessaire.

Coûts et Source de financements :

Coûts: 3 jours Agent/an → 714 €/an

Priorité: Code 1.

Entretien annuel des 2 îlots Est du casier 8 (fauche ou pâturage ovin) (TE3)

Problématique :

Sur les 3 îlots que compte le casier 8, 2 (les plus à l'Est) ont été aménagés pour l'accueil de limicoles nicheurs: ils ont été arasés et leurs pentes ont été adoucies et des cailloux et coquillages y ont été déposés sur l'un d'eux. Cependant la végétation y repousse chaque année, ce qui les rend moins attractifs pour la nidification des échasses, vanneaux et autres...Il convient donc de contrôler annuellement la végétation.

Objectif LT n°9: Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

→ Objectif du plan 9.1 : Accroître par des aménagements la capacité d'accueil du site pour l'avifaune

Description de l'opération

Il s'agit d'entretenir la végétation de ces 2 îlots, par fauche (débroussailleuse à bras) ou par pâturage régulier (2 moutons de Ouessant pourraient par exemple les entretenir au printemps).

Phasage

Si la fauche est choisie, elle sera réalisée en fin d'hiver pour que les îlots soient prêts à accueillir les espèces migratrices nicheuses et en fin de saison de reproduction (fin août) pour que les îlots soient accueillants pour oiseaux hivernants.

Si c'est le pâturage qui est choisi, les moutons devront être placés sur les îlots en tout début de printemps (une semaine sur chaque) et de nouveau en fin de saison.

Organisation

Les services techniques de la commune de Braud seront chargés de cette opération si la fauche est choisie.

Sinon, 2 moutons pourront être achetés par la commune de Braud et emmener sur les îlots à l'aide d'une braque (ou du pédalo)

Durée: 0,5 jour/an

Coûts et Source de financements :

Personnel : 100€/an

Si fauche: entretien du matériel : 100€/an

Si pâturage: achat 2 moutons: 100€ environ + soins divers: 40€

→ 200€/an si fauche, 160€/an si pâturage (1h de personnel pour déplacer les animaux) (Commune de Braud-et-Saint-Louis).

Priorité: Code 1.

Limiter la fauche et le broyage des talus (TE4)

Problématique :

Pour conserver son intérêt pour l'avifaune paludicole, les roselières doivent avoir une bonne qualité de roseaux, et avoir une surface importante. Pour assurer l'unité des différentes surfaces de roselières du site, les talus séparant les casiers en roselières doivent faire l'objet d'une gestion différenciée.

Objectif LT n°3. Améliorer la fonctionnalité des roselières pour les espèces paludicoles (qualité du roseau et surface)
→ **Objectif du plan 3.2 Préserver l'unité et la qualité des différentes roselières du site**

Description de l'opération

Il s'agit de limiter le broyage des talus en roselière sèche à un entretien léger, en dégageant simplement le passage nécessaire à la circulation des visiteurs (casier 2 notamment, où le cheminement piéton passe sur le talus). Les zones où la roselière linéaire sèche doit être conservée sont les talus situés entre les casiers 5 et 7, de même qu'entre les casiers 4 et 6, et 6 et 8.

Cette opération se rapportera plus à de la non intervention.

Cependant, si les roseaux ont besoin d'être stimulés dans leur développement, ou si l'embroussaillement des talus est trop important, une fauche d'entretien pourra être réalisée, par fraction, comme pour les roselières inondées.

Phasage

Cette opération se déroule en fin de saison estivale, en septembre, avant que les roselières ne soient trop inondées et non accessibles pour les engins de fauche.

Organisation

Si l'AGERAD est intéressée par les produits de fauche, elle prendra bénévolement en charge la fauche de ces talus et leur export.

Coûts et Source de financements :

0 € si l'AGERAD la réalise

sinon il faudra louer ou acquérir une faucheuse (cf opération correspondante)

Priorité: Code 2.

Assurer la surveillance et la conduite du troupeau (TE5)

Problématique :

Le choix des gestionnaires est d'ouvrir à nouveau les prairies par du pâturage extensif. Les zones concernées sont clôturées (les ex clos ont été placés), 15 animaux (dont 5 veaux) sont sur place (casier 3), ce qui nécessite un suivi régulier.

Objectif LT n°4. Restaurer les habitats prairiaux du site
→ **Objectif du plan 4.1 Restaurer les prairies humides à joncs par le pâturage et la fauche**

Description de l'opération

Les animaux nécessitent une surveillance régulière, car le milieu dans lequel ils vont évoluer peut se révéler dangereux (terrains marécageux, trous d'eau). Un contrôle visuel doit donc être effectué (tous les animaux doivent être localisés), par l'agent communal chargé également de l'entretien de la bergerie et des soins.

L'agent devra également déplacer le troupeau de moutons le long de la clôture, pour assurer l'entretien de la zone située entre le fossé entourant le site et cette même clôture. Ce pâturage itinérant se fera le long d'une section prédéfinie (selon la continuité du fossé) et les moutons seront laissés le temps nécessaire à un bon nettoyage. L'usage de clôtures mobiles sera limité car la clôture extérieure et le fossé (dans la mesure où il est en eau) constituent des barrières naturelles.

Phasage

Cette opération de conduite des troupeaux se fera tous les jours (pour le contrôle visuel) et dès que nécessaire pour les soins aux animaux et l'entretien de l'ancienne bergerie.

Organisation

L'agent communal recevra une formation par Isabelle Maillé (du CRA) pour savoir comment manipuler et soigner les animaux. Un planning pourra être mis au point pour rappeler à l'agent les opérations à effectuer, tout au long de l'année.

Coûts et Source de financements :

Coûts (personnel) : globalement sur l'année : 1/3 d'1 ETP pour l'agent communal: 10 000€

Autres coûts (prophylaxie, matériel d'entretien des clôtures, clôtures mobiles) : 3 000 €

→ 13 000€ (commune de Braud-et-St-Louis)

Priorité: Code 1.

Assurer l'entretien de la clôture extérieure et de celle des parcelles pâturées (TE6)

Problématique :

Le site est entièrement clôturé. La surveillance de cette clôture et de ses éventuelles faiblesses implique un entretien pour que l'intervention y soit facile. Elle devrait par ailleurs être électrifiée par un fil à l'extérieur (pour empêcher les sangliers de pénétrer dans la réserve): l'élimination de la végétation à son abord garantit son efficacité. Il en va de même pour les clôtures des zones pâturées, électrifiée par deux fils.

Objectif LT n°4. Restaurer les habitats prairiaux du site
→ **Objectif du plan 4.1 Restaurer les prairies humides à joncs par le pâturage et la fauche**

Description de l'opération

Cette opération consiste à vérifier régulièrement la fonctionnalité des clôtures électriques. Il s'agit également de débroussailler 50cm de part et d'autre des clôtures des zones pâturées, pour qu'aucune plante ne vienne les toucher, ce qui compromettrait leur électrification. Pour la clôture basse extérieure (30 cm de haut), le désherbage sera inévitable pour éviter d'avoir à intervenir de façon trop fréquente. Les moyens utilisés devront être écologiques (désherbage thermique, produits respectueux de l'environnement). Cette opération sera l'occasion de contrôler l'état de la structure des clôtures et d'envisager des réparations si nécessaire.

Phasage

Cette opération doit se faire régulièrement, lorsque la végétation menacera les fils électriques

Organisation

L'agent communal détaché sur le site se chargera de cet entretien

Durée: 3 journées par session de désherbage et débroussaillage

Il sera certainement nécessaire de renouveler ces opérations 5 fois par an

Coûts et Source de financements :

2 400 € de personnel + 1 000 € de matériel

→ 3 400 € (Commune de Braud)

Priorité: Code 1.

Raisonner la gestion des berges et des zones embroussaillées (TE7)

Problématique :

Le site des Nouvelles Possessions va, certes, accueillir des visiteurs, mais certaines zones doivent rester plus sauvages, et les interventions doivent y être limitées (gestion différenciée). Il s'agit notamment des berges et zones embroussaillées situées dans la zone sensible du site (C5, C7 et C8).

La notion de propreté et de netteté du site ne peut pas s'appliquer à tous les casiers de la même manière, et seuls les cheminements et l'espace d'accueil doivent faire l'objet d'un entretien plus régulier.

Objectif LT n°5. Augmenter la capacité d'accueil pour la faune locale d'intérêt patrimonial fort

→ Objectif du plan 5.1 Garantir des zones de quiétude à la faune

Description de l'opération

Cette opération correspond davantage à de la non intervention: il s'agit de conserver certains ronciers et zones embroussaillées de la zone dite "sensible" du site, et de ne pas dégager les berges du fossés entourant le site, lorsqu'elles donnent directement sur la route. Les interventions doivent être ponctuelles, et sur la bande séparant le fossé de la clôture extérieure, le troupeau ovin assurera un entretien permettant le passage.

Les interventions mécaniques (broyage...) devront se limiter à la suppression de certains ronciers, sur de petites surfaces, et se faire à des périodes où tout risque d'atteinte à la nidification est écarté

Phasage

Les interventions devront avoir lieu en fin de saison estivale ou en automne.

Organisation

L'agent communal est chargé de toutes les missions d'entretien ponctuelles des milieux. Chacune de ses interventions devra être au préalable discutée avec l'ONCFS et validée par l'ensemble du comité technique.

Coûts et Source de financements :

Coûts: 10h/an → 300 €/an

Priorité: Code 1.

Organiser la régulation des Ragondins et des Rats musqués (TE9)

Problématique :

Ces deux rongeurs aquatiques classés parmi les espèces nuisibles sont très nombreux dans le marais Blayais et causent des dégâts importants sur les chenaux et roselières. Régulés sur le site des Nouvelles Possessions depuis plusieurs années, ils doivent continuer de l'être.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ Objectif du plan 6.1 Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes

Description de l'opération

L'association AGERAD prend en charge le piégeage sur le site, à l'aide d'une trentaine de cages. Si cette association ne peut poursuivre cette activité, la commune devra l'accomplir, en rachetant si possible leurs cages (catégorie 1, avec trou, pour les petits mustélidés). Quelque soit l'opérateur, l'effort de capture doit être maintenu, et l'intégralité des prises doit être relevée et conservée: certaines espèces d'intérêt peuvent être accidentellement capturées, et l'évolution du nombre de rongeurs aquatiques nuisibles capturés traduira celle des populations.

Phasage

Cette opération se déroule toute l'année, en fonction des possibilités de l'association et de l'agent communal détaché sur le site.

Organisation

L'opérateur pourra donc rester l'AGERAD, assistée de l'agent des ST ou bien ce dernier pourra l'effectuer seul. Les rongeurs, capturés, seront supprimés dans la cage et exportés vers une entreprise d'équarrissage.

Durée: installation et relevés des cages, à raison de 3 relevés par semaine: 6h

Coûts et Source de financements :

L'AGERAD le fait bénévolement

Si l'agent aide, ses heures seront à compter : 6h/semaine avec 20 semaines de piégeage par an: 2 400€.

Les cages seront peut-être rachetées à l'association: 1000€

Si la commune prend complètement en charge l'opération, le coût annuel devrait s'élever à 3400€.

Priorité: Code 1.

Organiser la régulation des sangliers (TE10)

Problématique :

Les sangliers parviennent à pénétrer dans le site et l'utilisent comme zone de repli. Ils se nourrissent dans les champs de maïs situés autour du site et viennent s'y reposer ou s'y réfugier. Les dégâts qu'ils peuvent occasionner sur le milieu sont importants (dégradation des berges et de la roselière notamment) et leur nombre ne va pas cesser d'augmenter si aucune mesure n'est prise par les gestionnaires. L'électrification de la clôture devrait freiner cette progression, mais des interventions de régulation seront malgré tout nécessaires.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ Objectif du plan 6.1 Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de piéger les sangliers (cage-piège utilisée à la réserve de la centrale) et de les éliminer. Les tirs à vue sont également possibles à l'intérieur du site.

Phasage

Cette opération peut se dérouler en période de chasse et de non chasse (arrêté préfectoral). Il conviendra d'éviter les tirs en période estivale, l'animal pouvant n'être que blessé et fuir dans la réserve (danger pour les visiteurs).

Organisation

L'ONCFS ne peut pas prendre en charge cette opération, mais pourra assister les Services Techniques dans sa réalisation (formation, conseil et prêt de matériel)

Durée: installation et surveillance des cages, à raison de 2 relevés par semaine: 4h sur quelques mois

Rondes de 2h/semaine durant les mois où les sangliers font le va et vient entre le site et les champs de maïs.

Coûts et Source de financements :

5 jours pour l'agent communal

→ 800 €/an (ONCFS et Commune de Braud)

Priorité: Code 2

Réaliser la casse mécanique annuelle des fougères aigle (TE11)

Problématique :

La fougère aigle est en expansion autour des boisements du site, et sa consommation excessive peut être dangereuse pour le bétail. Il est impératif de la faire régresser sur les zones pâturées (C3, C2 et C1). Sur les autres casiers où elle est présente, elle peut être conservée.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ **Objectif du plan 6.2 Connaître les espèces végétales potentiellement envahissantes du site et limiter leur développement**

Description de l'opération

Il s'agit pour cette opération de casser ou de plier les fougères, sans les couper, durant la phase de croissance des frondes (printemps). Cette opération force la plante à utiliser les réserves contenues dans son rhizome pour relancer son développement. Répétée 2 à 3 ans d'affilée, elle finit par épuiser les réserves et la fougère meure.

La machine permettant de réaliser cette opération devra être empruntée à la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau (33).

Phasage

Cette opération doit être mise en place au printemps.

Organisation

L'agent communal peut se charger d'aller chercher la machine et de réaliser l'opération.

Durée: 1jour pour traiter les 3 casiers/an

Coûts et Source de financements :

Location machine (si le prêt n'est pas possible): 300€ pour les 3ans

Déplacement: 120€

Personnel: 600€

→ 1 020 € (340 € /an)

Opération prioritaire : oui (Code 1).

Contact, Personne ressource:

- Réserve naturelle de l'étang de Cousseau:
sepanso.fed@wanadoo.fr
rnn-cousseau@wanadoo.fr

Organiser la destruction des *Phytolacca* (TE12)

Problématique :

Le phytolaque d'Amérique *Phytolacca americana* commence à coloniser les zones surélevées du site (boisements et talus). Des méthodes de lutte doivent être envisagées pour, au moins, limiter l'expansion de cette espèce envahissante à l'intégralité du site et tenter de la faire régresser. Le transport des graines se fait par les oiseaux granivores.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ Objectif du plan 6.2 Connaître les espèces végétales potentiellement envahissantes du site et limiter leur développement

Description de l'opération

Les pieds de phytolaque doivent être coupés annuellement, au moment de la floraison, pour compromettre la fructification. En complément de ce traitement, les plus gros pieds peuvent être éliminés chimiquement, leur déracinement étant très difficile (les racines forment un réseau très important).

Phasage

Cette opération doit être mise en place au printemps.

Organisation

L'agent communal peut se charger de cette opération.

Durée: 1 journée, pour couper tous les pieds, par an

Coûts et Source de financements :

1 jour agent/an. → 160€/an

→ 480 € pour les 3 ans (Commune de Braud)

Priorité: Code 1.

Entretien des cheminements et les observatoires (TE13)

Problématique :

Le sentier prévu pour les piétons passe emprunte des zones où la végétation est très dynamique (roselière notamment). Les cheminements devront être dégagés régulièrement, la fréquence de cet entretien étant lié au matériau choisi pour recouvrir le sol. Les observatoires et leurs abords devront également être entretenus pour qu'ils permettent une observation optimale des oiseaux.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir**

Description de l'opération

Il s'agit de débroussailler le sentier piéton pour le conserver ouvert. Cette opération compte aussi le débroussaillage à effectuer devant les observatoires, pour éliminer les hélrophytes qui peuvent gêner la vision, de même que l'entretien de la structure des observatoires (réparations diverses).

Phasage

Cette opération aura lieu une fois chaque année, avant l'ouverture au public. Si cette fréquence se révèle insuffisante à contrôler la végétation, elle pourra être augmentée à 2 voire 3 fois par ans.

Organisation

L'agent communal se chargera de cette opération. Plusieurs kilomètres de cheminements doivent être entretenus et l'utilisation de gros engins ne sera possible que sur des portions réduites. Le reste devra se faire à la débroussailleuse à bras.

Durée: 6 jours/an pour l'entretien de la végétation + 2 jours/an d'entretien de la structure des observatoires.

Coûts et Source de financements :

→ 1280 € (Commune de Braud)

Priorité: Code 1.

Entretien le réseau de haies du site (TE14)

Problématique :

La mise en place d'une haie côté réserve pour habiller la clôture et de haies faune à divers endroits du site, implique un entretien régulier de la végétation. L'entretien permet d'obtenir une densité suffisante et une structure adaptée.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir**

Description de l'opération

Pour cette opération, il s'agit de tailler la haie camouflant la clôture et les haies faune installées ponctuellement (les produits de coupe pourront être broyés et utilisés comme revêtement pour le parking ou ailleurs). Cet entretien sera très léger les premières années (guide de la croissance des arbustes). Après la première année, une première taille des flancs est possible. Lorsque la hauteur souhaitée est atteinte, la haie est annuellement taillée pour conservée cette hauteur.

Phasage

La période de nidification devra être impérativement évitée pour la taille. L'entretien sera nécessaire en Automne 2009 et 2010 (selon la date d'implantation des haies).

Organisation

L'agent communal se chargera de cette opération

Durée: 4 jours/an pour l'entretien des haies

Coûts et Source de financements :

→ 640 €/an (personnel) (Commune de Braud)

Priorité: Code 2.

Entretien des prairies (fauche, broyage) (TE15)

Problématique :

Les animaux, par leur action sur la végétation, ne vont pas ouvrir uniformément le milieu: des zones seront délaissées par les animaux, pour leur difficultés d'accessibilité ou pour la faible appétence des plantes. Ces zones devront être entretenues pour ne pas qu'elles s'embroussaille, ou qu'une plante au caractère envahissant y prospère.

Les zones non pâturées en prairies doivent également être entretenue

Objectif LT n°4. Restaurer les habitats prairiaux du site

→ Objectif du plan 4.1 Restaurer les prairies humides à jongs par le pâturage et la fauche

Description de l'opération

Dans les zones pâturées, les zones de refus devront être régulièrement broyées ou fauchées, de même que les prairies non pâturées (parcelle extérieure à la clôture essentiellement). L'important est d'exporter le produit de broyage ou de fauche pour ne pas enrichir le milieu.

La fauche de la parcelle extérieure devra se faire sur le modèle de la fauche centrifuge, pour permettre aux animaux qui y sont stationnés de s'échapper.

Phasage

Ces opérations se feront en fin de période estivale, pour écarter tout risque d'impact sur la nidification. La fauche de la prairie extérieure se fera annuellement et la fauche des refus sera ajustée en fonction de la surface concernée (si elle est importante, un passage de faucheuse pourra aider les animaux à circuler).

Organisation

L'agent communal sera chargé de cette opération d'entretien des prairies; l'AGERAD pourra être sollicitée pour la fauche de la prairie extérieure. Le foin mis en botte sera conservé pour pallier aux besoins du bétail durant la mauvaise saison.

Durée: 0,5 jour pour la fauche de la parcelle extérieure (annuelle)

0,5 jour pour la fauche des refus (une à deux fois pendant le plan de gestion)

Coûts et Source de financements :

100€/ ha (fauche) + 80€/ha (andainage)

→ 180€/ ha(Commune de Braud)

Priorité: Code 1.

Entretien la roselière par fauche annuelle partielle (avec export des roseaux)
(TE16)

Problématique :

Pour atteindre une bonne qualité de roseau (en densité, en hauteur et en diamètre), la roselière doit être entretenue, pour éviter l'accumulation de matière organique, qui ralentit son développement. Cet entretien se fait habituellement par fauche partielle.

Objectif LT n°3. Améliorer la fonctionnalité la fonctionnalité des roselières pour les espèces paludicoles (qualité du roseau et surface)
→ **Objectif du plan 3.2 Préserver l'unité et la qualité des différentes roselières du site**

Description de l'opération

Chaque année, une partie de la roselière doit être fauchée. Cela permet à ce milieu de conserver sa capacité d'accueil pour l'avifaune paludicole (une surface suffisante n'est pas fauchée), tout en stimulant la pousse du phragmite commun. Le casier sera laissé en non intervention pour suivre l'effet des mesures de gestion appliquées.

Phasage

Cette opération se déroule en fin de saison estivale, en septembre, avant que les roselières ne soient trop inondées et non accessibles pour les engins de fauche.

Organisation

C'est l'AGERAD qui prend bénévolement en charge la fauche des roseaux et leur export.

Coûts et Source de financements :

0 € si l'AGERAD la réalise

Sinon il faudra louer ou acquérir une faucheuse (cf opération facultative: Acquérir une faucheuse)

Priorité: Code 1.

Effaroucher les goélands sur le casier 8 au début du printemps (fusil laser) (TE17)

Problématique :

Les goélands ont un comportement territorial marqué et sont également prédateurs des œufs et oisillons des autres espèces. Dans l'optique d'un accroissement de la diversité avifaunistique du site, notamment en période de nidification, la présence d'un groupe important de Goélands sur le Casier 8 des Nouvelles Possessions, n'est pas souhaitable.

Objectif LT n°6 : Limiter les populations d'espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

→ Objectif du plan 6.1 Mettre en place une régulation et un suivi des espèces animales gênantes

Description de l'opération

Il s'agit d'utiliser un fusil muni d'un faisceau laser qui lorsqu'il est dirigé vers l'oiseau, l'effraie immédiatement. Cette technique est très efficace mais nécessite des interventions de nuit, répétées.

Phasage

Cette opération doit être mise en place dès 2008 si nécessaire, et sera renouvelée si nécessaire, et selon son efficacité.

Organisation

L'ATE de l'ONCFS sera chargé de cette mission.

Durée: 4x2h (4 jours d'affilée)

Coûts et Source de financements :

Personnel: 500 € ; matériel: 500€.

→ 1 000€ (Commune de Braud-et-Saint-Louis)

Priorité: Code 3.

Éliminer les pins de moins d'1,50 mètres, situés hors du périmètre actuel des boisements (TE18)

Problématique :

Les boisements de pins du site ont tendance à s'étendre et à gagner sur les pelouses sableuses situées autour, qui constituent des habitats d'intérêt.

Objectif LT n°7: Contrôler les boisements
→ **Objectif du plan 7.1 Contenir le développement des boisements de pins**

Description de l'opération

Il s'agit d'éliminer les pins dont la hauteur est inférieure à 1,50 mètres et qui se situe en dehors du périmètre de boisement actuel. Ils pourront être laissés sur place (abattage ou dévitalisation sur pied) ou broyés pour utilisation des copeaux selon les besoins du gestionnaire. En revanche les rejets internes au boisement devront être conservés pour assurer le renouvellement du peuplement.

Phasage

Cette opération doit être mise en place dès 2008

Organisation

L'agent communal sera chargé de sa réalisation, après discussion sur les arbres à abattre avec l'ONCFS.

Durée: 10h/an

Coûts et Source de financements :

Personnel : 200 €.

→ 200 € (Commune de Braud).

Priorité: Code 2.

Eliminer sur pied certains grands résineux (dévitalisation) (TE19)

Problématique :

Pour permettre aux boisements de se renouveler (par germination des jeunes pousses) il est nécessaire d'éclaircir le peuplement en faisant mourir sur pied certains grands individus. Ces grands arbres morts constitueront d'autre part un habitat très intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux et de nombreux insectes.

Objectif LT n°7: Contrôler les boisements
→ **Objectif du plan 7.1 Contenir le développement des boisements de pins**

Description de l'opération

Il s'agit de faire mourir sur pied 2 ou 3 pins par boisement des casiers 1, 2, 3 et 5 en les dévitalisant sur pied.

Phasage

Cette opération doit être mise en place dès 2008

Organisation

L'agent communal sera chargé de sa réalisation, après discussion sur les arbres à abattre avec l'ONCFS.

Durée: 10h/an

Coûts et Source de financements :

Personnel : 200 €/an

→ 600 € (Commune de Braud).

Priorité: Code 2.

Eliminer les feuillus des roselières (TE20)

Problématique :

Certains ligneux ont tendance à coloniser les zones les plus sèches des roselières.

Objectif LT n°7: Contrôler les boisements

→ **Objectif du plan 7.2 Limiter la colonisation des roselières par les feuillus**

Description de l'opération

Il s'agit d'éliminer les feuillus qui colonisent les zones de roselières (coupe au pied, arrachage ou dévitalisation sur pied selon leur diamètre).

Phasage

Cette opération doit être mise en place dès 2008

Organisation

L'agent communal sera chargé de sa réalisation, après discussion sur les arbres à abattre avec l'ONCFS.

Durée: 10h/an

Coûts et Source de financements :

Personnel : 200 €/an

→ 600 € (Commune de Braud).

Priorité: Code 2.

Surveiller l'état des les 2 îlots Est du casier 8 et prévoir leur réapprovisionnement en cailloux et coquillages si nécessaire (TE21)

Problématique :

Sur les 3 îlots que compte le casier 8, 2 (les plus à l'Est) ont été aménagés pour l'accueil de limicoles nicheurs: ils ont été arasé, des cailloux et coquillages y ont été déposés, et leurs pentes ont été adoucis. Il sera peut-être nécessaire de les réapprovisionner en cailloux et en coquillages, si le sol n'est plus suffisamment couvert et si la végétation se développe trop.

Objectif LT n°9: Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

→ Objectif du plan 9.1 : Accroître par des aménagements la capacité d'accueil du site pour l'avifaune

Description de l'opération

Si un réapprovisionnement s'avère nécessaire, un apport devra être effectué (transport par barque)

Phasage

Cette opération devra se faire au moment où les îlots sont le moins fréquentés par l'avifaune, pour limiter le dérangement occasionné.

Organisation

Les services techniques de la commune de Braud seront chargés de cette opération.

Durée: 0,5 jour, pour les 3ans

Coûts et Source de financements :

→ 100€ de frais de personnel (Commune de Braud) + 200 € pour le matériau

Priorité: Code 3.

Aménager en partie le boisement du casier 5 pour l'accueil d'une colonie d'Ardéidés (TE22)

Problématique :

Les boisements du site sont propices à l'installation d'une colonie d'ardéidés (Hérons cendrés, Aigrette...). La présence d'une colonie serait un attrait supplémentaire pour le public et les Ardéidés en attirant d'autres, le site pourrait voir l'installation d'oiseaux d'intérêt, tel que le Héron pourpré.

Objectif LT n°9: Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

→ Objectif du plan 9.1 : Accroître par des aménagements la capacité d'accueil du site pour l'avifaune

Description de l'opération

Il s'agit de préparer certains arbres du casier 5 en les coupant à différentes hauteurs, et d'y installer des petites plates formes pour attirer les oiseaux. Des oiseaux en résine peuvent être installés pour inciter les animaux à approcher.

Phasage

Cette opération pourra être envisagée lorsque la majorité des aménagements auront été faits, c'est-à-dire au printemps 2009, voire plus tard.

Organisation

Les services techniques se chargeront de cette opération.

Durée: 2 jours/ agent (2 agents)

Coûts et Source de financements :

→ 600 € (commune de Braud)

Priorité: Code 3.

Définir des potentiels d'interprétation (fond) et des supports (forme) pour les animations (PII)

Problématique :

L'un des principaux enjeux de la Réserve des Nouvelles Possessions est de sensibiliser le public aux problématiques des zones humides. Un certain nombre de thèmes sont possibles et les supports que peut prendre l'information sont tout aussi variés. Cette opération décrit la réflexion qui devra être menée pour définir les modalités des animations et informations.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir**

Description de l'opération

Il s'agit de définir les thèmes ou potentiels d'interprétation qui vont être exploités et de quelle manière ils vont l'être. Des panneaux d'informations sur les espèces d'oiseaux seront disposés dans les observatoires (en transparence, par exemple) avec les périodes de fréquentation du site. Les observatoires surélevés seront aussi des lieux privilégiés d'affichage (description des milieux, de la gestion hydraulique, de l'histoire des marais...)

Phasage

Cette opération sera mise en œuvre en 2008 pour que les panneaux et/ou guide d'interprétation soient opérationnels pour la saison estivale 2009.

Organisation

La CCE travaillera conjointement avec l'ONCFS sur cette opération.

Durée: des réunions seront organisées (ONCFS, CCE et éventuellement CRA) tous les mois pour discuter et valider les propositions d'animations de la CCE. (3 heures/mois) et 7 mois de préparation semblent corrects.

Coûts et Source de financements :

630 € (agent ONCFS) + 800 € (Office de tourisme)

→ Environ 1500€ (frais de personnel)

Priorité: Code 1.

Installer une caméra retransmettant des images de la réserve dans le bâtiment d'accueil (PI2)

Problématique :

Il serait intéressant de valoriser la présence d'oiseaux emblématiques à la réserve, par la retransmission d'images vidéo dans le bâtiment d'accueil

Objectif LT n°9 : Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt

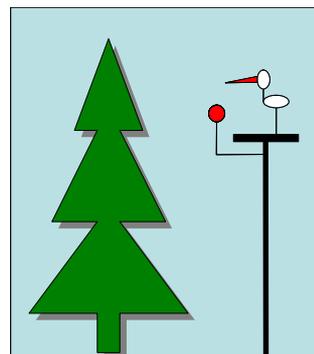
→ Objectif du plan 9.3 Proposer au public l'observation de différentes espèces d'oiseaux

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature

→ Objectif du plan 10.3 Mettre en cohérence les différentes formes de valorisation du site

Description de l'opération

Pour cette opération, il s'agit d'installer une caméra sur le nid de cigognes régulièrement occupé (casier 3). La caméra, de taille très réduite, peut être directement fixé au nid, à une hauteur qui permette d'avoir une bonne vision des animaux, sans être gênante pour autant. Les images seront retransmises dans le hall d'accueil. Si l'opération fonctionne bien, il pourra être envisagée d'installer d'autres caméras (nid d'échasses ou autres...).



Phasage

Cette opération sera mise en œuvre une fois tous les aménagements réalisés, en 2009 ou même 2010, selon les demandes du public et les possibilités de financement.

Organisation

Les services techniques de la mairie pourront se charger de cette opération.

Durée: 2 jours d'installation.

Coûts et Source de financements :

320 € (2 agents) + 3 000€ (caméra + écran + câblage)

→ 3 320€ (commune de Braud)

Priorité: Code 3.

Organiser des journées d'informations et de des visites pour les associations (PI3)

Problématique :

Plusieurs associations interviennent sur le site durant l'été pour communiquer sur le patrimoine naturel du site (LPO), sur l'histoire des marais et le fonctionnement de l'estuaire (association Océan). Il sera intéressant d'élargir le nombre d'associations impliquées, tout en gardant une cohérence aux différentes formes de valorisation du site qu'elles proposeront. Les visites communes du site sont un moyen de diffuser l'esprit dans lequel se construit la réserve et d'attirer de nouveaux partenaires.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature

→ Objectif du plan 10. 3 Mettre en cohérence les différentes formes de valorisation du site

Description de l'opération

Il s'agit d'accueillir aux Nouvelles Possessions les représentants d'associations qui y interviennent ou pourraient être amenées à y intervenir. Ces visites communes leur permettront de découvrir le site (inconnu pour la majorité d'entre eux), les milieux et les espèces qui y sont présentes, et les possibilités d'activités récréatives qui y sont proposées. Les visites se feront sur le sentier piéton.

Phasage

Cette opération sera mise en œuvre au printemps 2009, lorsque les aménagements lourds seront terminés. Elle pourra être réitérée chaque année.

Organisation

La CCE sera chargée de cette opération (une personne de l'office de tourisme se chargera de l'organisation et l'animatrice du site sera sollicitée le jour de la visite).

Des plaquettes pourront être distribuées à cette occasion.

Durée: 3 jours (préparation + visite)

Coûts et Source de financements :

→ 1500 € (frais de personnel CCE)

Priorité: Code 1.

Organiser des réunions pour valider scientifiquement le discours des différents intervenants (PI4)

Problématique :

Plusieurs associations interviennent sur le site durant l'été pour communiquer sur le patrimoine naturel du site (LPO), sur l'histoire des marais et le fonctionnement de l'estuaire (association Océan) et d'autres les rejoindront certainement. Il est important que l'information fournie aux visiteurs soit cohérente et validée scientifiquement.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10. 3 Mettre en cohérence les différentes formes de valorisation du site**

Description de l'opération

Il s'agit d'organiser des réunions entre tous les acteurs réalisant des animations sur le site des Nouvelles Possessions (CCE, ONCFS, Associations diverses) afin de se concerter et de valider leur contenu.

Phasage

Cette opération sera mise en œuvre dès 2008 pour ce qui concerne les animations réalisées par la CCE et pourra s'étaler jusqu'en 2010

Organisation

La CCE sera chargée d'organiser les réunions de ce groupe de travail en charge des "Animations".

Durée: 2h/ mois de réunions + temps de préparation

Coûts et Source de financements :

→ 720 €/ an (frais de personnel CCE)

Priorité: Code 1.

Organiser des réunions de concertation pour définir les objectifs du réseau Nature et les sites potentiels pouvant en faire partie (PI5)

Problématique :

Plusieurs espaces naturels d'intérêt existent autour des Nouvelles Possessions, et il est primordial d'envisager le site comme chaînon principal d'un réseau écotouristique qui valorise la rive droite de l'estuaire de la Gironde.

Le pôle Nature de Vitrezay (8 km au Nord des Nouvelles Possessions) a attiré cette année 20000 personnes. La collaboration avec ce pôle est indispensable pour faire connaître la RCFS des Nouvelles Possessions en tant que Parc ornithologique des Callonges et attirer un maximum de personnes.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.4 Intégrer les Nouvelles Possessions à un réseau d'espaces naturels**

Description de l'opération

Il s'agit de réunir les représentants des différents sites ou circuits proposés au public (Pôle Nature de Vitrezay, Chemin des oiseaux,...) pour définir comment un réseau d'espaces pourrait s'organiser, quelles offres touristiques pourraient y être intégrées, comment sa promotion pourrait être assurée...

Phasage

Cette opération peut avoir lieu dès 2008, pour que la réflexion soit efficace et ait le temps d'aboutir.

Organisation

La CCE organisera des réunions entre les représentants des espaces potentiels.

Durée: réunions trimestrielles d'un comité de réflexion sur le réseau d'espaces Nature Rive droite.

Coûts et Source de financements :

→ 1 350 € (Personnel CCE: 45h/an)

Priorité: Code 1.



Faire figurer les Nouvelles Possessions sur les sites Internet de la CCE, Communes, Office de Tourisme... (PI6)

Problématique :

Pour faire connaître la réserve et son offre, un gros effort doit être fourni pour la communication autour du site. La voie électronique est aujourd'hui un des principaux moyens d'information.

Il faut donc parler des Nouvelles Possessions sur un maximum de sites web, en conservant à l'esprit son potentiel réel.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.1 Assurer une publicité pour site, compatible avec la fragilité de ses espèces

Description de l'opération

Il s'agit de faire figurer le Parc des Callonges sur le site de la communauté de communes, de la commune de Braud, de l'office de tourisme, de l'estuaire de la Gironde, du conservatoire de l'estuaire et de toutes les autres associations qui voudront collaborer au projet (LPO, Océan...). La description du site devra, certes être flatteuse, mais ne devra pas exagérer son potentiel (il n'est pas concevable d'écrire que la réserve abrite l'espèce Vison d'Europe par exemple ou de promettre l'observation de Butor étoilé...). Les descriptifs devront être validés par l'ONCFS.

Phasage

Cette opération peut avoir lieu dès 2008, pour que la réflexion soit efficace et ait le temps d'aboutir.

Organisation

La CCE organisera des réunions entre les représentants des espaces potentiels.

Durée: réunions trimestrielles d'un comité de réflexion sur le réseau d'espaces Nature Rive droite.

Coûts et Source de financements :

→ 1350 €/an (Personnel CCE: 45h/an)

Priorité: Code 1.

Organiser des visites pour la presse et les hébergeurs (PI7)

Problématique :

Pour faire connaître la réserve et son offre, un gros effort doit être fourni pour la communication autour du site. Un des moyens de faire connaître localement l'offre touristique des Nouvelles Possessions, est de faire relayer la communication par les acteurs du tourisme local, que sont les hébergeurs (hôteliers, gérants de camping, restaurateurs...). La presse locale (et moins locale) peut également permettre de relayer l'information.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.1 Assurer une publicité pour site, compatible avec la fragilité de ses espèces

Description de l'opération

Il s'agit d'organiser des journées de visites gratuites du site, à destination des hébergeurs et de la presse. Ces visites se déroulent généralement en calèche, et l'animatrice du site est sollicitée pour accompagner les visiteurs et présenter le site.

Les participants repartent avec des plaquettes du site, qu'ils pourront distribuer dans leur commerce.

Phasage

Cette opération se déroule annuellement, avant la saison estivale

Organisation

La CCE se charge de l'organisation de ces journées.

Durée: environ 30 h par/an

Coûts et Source de financements :

→ 900 € par an environ (CCE)

Priorité: Code 1.

Prévoir une signalétique pour le site (PI8)

Problématique :

Pour faire connaître la réserve et son offre, un gros effort doit être fourni pour la communication autour du site. La signalétique menant jusqu'au site devra entre autres être améliorée. Le changement d'appellation pour la réserve (Parc Ornithologique des Callonges) facilitera l'accès dans un premier temps, le port des Callonges étant indiqué depuis St Ciers sur Gironde.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.1 Assurer une publicité pour site, compatible avec la fragilité de ses espèces

Description de l'opération

Il s'agit tout d'abord d'obtenir l'autorisation d'indiquer le site depuis les principales villes du canton. Ensuite il faudra concevoir les panneaux qui serviront de guide au visiteur.

Phasage

Cette opération peut se dérouler n'importe quand. L'installation des panneaux participant activement à la fréquentation du site, leur mise en place dès 2008 est souhaitable.

Organisation

La CCE se chargera de cette opération.

Durée: Conception des panneaux

Coûts et Source de financements :

→ à définir

Priorité: Code 1.

Déterminer les tarifs des différentes offres du site pour chacun des publics (enfants, tarifs réduits, tarifs groupes...) (PI9)

Problématique :

L'entrée de la réserve sera payant, de même que l'accompagnement par un guide. En fonction du public, et des activités proposées, plusieurs tarifs sont envisageables.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.2 Rechercher la rentabilité économique de la réserve

Description de l'opération

Il s'agit de définir la tarification de la réserve.

Phasage

Cette opération pourra se dérouler en 2008 pour le plan de gestion 2008-2010 et en 2010 pour le plan de gestion suivant.

Organisation

La CCE se chargera de cette opération, en s'inspirant d'autres réserves similaires. Un prix d'entrée adulte supérieur à 5 euro serait certainement à proscrire mais les objectifs de rentabilité devront être pris en compte. Les choix faits par la CCE devront être validés par la commune et par l'ONCFS.

Durée: 10h

Coûts et Source de financements :

→ 400 € (CCE)

Priorité: Code 1.

Définir l'offre de la boutique (cartes postales, livres et autres outils pédagogiques...) (PI10)

Problématique :

La boutique participera sans nul doute à la rentabilité du site, au même titre que la cafétéria. Les produits qui y seront proposés au visiteur devront donc être ciblés, pour être attractifs, tout en correspondant à l'esprit de la réserve (livres sur le marais, sur les oiseaux ...)

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable
→ **Objectif du pan 11.2 Rechercher la rentabilité économique de la réserve**

Description de l'opération

Il s'agit de définir la gamme de produits qui sera mise en ventes à la boutique.

Phasage

Cette opération doit se dérouler début 2009 pour que la boutique soit prête pour la saison estivale 2009.

Organisation

La CCE se chargera de cette opération, en s'inspirant d'autres réserves similaires. Les choix faits par la CCE devront être validés par la commune et par l'ONCFS.

Durée: 10h

Coûts et Source de financements :

→ 400€ (CCE)

Priorité: Code 2.

Organisation et Participation aux "Estuariennes" (PI11)

Problématique :

Depuis que le site est ouvert au public durant l'été, un programme d'animations baptisé "les Estuariennes" est organisé aux Nouvelles Possessions.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir**

Description de l'opération

Il s'agit de poursuivre cet évènement annuel (expositions, conférences, cinésite, théâtre, animations...) lorsque les aménagements seront complets. Pendant les travaux, les possibilités d'accueillir du public sur la réserve et sur le futur espace d'accueil seront peut-être limitées. Cette manifestation ne pourra peut-être pas avoir lieu en 2008 mais devra être répétée en 2009;

Phasage

Cette opération sera mise en œuvre en 2009 et 2010, dans la mesure du possible

Organisation

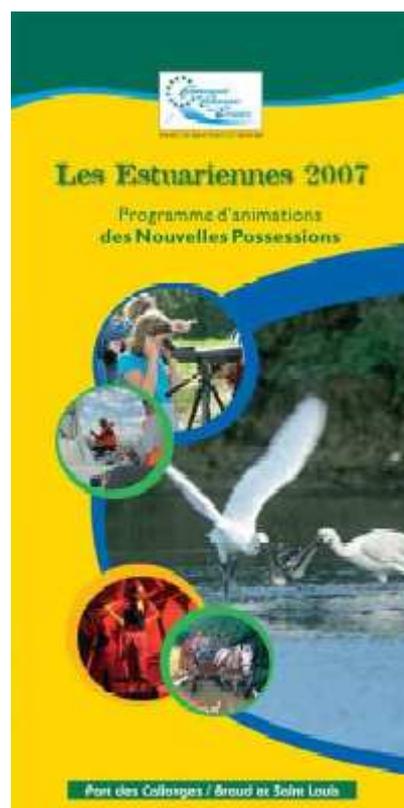
La CCE se charge chaque année de l'organisation de cette manifestation. Cela prend beaucoup de temps au personnel de l'office de tourisme.

Durée: temps de préparation et réalisation des plaquettes et autres + temps de mise en œuvre de l'évènement

Coûts et Source de financements :

→ environ 12 000€ (CCE)

Priorité: Code 2.



Adapter le fonctionnement du restaurant et de la cafétéria à la politique de la réserve (respect de l'environnement, utilisation de produits issus d'une agriculture raisonnée...) (PI12)

Problématique :

Le restaurant "le Maraynaud" qui va être requalifié en restaurant gastronomique, va fonctionner indépendamment de la réserve des Nouvelles Possessions. Cependant, il sera important de mettre en avant le fait qu'il soit situé près d'un espace naturel préservé, en adaptant les produits et les pratiques à la durabilité qui doit caractériser les activités du site. Il pourra en être de même pour la cafétéria qui fonctionnera dans le bâtiment d'accueil/billetterie.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides, d'apprentissage et de sensibilisation à la nature
→ **Objectif du plan 10.1 mettre au point des structures pour les visiteurs et les entretenir**

Description de l'opération

Il s'agit de privilégier des pratiques respectueuses de l'environnement pour le restaurant et la cafétéria. Certaines seront obligatoires du fait du système d'assainissement choisi (produits d'entretien écologiques). D'autres le seront moins mais seraient intéressantes à mettre en œuvre pour que le site des Nouvelles Possessions soit durable dans sa globalité: de sa gestion sur le terrain (milieu, espèces) à ses différentes formes de valorisation (nourriture et boissons servies...).

Il pourrait être envisagée de travailler avec des agriculteurs et éleveurs en direct pour approvisionner le restaurant, la carte étant ainsi adaptée aux saisons et les aliments locaux et frais. La cafétéria pourra proposer des boissons (thés, cafés) issus du commerce équitable et/ou de l'agriculture biologique.

Phasage

Cette opération sera mise en œuvre au moment du choix du restaurateur par la commune de Braud-et-Saint-Louis. Les pratiques du restaurateur et ses sources d'approvisionnement pourront constituer un critère de sélection, si tel est le choix des élus.

Organisation

La commune choisira les modalités de fonctionnement du restaurant et de la cafétéria lorsque les travaux de transformation seront terminés et que l'exploitation commerciale pourra commencer.

Durée: temps de préparation

Coûts et Source de financements :

→ Coût difficilement estimable, variable selon le niveau d'implication du restaurateur

Priorité: Code 1.

Collaborer avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels du Blayais pour une mise en cohérence des politiques de gestion (ASA, FDC 33, LPO 33, FDC 17...) (PI13)

Problématique :

Plusieurs organismes ont investi dans le marais Blayais pour protéger les zones humides et la biodiversité qui leur est associée. Ainsi la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde gère plus de 200 ha et la LPO Aquitaine quelques dizaines. L' ASA de la Vergne se charge de la gestion des 800 ha préservés que compte le Marais de la Vergne. D'autres territoires, situés dans le département tout proche de la Charente maritime, sont également gérés par de tels organismes.

Pour que les expériences de chacun soient valorisées et que les objectifs et les pratiques s'harmonisent, une concertation pourra être mise en œuvre, afin que le marais Blayais, et les marais atlantiques d'une façon plus générale, bénéficient d'une gestion la plus cohérente possible.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides et de sensibilisation à la nature et à sa gestion
→ **Objectif du plan 10.4 Intégrer les Nouvelles Possessions à un réseau d'espaces naturels**

Description de l'opération

Il s'agit d'organiser des réunions ayant pour thèmes des problématiques liées à la gestion du marais Blayais (hydraulique, espèces invasives...). Y seront conviés les représentants des ASA, des FDC, de l'ONCFS, de la LPO et d'éventuelles autres associations gestionnaires de sites.

Phasage

Ces réunions peuvent se tenir à n'importe quel moment de l'année. Leur mise en place dès 2008 est souhaitable.

Organisation

L'ONCFS se charge de l'organisation des réunions.

Durée: réunions trimestrielles de 3h en moyenne

Coûts et Source de financements :

→ 810€ (ONCFS)

Priorité: Code 2.

Prendre contact avec le CNPE du Blayais et la FDC 33 pour organiser la gestion et la valorisation de la réserve de la Centrale (PI14)

Problématique :

La gestion de la réserve de la centrale nucléaire connaît quelques défaillances : certaines zones sont surpâturées et d'autres sont au contraire devenues inaccessibles (embroussaillage). L'un des plans d'eau est par ailleurs envahi par la Jussie et la pompe permettant la gestion hydraulique a été hors service pendant une longue période. Le site a donc perdu beaucoup de son intérêt avifaunistique et par conséquent de son intérêt pour le public. L'observatoire extérieur est cependant recommandé par tous les sites Internet et les guides touristiques du canton.

Dans l'optique de la création d'un réseau d'espaces naturels incluant les Nouvelles Possessions, cette RCFS, propriété d'EDF, se doit d'être améliorée (qualité de milieu, qualité d'accueil)..

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides et de sensibilisation à la nature et à sa gestion

→ Objectif du plan 10.4 Intégrer les Nouvelles Possessions à un réseau d'espaces naturels

Description de l'opération

Il s'agit d'entrer en contact et d'organiser des réunions avec le responsable Environnement du CNPE, les gestionnaires de la réserve (FDC33), la CCE et l'ONCFS. Le but sera d'aborder les problèmes liés à la gestion de la réserve, de trouver des solutions et d'analyser les perspectives de valorisation.

Phasage

Cette opération peut débuter n'importe quand en 2008, et se poursuivre les années suivantes en fonction de l'aboutissement des discussions.

Organisation

La CCE se chargera de l'organisation des réunions. La première permettra de faire un point sur la volonté du CNPE et de son gestionnaire d'améliorer l'état de la réserve. D'autres réunions suivront pour partager l'expérience des Nouvelles Possessions et les possibilités de valorisation touristique de la réserve.

Durée: réunions de 3h en moyenne

Coûts et Source de financements :

→ Personnel CCE : 200 € ; Personnel ONCFS: 100 € (par réunion)

Priorité: Code 2.

Rédiger des plans de gestion (2008- 2010 et 2010-2012) simplifiés, à destination d'un plus large public (PI15)

Problématique :

Le plan de gestion est un document complet, et par conséquent imposant. Il peut être intéressant, pour le valoriser et communiquer sur sa mise en œuvre, d'élaborer un plan de gestion simplifié, qui puisse s'adresser à un public plus large.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

Description de l'opération

Il s'agit de rédiger et de mettre en forme une brochure de taille réduite, qui soit attractive et qui permette de comprendre comment s'organise la gestion des Nouvelles Possessions et quels sont les éléments qui la déterminent.

Phasage

Cette opération pourra se dérouler en 2008 pour le plan de gestion 2008-2010 et en 2010 pour le plan de gestion suivant.

Organisation

L'ONCFS se chargera de cette opération, au moins sur le fond, et pourra être assisté de la CCE pour la mise en forme finale.

Durée: 3 mois (vacataire ou employé ONCFS)

Coûts et Source de financements :

→ 18 000 € (ONCFS)

Priorité: Code 2.

Installer des zones d'observation dans la roselière (zone plus ouverte avec perchoir et glace sans tain) (PI16)

Problématique :

Les roselières sont des milieux fermés à l'intérieur desquels les oiseaux s'écoutent plus qu'ils ne s'observent. Pour permettre au public d'apercevoir plus facilement l'avifaune paludicole, il est possible de créer un espace ouvert dans la roselière.

Objectif LT n°9 : Favoriser la fréquentation du site par les populations d'oiseaux d'intérêt
→ **Objectif du plan 9.3 Proposer au public l'observation de différentes espèces d'oiseaux**

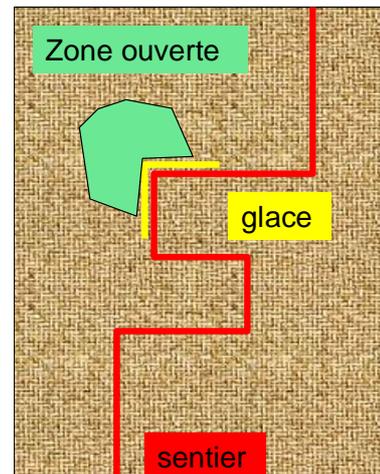
Description de l'opération

Pour cette opération, il s'agit de créer une ouverture dans la roselière, d'y installer des arbustes (type saule) qui puisse servir de perchoir, et de placer une glace sans tain pour cacher les visiteurs de la vue des animaux.

Cette opération nécessitera d'entretenir régulièrement la zone ouverte (repousse du roseau)

Phasage

Cette opération sera mise en œuvre une fois tous les aménagements réalisés, en 2009 ou même 2010, selon les demandes du public et les possibilités de financement.



Organisation

Les services techniques de la mairie pourront se charger de cette opération

Durée: 2 jours (fauche des roseaux, mise en place des arbustes et installation de la glace) puis 4 h d'entretien annuel

Coûts et Source de financements :

1 000€ (2 agents) + Matériel (4 000€)

→ 5 000€ (Commune de Braud)

Priorité: Code 3.

Diffuser le plan de gestion et sa version résumée (PI17)

Problématique :

Le plan de gestion est un document complet, et par conséquent imposant. Il peut être intéressant, pour le valoriser et communiquer sur sa mise en œuvre, d'élaborer un plan de gestion simplifié, qui puisse s'adresser à un public plus large. Les deux documents doivent être en consultation libre.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

Description de l'opération

Le plan de gestion peut être mis à la disposition de toute personne souhaitant le consulter (en format pdf sur le site Internet de la CCE, le site de la réserve si un site est créé, et en format papier bibliothèque de la réserve..). Sa version simplifiée s'adresse à un public plus large et peut être proposée sous format électronique sur différents sites mais aussi sous format papier à la réserve.

Phasage

Cette opération pourra se dérouler en 2008 pour le plan de gestion 2008-2010 et en 2010 pour le plan de gestion suivant.

Organisation

La CCE assure, avec l'ONCFS la diffusion des plans de gestion.

Durée: difficilement évaluable

Coûts et Source de financements :

→ frais d'impression et diffusion: 2 000€.

Priorité: Code 2.

Fiche Mission de Police

Surveiller le site et faire appliquer le règlement (PO1)
Surveiller et entretenir la clôture (PO2)
Contrôler les sorties des visiteurs (PO3)

Problématique :

Lorsque les visiteurs pourront circuler librement dans le site, il faudra s'assurer que les règles de sécurité seront respectées.

Il faudra également prévenir les risques de vandalisme sur les structures mises en place, et les risques d'intrusions dans le site de manière plus générale.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable
→ **Objectif du plan 11.3 Assurer la surveillance du site**

Description de l'opération

Il s'agit d'organiser la surveillance globale du site en vérifiant régulièrement l'intégrité de la clôture extérieure, et celle des infrastructures de la réserve. Si un trou est détecté dans la clôture, il devra être rapidement rebouché, et signalé sur la fiche réalisation associée à ces opérations.

Ces opérations impliquent également la surveillance de la sortie des visiteurs. En effet, les gestionnaires doivent pouvoir d'assurer que tous les visiteurs entrés dans la réserve en sont bel et bien ressortis.

Phasage

Ces opérations se déroulent toute l'année.

Organisation

L'ONCFS assure la surveillance du site, avec l'agent communal détaché partiellement sur le site.

Durée: environ 100 h par/an

Coûts et Source de financements :

→ 25 000 €/an (frais de personnel communal et ONCFS)

Priorité: Code 1.

Appliquer le plan de travail prévu par le plan de gestion et suivre sa mise en oeuvre (AD1)

Problématique :

La mise en œuvre du plan de gestion sur le terrain est la seule garantie de l'atteinte des objectifs fixés. Les activités des acteurs étant sectorisées, il est indispensable de prévoir leur mise en cohérence.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ **Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve**

Description de l'opération

Il s'agit d'organiser des réunions mensuelles, entre les différents gestionnaires de la réserve, pour mettre en commun le remplissage des fiches réalisations correspondant aux opérations du moment. Ces réunions seront la continuité de celles mises en œuvre pendant la préparation du projet d'aménagement et du plan de gestion en 2006 et 2007. Elles réuniront de façon systématique l'agent ONCFS du site, l'agent communal et l'animatrice à plein temps aux Nouvelles Possessions. Ponctuellement, des membres de la cellule technique de l'ONCFS et des représentants du conservatoire des races d'Aquitaine pourront être présents. Ces réunions seront également l'occasion d'envisager de nouvelles opérations.

Phasage

Cette opération doit être lancée dès le début de la mise en œuvre du plan, début 2008.

Organisation

La CCE (animatrice du site) organise ces réunions techniques,

Durée: 2 h par mois, soit 36 h par an pour chacun des participants

Coûts et Source de financements :

→ 1080€ (ONCFS) + 1080€ (CCE) + 720 €(Commune de Burd).

Priorité: Code 1.

Recruter, former et encadrer du personnel (AD2)

Problématique :

Le bon fonctionnement du site va nécessiter de recruter du personnel (notamment pour les animations) et de former celui déjà présent.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ **Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve**

Description de l'opération

Il s'agit d'organiser le recrutement d'un animateur (formé à l'éducation à l'environnement), en CDD, au moins pour la période estivale, afin d'épauler l'animatrice du site.

Il s'agit également de compléter les compétences de l'animatrice à temps plein sur le site par des formations (ATEN ou autres...).

Cette opération comprend enfin la formation de l'agent communal détaché partiellement aux Nouvelles Possessions, pour le suivi et la conduite du troupeau (formation dispensée bénévolement par le Conservatoire des Races d'Aquitaine)

Phasage

Cette opération doit être lancée dès le début de la mise en œuvre du plan, début 2008.

Organisation

La CCE gère le recrutement et les formations en lien avec les activités d'animations proposées. Le coût de certaines formations (ATEN notamment) est parfois élevé (plus de 300€ par jour). Les différentes possibilités devront être étudiées pour que les coûts ne soient pas trop importants mais la formation du personnel doit rester une priorité.

La commune libère du temps à l'agent communal pour une formation avec le CRA.

Durée: formation de 2 jours pour l'employé communal en charge des animaux

1 semaine de formation/an pour l'animatrice du site

4 jours pour le recrutement d'un animateur au niveau de la CCE (analyse des candidatures, entretien...)

Coûts et Source de financements :

320€ (employé communal)

3000€/an (formation animatrice pris en charge par la CCE)

1200€ (recrutement CCE)

Priorité: Code 1.

Encadrer des étudiants stagiaires (AD3)

Problématique :

Certaines opérations de suivi ou d'études pourront être confiées à des stagiaires spécialisés, ce qui réduira les coûts de leur réalisation. Les stagiaires seront encadrés par une personne travaillant sur le site, et ayant compétence sur le thème du stage.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

Description de l'opération

Il s'agit d'encadrer efficacement les stagiaires ayant pour terrain d'études les Nouvelles Possessions.

Ainsi, la cellule technique ou le service départemental Gironde de l'ONCFS, encadrent les stagiaires travaillant sur la gestion du site ou sur la connaissance de son patrimoine naturel, comme cela a été le cas ces dernières années. Jean-Pierre Baudet est leur encadrant privilégié sur le terrain.

Pour ce qui concerne le suivi de la fréquentation, la CCE encadrera le ou la stagiaire (F.Sarrazin sera l'interlocuteur privilégié).

Phasage

Cette opération est liée aux besoins de recrutement de stagiaires et donc aux opérations de suivi prévues par le plan de gestion. La majorité d'entre elles auront lieu au printemps ou en été (période habituelle des stages).

Organisation

La Cellule Technique et le SD3 peuvent prendre en charge 2 stagiaires par an, pour une période de 3 à 6 mois. La CCE peut encadrer un stagiaire par saison, et prendre éventuellement un BTS en alternance pour l'animation (voir les possibilités BTS GPN).

Les stagiaires pourraient éventuellement être logés aux Nouvelles Possessions (local prévu dans le bâtiment d'accueil).

L'encadrant consacre 25% de son temps en moyenne à son stagiaire, sur toute la durée du stage.

Durée: elle varie en fonction du recrutement des stagiaires. Moyenne: 4 mois de stage, donc 1 mois d'encadrement.

Coûts et Source de financements :

Les stagiaires de plus de 3 mois sont rémunérés sur la base d'1/3 du SMIC (environ 300€/mois), financé par leur organisme de stage.

1mois d'encadrement en moyenne (coûts variable en fonction de l'encadrant)

Priorité: Code 1.

Entretien le matériel (AD4)

Problématique :

La gestion et l'entretien du site implique l'utilisation de nombreux engins, qui doivent à leur tour être entretenus.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

Description de l'opération

Il s'agit d'assurer l'entretien du matériel utilisé sur le site (broyeur, débroussailleuse; tondeuse, mais aussi calèche, et matériel informatique...)

Phasage

Cette opération se fait de manière continue.

Organisation

L'agent communal utilise régulièrement les outils et assure donc le suivi de leur état de fonctionnement. Il sollicite d'autres employés des services techniques voire des entreprises extérieures lorsque cela s'avère nécessaire.

Durée: 20 h/an

Coûts et Source de financements :

1200€ de personnel pour les 3 ans + 300€ de frais de réparation

→ 1 500 € (commune de Braud)

Priorité: Code 1.

Entretien des locaux (AD5)

Problématique :

Les nouveaux bâtiments du site (Accueil/billetterie) nécessitent un entretien régulier en période estivale.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

Description de l'opération

Il s'agit d'assurer l'entretien du bâtiment d'accueil billetterie.

Phasage

Cette opération se fait régulièrement durant la période d'ouverture au public, et ponctuellement durant le reste de l'année.

Organisation

Les agents communaux se chargent de l'entretien des locaux de la municipalité (mairie...). Ils prendront en charge les opérations d'entretien

Durée: 100 h/an

Coûts et Source de financements :

4 000 € de personnel pour les 3 ans (2 agents)

→ 4 000 € (commune de Braud)

Priorité: Code 1.

Assurer le secrétariat courant (AD6)

Problématique :

Le bon fonctionnement de la réserve nécessite un travail administratif conséquent, qui pourra devenir lourds si les ambitions du site en termes de fréquentation sont remplies.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

Description de l'opération

Il s'agit d'assurer le secrétariat courant de la réserve (réservation, organisation des animations, acquittement des factures, gestion du courrier...)

Phasage

Cette opération déroule tout le long de l'année, avec une période plus intense l'été

Organisation

La CCE prend en charge cette opération.

Durée: 100 h/an

Coûts et Source de financements :

→ 3 000 €/an (CCE)

Priorité: Code 1.

Rédiger les comptes-rendus de réunion (AD7)

Problématique :

De nombreuses opérations du plan de gestion prévoient une mise en commun des expériences, que ce soit à l'intérieur du site (réunions de suivi de la mise en œuvre du plan) ou avec des extérieurs (concertation avec les gestionnaires du marais...). Une trace des décisions prises ou des réflexions menées au cours de ces réunions doivent être conservées.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ **Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve**

Description de l'opération

Il s'agit de rédiger pour chaque réunion, un compte rendu classique, rappelant les points abordés, les décisions prises, et les questions restées en suspend. Les comptes rendus devront être ensuite envoyés aux participants à la réunion, et conservés sous forme électronique et/ou papier.

Phasage

Cette opération se fait régulièrement durant toute l'année, au fur et à mesure des réunions.

Organisation

Selon le thème concerné, une personne différente se charge de la rédaction:

- animatrice de la CCE pour les réunions de suivi du plan de gestion
- CCE pour les réunions avec le CNPE,
- ONCFS pour les réunions avec les gestionnaires du marais, avec les futurs partenaires scientifiques...

Durée: Le compte rendu se rédige très rapidement

Coûts et Source de financements :

→ Coût négligeable, répartis entre les différents acteurs du site.

Priorité: Code 1.

Rédiger le bilan annuel d'activités (AD8)

Problématique :

Pour suivre la mise en œuvre du plan de gestion, une évaluation annuelle est réalisée sous la forme d'un bilan d'activités.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

Description de l'opération

Il s'agit de préparer un tableau d'avancement des opérations (reprise de l'arborescence des objectifs avec niveau d'état d'avancement des opérations: achevé, e cours, non commencé et éventuellement un % de réalisation). Il faut y distinguer les opérations nouvelles qui ont été mises en œuvre et préciser à quel objectif elles répondent. Les aspects budgétaires doivent être décrits: coût prévu et coût réel. Les succès ou échecs des opérations pourront être commentés. Ce tableau est élaboré à l'aide des fiches réalisation des opérations.

Il permet la rédaction d'une synthèse, bilan d'activités à proprement parler, qui sera présentée au comité technique (commune, CCE, ONCFS, CRA). Elle rassemblera:

- les opérations par niveau de réalisation
- les raisons de retards des reports éventuels et des écarts de budget.
- les résultats des suivis écologiques (tendance évolutive du site...)
- la critique des suivis réalisés et des activités pédagogiques

Si ce bilan débouche sur une modification technique de certaines opérations, une nouvelle fiche sera rédigée.

Une carte des opérations pourra être réalisée

Phasage

Cette opération se fait à la fin de chaque année.

Organisation

L'ONCFS se charge de cette opération, en partenariat avec la CCE et la commune. Tous les acteurs devront valider le bilan et ses conclusions en fin d'année.

Durée: 1 semaine

Coûts et Source de financements :

→ 1 500€ (ONCFS)

Priorité: Code 1.

Préparer et suivre le budget (AD9)

Problématique :

Pour éviter les mauvaises surprises, il est important de prévoir un budget annuel pour toutes les activités menées dans la réserve, leur coût et leur source de financement, le présent plan de gestion n'étant pas suffisamment précis.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ **Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve**

Description de l'opération

Il s'agit d'établir un budget prévisionnel annuel pour la réserve, en complétant les estimations faites par le bureau d'études chargé de l'AMO, celles du plan de gestion et celles du cahier des charges de la maîtrise d'œuvre.

Phasage

Cette opération se fait fin 2007 pour 2008...

Organisation

La CCE se charge de cette opération, en collaboration étroite avec les services administratifs et techniques de la commune de Braud.

Durée: 2 semaines

Coûts et Source de financements :

→ 2 000 € (CCE et Commune de Braud)

Priorité: Code 1.

Rechercher de partenaires financiers (AD10)

Problématique :

Les coûts prévus pour les aménagements de la réserve dépasseront sans nul doute les enveloppes prévues lors des demandes subventions. Il faudra donc trouver d'autres partenaires financiers pour les compléter.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ **Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve**

Description de l'opération

Il s'agit de soumettre des dossiers de subventions à différents organismes (conseil général et régional, Agence de l'eau..) non sollicités jusqu'à présent pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation du projet des Nouvelles Possessions.

Ces partenaires financiers peuvent apporter une aide pour les investissements (aménagements des bâtiments et des parcours) mais également pour le fonctionnement (mise à disposition d'animateurs...)

Phasage

Cette opération est réalisée dès 2008.

Organisation

La CCE se charge de cette opération, en collaboration étroite avec les services administratifs de la commune de Braud.

Durée: 1 semaine/an

Coûts et Source de financements :

→ 1 500€ de frais de personnel (CCE et Commune de Braud)

Priorité: Code 2.

Évaluer le plan de gestion 2008-2010 (AD11)

Problématique :

L'évaluation du plan de gestion au terme de sa période de mise en œuvre (3 ans pour ce premier plan) est indispensable: elle permet les réajustements des objectifs en fonction de l'amélioration des connaissances, l'apparition de nouvelles problématiques.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ **Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve**

Description de l'opération

Il s'agit de rédiger un rapport d'activités des 3 ans, à partir des bilans d'activités annuels, et d'évaluer l'atteinte des objectifs du plan, à partir des indicateurs prédéfinis et du taux de réalisation des différentes opérations. L'évaluation peut être réalisée en suivant le guide rédigé par Champion en 2005 (disponible sur le site de l'ATEN). Elle débouche sur des propositions de modification d'objectifs, d'ajout ou de suppression d'opérations pour le plan de gestion suivant.

Phasage

On peut consacrer une année à l'évaluation c'est-à-dire consacrer une année de transition à sa réalisation et à la rédaction du nouveau plan (2011). Dans ce cas le nouveau plan de gestion sera mis en œuvre de 2012 à 2014 (s'il reste triennal).

L'évaluation peut aussi se faire en 2010 et déboucher sur un nouveau plan qui débutera dès 2011 (pas d'année de transition entre les 2 plans). Etant donné la taille de la réserve, cette seconde solution peut être envisagée.

Organisation

L'ONCFS se charge de l'évaluation du plan de gestion; un stagiaire peut être recruté pour remplir cette mission. L'évaluation du plan étant facilitée par le remplissage des fiches opérations et la rédaction des bilans annuels d'activités, le stagiaire peut rédiger un rapport d'évaluation et le nouveau plan de gestion

Durée: 3 mois

Coûts et Source de financements :

→ Frais d'indemnisation du stagiaire: 400€/mois (ONCFS).

Priorité: Code 1.

Organiser des réunions de consultations pour les plans de gestion (AD12)

Problématique :

Le plan de gestion se construit en concertation avec tous les acteurs intervenant sur la réserve. Ils doivent donc être consultés, pour que les objectifs de chacun soient exprimés et mis en cohérence.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

Description de l'opération

Il s'agit d'organiser des rencontres avec chacun des acteurs du site, pour comprendre leurs attentes par rapport au plan de gestion. Des réunions communes sont ensuite organisées, où les résultats des différentes rencontres sont synthétisés et discutés. Chaque étape du plan: diagnostic, gestion et prévision de l'évaluation, est ensuite validée par ce collectif.

Phasage

Ces réunions ont lieu pendant la période de rédaction du plan de gestion.

Organisation

L'ONCFS se charge de l'organisation de ces rencontres.

Durée: 3h par mois pendant la période de rédaction (6 mois)

Coûts et Source de financements :

300€/mois (3 agents de la commune)

100€/mois (ONCFS)

200€/mois (CCE)

Priorité: Code 2.

Rédiger le prochain plan de gestion (2011-?) (AD13)

Problématique :

Le prochain plan de gestion sera rédigé en 2010 commencer en 2011; sa durée devra être déterminée.

Objectif LT n°11. Faire de la réserve une structure économiquement et administrativement viable

→ Objectif du plan 11.4 Assurer la gestion technique, administrative et budgétaire de la réserve

Description de l'opération

Il s'agit de rédiger le prochain plan de gestion des Nouvelles Possessions, sur le même modèle que le premier, dont l'évaluation aura permis, d'identifier les lacunes (guide de la rédaction des plans de gestion de réserves naturelles publié aux éditions de l'ATEN).

Phasage

Cette rédaction aura lieu en été ou automne 2010

Organisation

L'ONCFS se charge de cette rédaction, par le biais d'un stagiaire Bac+5, qui aura réalisé au préalable l'évaluation.

Durée: 6mois

Coûts et Source de financements :

→ Frais d'indemnisation du stagiaire (400 €/mois à la charge de l'ONCFS)

Priorité: Code 1.

Se mettre en conformité réglementaire pour l'accueil du public aux Nouvelles Possessions (AD14)

Problématique :

Pour accueillir le public (en particulier les groupes scolaires), les propriétaires et les exploitants touristiques du site doivent faire une demande d'agrément auprès des ministères compétents. La mairie propriétaire doit également souscrire les assurances nécessaires.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides et de sensibilisation à la nature et à sa gestion

→ Objectif du plan 10.1 Mettre en place des structures d'accueil pour les visiteurs (bâtiments, sentiers...)

Description de l'opération

Il s'agit d'entreprendre les démarches pour l'obtention des agréments indispensables à l'accueil du grand public et des scolaires aux Nouvelles Possessions.

Phasage

Cette opération doit être lancée le plus rapidement possible.

Organisation

La CCE et la mairie de Braud se chargent de cette opération.

Durée: quelques heures pour monter les dossiers

Coûts et Source de financements :

→ Personnel CCE : 200 € ; Personnel Mairie: 200 €

Priorité: Code 1.

Évaluer la pertinence d'une évolution du statut de la réserve en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) (AD15)

Problématique :

Le statut de RNCFS implique la mise en place d'un comité directeur et d'un directeur pour la réserve. Une évolution vers un tel statut pourrait apporter beaucoup au site.

Objectif LT n°10. Faire de la réserve un lieu de découverte des zones humides et de sensibilisation à la nature et à sa gestion

→ Objectif du plan 10.1 Mettre en place des structures d'accueil pour les visiteurs (bâtiments, sentiers...)

Description de l'opération

Il s'agit d'étudier les possibilités d'évolution du statut de RCFS des Nouvelles Possessions vers celui de RNCFS. Les RNCFS se justifient par leur étendue, les espèces qu'elles abritent, ou les études scientifiques qui y sont menées.

Ce statut implique la mise en place d'un comité directeur composé du préfet, du chef du SD33, du directeur de l'ONCFS, du directeur de l'ONF, du président de la région cynégétique, du président de la DDAF, du président de la FDC33, du maire de Braud et d'un représentant local de l'ONCFS.

Un directeur est nommé par le préfet, sur proposition de l'organisme gestionnaire.

L'opération consiste à évaluer l'intérêt d'un éventuel changement de statut.

Phasage

Cette réflexion sur le changement de statut de la réserve doit se faire dès que possible (début 2008).

Organisation

L'ONCFS (cellule technique) se charge de cette opération, présente ses conclusions aux élus et prend en charge le montage éventuel du dossier.

Durée: 20h

Coûts et Source de financements :

→ 1 000 € (ONCFS)

Priorité: Code 1.

Fiche opération supplémentaire

Intitulé et code

Problématique :

**Objectif à long terme et
Objectif du plan auxquels l'opération répond**

Description de l'opération:

Phasage:

Organisation:

Durée:

Coûts et Source de financements :

Priorité :

Important: Remplir lors de la réalisation de l'opération la fiche correspondant au domaine concerné.

Bibliographie :

ANONYME, 2003. Textes législatifs, réglementaires et accords ONF-ONCFS relatifs aux réserves de chasse et de faune sauvage, publication interne de l'ONCFS, 31p.

ALLOU, J., 2004. Acquisitions foncières de milieux humides à des fins de conservations. FDC 33 : Séminaire Forum des Marais atlantiques « Contribuer au devenir des Zones humides littorales par la maîtrise foncière », 11p.

BARREAU J-J; 2004. Service de l'Etat D.D.A.F. Gironde. SDVP de la Gironde. *Maîtrise d'ouvrage FDAAPPMA 33*, 151 p. + atlas cartographique.

BARTHOU, J., 2003. Les techniques d'assèchement des marais, L'Estuarien, 3, 4-5.

CAZE, O. & BLANCHARD, F., 2005, Le Marais du Conseiller, étude floristique et phytocénotique sommaire, Mission Conservatoire Botanique National Aquitaine/Poitou-Charentes : 120p.

COLAS, S., HEBERT, M., 2000. Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts, Editions des espaces naturels de France. 150 p.

Collectif, 1999. Les Cahiers Techniques du Pique Bœuf, n°3 : 23p.

Collectif, 2005. Actes du 5^e conseil des Marais atlantiques, publication du forum des marais atlantiques, 65p.

Collectif, 2007, Rapport annuel des travaux de la FDC 33, supplément à la revue bimestrielle d'information cynégétique juillet/août 2007, 76p.

COMAS, R, 2007. Dossier réglementaire: création d'une réserve ornithologique à Braud-et-Saint-Louis, sur le domaine des Nouvelles Possessions – Déclaration de l'état initial du site et des travaux à réaliser au titre de l'article R 214-53 du code de l'environnement, 45p.

COQUILLAS, D., 2004. Approche diachronique et évolution des marais de la rive droite de la Gironde, Aesturia, 5 : 145-170.

CORRIOL, G., LAVAUPOT, N., MAYET, P., BLANCHARD, F. & CAZE, G., 2006. Catalogue régional préliminaire des habitats naturels d'Aquitaine, 325p.

COUTURA, J., 1973. L'assèchement des marais en France au XVI^e et XVII^e s., Les Cahiers du Vitrezay.

DUPIEUX, N., 1998, La gestion conservatoire des tourbières de France ; premiers éléments scientifiques et techniques. Espaces Naturels de France, programme Life « Tourbières de France » : 244p.

EAUCEA, 2007, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux " Estuaire de la Gironde et milieux associés", phase 1: Etat des lieux, 227 p.

FEIGNE, C., 2005 Mission d'assistance à la mise en place d'un programme d'accueil du public sur le site de la réserve ornithologique des Nouvelles Possessions, 35p.

FOUQUE, C., XIMENES, M-C., BARNAUD, G., LEVET, D & BROYER, J., 2006. Les zones humides françaises: évolutions récentes - Première partie : les milieux. Faune Sauvage n°271, p 4-12.

FOUQUE, C., XIMENES, M-C., BARNAUD, G., LEVET, D, BERREBI, R., DUHAUTOIS, L. & ARNAUDUC, J.C, 2006. Les zones humides françaises: évolutions récentes - Deuxième partie: les espèces envahissantes. Faune Sauvage n°272, p 4-15.

GEREA, 2005, Rédaction du 2^e plan, de restauration du vison d'Europe (*Mustela lutreola*), document d'étape 1, 102p.

GIRARDIN, M., CASTELNAUD, G. & BEAULATON, L., 2005. Surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde – Suivi des captures 2003 – Etude de la faune circulante 2004, Rapport EDF, CNPE du Blayais / Etude CEMAGREF, groupement de Bordeaux, Cestas. n°98, 195p.

GREGE-ARPEN, 2004. Plan national de restauration du Vison d'Europe, suivi de la répartition du Vison d'Europe 2002-2003, 24 p.

GUIBERT, A., 2005. Etudes environnementales et inventaire d'amphibiens sur le site des Nouvelles Possessions (33), Rapport de stage, Institut Supérieur de la Protection de l'Environnement, 35p.

IFREMER, 2004. Surveillance écologique, site du Blayais, Rapport scientifique, 216p.

INDICANG, 2006, Rapport d'étape n°2 – Bassin Gironde Garonne Dordogne MIGADO/AADPPEDG, 29p.

LATOUCHE, C., 2001. L'estuaire de la Gironde, Conservatoire de la Gironde, 1p.

LATRAUBE, F., 2006. Recensement des passereaux paludicoles dans l'Estuaire de la Loire, printemps 2006, 28p.

LOZATO-GIOTART, J.P., 2006. Le chemin vers l'écotourisme: ISBN: 2-603-01382-3. Ed. Delachaux&Niestlé, 188p.

MARTIN-TERRIAUD, F., LIARRAS, M. & LEMAITRE, O., 2005. Sécurité, responsabilités, assurance – L'accueil du public dans les espaces naturels. Guide juridique, Cahiers techniques de l'ATEN n°75, 136p.

MELIN, M., 2006. Densité de passereaux paludicoles des Nouvelles Possessions (Gironde) : estimation et conséquences pour la gestion, Rapport de Master Sciences de l'Univers, Environnement, Ecologie, Université Pierre & Marie Curie de Paris, 46p.

MEUNIER, F. & JOYEUX, E. Réserves Naturelles de la Baie de l'Aiguillon – Plan de gestion 2004-2008, 165p.

PÉRÉ, C., 2006. Les Nouvelles Possessions : Approvisionnement en eau et gestion hydraulique d'un marais estuarien. Rapport de Master 1^{ère} année Dynamique des Ecosystèmes Aquatiques, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 51p.

PROUZET, P., 2005 Approche écosystémique de la gestion de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) à l'échelle européenne. Actes de colloques IFREMER, 19p.

QUINTIN J.Y (Coord.) et al, 2006_ Surveillance écologique du site du Blayais, année 2005. Rapp. RST DUNECO/VIGIES/06-07, mars 2006, 230p.

Réserves Naturelles de France, CHIFFAUT, A., 2006. Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. MEED/ATEN, Cahiers techniques n°79 : 72p.

SEPANSO, 2005, Plan de gestion 2006-2010 de la Réserve Naturelles Nationale du Marais de Bruges : 192p.

SINNASSAMY, J.M & MAUCHAMP, A., 2000. Roselières: gestion fonctionnelle et patrimoniale. ATEN edit., Fondation EDF, Réserves Naturelles de France & Station Biologique de la Tour du Valat publ., Cahiers Techniques n°63: 96p.

Liste des sites consultés:

www.perso.orange.fr/ludovic-huriez/html/page2.htm

www.espaces-naturels.fr/ATEN

www.parc-marais-poitevin.fr/decouvrir/foire_aux_questions/

http://www.tela-botanica.org/page:Phytolacca_americana

www.cites.org/fra/app/index.shtml

www.cc-estuaire.fr

www.oncfs.gouv.fr/recherch/reseaux.php

www.estuaire-gironde.fr

Liste des Annexes

Annexe 1: Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Estuaire-Blayais (source: SOGREAH)

Annexe 2 : Convention de gestion des Nouvelles Possessions

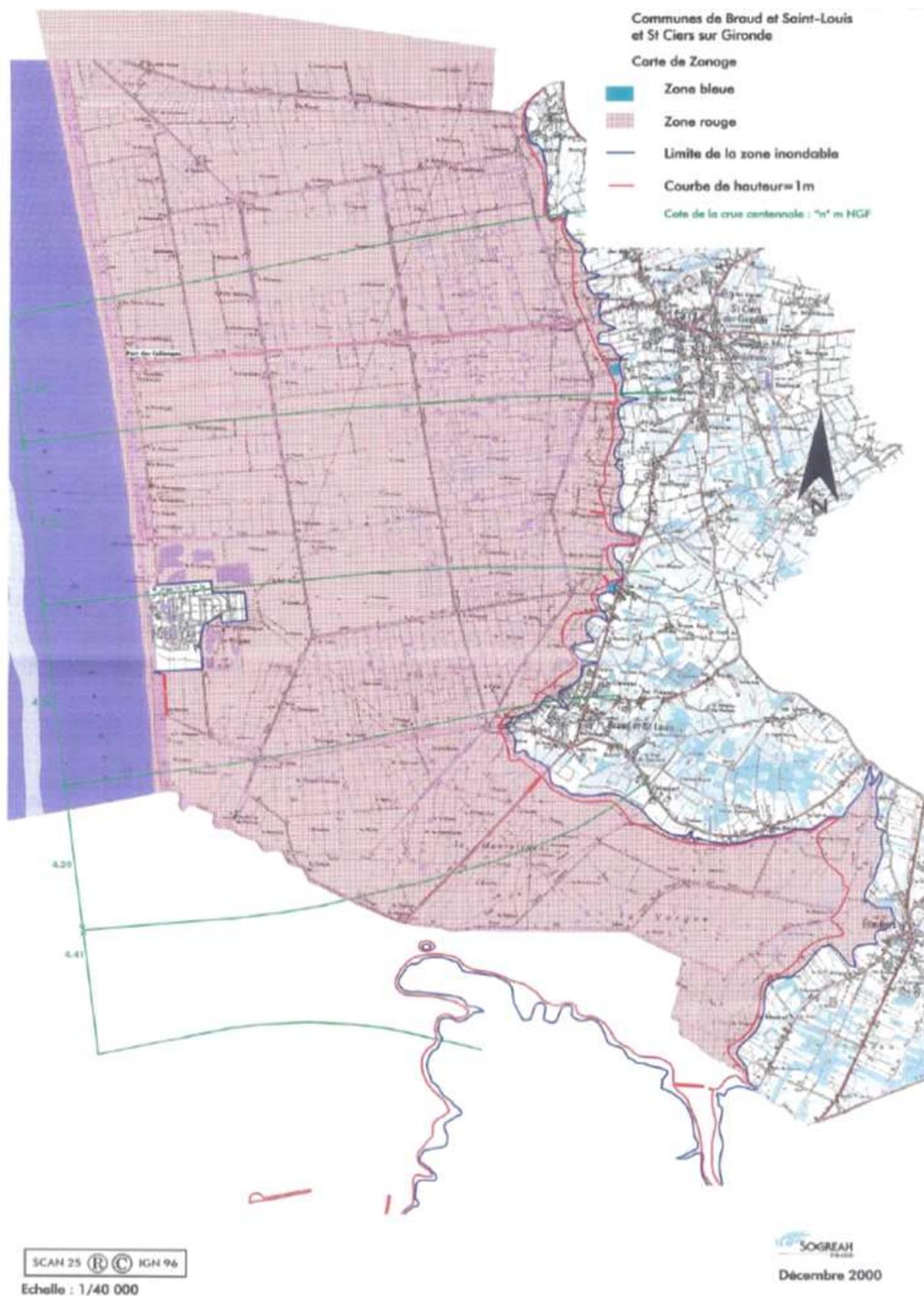
Annexe 3 : Fiches météorologiques des stations de Bordeaux-Mérignac (4A) et Pauillac (4B) (source Météo-France)

Annexe 4 : Résultats de l'étude hydraulique des Nouvelles Possessions (Péré, 2006)

Annexe 5 : Liste des oiseaux contactés aux Nouvelles Possessions depuis 2004

Annexe 6 : Tableau préliminaire des espèces d'insectes présentes sur le site des Nouvelles Possessions (détermination non achevée) (source : Potel, 2007)

Annexe 1: Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Estuaire-Blayais (source: SOGREAH)



Annexe 2 : Convention de gestion des Nouvelles Possessions

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU SITE DES "NOUVELLES POSSESSIONS" N° 2007/2

COMMUNE DE BRAUD ET SAINT LOUIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

**OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE
DELEGATION REGIONALE SUD - OUEST**

ENTRE

LA COMMUNE DE BRAUD ET SAINT LOUIS, Collectivité territoriale dont le siège est situé Place de la libération – 338280 Braud et Saint Louis, N° SIRET 213 300 734 000 18 Code APE : 751 A.

Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel RIGAL
Ci-après dénommée "**CBSL**".

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE, Collectivité territoriale dont le siège est situé 38 avenue de la République – 33820 Braud et Saint-Louis, N° SIRET : XXXX, Code APE : XXX.

Représentée par son Président, Monsieur Philippe PLISSON
Ci-après dénommée la "**CCE**".

L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE, Etablissement public national à caractère administratif, dont le siège social est situé 85 bis avenue de Wagram BP 236 - 75822 PARIS CEDEX 17; N° SIRET : 180 07 30 17 000 14, Code APE : 751E.

Représenté par son Directeur général, Monsieur Jean-Pierre POLY,
Ci-après dénommé "**ONCFS**".

La **CBSL**, la **CCE** et l'**ONCFS** sont désignés ci-après par « **la** » ou « **les Parties** ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

- **la commune de Braud et St Louis** est propriétaire du site des "Nouvelles Possessions" et maître d'ouvrage de sa gestion. Ce site, en cours de classement en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage, est voué à être ouvert au public pour une valorisation durable de la faune sauvage et pour contribuer ainsi à un développement économique maîtrisé. La commune souhaite faire évoluer le statut du site vers un classement en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage.

- **la Communauté de Communes de l'Estuaire** regroupe onze communes sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde. Elle traite à l'échelle intercommunale des problématiques économiques, sociales, touristiques, culturelles et environnementales. Elle est maître d'ouvrage en ce qui concerne l'exploitation par l'animation touristique du site des "Nouvelles Possessions".

- **l'ONCFS** est un établissement public placé sous la double tutelle des Ministères de l'écologie et de l'agriculture. Dans le cadre des missions définies par l'article L421-1 du Code de l'Environnement, il participe au développement de la gestion durable de la faune sauvage.

Dans cette perspective et avec le bénéfice de la collaboration existante, **les Parties** ont souhaité s'engager dans un partenariat innovant pour la gestion durable des habitats et des espèces et l'exploitation eco-touristique du site. La valorisation touristique du patrimoine sera assurée par les Parties.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Les Parties, conscientes de la richesse patrimoniale du site des "Nouvelles Possessions", s'accordent à la fois sur la nécessité de mettre en place une gestion rigoureuse et dynamique, garante de la pérennité de cet atout et sur l'importance d'un développement local de qualité assuré par la viabilité économique de l'exploitation touristique de ce site.

Les Parties souhaitent répondre à cette demande de développement local et de préservation du site exprimée par la **CBSL**, propriétaire du site.

En conséquence, **les Parties** décident de mettre en commun leurs savoirs et leurs compétences pour développer sur le site des "Nouvelles Possessions" une gestion favorable à la faune sauvage et à une activité de tourisme naturaliste maîtrisée et compatible avec le maintien de la richesse faunistique du site.

ARTICLE 2 :

La **CBSL** est le maître d'ouvrage de la gestion globale du site des "Nouvelles Possessions".

La **CCE** est le maître d'ouvrage de l'exploitation et de l'animation touristique du site des "Nouvelles Possessions".

L'**ONCFS** est le gestionnaire des habitats naturels et de la faune sauvage du site des "Nouvelles Possessions". À ce titre, son expertise technique est sollicitée pour avis aux différents niveaux de la conception du projet et de prises de décisions.

Il est donc convenu que toute décision concernant la gestion et la valorisation du site en dehors des engagements mentionnés à l'article 3.3, doit résulter de la concertation des Parties signataires de la présente convention et fera l'objet d'un avenant à la présente. En tout état de cause, c'est la Commune de Braud et Saint Louis, propriétaire du site et maître d'ouvrage des investissements, qui décidera de la suite à donner à chaque projet ou orientation.

ARTICLE 3 :

3-1 La CBSL s'engage :

- à réunir aussi souvent que nécessaire (chaque mois dans un premier temps) **les Parties** pour un point sur la vie de la réserve et sur la réalisation des actions programmées,
- à réunir annuellement **les Parties** pour réaliser un bilan et une évaluation du projet et une programmation des actions à réaliser dans l'année suivante,
- à solliciter l'expertise de l'**ONCFS**, conformément à l'article 2 (action D13 du contrat d'objectif de l'**ONCFS**), et de la CCE,
- à mettre en œuvre annuellement, et dans la mesure où les actions ont été validées conjointement, les mesures de gestion définies par l'**ONCFS** en concertation avec la CCE dans le but de poursuivre l'objectif défini à l'article 1,
- à faciliter la réalisation des études sur la faune sauvage qui devront être validées et encadrées par l'**ONCFS** (action R13 du contrat d'objectif de l'**ONCFS**) ou, si ces dernières sont confiées à un tiers, à communiquer à l'**ONCFS** les résultats desdites études,
- à permettre à l'**ONCFS** d'utiliser le site des "Nouvelles Possessions" pour des opérations ponctuelles, notamment de formation, validées conjointement par **les Parties** (action D35 du contrat d'objectif de l'**ONCFS**).

3-2 La CCE s'engage :

- à solliciter l'avis de l'**ONCFS**, conformément à l'article 2, avant les prises de décision concernant les actions de valorisation et de communication relatives au site des "Nouvelles Possessions" (action D13 du contrat d'objectif de l'**ONCFS**).
- à mettre en œuvre, dans son domaine de compétence, les mesures de gestion définies conjointement avec l'**ONCFS** en concertation avec la CBSL.

3-3 L'ONCFS s'engage :

- à assurer dans le cadre de ses missions régaliennes, une veille régulière sur le site des "Nouvelles Possessions", dans l'objectif de contribuer au maintien de la capacité d'accueil du site eu égard à la faune sauvage et à la compréhension des actions par la population locale et le grand public (actions P11 et P12 du contrat d'objectif de l'établissement).
- à effectuer un suivi de la fréquentation du site des "Nouvelles Possessions" par la faune sauvage.
- à proposer aux **Parties** des mesures de gestion et d'aménagement du milieu visant à un accueil qualitatif de la faune sauvage en équilibre avec les ressources spatiales et alimentaires (actions D12, D13 et D34 du contrat d'objectif de l'établissement).
- à fournir le plan de gestion du niveau d'eau annuel sur le site (action D34 du contrat d'objectif de l'établissement) permettant de remplir l'objectif défini à l'article 1.
- à porter à la connaissance des **Parties** les éléments dont il dispose sur l'impact de l'activité touristique sur le site et sa fréquentation par l'avifaune (actions D13 et D34 du contrat d'objectif de l'établissement).
- à mettre à la disposition des **Parties** les informations dont il dispose au bénéfice de la valorisation et de la communication relatives au site des "Nouvelles Possessions" (action D35 du contrat d'objectif de l'établissement).
- à mettre à la disposition de l'agent de la CCE en charge des animations les informations dont il dispose sur la faune sauvage du site des "Nouvelles Possessions" (actions D13, D34 et D35 du contrat d'objectif de l'établissement).
- à porter à la connaissance des personnels travaillant sur le site des "Nouvelles Possessions" des informations sur la faune sauvage permettant de qualifier leurs prestations.
- à fournir chaque année à la CBSL un bilan des activités techniques réalisées par l'**ONCFS** sur le site.

ARTICLE 4 :

Les engagements de l'ONCFS en matière d'études, de recherche et de développement définis à l'article 3.3 pourront être effectués par l'**ONCFS** à titre gracieux ou contre rémunération. Si elles font l'objet de prestations rémunérées, elles se feront sur présentation d'une lettre de commande rédigée par les **Parties**, après acceptation d'un devis présenté par l'**ONCFS**.

Conformément à l'article 2, les prestations décidées en concertation des parties signataires, en dehors des engagements prévus à l'article 3.3 seront réalisées par l'ONCFS à titre gracieux ou contre rémunération, l'ONCFS établissant alors un devis qui sera annexé à l'avenant.

La **CBSL** et/ou la **CCE** se libèrer(a)ont de leur contribution selon les modalités définies dans le devis ou l'avenant accepté par les parties signataires, au compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de l'**ONCFS** (**cf. RIB joint**)

Domiciliation : TPVERSAILLES TRESOR GALE

Code banque : 10071

Code guichet : 78000

N° de compte : 00001004278

Clé RIB : 58

ARTICLE 5 :

Les Parties s'engagent à mentionner leur collaboration respective dans toutes les productions orales, écrites et électroniques relatives aux actions résultant des objectifs définis par la présente et relatives au site des "Nouvelles Possessions".

ARTICLE 6 :

La présente convention entrera en vigueur à la date de signature des parties et pour une durée de 5 ans. Elle sera reconduite par décision expresse du Maire de la **commune de Braud et St Louis**, du Président de la **Communauté de Communes de l'Estuaire** et du Directeur général de l'**ONCFS**.

Cette convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des **Parties** par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve de respecter un préavis de deux mois. La rupture sera effective après réunion des **Parties** et constat de l'impossibilité de répondre aux motifs de rupture invoqués.

Fait à Braud et Saint Louis, le,

Pour la **commune de Braud
et St Louis**,
le Maire

Jean-Michel RIGAL

P/ le Directeur général de l'**ONCFS**
et par délégation
le Délégué régional Sud – Ouest

Eric FOUQUET

Pour la **Communauté de
Communes de l'Estuaire**
le Président

Philippe PLISSON

Annexe 3 : Fiches météorologiques des stations de Bordeaux-Mérignac (4A) et Pauillac (4B) (source Météo-France)

4A

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
	La température la plus élevée (°C) Records établis sur la période du 09-11-1920 au 05-03-2007												
	20.2	26.2	27.7	31.1	35.4	38.5	38.8	40.7	37.0	32.2	25.1	22.5	40.7
Date	13-1993	21-1928	25-1991	30-2005	29-1922	21-2003	21-1990	04-2003	17-1997	03-1921	03-1925	16-1999	2003
	Température maximale (moyenne en °C)												
	10.0	11.7	14.5	16.5	20.5	23.5	26.4	26.6	23.7	18.8	13.4	10.7	18.0
	Température moyenne (moyenne en °C)												
	6.4	7.5	9.6	11.6	15.4	18.3	20.8	20.9	18.1	14.1	9.4	7.2	13.3
	Température minimale (moyenne en °C)												
	2.8	3.4	4.6	6.6	10.3	13.0	15.1	15.2	12.5	9.5	5.5	3.8	8.5
	La température la plus basse (°C) Records établis sur la période du 09-11-1920 au 05-03-2007												
	-16.4	-15.2	-9.9	-5.3	-1.8	2.5	4.8	1.5	-1.8	-5.3	-12.3	-13.4	-16.4
Date	16-1995	15-1956	06-1971	07-1929	01-1938	03-1938	19-1922	06-1924	24-1928	08-1936	12-1921	21-1938	1995
	Nombre moyen de jours avec												
Tx >= 30 °C	0.5	2.9	6.4	6.3	2.1	0.1	.	.	18.2
Tx >= 25 °C	.	0.0	0.2	1.1	6.3	10.1	18.9	19.2	11.5	2.2	.	.	69.5
Tx <= 0 °C	0.9	0.1	0.1	1.1
Tn <= 0 °C	8.3	7.1	4.3	0.6	0.0	0.4	4.3	7.0	32.0
Tn <= -5 °C	1.3	0.5	0.2	0.4	0.7	3.2
Tn <= -10 °C	0.4	0.4
	Degrés Jours Unifiés (moyenne en °C)												
	359.8	296.0	261.8	192.9	96.1	34.8	7.4	6.5	35.1	125.5	257.7	333.7	2007.3
	Rayonnement global (moyenne en J/cm²)												
	14729	20609	36908	46938	58420	82806	65740	58058	43087	27865	16256	11927	463141
	Durée d'insolation (moyenne en heures)												
	107.1	114.3	180.0	177.4	221.6	224.8	243.0	242.9	182.8	134.3	91.2	72.4	1991.8
	Nombre moyen de jours avec fraction d'insolation												
= 0 %	5.6	5.6	2.3	2.8	1.0	1.6	0.5	0.8	1.8	3.9	6.4	9.3	41.6
<= 20 %	13.4	11.8	8.4	8.4	6.9	5.6	5.8	4.8	7.9	11.6	13.7	16.8	115.1
>= 80 %	5.1	5.7	8.4	5.8	7.1	6.1	7.0	9.3	8.2	5.4	3.7	3.0	74.8
	Evapotranspiration potentielle (ETP Penman moyenne en mm)												
	17.0	28.1	64.7	90.7	131.3	142.4	154.0	137.2	87.0	46.7	19.8	14.0	932.9
	La rafale maximale de vent (m/s) Records établis sur la période du 01-01-1981 au 05-03-2007												
	28	33	32	29	31	32	44	31	35	33	31	40	44
Date	30-2003	07-1998	24-1998	01-1994	19-2002	07-1997	16-2003	16-1999	14-1998	04-1994	27-1983	27-1999	2003
	Vitesse du vent moyenné sur 10 mn (moyenne en m/s)												
	3.3	3.3	3.5	3.7	3.4	3.2	3.1	2.8	2.8	3.0	3.0	3.3	3.2
	Nombre moyen de jours avec rafales												
>= 16 m/s	4.7	4.2	4.5	5.0	3.1	1.5	1.4	1.1	2.1	3.4	2.9	4.6	38.3
>= 28 m/s	.	0.1	0.1	0.1	.	0.1	.	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.8
	<small>16 m/s = 55 km/h, 28 m/s = 100 km/h</small>												
	Nombre moyen de jours avec												
Brouillard	7.9	5.5	4.3	2.9	2.6	2.4	2.5	2.8	5.0	6.6	8.0	8.8	59.2
Orage	0.8	0.7	0.9	2.3	4.5	3.8	4.6	5.3	3.6	1.5	1.0	0.7	29.7
Grêle	0.4	0.6	0.7	0.6	0.3	.	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	3.5
Neige	1.3	1.5	0.4	0.2	0.2	0.3	3.8

Ces statistiques sont établies sur la période 1971-2000 sauf pour les paramètres suivants : rayonnement global (1981-2000), vent (1981-2000), insolation (1991-2000), ETP (1991-2000)

- : donnée manquante
 . : donnée égale à 0



FICHE CLIMATOLOGIQUE

REDUITE

Statistiques 1971 – 2000

PAUILLAC-BARON (33)

Indicatif : 33314005, alt : 21m, lat : 45°12'54"N, lon : 00°47'00"W

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Température maximale (moyenne en °C)												
<i>9.6</i>	<i>11.3</i>	<i>14.3</i>	<i>16.6</i>	<i>20.7</i>	<i>23.7</i>	<i>26.5</i>	<i>26.6</i>	<i>23.6</i>	<i>18.6</i>	<i>13.1</i>	<i>10.3</i>	<i>17.8</i>
Température minimale (moyenne en °C)												
<i>3.2</i>	<i>3.5</i>	<i>4.9</i>	<i>6.8</i>	<i>10.6</i>	<i>13.3</i>	<i>15.1</i>	<i>15.3</i>	<i>13.0</i>	<i>9.8</i>	<i>5.8</i>	<i>4.0</i>	<i>8.8</i>
Température moyenne (moyenne en °C)												
<i>6.4</i>	<i>7.4</i>	<i>9.6</i>	<i>11.7</i>	<i>15.7</i>	<i>18.5</i>	<i>20.8</i>	<i>21.0</i>	<i>18.3</i>	<i>14.2</i>	<i>9.5</i>	<i>7.2</i>	<i>13.3</i>
Nombre moyen de jours de gel (température minimale <= 0°C)												
<i>7.3</i>	<i>6.1</i>	<i>3.0</i>	<i>0.2</i>	<i>3.5</i>	<i>6.3</i>	<i>26.4</i>
Hauteur de précipitations (moyenne en mm)												
<i>96.3</i>	<i>71.7</i>	<i>59.5</i>	<i>80.6</i>	<i>70.9</i>	<i>63.7</i>	<i>48.5</i>	<i>53.5</i>	<i>81.6</i>	<i>100.2</i>	<i>102.4</i>	<i>105.0</i>	<i>933.9</i>
Nombre moyen de jours avec hauteurs de précipitations >= 1 mm												
<i>12.9</i>	<i>11.0</i>	<i>10.9</i>	<i>11.3</i>	<i>10.8</i>	<i>8.5</i>	<i>6.8</i>	<i>6.9</i>	<i>9.2</i>	<i>11.7</i>	<i>13.1</i>	<i>13.0</i>	<i>126.1</i>
<i>en italique : données reconstituées</i>												

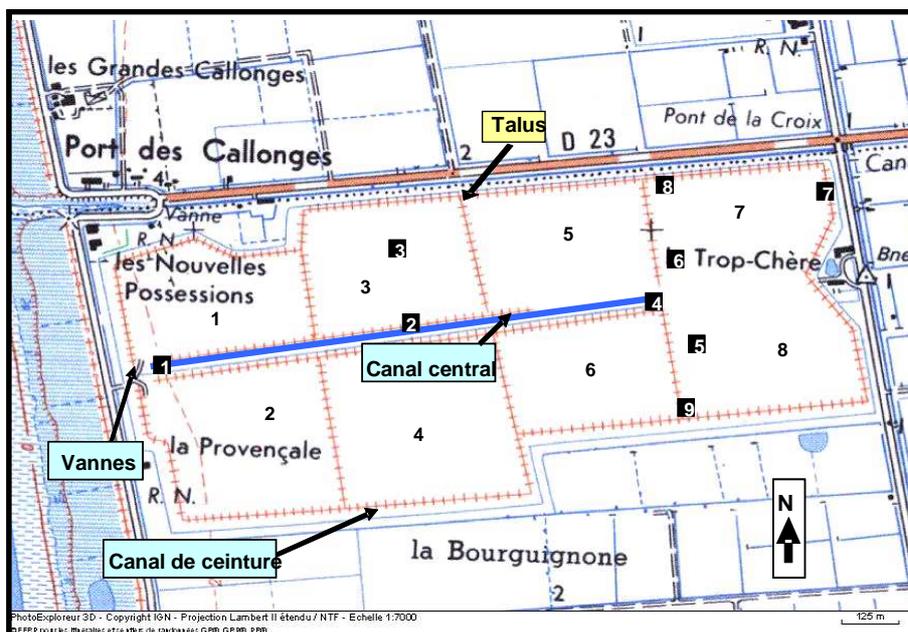
Page 1/1

N.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues, en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 20/03/2007 dans l'état de la base

Centre Départemental de la Gironde
7 av R. Garros 33692 MERIGNAC Cedex
Tél. : 05 57 29 1171 prévisions 0892680233 – Fax : 05 57 29 1175

Annexe 4 : Résultats de l'étude hydraulique des Nouvelles Possessions (Péré, 2006)



Organisation hydraulique du site des Nouvelles Possessions ; chiffres noirs : n° de casier, chiffres blancs : n° de station de prélèvement (source : Péré, 2006)

Station de relevé	pH	Sal	Cond	Temp
S1	8,360	9,82	16,644	23,52
S2	8,048	9,60	16,284	22,98
S3	7,542	11,68	19,578	22,08
S4	8,24	9,58	16,434	24,06
S5	8,81	9,42	15,988	23,96
S6	5,39	10,32	17,462	22,32
S7	3,924	11,94	19,978	22,34
S8	3,458	8,16	14,118	23
S9	6,2325	7,3	12,635	22,3

Caractéristiques physico-chimiques moyennes des stations prélevées durant l'été 2006 (Sal = Salinité en PSU (Practical Salinity Unit) ; Cond = Conductivité en mS/cm ; Temp = Température en °C) (source : Péré, 2006)

Annexe 5 : Liste des oiseaux contactés aux Nouvelles Possessions depuis 2004

INVENTAIRE SPECIFIQUE ET STATUT DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVES

mise à jour septembre 2006 (2007)

ESPECES		Nicheur	Hivernant	Migrateur	Occasionnel
Anatidés					
CANARD CHIPEAU	<i>Anas strepera</i>		3		
CANARD COLVERT	<i>Anas platyrhynchos</i>	X	81	X	
CANARD SIFFLEUR	<i>Anas penelope</i>			X	
CANARD SOUCHET	<i>Anas clypeata</i>	?	X	X	
CYGNE TUBERCULE	<i>Cygnus olor</i>	X	7		
FULIGULE MILOUIN	<i>Aythya ferina</i>			X	
MORILLON	<i>Aythya fuligula</i>		1		
OIE CENDREE	<i>Anser anser</i>			X	1600
PILET	<i>Anas acuta</i>			8	
SARCELLE D'ETE	<i>Anas querquedula</i>			X	
SARCELLE D'HIVER	<i>Anas crecca</i>		8		
TADORNE DE BELON	<i>Tadorna tadorna</i>	?	X		
Rallidés					
FOULQUE MACROULE	<i>Fulica atra</i>	X	122	X	
POULE D'EAU	<i>Gallinua chloropus</i>	?	X		
RALE D'EAU	<i>Rallus aquaticus</i>			X	
Podicipedidés					
GREBE CASTAGNEUX	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	?	15		
GREBE HUPPE	<i>Podiceps cristatus</i>			X	
Limicoles					
BECASSE DES BOIS	<i>Scolopax rusticola</i>			X	
BECASSEAU COMBATTANT	<i>Philomachus pugnax</i>			X	
BECASSEAU DE TEMMINCK	<i>Calidris temminckii</i>			X	
BECASSEAU VARIABLE	<i>Calidris alpina</i>			X	
BECASSINE DES MARAIS	<i>Gallinago gallinago</i>		12	X	
BECASSINE SOURDE	<i>Lymnocypte minimus</i>		X		
CHEVALIER ABOYEUR	<i>Tringa stagnatilis</i>			X	
CHEVALIER CUL BLANC	<i>Tringa ochropus</i>			X	
CHEVALIER GAMBETTE	<i>Tringa totanus</i>			X	
CHEVALIER GUIGNETTE	<i>Tringa hypoleucos</i>		X	X	
COURLIS CENDRE	<i>Nimenius arquata</i>			X	
ECHASSE BLANCHE	<i>Himantopus himantopus</i>	X		X	
GRAND GRAVELOT	<i>Charadrius hiaticula</i>			X	
PETIT GRAVELOT	<i>Charadrius dubius</i>	X		X	
VANNEAU HUPPE	<i>Vanellus vanellus</i>	X	830	40	
Grands Echassiers					
AIGRETTE GARZETTE	<i>Egretta garzetta</i>		X		
BUTOR ETOILE	<i>Botaurus stellaris</i>			X	
CIGOGNE BLANCHE	<i>Ciconia ciconia</i>	X		X	
CIGOGNE NOIRE	<i>Ciconia nigra</i>			X	X
GRANDE AIGRETTE	<i>Egretta alba</i>			8	
GRUE CENDREE	<i>Grus grus</i>				7
HERON BIHOREAU	<i>Nycticorax nycticorax</i>			X	
HERON CENDRE	<i>Ardea cinerea</i>		X	14	
HERON POURPRE	<i>Ardea purpurea</i>			X	
SPATULE BLANCHE	<i>Platalea leucorodia</i>			7	

ESPECES		Nicheur	Hivernant	Migrateur	Occasionnel
PASSEREAUX					
ALOUETTE DES CHAMPS	<i>Alauda arvensis</i>			X	
BERGERONNETTE GRISE	<i>Motocilla alba</i>		X		
BERGERONNETTE PRINTANIERE	<i>Motocilla flava</i>	X		X	
BOUSCARLE DE CETTI	<i>Cettia cetti</i>	X	X		
BRUANT DES ROSEAUX	<i>Emberiza schoeniclus</i>	X	X		
BRUANT PROYER	<i>Emberiza calandra</i>	X		X	
CHARDONNERET	<i>Carduelis carduelis</i>	X	X	X	
CISTICOLE DES JONCS	<i>Cisticola juncidis</i>	X	X	X	
CORNEILLE NOIRE	<i>Corvus corone corone</i>	X	X		
COUCOU GRIS	<i>Cuculus canorus</i>	?		X	
ENGOULEVENT D'EUROPE	<i>Caprimulgus europaeus</i>	?		X	
ETOURNEAU SANSONNET	<i>Sturnus vulgaris</i>	X	X	X	
FAUVETTE DES JARDINS	<i>Sylvia borin</i>			1	
FAUVETTE GRISETTE	<i>Sylvia communis</i>	X		X	
GORGEBLEUE	<i>Luscinia svecica</i>	X		X	
GRIVE MAUVIS	<i>Turdus iliacus</i>		X	X	
GRIVE MUSICIENNE	<i>Turdus phainopepla</i>	X	X	X	
HIRONDELLE DE RIVAGE	<i>Riparia riparia</i>			X	
HIRONDELLE DES CHEMINEES	<i>Hirundo rustica</i>			X	
HUPPE FASCIEE	<i>Upupa epops</i>	?		X	
HYPOLAÏS POLYGLOTTE	<i>Hippolais polyglotta</i>			X	
LINOTTE MELODIEUSE	<i>Carduelis cannabina</i>		X	X	
LOCUSTELLE LUSCINIOÏDE	<i>Locustella luscinioides</i>			X	
LOCUSTELLE TACHETEE	<i>Locustella naevia</i>	?		X	
MARTIN PECHEUR	<i>Alcedo atthis</i>		X	X	
MARTINET NOIR	<i>Apus apus</i>			X	
MERLE NOIR	<i>Turdus merula</i>	X	X	X	
MESANGE A LONGUE QUEUE	<i>Aegithalos caedatus</i>	X	X	X	
MESANGE BLEUE	<i>Parus caeruleus</i>	X	X	X	
MESANGE CHARBONNIERE	<i>Parus major</i>	X	X	X	
MOINEAU DOMESTIQUE	<i>Passer domesticus</i>	X	X	X	
PHRAGMITE DES JONCS	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	X		X	
PHRAGMITE AQUATIQUE	<i>Acrocephalus paludicola</i>			X	
PIC EPEICHE	<i>Dendrocopos major</i>				X
PIC EPEICHETTE	<i>Dendrocopos minor</i>				X
PIE BAVARDE	<i>Pica pica</i>	X	X	X	
PIE GRIECHE A TETE ROUSSE	<i>Lanius senator</i>	?		X	
PIE GRIECHE ECORCHEUR	<i>Lanius collurio</i>	X		X	
PINSON DES ARBRES	<i>Fringilla coelebs</i>	?	X	X	
PIPIT FARLOUZE	<i>Anthus pratensis</i>	?	X	X	
POUILLOT FITIS	<i>Phylloscopus trochilus</i>			X	
POUILLOT VELOCE	<i>Phylloscopus collybita</i>	?	X	X	
REMIZ PENDULINE	<i>Remiz pendulinus</i>			X	
ROSSIGNOL PHIMOMELE	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X		X	
ROUSSEROLLE EFFARVATTE	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	X		X	
ROUSSEROLLE TURDOÏDE	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>			X	
TORCOL FOURMILIER	<i>Jynx torquilla</i>	?		X	
TRAQUET PÂTRE	<i>Saxicola torquata</i>	X			
TRAQUET MOTTEUX	<i>Oenanthe oenanthe</i>			X	
TRAQUET PATRE	<i>Saxicola torquata</i>	?	X	X	
TRAQUET TARIER	<i>Saxicola rubetra</i>			X	
TROGLODYTE MIGNON	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	X		
VERDIER D'EUROPE	<i>Carduelis chloris</i>	X	X		

ESPECES		Nicheur	Hivernant	Migreur	Occasionnel
RAPACES DIURNES					
BALBUZARD PECHEUR	<i>Pandion haliaetus</i>			X	X
BUSARD CENDRE	<i>Circus pygargus</i>	?		X	
BUSARD DES ROSEAUX	<i>Circus aeruginosus</i>	X	X	X	
BUSARD SAINT MARTIN	<i>Circus cyaneus</i>				X
BUSE VARIABLE	<i>Buteo buteo</i>		X	X	
CIRCAETE JEAN LE BLANC	<i>Circaetus gallieus</i>			X	
EPERVIER D'EUROPE	<i>Accipiter nisus</i>		X	X	
FAUCON CRECERELLE	<i>Falco tinnunculus</i>		X	X	
FAUCON EMERILLON	<i>Falco colombarius</i>			X	
FAUCON HOBEREAU	<i>Falco subbuteo</i>			X	
MILAN NOIR	<i>Milvus migrans</i>	?		X	
RAPACES NOCTURNES					
CHOUETTE CHEVECHE	<i>Athene noctua</i>		X		
CHOUETTE EFFRAIE	<i>Tyto alba</i>	?	X	X	
HIBOU MOYEN DUC	<i>Asio otus</i>	?	X		
LARIDES					
GOELAND ARGENTE	<i>Larus argentatus</i>		X	X	
GOELAND LEUCOPHE	<i>Larus cachinnans</i>		X	X	
GUIFETTE MOUSTAC	<i>Chlidonias hybridus</i>			X	
GUIFETTE NOIRE	<i>Chlidonias niger</i>			X	
MOUETTE PIGMEE	<i>Larus minutus</i>			X	
MOUETTE RIEUSE	<i>Larus rudibundus</i>	X	200	X	
GALLINACES					
CAILLE DES BLES	<i>Coturnix coturnix</i>			X	
FAISAN COMMUN	<i>Phasianus colchicus</i>	X			
PERDRIX ROUGE	<i>Alectoris rufa</i>				
COLOMBIDES					
PIGEON RAMIER	<i>Columba palumbus</i>	X	X	X	
TOURTERELLE DES BOIS	<i>Streptopelia turtur</i>	?		X	
TOURTERELLE TURQUE	<i>Streptopelia decaocto</i>	X	X	X	
DIVERS					
GRAND CORMORAN	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X		

Annexe 6 : Tableau préliminaire des espèces d'insectes présentes sur le site des Nouvelles Possessions (détermination non achevée) (source : Potel, 2007)

Ordre	Familles les plus représentées en espèces	Espèces (nombre ou noms)	Milieu où l'observation a eu lieu
Hémiptères	Lygaeidae Reduviidae Miridae Cercopidae Cicadellidae Aphrophoridae Aphididae	Environ 20	Non précisé
Coléoptères	Carabidae Saphylinidae Curculionidae Cerambycidae	Environ 80	Non précisé
Hyménoptères	Formicidae Sphecidae Vespidae Apidae	Environ 30	Non précisé
Diptères	Tipulidae Chironomidae Culicidae Tabanidae Syrphidae Calliphoridae Sarcophagidae Hippoboscidae Muscidae Asilidae	Leptocera cervi (mouche du cerf) Leptogaster cylindrica	Non précisé
Lépidoptères	Papilionidae Pieridae Lycaenidae Nymphalidae Hesperiidae Saturniidae Sphingidae Noctuidae	Papilio machaon Pieris brassicae Anthocaris cardamines Colias croceus Gonopteryx rhamni Leptidea sinapis Lycaena phlaeas + autres Inachis io Vanessa atalanta Melanargia galathea Coenonympha pamphilus Maniola jurtina Pararge aegeria Melitae cinxia + Autres sous familles Erynnis tages Saturnia pavonia Macroglossum stellerarum Autographa gamma	
Orthoptères Ensifères	Phaneropterinae Conocephalinae Tettigoniinae Copiphorinae Decticinae Gryllinae Oecanthinae	Phaneroptera falcata Tylopsis liliifolia Conocephalus discolor Tettigonia viridissima Ruspolia nitidula Platycleis tessalata Decticus verrucivorus Tartarogryllus bordigalensis Oecanthus pellucens	Bord de chemin, pelouses, ronces Buissons, graminées Prairies humides, roselières broussailles graminées milieux secs prairies prairies humides buissons, endroits secs avec arbustes
Orthoptères Caelifères	Oedipodinae Gomphocerinae	Indéterminée Stenobothrus sp.	Non précisé
Odonates	Coenagrionidae Libellulidae Isostictidae	Ischnura pumilio Ischnura elegans Erythromma viridulum Sympetrum flaveolum Libellula quadrimaculata Sympetrum fonscolombii Lestes barbarus	roselière roselière roselière chemin central Chemin du casier 7 roselière
Mantoptères	Mantidae	1 espèce	Berges du canal (avant fauche)
Planipennes	Chrysopidae	1 espèce	Non précisé
Dermaptères	Forficulidae	1 espèce	Non précisé
Ixodes	Non déterminé	Non déterminé	Non précisé